



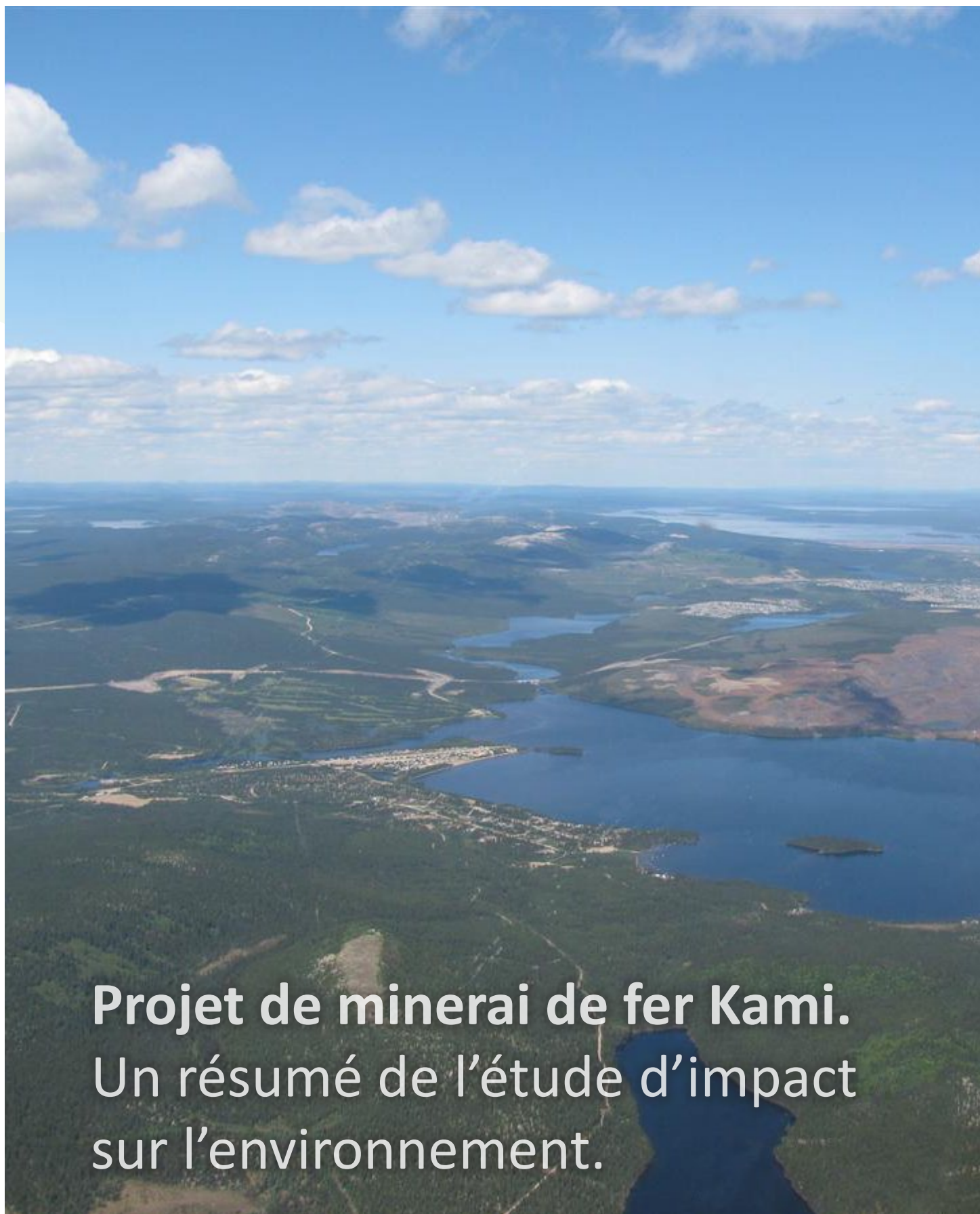
ALDERON
IRON ORE CORP

MINE DE FER KAMI ET INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE, Labrador

Étude d'impact sur l'environnement
du projet de minerai de fer Kami

RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR

Septembre 2012



Projet de minerai de fer Kami. Un résumé de l'étude d'impact sur l'environnement.



Dispositions préliminaires

Ce document est un résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) du projet de minerai de fer Kami proposé par Alderon Iron Ore Corp situé dans l'ouest du Labrador. L'objectif de ce document est de présenter les conclusions principales de l'EIE en ce qui concerne les effets environnementaux potentiels liés au projet et l'engagement à gérer ces effets à des niveaux acceptables pendant la durée du projet. Ce document a pour objectif de soutenir l'engagement vis-à-vis des communautés autochtones et la consultation du public et est disponible en anglais et en français. Les lecteurs sont encouragés à lire tout le document EIE pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'évaluation.

Imprimé sur du papier Earth Choice® (Certifié Rainforest Alliance et FSC).



Table des Matières

1.0	INTRODUCTION	1
1.1	Aperçu du projet	1
1.2	Processus d'étude d'impact sur l'environnement	3
1.2.1	Objectif de l'EIE	3
1.2.2	Exigences fédérales	3
1.2.3	Exigences provinciales	4
1.2.4	Processus d'évaluation environnemental collaboratif	4
2.0	DESCRIPTION DU PROJET	5
2.1	Objectifs et besoin du projet	5
2.2	Description du projet	5
2.2.1	Emplacement	5
2.2.2	Éléments	5
2.2.3	Activités	9
2.2.4	Calendrier	10
2.2.5	Besoins de main-d'œuvre	10
3.0	AMPLEUR DE L'ÉVALUATION	11
3.1	Ampleur du projet	11
3.2	Facteurs devant être considérés	11
3.3	Ampleur des facteurs	11
3.3.1	Identification des CEV	12
3.3.2	Limites dans l'espace et dans le temps	13
4.0	ALTERNATIVES AU PROJET	14
4.1	Alternatives au projet	14
4.2	Moyens alternatifs de mettre en œuvre le projet	14
5.0	CONSULTATION	17
5.1	Une consultation du public et des communautés autochtones est entreprise dans le cadre de l'étude d'impact	17
6.0	ENVIRONNEMENT ACTUEL	26
7.0	ÉVALUATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX	29
7.1	Méthode et approche	29
7.2	Composantes environnementales valorisées	32
7.2.1	Environnement atmosphérique	32
7.2.2	Formations, sols, neige et glace	35
7.2.3	Ressources en eau	38
7.2.4	Milieux humides	42
7.2.5	Poissons d'eau douce, habitat du poisson et pêches	44
7.2.6	Oiseaux, autre faune et leur habitat et zones protégées	47
7.2.7	Espèces en danger et espèces dont la conservation est une préoccupation	51
7.2.8	Ressources historiques et culturelles	54
7.2.9	Utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par des autochtones	56
7.2.10	Autres utilisations actuelles des terres et des ressources	60
7.2.11	Services et infrastructures communautaires	63
7.2.12	Santé et santé de la communauté	66
7.2.13	Économie, emploi et activité	69
7.3	Effets de l'environnement sur le projet	72
7.3.1	Méthode et approche	72
7.3.2	Préoccupations	72
7.3.3	Effets environnementaux potentiels	72
7.3.4	Mesures d'atténuation	73
7.3.5	Effets environnementaux résiduels	73

7.4	Effets d'accidents et de mauvais fonctionnement possibles	74
7.4.1	Méthode et approche	74
7.4.2	Préoccupations	74
7.4.3	Effets environnementaux potentiels	74
7.4.4	Mesures d'atténuation	75
7.4.5	Effets résiduels	75
7.5	Effets sur la capacité des ressources renouvelables	76
7.6	Effets environnementaux cumulatifs	76
7.6.1	Approche	76
7.6.2	Portée	76
7.6.3	Préoccupations	77
7.6.4	Effets cumulatifs potentiels	78
7.6.5	Mesures d'atténuation	79
7.6.6	Effets résiduels	79
8.0	PROGRAMME DE SUIVI	80
9.0	AVANTAGES DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (ÉE) POUR LES CANADIENS	83
10.0	CONCLUSIONS GLOBALES DU PROMOTEUR	84
11.0	RÉFÉRENCES	85
ANNEXE A :		
	Matrices du résumé des effets résiduels	87
ANNEXE B :		
	Enregistrement complet de tous les commentaires identifiés pendant les activités de consultation et de participation avec les réponses	123



1.0 INTRODUCTION

Alderon Iron Ore Corp. (Alderon) propose de développer et d'exploiter une mine de fer sur la concession Kamistiasusset (Kami) dans l'ouest du Labrador, qui aura une capacité nominale annuelle de 16 millions de tonnes métriques de concentré de fer qui seront transportées grâce aux voies de chemin de fer existantes au terminal de Pointe-Noire et au Port de Sept-Îles au Québec.

Alderon s'engage à adopter une approche responsable en matière sociale, économique et environnementale et conforme aux priorités de ses parties prenantes. L'objectif d'Alderon est de créer et de maintenir des liens à long terme positifs avec les parties prenantes du projet Kami proposé.

Alderon est déterminé à nouer des liens basés sur la confiance, le respect mutuel et la collaboration avec les groupes autochtones qui peuvent être concernés par le projet et qui ont revendiqué ou établi des droits autochtones, des titres autochtones ou des droits issus de traités ou dont les territoires traditionnels et les activités d'utilisation des ressources dans la zone du projet peuvent être affectées par le projet Kami.

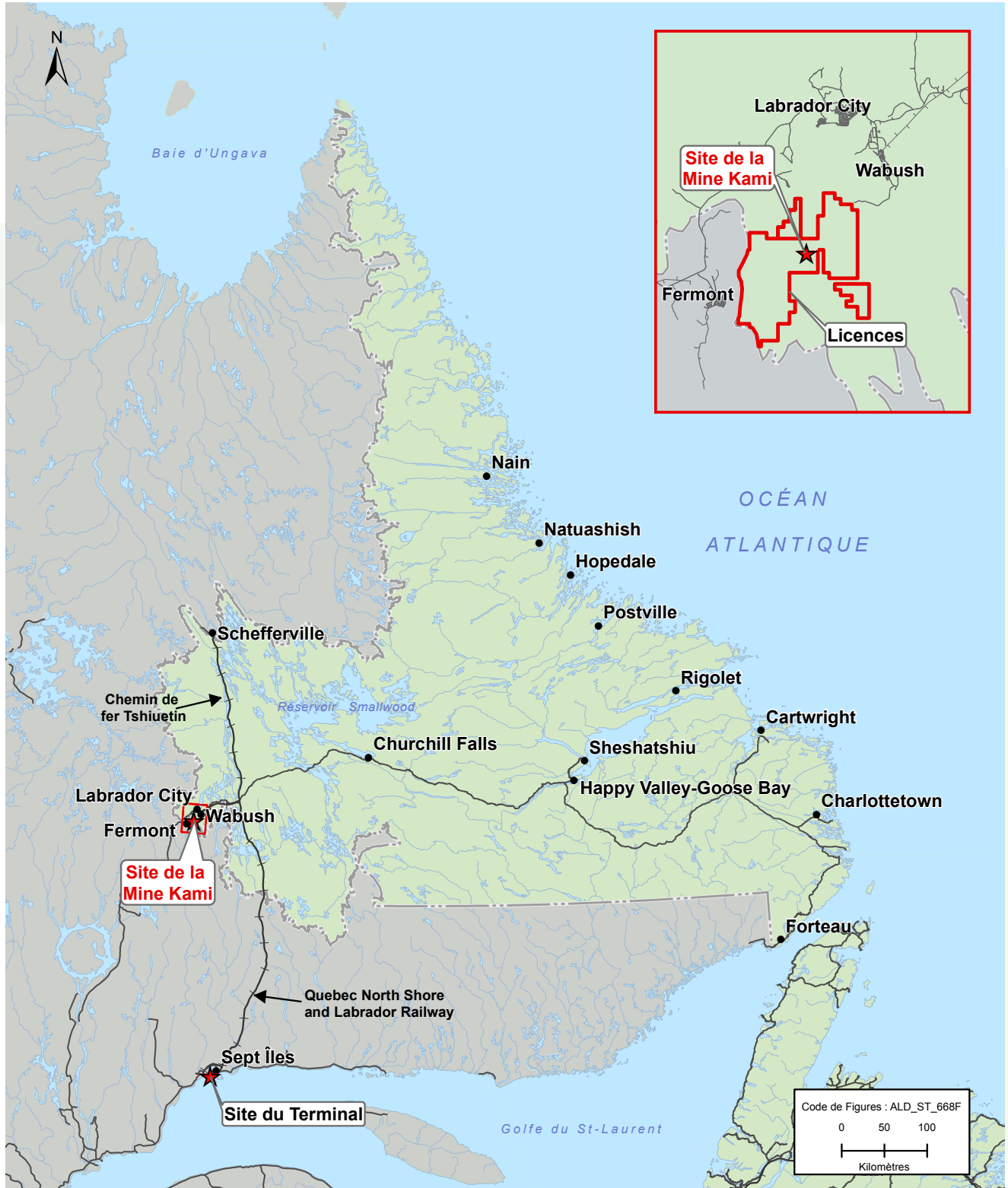
Ce document décrit l'impact sur l'environnement de la mine Kami proposée, qui est située dans l'ouest du Labrador, et des éléments qui y sont associés. Un résumé séparé a été préparé pour décrire les installations proposées d'Alderon au Québec.

1.1 Aperçu du projet

Alderon propose de développer une mine de fer dans la concession de Kamistiasusset (Kami), située dans l'ouest du Labrador. La concession minière est située au sud des villes de Wabush et de Labrador City, dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador, et à l'est de Fermont au Québec. La mine de fer Kami et le chemin de fer se trouvent entièrement au Labrador. Le projet comprend la construction, l'exploitation, la fermeture et la récupération d'une mine à ciel ouvert, de zones de rejet des stériles, d'une infrastructure de traitement, d'installations de gestion des résidus et d'une infrastructure de traitement des effluents, d'une infrastructure de soutien et d'une voie de chemin de fer de transport. Le concentré de minerai de fer sera transporté au terminal de Pointe-Noire et au Port de Sept-Îles grâce à la voie de chemin de fer existante. Les éléments du projet du Port de Sept-Îles font l'objet d'une EIE et d'un document résumé séparés.

L'objectif d'Alderon est de créer et de maintenir des liens à long terme positifs avec les parties prenantes du projet Kami proposé.

Emplacement général du projet de minerai de fer Kami



1.2 Processus d'étude d'impact sur l'environnement

1.2.1 Objectif de l'EIE

La soumission de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) est une étape importante du processus d'évaluation environnementale. L'EIE est un document détaillé élaboré minutieusement indiquant la façon dont le projet pourrait affecter les résidents, les communautés et l'environnement naturel du site du projet Kami. L'EIE répond aux préoccupations des organismes de réglementation, du public et des groupes autochtones présentées à l'occasion du processus de consultation du public d'Alderon. L'EIE sera examinée par le comité de l'étude d'impact, et par des experts du gouvernement et des agences de réglementation, et pourra être consultée par le public. Les commentaires du comité de l'étude d'impact et du public seront considérés lorsqu'une détermination des implications environnementales du projet sera faite par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux.

L'EIE comporte un résumé en langage clair, un résumé exécutif, un volume 1 (projet de mine de fer et d'infrastructure ferroviaire Kami) et un volume 2 (stockage du concentré et installations de déchargement du projet Kami).

1.2.2 Exigences fédérales

Des approbations fédérales seront requises de la part de :

- Ministère des Pêches et des Océans (MPO) (*Loi sur les pêches*) ;
- Transport Canada (*Loi sur la protection des eaux navigables*) ;
- Ressources naturelles Canada (*Loi sur les explosifs*) ; et
- Office des transports du Canada (*Loi sur les transports au Canada*).

Conformément à la réglementation de l'ACEE, un niveau « d'examen complet » de l'évaluation sera requis étant donné que la mine Kami aura une « capacité de minerai de fer de 3000 tonnes par jour ou plus ».

Une évaluation environnementale est un outil de prise de décision utilisé pour promouvoir un développement durable en évaluant les effets environnementaux potentiels d'un développement important avant sa construction. Ce processus fait participer plusieurs agences gouvernementales, le public et les parties prenantes, et comporte une phase de consultation et de participation des communautés autochtones.

1.2.3 Exigences provinciales

Le site de la mine est entièrement situé au Labrador et toutes les activités d'exploitation de minerais définies dans le *Mineral Act* (loi sur les minerais) à Terre-Neuve-et-Labrador sont sujettes à l'enregistrement d'une étude d'impact environnemental dans le cadre de la *loi sur la protection de l'environnement* de la province et aux *règlements sur l'évaluation environnementale*.

1.2.4 Processus d'évaluation environnemental collaboratif

Ce projet nécessitera des approbations du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral, et notamment une approbation d'évaluation environnementale dans le cadre de la *loi de protection de l'environnement de Terre-Neuve-et-Labrador* et de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE). Les deux gouvernements collaborent pour utiliser une évaluation environnementale pour satisfaire leurs exigences réglementaires respectives.

L'industrie minière et de traitement des minerais est une partie importante de l'économie de Terre-Neuve-et-Labrador, et une industrie qui est considérée comme ayant un excellent potentiel de croissance.



2.0 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Objectifs et besoin du projet

L'objectif du projet est d'exploiter les dépôts de minerai de fer de la concession de la mine Kami au Labrador pour produire du concentré de fer qui sera vendu sur les marchés internationaux. Il y a actuellement une demande très importante pour les minerais de fer et pour l'acier dans le monde, ce qui crée et maintient des marchés relativement solides et de bons prix pour le fer et l'acier.

La croissance future de l'industrie minière de la province est, d'autre part, considérée comme une priorité importante.

Ce projet est un élément important de cette direction stratégique et contribuera à la capacité et à la croissance future de l'industrie minière de la province. De plus, le projet aura des avantages économiques importants pendant les phases de construction et d'exploitation, car il permettra de créer des emplois et offrira des opportunités de fourniture de biens et de services.

2.2 Description du projet

2.2.1 Emplacement

Le site proposé de la mine Kami se situe entièrement au Labrador à environ 6 km au sud la concession minière de Wabush et à proximité des villes de Wabush, Labrador City et Fermont.

2.2.2 Éléments

Le projet comportera des phases de construction, d'exploitation, de fermeture et de récupération des éléments principaux suivants :

- Mine à ciel ouvert (mine à ciel ouvert Rose) ;
- Infrastructure de traitement des minerais et bâtiments du site ;
- Zones de rejet des stériles (Rose North et Rose South) ;
- Installations de gestion des rejets miniers (IGRM) ;
- Infrastructures de traitement des effluents ;
- Routes d'accès ;
- Lignes électriques/de transmission ;
- Infrastructure ferroviaire ; et
- Autres infrastructures et équipements de soutien.

Mine à ciel ouvert

Le projet proposé comprendra une mine à ciel ouvert (mine à ciel ouvert Rose), qui sera située au sud de Pike Lake à environ 1 km au sud des communautés de Wabush et Labrador City dans l'ouest du Labrador (comme indiqué sur la carte des éléments du projet). La superficie de la mine sera d'environ 280 ha avec un périmètre global de 8,6 km. La profondeur approximative de la mine sera de 450 m.

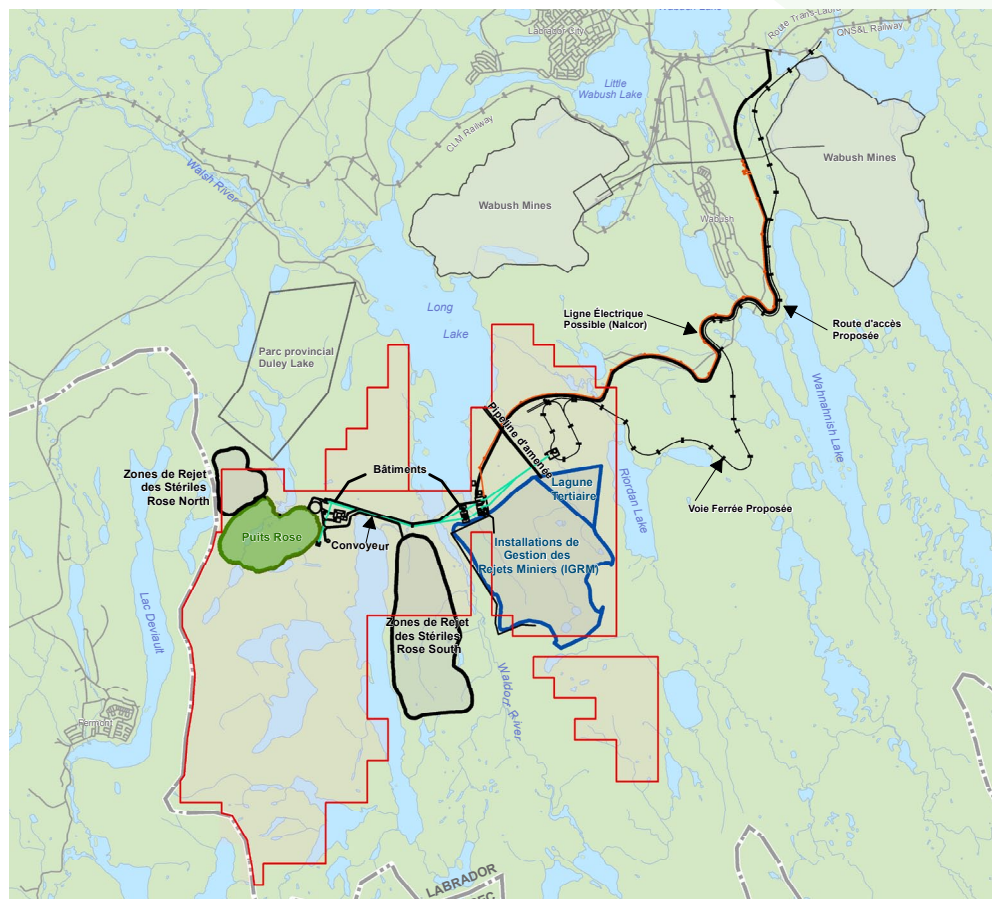
Infrastructure de traitement des minerais et bâtiment du site

Le projet proposé au site minier du Labrador comportera des installations d'exploitation minière et de traitement, et plusieurs autres sites et infrastructures de soutien qui seront situés dans des complexes adjacents au site de la mine (comme indiqué sur la carte des composants du projet). Le minerai sera traité en utilisant une séparation par broyage et magnétique. Pour répondre à la production nominale de 16 millions de tonnes de concentré de fer par an, un total annuel de 42,4 millions de tonnes de minerais broyés doit être introduit dans le circuit de broyage.

Les éléments et les installations de traitement principaux sont notamment :

- Concasseurs principaux (au-dessus du sol et sous le sol) ;
- Pile de stockage du minerai broyé ;
- Usine de traitement ; et
- Bâtiments de service du concentrateur.

Éléments du projet



Zones de rejet des stériles

Le développement d'une mine à ciel ouvert devrait générer environ 1 232 millions de tonnes de résidus pendant la durée d'activité de la mine. Un total d'environ 660 millions de mètres cubes de capacité de stockage de résidus sera requis sur le site.

Pour stocker les stériles et les morts-terrains produits par le développement de la mine Kami, des zones de dépôt en surface conventionnelles sont proposées près de la mine à ciel ouvert Rose, que l'on appelle zones de rejet des stériles Rose North et Rose South. La zone de rejet des stériles Rose North sera située au nord-ouest de la mine à ciel ouvert Rose et couvrira une superficie d'environ 136 ha (comme indiqué sur la carte des éléments du projet). La zone de rejet des stériles Rose South sera située au sud de la route d'accès et du convoyeur qui connecte les mines et le concasseur aux installations de traitement, et qui est située entre Mills Lake et Waldorf River, couvrant une superficie approximative de 595 ha.

Installations de gestion des rejets miniers (IGRM)

Les rejets miniers sont des résidus qui restent une fois le minerai séparé des éléments rocheux inutilisables qui ne présentent pas d'intérêt économique. Les rejets miniers sont différents du mort-terrain ou des rejets stériles qui sont les matériaux qui recouvrent un minerai et qui sont déplacés sans être traités pendant l'exploitation minière.

Les rejets miniers sont asséchés à l'usine de traitement en utilisant des cyclones d'exhaure pour assécher les rejets bruts et des agents épaississants pour assécher les rejets miniers secs. L'assèchement des rejets miniers à l'usine de traitement réduit les exigences de pompage et améliore la gestion de l'eau en conservant l'eau dans le circuit d'eau du concentrateur.

Ces rejets miniers seront traités dans des installations de gestion des rejets miniers proposées situées au sud-est de la zone du projet (comme indiqué sur la carte des éléments du projet). Les excédents d'eau des installations de gestion des rejets miniers seront envoyés à une lagune de traitement tertiaire. L'eau dans la lagune de traitement tertiaire sera traitée afin qu'elle respecte les critères de rejet définis par les *réglementations fédérales en matière d'exploitation minière des métaux* et les *réglementations provinciales en matière de contrôle environnemental de l'eau et des effluents*, et pour réduire le potentiel d'écoulement de l'eau rouge dans le Long Lake. Le terme « eau rouge » est le terme utilisé pour l'eau qui contient des particules fines d'oxyde/d'hydroxyde de fer.

Le lieu proposé pour les installations de gestion des rejets miniers a été sélectionné en tenant compte de la quantité de terrains requise et disponible, de caractéristiques topographiques favorables et afin d'éviter ou de minimiser les effets sur les milieux humides, les cours d'eau et les autres zones environnementales sensibles.

Infrastructures de traitement des effluents

Les effluents des installations de gestion des rejets miniers seront traités avant d'être rejetés dans l'environnement de réception de façon à se conformer aux *réglementations fédérales en matière d'effluents de métaux miniers* et aux *réglementations provinciales de contrôle environnemental de l'eau et des eaux d'égouts*. Cela concerne également le traitement de l'eau rouge.

Routes d'accès

Plusieurs routes d'accès seront construites et notamment :

- Une nouvelle route d'accès qui ira du sud de la Trans Labrador Highway à la zone du projet ;
- Des routes dans les zones du site du projet pour les véhicules de service et d'entretien et pour un accès général ;
- Des routes d'accès à la zone de déchargement du carburant, aux installations de gestion des résidus miniers, au système de pompage des résidus miniers, à la station de pompage de l'eau brute, au silo de déchargement et au système du convoyage du concentré et au dépôt d'explosifs ;
- Des routes de minage conçues spécifiquement pour le transport du minerai et des résidus de la mine à ciel ouvert, et notamment des routes aux alentours de la mine ainsi que des routes nécessaires pour soutenir les opérations d'exploitation minière ;
- Des routes à proximité de la mine à ciel ouvert qui seront définies plus en détail au fur et à mesure que le plan de la mine sera développé.

Lignes d'électricité/de transmission

Plusieurs options sont envisagées pour fournir l'alimentation électrique pendant la phase de construction du projet.

Alderon a discuté de ses exigences en matière d'alimentation électrique durant la phase de construction avec Nalcor Energy, qui construira, possédera et exploitera une nouvelle ligne de distribution de 46 kV vers le site ou qui fournira de l'électricité en apportant des générateurs diesel. Cette option nécessiterait certainement des unités de génération diesel de 1200 kW pour la zone de construction et la zone du concentrateur, un générateur de 800 kW aux alentours du concasseur et un générateur de 800 kW situé près du garage et des bureaux de la mine.

Infrastructure ferroviaire

Le chemin de fer Québec North Shore & Labrador (QNS&L) s'étend sur environ 420 km de l'ouest du Labrador au Port de Sept-Îles, au Québec (comme indiqué sur la carte des éléments du projet).

Une nouvelle voie ferrée sera établie pour connecter le site de la mine au réseau ferroviaire QNS&L existant sur une longueur totale de 24 km. La ligne comportera un rail (unique) nouvellement construit allant au sud, de la voie ferrée existante, au-delà de la limite est de la ville de Wabush et allant vers l'ouest vers le site de la mine. L'alignement du rail principal a été conçu afin de correspondre aux paramètres de conception existants de QNS&L pour fournir une uniformité technique et opérationnelle.

Une section de voie ferrée en boucle sera d'autre part construite dans la zone de chargement du minerai pour permettre un chargement continu lent des trains et pour permettre aux trains de faire demi-tour sans détacher les locomotives et sans avoir à changer de locomotive.

Autres infrastructures et équipements de soutien

D'autres équipements et infrastructures de soutien seront requis pour l'opérations d'exploitation minière et de traitement. Les principaux équipements et infrastructures de soutien sont :

- Piles de minerais broyés et systèmes de reprise ;
- Systèmes de convoyeur ;
- Silo de déchargement du concentré ;
- Pipeline à rejets miniers ;
- Station de pompage d'eau de récupération ;
- Bassins de conservation de l'eau d'écoulement et bassin de conservation de l'eau de la mine ;
- Barrière et poste de garde ;
- Bureaux administratifs et de maintenance ;
- Zone d'entrepôt et bâtiments des employés ;
- Station de pompage ;
- Tour de communication du site ;
- Dépôt d'explosifs.

2.2.3 Activités

Le projet comportera la construction, l'exploitation et la fermeture et la mise hors service de chacun des éléments et des installations décrits ci-dessus.

Les activités de construction pour les éléments du Labrador du projet seront notamment les suivantes :

- Mouvement d'équipement, de matériaux et de personnels à, dans et depuis le site ;
- Mobilisation et installation de l'infrastructure de construction requise;
- Préparation du site (notamment débroussaillage, défrichage et excavation si nécessaire) ;
- Établissement des bâtiments du site et des autres éléments et installations;
- Installation de systèmes, équipements et services publics associés ; et
- Mise en service du projet.

Les activités d'exploitation minière comporteront des méthodes d'exploitation d'une mine à ciel ouvert. La roche sera forée, dynamitée, extraite, stockée et transportée aux installations de traitement. Le minerai sera récupéré et transporté par des camions de transport hors de la mine à ciel ouvert Rose à l'un des bâtiments de broyage principaux situé à l'est de la mine. Les activités se produisant dans l'usine de traitement sont notamment le concassage, le stockage du minerai broyé, le broyage et le criblage, la concentration par gravité et magnétique, l'assèchement et le pompage des rejets miniers, le convoyage du concentré et les activités de chargement.

Le projet comportera le développement et l'exploitation d'un nouveau chemin de fer qui viendra s'ajouter au chemin de fer QNS&L existant à l'est de Flora Lake. La ligne ferroviaire se termine par une boucle à laquelle est incorporée le système de déchargement du concentré. Le concentré de minerai de fer sera transporté par la voie ferrée existante et grâce à l'infrastructure ferroviaire Cliffs au Port de Sept-Îles à Pointe-Noire au Québec.

Une fois que les opérations cesseront à la fin du projet, la phase de fermeture et de mise hors service du projet commencera.

3.0 AMPLEUR DE L'ÉVALUATION

3.1 Ampleur du projet

L'ampleur du projet, en ce qui concerne l'évaluation environnementale, concerne toutes les activités et tous les travaux physiques associés à la construction, l'exploitation, la restauration et la fermeture du projet proposé.

3.2 Facteurs devant être considérés

Les facteurs suivants ont été envisagés lorsque l'évaluation environnementale a été effectuée :

- Le besoin du projet ;
- Les alternatives au projet ;
- L'objectif du projet ;
- Les moyens alternatifs de mise en œuvre du projet qui sont faisables sur le plan technique et économique et les effets environnementaux de ces alternatives ;
- Les effets environnementaux du projet, et notamment les effets environnementaux des mauvais fonctionnements ou des accidents qui peuvent se produire dans le cadre du projet et tous les effets environnementaux cumulatifs qui vont certainement résulter du projet en combinaison avec d'autres projets ou d'autres activités qui ont été ou qui seront effectués ;
- L'importance des effets environnementaux indiqués ci-dessus ;
- Les commentaires faits par le public et les consultations et la participation des communautés autochtones ;
- La connaissance locale et les connaissances traditionnelles des communautés autochtones ;
- Les mesures qui sont techniquement et économiquement faisables et qui pourraient limiter les effets environnementaux négatifs du projet ;
- L'exigence d'un programme de suivi pour le projet ;
- La capacité des ressources renouvelables qui vont certainement être grandement affectées par le projet pour répondre aux besoins actuels et futurs.

3.3 Ampleur des facteurs

L'évaluation des effets environnementaux est axée sur les composantes environnementales valorisées (CEV). Une CEV est un élément ou un attribut qui est important en raison de sa valeur écologique, juridique, scientifique, culturelle, économique ou esthétique.

Les facteurs CEV spécifiques sont discutés dans la section 7.

3.3.1 Identification des CEV

Au total, 13 CEV ont été identifiées dans les lignes directrices de l'EIE. Elles doivent être examinées à la suite d'intérêt et de préoccupations de la part du gouvernement, d'autochtones, de parties prenantes et du public en général. Chaque CEV est discuté en détail dans la section 7.

Les CEV de l'environnement naturel sont :

- **L'environnement atmosphérique** (la qualité de l'air, le climat, les vibrations et le bruit) ;
- **Les formations, les sols, la neige et la glace** (les formations, la stabilité du terrain, la qualité et la quantité de sol, la neige et la glace ainsi que le potentiel de drainage de roche acide et de lixiviation de métaux) ;
- **Les ressources d'eau** (qualité et quantité d'eau souterraine et les ressources en eau en surface) ;
- **Milieux humides** (terrains dont le niveau d'eau est à la surface ou au-dessus de la surface, ou qui sont suffisamment saturés pour promouvoir des processus aquatiques de milieux humides) ;

Une CEV est un élément ou un attribut qui est important en raison de sa valeur écologique, juridique, scientifique, culturelle, économique ou esthétique.



- **Poissons d'eau douce, habitat de poissons et pêches** (espèces de poissons d'eau douce et l'habitat dont ils dépendent et activités de pêche) ;
- **Oiseaux, autre faune et leur habitat, et zones protégées** (espèces migratoires et non migratoires qui se nourrissent, qui se reproduisent, qui se déplacent et/ou dont la migration passe par la zone du projet, leur habitat et les zones protégées) ;
- **Espèces en danger et espèces dont la préservation suscite des préoccupations** (espèces de plantes et d'animaux, et/ou habitats critiques qui ont une importance provinciale, nationale ou internationale, notamment là où les espèces et/ou leur habitat est protégé dans le cadre de la loi fédérale ou provinciale).

Les CEV de l'environnement humain sont :

- **Ressources historiques et culturelles** (sites archéologiques, sites de fossiles paléontologiques, sites culturels et spirituels et bâtiments et propriétés historiques) ;
- **Utilisation actuelle du territoire et des ressources à des fins traditionnelles par des autochtones** (terres et ressources ayant une valeur sociale, culturelle ou spirituelle spécifique pour les autochtones qui sont actuellement utilisées à des fins traditionnelles) ;
- **Autres utilisations des terres et des ressources courantes** (autres utilisations industrielles, résidentielles et commerciales des terres) ;
- **Services et infrastructures communautaires** (emplois, transports, services sociaux, éducation et services de santé, santé et sécurité, et logement) ;
- **Santé et santé de la communauté** (santé humaine et bien-être et vie de famille) ;
- **Économie, emploi et activité** (nouvelle activité économique, nouveaux travailleurs et nouvelles entreprises locales).

3.3.2 Limites dans l'espace et dans le temps

Les limites dans l'espace et dans le temps sont le domaine de l'étude et les délais utilisés pour s'informer sur les effets environnementaux potentiels de la mine d'argent de Kami et de son infrastructure ferroviaire.

Les limites dans l'espace sont également appelées le domaine de l'étude. Les limites dans l'espace considèrent l'étendue géographique des effets environnementaux du projet, en reconnaissant que certains effets environnementaux peuvent aller au-delà de la zone de développement du projet. Les limites dans l'espace diffèrent des CEV en raison de la nature des effets prévus.

Les limites dans le temps considèrent les délais et le calendrier des activités du projet, et le temps requis pour se remettre des effets environnementaux. En général, les limites dans le temps pour l'évaluation considèrent les phases de construction, d'exploitation et de maintenance, de mise hors service et de récupération du projet. Pour la plupart des CEV, les limites dans le temps de chaque phase du projet envisagent une période de construction d'environ de deux ans, une phase d'exploitation et de maintenance d'environ 17 ans et une phase de mise hors service/récupération d'environ deux ans après la fin des opérations.

4.0 ALTERNATIVES AU PROJET

Les lignes directrices de l'EIE nécessitent d'envisager des solutions alternatives au projet et des moyens alternatifs de mise en œuvre du projet qui sont techniquement et économiquement faisables.

4.1 Alternatives au projet

Le besoin et l'objectif de ce projet est de développer les dépôts de minerai de fer de la concession Kami et de produire du concentré de minerai de fer qui peut être vendu sur les marchés internationaux

Il serait possible de répondre au besoin mondial de minerai de fer grâce à d'autres projets ou initiatives de développement, qui pourraient également fournir des avantages économiques aux régions et aux juridictions dans lesquels ils sont développés. Cependant, hormis le projet proposé, aucune autre solution alternative n'entre dans la capacité et la responsabilité d'Alderon. La seule alternative à la construction et l'exploitation du projet Kami pas Alderon serait une décision de ne pas procéder au développement.

Le projet proposé est un moyen techniquement faisable, économiquement viable et responsable sur le plan de environnemental et social de répondre aux besoins identifiés et à l'objectif de développement. Il peut être planifié et mis en œuvre de façon à éviter ou à réduire les effets environnementaux potentiellement négatifs et à optimiser les avantages socio-économiques.

4.2 Moyens alternatifs de mettre en œuvre le projet

Description de la notion de moyens alternatifs

Le processus d'évaluation environnementale permet d'identifier, d'analyser et d'évaluer différents concepts et options pour le projet potentiel, afin d'inclure des considérations environnementales à la planification du projet à un stade précoce et d'influencer potentiellement la conception du projet. L'EIE considère des moyens alternatifs de mise en œuvre du projet qui sont techniquement et économiquement faisables (indiqués dans le tableau ci-dessous).

Élément du projet	Alternative envisagée	Faisabilité économique et technique	Option préférée
Gestion des rejets miniers	Options : traitement des rejets miniers dans une mine à ciel ouvert	<ul style="list-style-type: none"> Doit faire l'objet d'une étude plus tard, à un stade plus avancé du projet, une fois que la mine à ciel ouvert aura été établie 	
	Option 2 : traitement des rejets miniers dans des cours d'eau naturels	<ul style="list-style-type: none"> Cette option n'est pas faisable ou acceptable sur le plan de l'environnement 	
	Option 3 : stockage des rejets miniers conventionnel dans une enceinte fabriquée	<ul style="list-style-type: none"> Faisable sur le plan technique et économique, technologie efficace et prouvée 	✓
	Option 4 : empilage à sec des rejets miniers asséchés	<ul style="list-style-type: none"> Problème environnemental associé à la création de poussière 	
	Option 5 : traitement commun des rejets miniers et des stériles	<ul style="list-style-type: none"> Si l'on tient compte des aspects techniques/opérationnels, des problèmes environnementaux, des problèmes socio-économiques et des implications économiques, cette option n'est pas considérée comme acceptable en raison des contraintes physiques du site et du volume des rejets miniers produit à une distance importante de la zone de la mine 	
Stockage des stériles (gestion et emplacement)	Option 1 : traitement commun des rejets miniers et des stériles	<ul style="list-style-type: none"> L'emplacement des zones de rejet des stériles de Rose North et Rose South a été sélectionné en tenant compte de l'espace suffisant et de la topographie, de questions environnementales et de commentaires reçus par Alderon pendant les processus de consultation 	✓
	Option 2 : traitement dans des plans d'eau naturels	<ul style="list-style-type: none"> Pas considéré comme une option acceptable sur le plan de l'environnement 	
	Option 3 : utilisation des stériles comme agrégat de construction	<ul style="list-style-type: none"> Davantage de tests doivent être effectués pour déterminer la faisabilité de l'utilisation de ce matériel comme agrégat de construction. 	
Transport	Option 1 : chemin de fer	<ul style="list-style-type: none"> Faisable sur le plan économique et technique 	✓
	Option 2: pipeline	<ul style="list-style-type: none"> Nécessite un capital initial important pour la construction si l'on compare aux transports par rail Davantage d'électricité nécessaire pour exploiter les systèmes de pompe pour faire fonctionner le pipeline Conditions au sol difficiles pour la construction du pipeline et l'opération présente des défis techniques 	
	Option 3 : route	<ul style="list-style-type: none"> La route existante est inadéquate (une seule voie de chaque côté, partiellement pavée, la route est indirecte) et donnerait lieu à des coûts d'exploitation très élevés pour le projet 	
Alimentation électrique	Option 1 : une nouvelle ligne de distribution de 46 kV amenant l'électricité directement à la sous-station principale de l'usine	<ul style="list-style-type: none"> Option préférée pour des raisons économiques Option préférée pour des raisons environnementales (en raison des émissions d'air associées aux unités de génération au diesel) 	✓
	Option 2 : l'électricité est fournie par des générateurs au diesel	<ul style="list-style-type: none"> Solution non souhaitée sur le plan de l'environnement en raison des émissions d'air qui seraient associées aux unités de génération au diesel 	

Élément du projet	Alternative envisagée	Faisabilité économique et technique	Option préférée
Méthodes d'exploitation minière	Option 1 : exploitation d'une mine à ciel ouvert	<ul style="list-style-type: none"> • Option fréquemment utilisée dans des mines de fer similaires et d'autres opérations au Labrador et ailleurs • Méthode efficace et fiable pour des opérations de ce type 	✓
	Option 2 : exploitation minière souterraine	<ul style="list-style-type: none"> • Pas considérée comme une alternative faisable sur le plan économique 	

Sélection de moyens alternatifs préférés

Les éléments du projet sélectionnés, indiqués ci-dessus, ont été identifiés comme les options préférables sur le plan technique et économique avec le moins d'effets potentiels sur l'environnement à la suite des activités du projet. Les effets environnementaux des options préférées sont évalués dans l'EIE.



5.0 CONSULTATION

5.1 Une consultation du public et des communautés autochtones est entreprise dans le cadre de l'étude d'impact

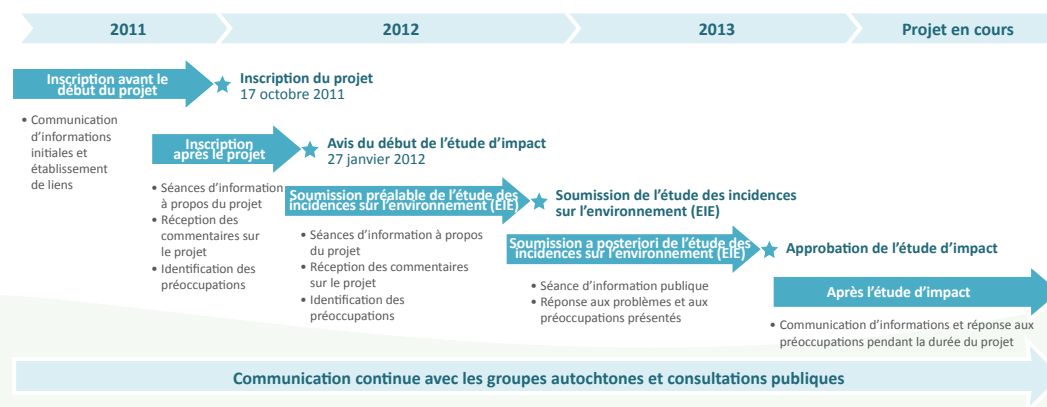
Depuis l'acquisition de la concession Kami, en décembre 2010, Alderon a oeuvré à établir des communications ouvertes et transparentes avec les intéressés potentiels ou les organismes et individuels affectés. L'approche Alderon comporte un programme d'engagement avec les groupes autochtones, les parties prenantes et les agences réglementaires. Les objectifs de cette consultation et de ce programme d'engagement ont été identifiés conformément aux lignes directrices de l'EIE (agence CEA et DOEC 2012), de la *loi sur la protection de l'environnement de Terre-Neuve-et-Labrador* (NLEPA) et de la *loi canadienne sur la protection de l'environnement* (CEAA).

Les objectifs globaux de ces consultations et de ce programme d'engagement sont :

- Fournir des informations et des mises à jour régulières à propos du projet ;
- Faire participer les groupes autochtones et les parties prenantes pendant la phase d'évaluation environnementale et pendant la durée du projet ;
- Identifier les problèmes concernant le projet au début du processus ;
- Adapter la conception du projet, lorsque cela est possible, pour éviter et limiter les effets négatifs sur l'environnement ; et
- Démontrer la façon dont les problèmes et les préoccupations soulevés pendant les activités du programme d'engagement ont été envisagés et résolus dans l'EIE.

Le programme de consultation et d'engagement d'Alderon pour l'évaluation environnementale comporte cinq phases indiquées ci-dessous; il s'agit notamment de phases de consultation et d'engagement et des étapes importantes du programme.

Calendrier du programme de consultation et d'engagement

**Activités de consultation publique et réglementaire**

Les parties prenantes publiques contactées par Alderon sont notamment les résidents des villes de Labrador City, Wabush, Fermont et Sept-Îles. En plus de ces parties prenantes, Alderon a également contacté d'autres parties prenantes potentiellement concernées/ou intéressées et notamment des agences gouvernementales provinciales et fédérales, des organismes non gouvernementaux, des organismes de développement économique, des utilisateurs et des organismes d'espaces de loisirs.

Les activités de consultation publique étaient notamment la communication d'informations, des consultations générales avec les membres de la communauté et des réunions avec les parties prenantes principales. En particulier :

- Des avis publics ont été émis pour communiquer des informations au public en général et aux personnes particulièrement affectées par le projet ;
- Un site Web du projet a été créé pour fournir des informations à propos du projet, des documents à propos de l'évaluation environnementale, des avis et des documents de consultation. Il comporte une portion dans laquelle les parties prenantes peuvent soumettre leurs renseignements de contact et faire des commentaires ;
- Des séances d'information publiques ont eu lieu pour fournir des informations au public et aux parties prenantes intéressées et pour recevoir des commentaires ;
- Des réunions avec les parties prenantes principales ont été organisées pour les informer à propos de la conception du projet et à propos des études de l'EIE, et pour identifier les préoccupations concernant le projet devant être inclus dans l'EIE.

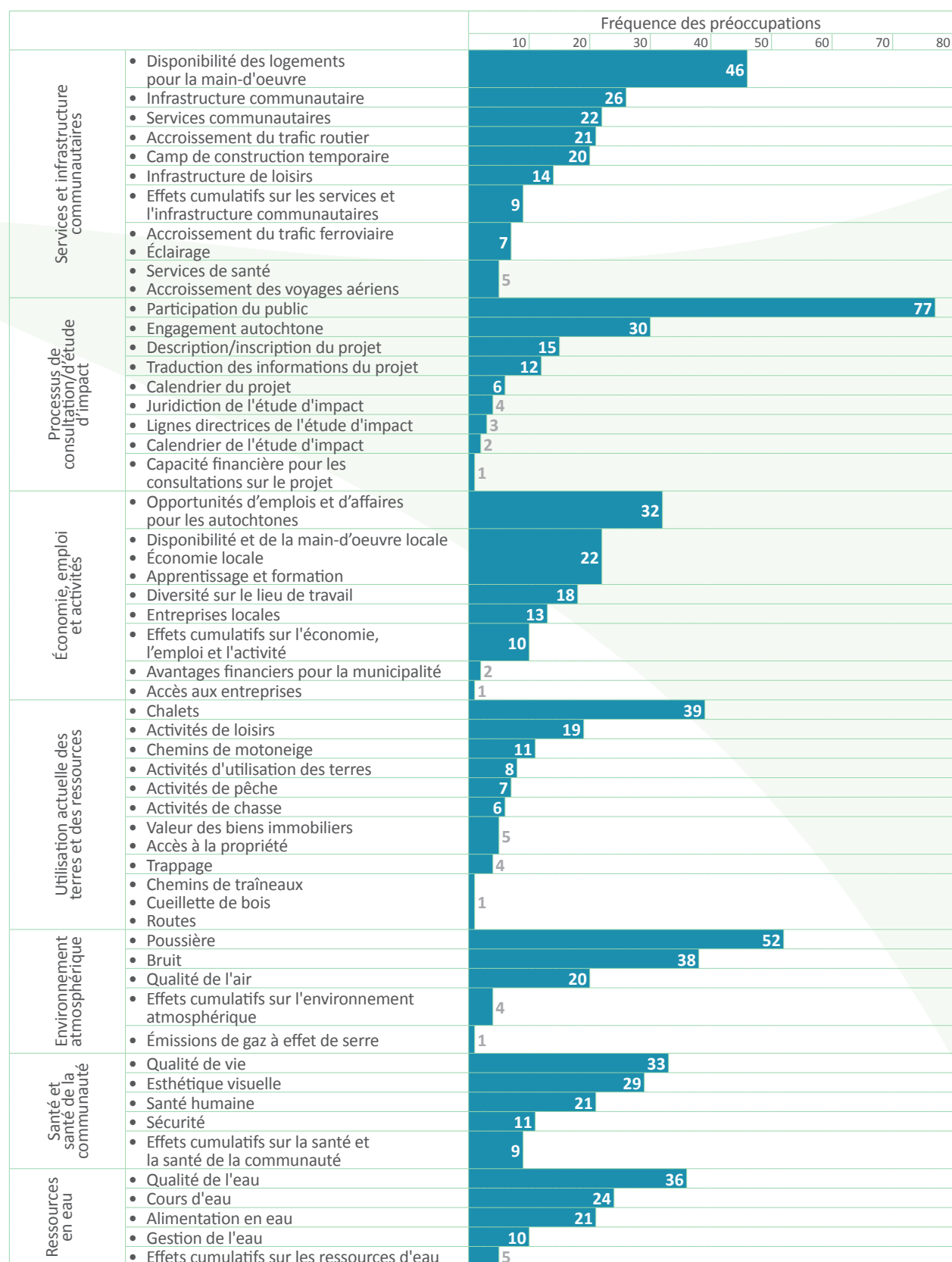
Les consultations avec les agences réglementaires fédérales et provinciales sont des éléments importants du développement de l'EIE. L'approche d'Alderon en ce qui concerne les consultations réglementaires consiste à établir et à maintenir un dialogue transparent avec les organismes réglementaires fédéraux et provinciaux pendant le développement de l'EIE. Les activités de consultation sont des mises à jour et des réunions régulières, comportant notamment la communication des problèmes soulevés par les parties prenantes et les communautés autochtones. De plus, Alderon a rencontré les agences chargées des examens pendant l'élaboration de l'EIE pour présenter les études de ligne de base, la méthodologie de l'étude et l'évaluation des effets pour chaque chapitre. Cette approche est conçue pour informer les organismes chargés des examens et pour obtenir des commentaires au début du processus.

Les préoccupations identifiées le plus fréquemment pendant les consultations publiques et réglementaires sont notamment :

- Participation du public ;
- Effets potentiels de la poussière ;
- Effets potentiels sur les chalets ;
- Effets potentiels du bruit ;
- Disponibilité de logements pour la main-d'œuvre.



Fréquence des préoccupations soulevées pendant les activités de consultation du public



Fréquence des préoccupations soulevées pendant les activités de consultation du public (continué)

		Fréquence des préoccupations					
		10	20	30	40	50	60
Conception et emplacement du projet	• Emplacement des rejets miniers	18					
	• Emplacement de la voie ferrée	16					
	• Disponibilité de l'alimentation électrique	12					
	• Étude de faisabilité économique	9					
	• Emplacement des piles de rejets stériles	9					
	• Emplacement de la route d'accès	8					
	• Emplacement de la ligne de transmission	8					
	• Traitement secondaire du minerai de fer	4					
	• Accidents et mauvais fonctionnement	3					
	• Emplacement des installations de stockage du concentré	2					
• Sources d'énergie alternative	1						
Utilisation actuelle de la terre et des ressources aux fins traditionnelles par les autochtones	• Interaction avec les droits ou les titres de propriété autochtones	21					
	• Utilisation traditionnelle de la terre par les autochtones	18					
	• Effets cumulatifs sur l'utilisation de la terre et des ressources aux fins traditionnelles par des autochtones	3					
Oiseaux, autre faune et leur habitat, et zones protégées	• Espèces fauniques	22					
	• Parcs et zones protégées	6					
	• Oiseaux aquatiques	4					
	• Habitat faunique	4					
	• Effets cumulatifs sur les espèces fauniques	3					
Phase du projet	• Après la fermeture	9					
	• Ingénierie et conception du projet	8					
	• Exploration	6					
	• Contrôle et suivi	6					
	• Opérations minières	4					
	• Construction	1					
Milieux humides	• Effets sur les zones de protection des milieux humides	16					
	• Milieux humides	8					
Poissons d'eau douce, habitat des poissons et pêches	• Habitat des poissons	12					
	• Effets cumulatifs sur les poissons et l'habitat des poissons	2					
	• Population de poissons	3					
Formations, sols, neige et glace	• Restauration et remise en état	8					
	• Effets cumulatifs sur les formations, le sol, la neige et la glace	2					
	• Neige et glace	2					
	• Drainage rocheux acide	1					
Espèces en danger et préoccupations en matière de protection des espèces	• Caribou	6					
	• Effets cumulatifs sur les espèces en danger • Espèces en danger	1					
Ressources historiques et culturelles	• Sites archéologiques	5					
	• Lieux d'enterrement	1					

Activités d'engagement des communautés autochtones

Alderon reconnaît l'importance de l'établissement de liens basés sur la confiance et le respect mutuel avec les groupes autochtones qui peuvent être affectés par le projet afin d'obtenir des résultats mutuellement bénéfiques. Alderon est déterminé à assurer que les groupes et les communautés autochtones potentiellement affectés participent au processus afin qu'Alderon puisse identifier, comprendre et résoudre les effets adverses potentiels du projet sur ces communautés et sur leur utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles.

L'approche d'Alderon en ce qui concerne la participation des groupes autochtones est guidée par sa *politique relative aux relations avec les groupes autochtones*.

Conformément à sa *politique relative aux relations avec les groupes autochtones*, Alderon :

- Reconnaîtra les traités potentiels ou établis des groupes autochtones, ou les droits provenant des traités, et se conformera aux exigences de tout traité, toute loi, tout règlement et toutes politiques gouvernementales applicables ;
- Fournira des opportunités aux groupes autochtones de communiquer leurs connaissances et leurs informations traditionnelles sur l'utilisation traditionnelle du territoire et des ressources dans la zone du projet ;
- Développera un processus de participation efficace, respectueux et sérieux ; et
- Collaborera avec les groupes autochtones pour identifier les effets du projet et pour développer et mettre en œuvre des mesures de limitation appropriées de ces effets, et, notamment, lorsque cela est approprié, négociera des accords pour résoudre les effets adverses et donner accès aux bénéfices.

Alderon a contacté les groupes et communautés autochtones qui ont des droits provenant de traités ou qui sont reconnus ou qui ont revendiqué des droits autochtones ou un titre autochtone (collectivement appelés les « Intérêts autochtones ») et qui peuvent être affectés par le projet. Afin de déterminer l'existence de ces intérêts autochtones, Alderon a passé en revue de nombreuses informations afin de comprendre la nature des intérêts autochtones connus dans le projet et d'identifier les groupes et communautés autochtones qui collaboreront avec Alderon.

Alderon a identifié cinq groupes autochtones ayant des intérêts qui pourraient être affectés par le projet. Ces groupes qui forment la liste des participants au programme d'engagement autochtone d'Alderon sont :

- La nation Innu (représentant les Innus du Labrador) ;
- Le conseil de la communauté NunatuKavut ;
- La première nation Uashat Mak Mani-Utenam ;
- La première nation Matimekush-Lac John ;
- La nation Naskapi de Kawawachikamach.

Alderon a fait des efforts importants pour collaborer avec chacun de ces groupes autochtones. Ces efforts sont basés sur la stratégie d'engagement et sur *le plan d'action autochtone d'Alderon* qui établit la structure d'un processus d'engagement complet et coordonné cohérent avec les exigences des traités, lois, mesures réglementaires et politiques gouvernementales applicables, et notamment les lignes directrices de l'EIE. Le processus d'engagement a commencé avant

l'enregistrement du projet et continuera pendant la durée du projet jusqu'à la fermeture et la mise hors service.

Ces efforts d'engagement comportent quatre initiatives principales :

- **Communication des informations** : Alderon a fourni à chaque groupe autochtone une série complète d'informations à propos du projet à des fins d'examen et de commentaires, et notamment l'enregistrement du projet, les brochures explicatives, les politiques de l'entreprise et les demandes de permis. Ces documents, lorsque cela est approprié, sont traduits. Alderon a également offert d'organiser des réunions avec chaque groupe pour discuter des informations et pour fournir des mises à jour à propos du projet. Ces informations ont de plus été placées sur le site Web d'Alderon. Alderon continuera à fournir des informations claires, faciles à utiliser et pertinentes à propos du projet à chaque groupe autochtone, régulièrement et rapidement, pendant la durée du projet pour permettre d'identifier les problèmes et les préoccupations.
- **Engagement de la communauté** : Alderon a rencontré le leader de chaque groupe autochtone pour discuter du projet, de l'évaluation environnementale et du processus d'engagement afin de déterminer les meilleures façons de transmettre les informations concernant le projet et d'identifier les problèmes et les préoccupations. Alderon a également fait de nombreux efforts pour rencontrer les membres de la communauté afin de discuter du projet. Dans le cadre de l'engagement communautaire, Alderon a évalué la capacité de chaque groupe autochtone à participer à un engagement et, lorsque cela était approprié, a offert de conclure des engagements formels, soutenus par un financement de la capacité et une expertise technique. Alderon a offert, et continuera à offrir, de rencontrer les leaders et les membres de la communauté afin de fournir plusieurs opportunités à chaque groupe autochtone de comprendre le projet et d'identifier les effets potentiels sur les intérêts autochtones.



- **Études concernant l'utilisation traditionnelle du territoire et des ressources** : Alderon a offert de fournir des ressources financières et techniques à chaque groupe autochtone pour effectuer des études concernant l'utilisation traditionnelle du territoire et des ressources et d'acquérir des connaissances par le biais d'entrevues avec des participants et de créer une carte de l'utilisation des terres et des ressources. Lorsque des accords ont été conclus, les résultats de ces études ont été utilisés pour améliorer la compréhension d'Alderon des effets du projet sur les activités traditionnelles. Alderon a offert de collaborer directement avec les membres des comités autochtones qui peuvent être particulièrement affectés par le projet.
- **Atténuation et évitement** : Alderon fournira des opportunités aux groupes autochtones d'être consultés sur le développement de mesures d'atténuation et d'évitement lorsque, à la suite des informations obtenues par le biais du programme d'engagement, il a été déterminé que le projet va certainement avoir des effets négatifs sur les intérêts autochtones ou avoir des effets négatifs sur l'utilisation traditionnelle du territoire et des ressources. Ces mesures d'atténuation ou d'évitement peuvent notamment être la surveillance environnementale, des mesures de protection des terres et culturelles, et la négociation d'ententes sur les avantages. Alderon incorporera les informations obtenues pendant l'engagement à la planification du projet et à sa mise en œuvre et adaptera ses plans comme nécessaire pour tenir compte de l'opinion des groupes et des communautés autochtones.



Les efforts d'engagement d'Alderon ont permis à plusieurs groupes autochtones d'identifier des préoccupations qui les concernaient particulièrement. Les préoccupations les plus fréquemment identifiées par les groupes autochtones grâce à ce programme d'engagement sont :

- L'emploi et les opportunités d'affaires des groupes autochtones ;
- L'engagement autochtone ;
- Interaction potentielle avec les droits autochtones ou les titres ancestraux ;
- Effets potentiels du projet sur les activités d'utilisation traditionnelle du territoire ; et
- Effets potentiels du projet sur la faune.

Fréquence des préoccupations soulevées pendant les activités d'engagement avec les groupes autochtones

		Fréquence des préoccupations soulevées				
		5	10	15	20	25
• Opportunités d'emplois et d'affaires pour les autochtones		24				
• Engagement autochtone		20				
• Interaction avec les droits ou les titres de propriété autochtones		17				
• Utilisation traditionnelle de la terre par les autochtones		14				
• Espèces fauniques		7				
• Caribou		6				
• Apprentissage et formation • Diversité sur le lieu de travail	• Exploration	5				
• Activités de chasse • Trappage	• Accroissement du trafic ferroviaire	4				
• Chalets • Effets cumulatifs sur les espèces fauniques	• Description/inscription du projet	3				
• Disponibilité de l'alimentation électrique • Effets cumulatifs sur l'utilisation de la terre et des ressources aux fins traditionnelles par des autochtones • Poussière • Activité d'utilisation des terres	• Après la fermeture • Qualité de vie • Restauration et remise en état • Camp de construction temporaire • Cours d'eau • Habitats fauniques	2				
• Accès à la propriété • Accidents et mauvais fonctionnement • Effets cumulatifs sur les services et l'infrastructure communautaires • Effets cumulatifs sur les poissons et l'habitat des poissons • Faisabilité économique • Ingénierie et conception du projet • Capacité financière pour les consultations sur le projet • Activités de pêche • Santé humaine • Économie locale • Emplacement de la voie ferrée	• Emplacement des rejets miniers • Emplacement de la ligne de transmission • Opérations minières • Calendrier du projet • Valeur des biens immobiliers • Participation du public • Activités de loisir • Sécurité • Espèces en danger • Traduction des informations du projet • Routes • Qualité de l'eau • Ressources en eau • Alimentation en eau	1				

Après la soumission de l'EIE

Après la soumission de l'EIE, Alderon continuera ses activités d'engagement avec les communautés autochtones et de consultation du public et des parties prenantes. Alderon poursuivra ses efforts pour engager les communautés autochtones affectées et/ou intéressées, et notamment essaiera de collaborer avec les conseils de bande, travaillera en matière d'élaboration de capacité, et organisera des réunions communautaires lorsque cela sera considéré comme approprié par les leaders communautaires.

6.0 ENVIRONNEMENT ACTUEL

Le projet Kami proposé est situé dans l'ouest du Labrador, dans les zones de planification municipale de Labrador City et de Wabush et dans la zone économique régionale de Hyron. L'exploration minière, les activités minières et les activités industrielles associées ont commencé dans cette région à la fin des années 50, et sont devenues un élément crucial de sa prospérité économique. La concession Kami est entourée de plusieurs mines de fer en activité (IOC, Wabush Mines et ArcelorMittal) et contribuera à la poursuite du développement économique et à la croissance de la région en fournissant de nouveaux emplois et des opportunités commerciales importantes à la région au cours des 30 prochaines années.

La zone du projet est située au sud-ouest des villes de Wabush et de Labrador City et des opérations de mine et de traitement minier de l'Ouest et Labrador, et au nord-est de la ville de Fermont au Québec. Ces communautés sont modernes et actives, et ont un taux de chômage relativement faible et un niveau de vie élevé. Elles possèdent de nombreux services et infrastructures. Le niveau de vie relativement élevé de la région provient du développement de l'activité minière et des activités associées qui ont caractérisé l'économie de la région depuis plusieurs dizaines d'années. Même si l'on estime que la croissance récente provenant de l'expansion des activités minières dans la région est accompagnée de problèmes de disponibilité et de prix des logements et d'autres services et infrastructures ainsi que de problèmes socio-économiques, la qualité de vie globale des résidents reste relativement élevée.

Les conditions existantes (ligne de base) de l'environnement dans la zone et près de la zone du projet reflètent les effets des activités humaines passées et actuelles dans la région. La surveillance de la qualité de l'air ambiant dans la région indique que la qualité moyenne de l'air est globalement bonne, avec des concentrations ambiantes de SO_2 et de NO_2 inférieures aux normes en vigueur et avec des niveaux de particules suspendues totales dépassant occasionnellement les lignes directrices. Les données de surveillance de la qualité de l'eau indiquent que la qualité de l'eau à la surface est bonne, avec des paramètres dépassant occasionnellement et légèrement les lignes directrices en vigueur en matière de qualité d'eau.

L'environnement biophysique dans lequel le projet se trouve est une forêt subarctique moyenne (Michikamau) – écodistrict ED432 de l'ouest du Labrador. Les types d'habitats communs de l'ouest du Labrador se trouvent dans la zone du projet. Ces types d'habitats soutiennent un nombre important d'espèces qui sont communes dans la région.

Les espèces en danger et les espèces dont il convient de se préoccuper qui ont été observées dans la zone du projet sont notamment : les moucherolles à côtés olives (menacées), et le quiscale rouilleux (espèce dont il convient de se préoccuper). Il n'y a eu aucune observation d'espèces de plantes en danger dans la zone du projet. Huit espèces de plantes ont été observées dans la zone du projet. La présence de ces huit espèces a été également observée en dehors du périmètre du projet. Aucun caribou n'a été observé à proximité de la zone du projet.

Les milieux humides couvrent une portion importante du paysage naturel du Labrador et sont communs dans la zone du projet. Labrador City et Wabush ont signé des ententes municipales de protection des milieux humides avec le gouvernement de la province et le plan conjoint des habitats de l'Est, qui nécessitent l'incorporation de la conservation des milieux humides à la planification municipale. Chaque municipalité a dû désigner les zones de milieux humides dans leur zone de planification municipale comme des unités de gestion de l'habitat (ville de Labrador City et le plan conjoint des habitats de l'Est 2010; ville de Wabush et le plan conjoint des habitats de l'Est 2010) Le projet a été conçu pour éviter d'avoir des effets sur les unités de gestion chaque fois que cela est possible. Cependant, le gisement de fer entre en contact avec l'unité de gestion de Pike Lake South . . Aucune caractéristique d'habitat unique n'a été identifiée dans l'unité de gestion ou ailleurs dans la zone du projet.

Les espèces de poissons et l'habitat communs de l'ouest du Labrador sont présents dans la zone du projet. Des activités de pêche récréatives ont lieu dans la région et à proximité de la zone du projet. Il n'y a pas eu d'observation d'espèces de poissons figurant sur la liste des espèces en danger dans la zone du projet, et aucune pêche commerciale ou autochtone n'a été identifiée dans ou à proximité de la zone du projet

L'utilisation actuelle du territoire et des ressources à proximité du projet sont notamment la planification municipale, des activités industrielles, l'utilisation pour des chalets, la chasse et le piégeage, la pêche à la mouche, la cueillette du bois, la cueillette de baies et le motoneige parmi d'autres activités récréatives. En raison de la proximité des villes de Labrador City et de Wabush, l'utilisation récréative des territoires dans cette zone est importante. Plusieurs chalets ont été identifiés dans la zone du projet.

Il n'y a aucune communauté autochtone à proximité du projet, la communauté la plus proche étant Schefferville, située à environ 200 km au nord. Cependant, le projet est situé dans une zone que cinq groupes autochtones revendiquent comme territoire traditionnel. Il n'y a pas de traité ou de revendications territoriales réglées dans la zone du projet, même si les résidents de l'ouest du Labrador participent à des activités récréatives du territoire et des ressources dans la région. Selon les informations disponibles, il n'y a pas d'indication d'une utilisation actuelle des terres et des ressources pour des raisons traditionnelles par des autochtones à proximité de la zone du projet. De plus, aucunes ressources historiques et culturelles n'ont été identifiées dans la zone du projet.

L'étude d'impact sur l'environnement donne des descriptions détaillées de l'environnement biophysique et socio-économique qui pourrait être affecté par le projet pour chaque CEV pertinent.

Des détails de chaque composant environnemental spécifique se trouvent dans l'analyse détaillée des CEV. Des descriptions de la ligne de base pour chaque CEV basées sur une approche de l'écosystème sont fournies en annexe.

Des études de ligne de base autonomes qui décrivent l'environnement existant en détail pour soutenir l'évaluation des effets environnementaux, le développement des mesures d'atténuation, et la surveillance et le suivi des programmes ont été effectuées pour :

- Les poissons d'eau douce, l'habitat du poisson et les pêches ;
- Les ressources en eau (qualité et quantité de l'eau douce pour l'eau de surface et l'eau souterraine) ;
- Les milieux humides ;
- La surveillance de la qualité de l'air ; et
- Le tissu socio-économique (et notamment les logements, la main-d'œuvre, les services communautaires, la demande d'emploi, les infrastructures locales).

Pendant l'élaboration de ces études de ligne de base, des agences gouvernementales et non-gouvernementales ont participé à la conception et à la méthodologie de recueil des données pour assurer une base complète pour l'évaluation environnementale. Les études de ligne de base autonomes sont incorporées aux documents de l'EIE en annexe.



7.0 ÉVALUATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

7.1 Méthode et approche

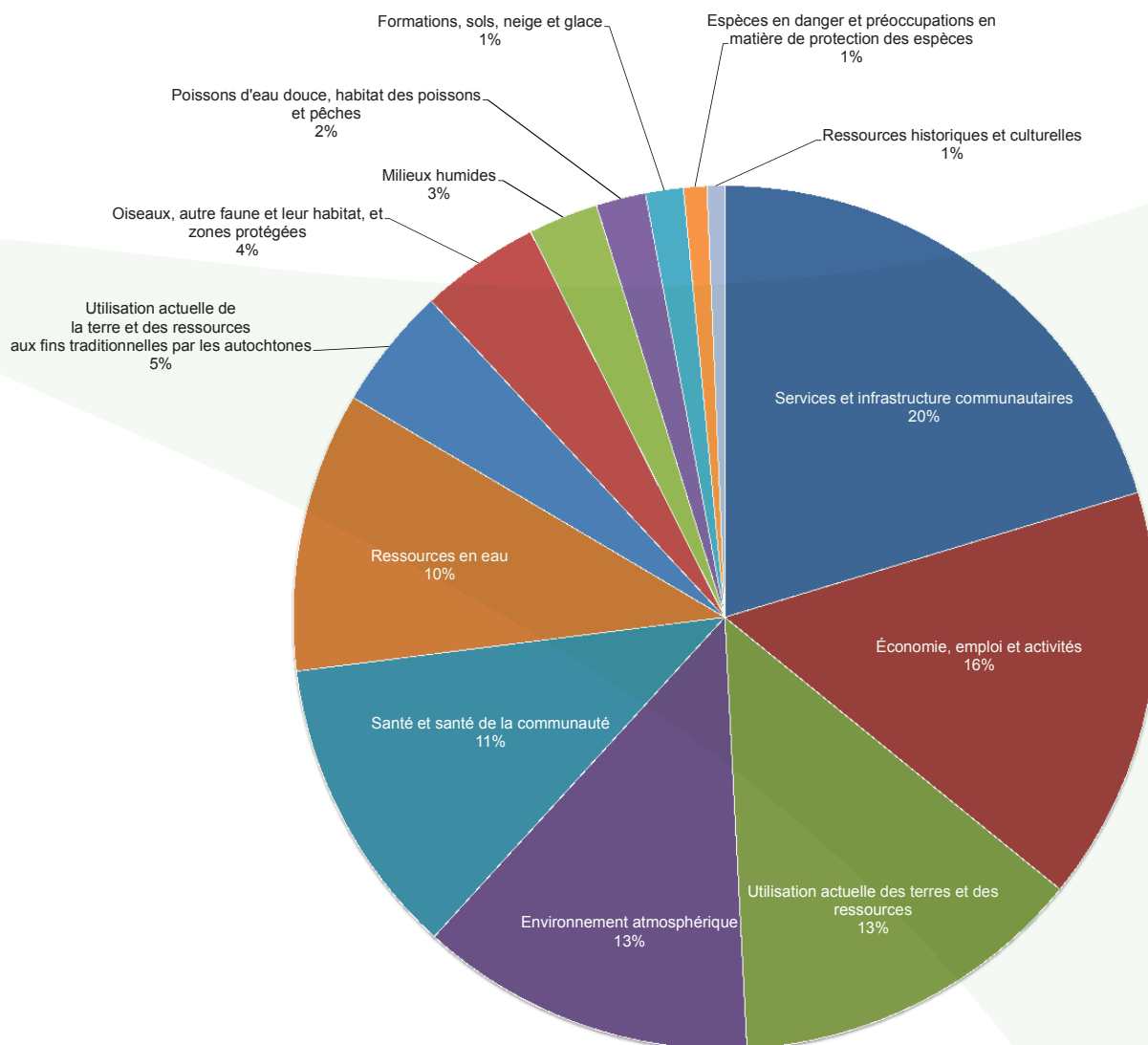
Les activités associées à chaque phase du projet et aux événements accidentels ont été identifiées pour évaluer les effets environnementaux potentiels du projet. Les effets environnementaux potentiels de chaque phase du projet (construction, exploitation et maintenance, fermeture et récupération) ont été évalués pour chaque CEV, en fonction des conditions existantes (avant le projet) de chaque CEV et en fonction des connaissances existantes à propos des effets environnementaux de projets similaires.

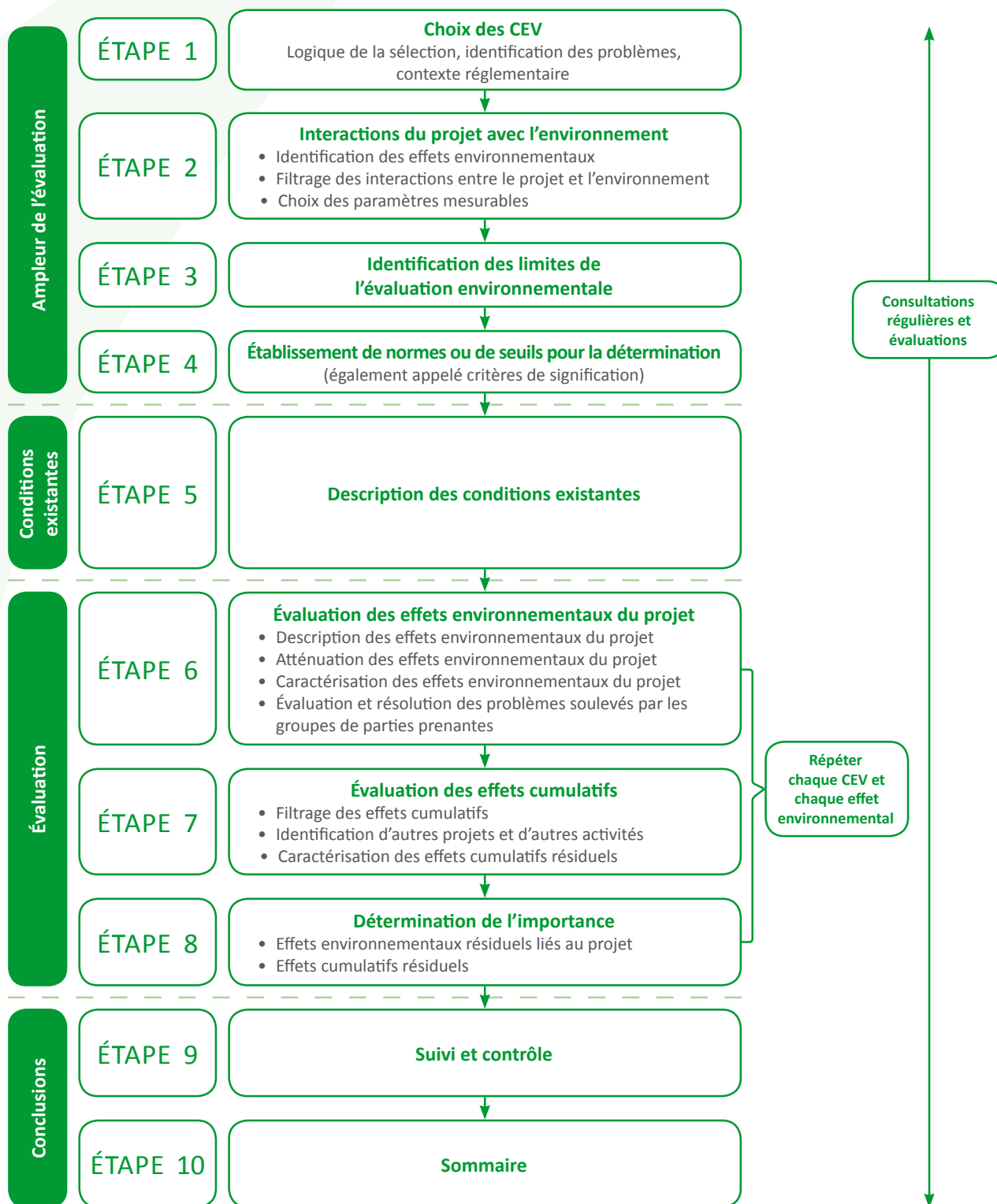
Les effets restants après l'application des mesures d'atténuation, également appelés effets résiduels, sont caractérisés en utilisant des critères spécifiques (direction, amplitude, étendue géographique, durée, fréquence réversibilité) qui sont définis pour chaque CEV. L'importance des effets environnementaux liés au projet a été ensuite déterminée en fonction de critères ou de seuils prédéterminés pour évaluer l'importance de l'effet résiduel. Les matrices résumées d'évaluation des effets résiduels sont fournies en annexe A.

Alderon a mis en œuvre un programme de consultation publique et a collaboré avec les groupes autochtones potentiellement concernés pour comprendre les problèmes et les préoccupations des parties prenantes et des groupes autochtones. L'évaluation environnementale est axée sur ces problèmes et ces préoccupations, en utilisant une approche basée sur les problèmes pour aider les parties prenantes et les groupes autochtones à identifier la façon dont leurs préoccupations ont été envisagés. Les catégories principales de préoccupations soulevés sont présentées dans le tableau ci-dessous de façon proportionnelle.



Proportion des préoccupations identifiées pendant les activités d'engagement avec les groupes autochtones et de consultation du public





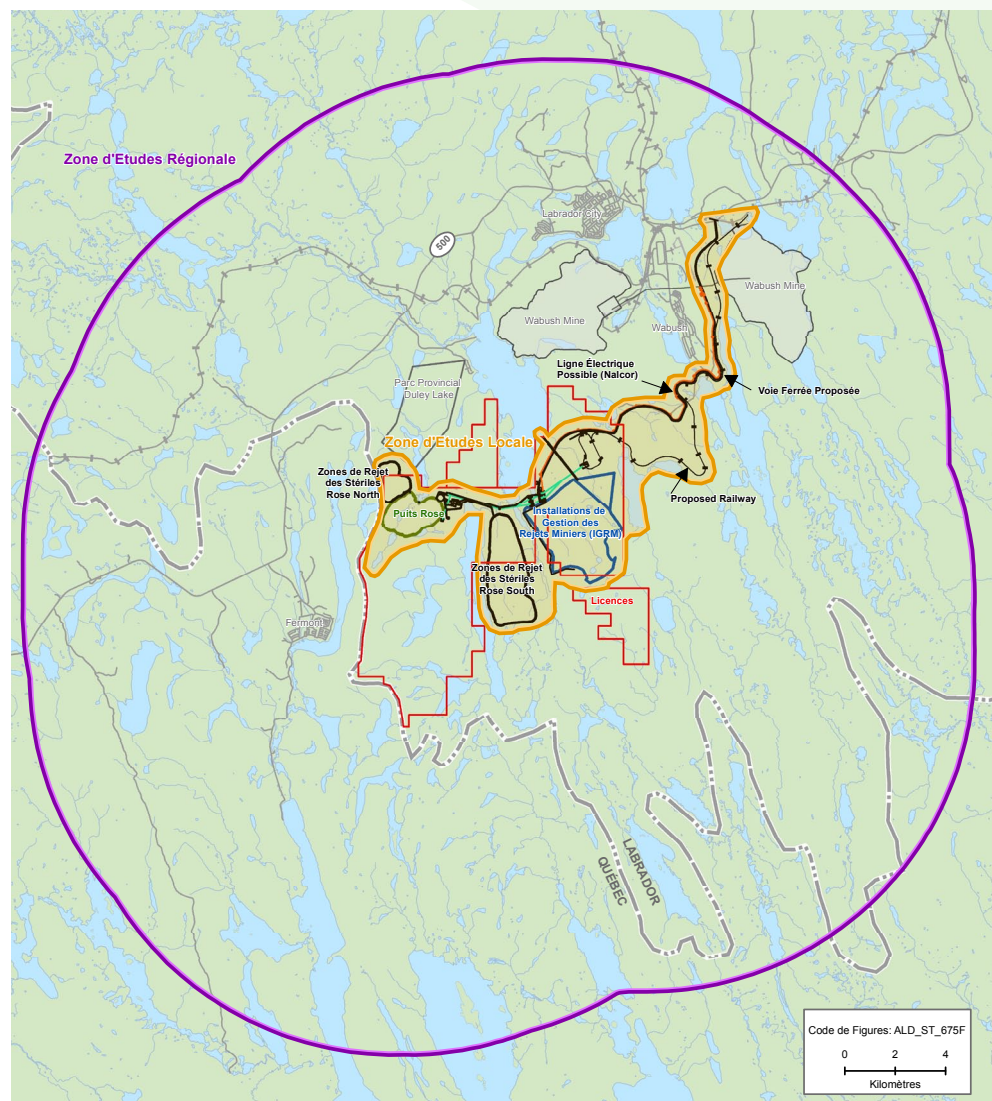
7.2 Composantes environnementales valorisées

Les effets environnementaux du projet ont été évalués conformément à toutes les réglementations environnementales applicables, aux lignes directrices de l'EIE et aux pratiques exemplaires de l'industrie. Un résumé des résultats de l'évaluation environnementale pour chaque CEV est présenté ci-dessous.

7.2.1 Environnement atmosphérique

L'environnement atmosphérique considère la qualité de l'air ambiant et de l'environnement acoustique et visuel (bruit, vibrations, lumière) aux alentours du projet. Alderon a mis en œuvre un programme de surveillance de ligne de base de la qualité de l'air et du bruit pour caractériser les conditions existantes de l'environnement atmosphérique qui pourraient être affectées par le projet. En plus d'utiliser les données obtenues auprès de stations de surveillance existantes, Alderon a installé des stations de contrôle sur la berge de Long Lake à Wabush et à Fermont. Ces données ont été utilisées pour prévoir la dispersion de poussières et de bruits qui pourraient être générés par le projet.

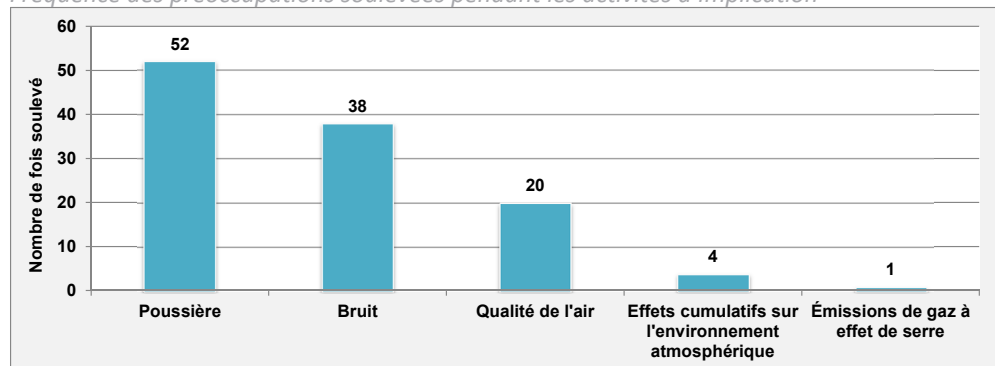
Zones d'étude locale et régionale de l'environnement atmosphérique



Préoccupations

Les préoccupations soulevées pendant la consultation concernaient les changements de la qualité de l'air, le contrôle de la poussière, la poussière provenant des rejets, le bruit et les émissions de gaz à effet de serre. Alderon a mesuré le bruit et les émissions d'air de ligne de base et a prévu les émissions du projet afin de concevoir un projet qui respecterait les lignes directrices fédérales et provinciales et qui répondrait aux préoccupations des parties prenantes. Alderon mettra en œuvre des mesures d'atténuation, telles qu'une restauration progressive, pour gérer les émissions atmosphériques et continuera à contrôler les effets tel que nécessaire. En réponse aux préoccupations des parties prenantes, Alderon a, d'autre part, déplacé la zone de rejet des stériles de Rose South à environ 5 km à l'est, pour minimiser les effets potentiels pour la ville de Fermont. Un enregistrement complet de tous les commentaires et les réponses sont inclus en annexe B.

Fréquence des préoccupations soulevées pendant les activités d'implication



Effets environnementaux potentiels

Le projet est situé dans une zone où les activités minières et ferroviaires se produisent à l'heure actuelle. Le projet proposé contribuera temporairement à créer des émissions, du bruit, des vibrations et de la lumière pendant la phase de construction. Le projet aura également des effets à plus long terme pendant la phase d'exploitation : émissions d'air et de gaz à effet de serre, bruit, vibrations et d'éclairage industriel.

Les activités de construction donneront lieu à l'émission de contaminants et notamment à des matières particulaires (poussières) et à des gaz de combustion en raison de la combustion de carburants par des équipements de construction. L'émission de contaminants de l'air pendant la phase de construction du projet sera temporaire et devrait être dans les limites des objectifs, normes et lignes directrices réglementaires.

Les activités de construction et d'exploitation donneront lieu à des émissions de bruit. Les communautés de Fermont, Labrador City et Wabush sont séparées des installations par une distance de 5 à 10 km, et ne devraient probablement pas ressentir les effets du bruit provenant des travaux de génie civil. Les chalets près de Long Lake et Riordan Lake se trouvent à une distance comprise entre quelques centaines de mètres et 5 km du projet et feront l'expérience d'une augmentation du niveau de bruit. La partie sud de Wabush pourrait entendre le bruit du trafic ferroviaire.

Les vibrations provenant du forage et du dynamitage ont été évaluées pour le projet. Étant donné la distance entre le site du projet et les récepteurs les plus proches, les vibrations provenant des opérations d'équipements de construction lourds ne créent pas de préoccupation.

Les émissions de lumière pendant l'exploitation du projet proviendront des activités minières. La lumière provenant des différentes installations du projet au sud de Long Lake sera en général visible par les chalets sur la berge ouest.

Mesures d'atténuation

Alderon mettra en place des mesures d'atténuation pour réduire les effets négatifs importants pour les chalets. Les mesures principales seront notamment une restauration progressive, l'utilisation de mesures de suppression de la poussière, l'utilisation de convoyeurs couverts si nécessaire, l'adhésion à un programme d'entretien de l'équipement complet et la mise en place de programmes de surveillance.

Effets environnementaux résiduels

Étant donné la mise en œuvre des mesures d'atténuation, le projet ne devrait pas donner lieu à des effets environnementaux négatifs dans des conditions d'exploitation normales.

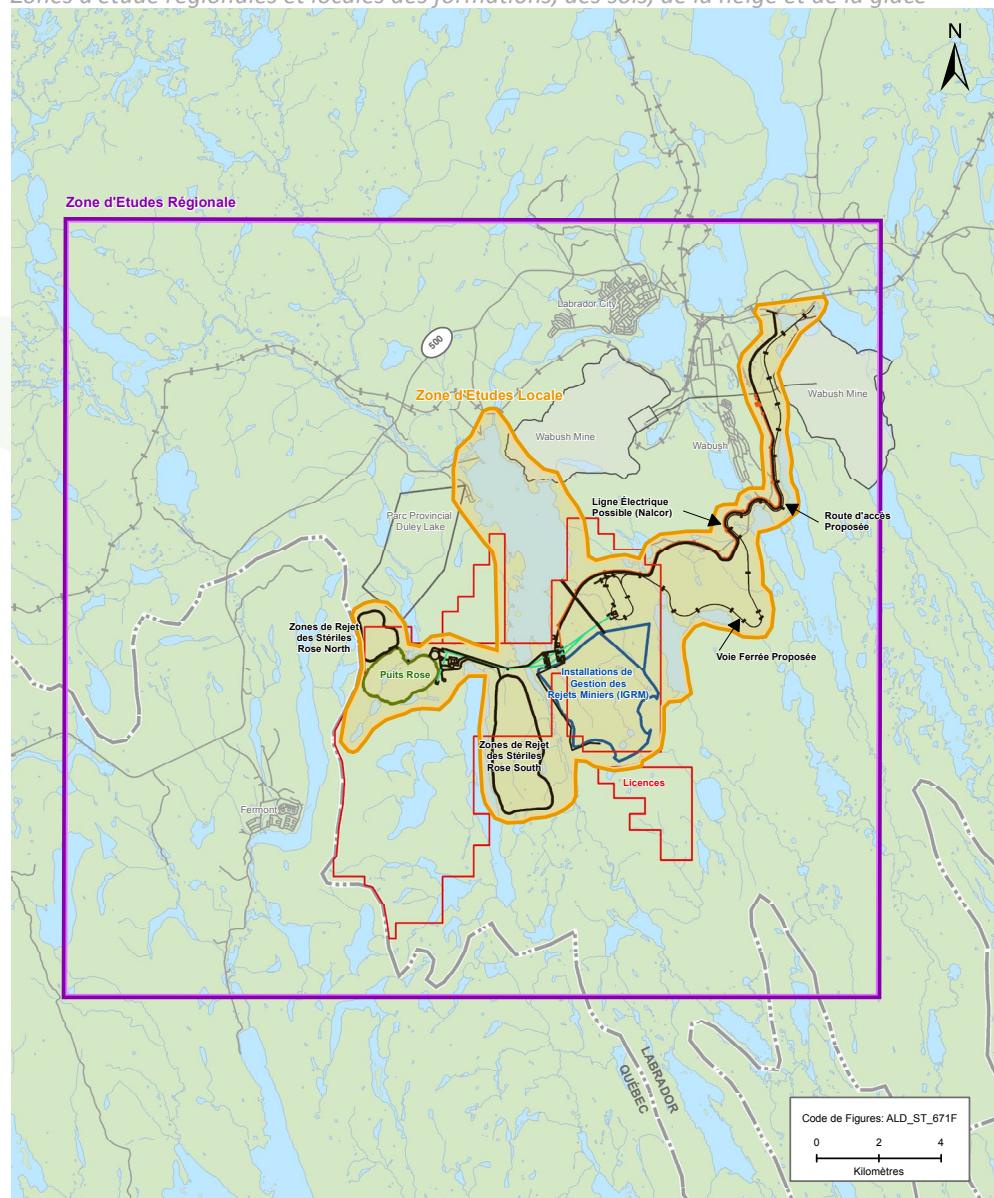


7.2.2 Formations, sols, neige et glace

Les formations, les sols, la neige et la glace comportent des considérations de formations, de stabilité du terrain, de qualité et de quantité du sol, de glace et de neige ainsi que le potentiel de drainage de roche acide et de lixiviation de métaux. Des informations existantes ont été utilisées pour développer cette évaluation, et notamment les résultats provenant d'une classification écologique, d'un mappage géologique du substratum, d'un mappage du terrain, de données en matière de pergélisol et climatiques obtenues auprès d'Environnement Canada. De plus, des images numériques ont été utilisées pour interpréter les formations, les processus géomorphiques (tels que les suintements), le drainage, et les conditions du sol. L'évaluation des effets potentiels de drainage de roche acide et de lixiviation de métaux est basée sur des données historiques de mines similaires, sur la surveillance des mines existantes et sur le test de matériaux géologiques recueillis sur le site.

L'environnement existant de la zone de développement du projet a une géologie de substratum mixte. La zone du projet est composée principalement de till glaciaire, déposée directement par la glace à l'occasion de la dernière glaciation, qui a couvert la plupart du Labrador. Une seule caractéristique de formation unique et de valeur a été identifiée dans la zone d'étude locale. Un esker d'environ 5 km de long passe le long du côté ouest de la Waldorf River, à l'est de la zone de rejet des stériles de Rose South. L'esker varie en largeur de 50 à 285 m et se trouve de cinq à 20 m au-dessus de la Waldorf River. Le compte de la base acide a indiqué que les stériles sont classifiés comme ne générant pas d'acide.

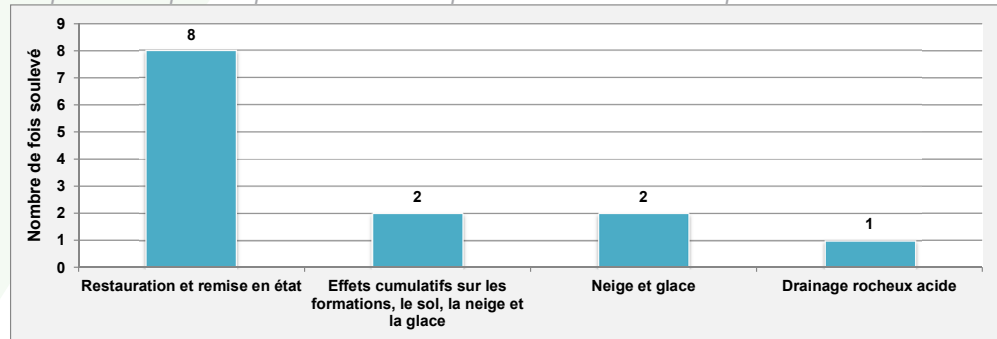
Zones d'étude régionales et locales des formations, des sols, de la neige et de la glace



Préoccupations

Les préoccupations identifiées par les participants concernant les formations, le sol, la neige et la glace sont indiqués ci-dessous. Les participants ont indiqué les effets cumulatifs de la restauration et de la remise en état, la neige et la glace, et le drainage rocheux comme des domaines de préoccupation. Pour résoudre ces problèmes, Alderon minimisera l'utilisation de l'esker, mettra en œuvre une restauration progressive, développera un plan de restauration et de fermeture, et élaborera un plan de dynamitage. Un enregistrement complet de tous les commentaires et les réponses sont inclus en annexe B.

Fréquence des préoccupations soulevées pendant les activités d'implication



Effets environnementaux potentiels

Les effets environnementaux potentiels liés au projet sur les formations, les sols, la neige et la glace sont notamment des changements des formations et de la stabilité du terrain, des changements de la qualité et de la quantité du sol, des changements de la neige et de la glace, le drainage de roche acide et la lixiviation de métaux,

Les activités de construction résulteront en des altérations des formations et des régimes de drainage existants dans les zones d'exploitation minière et de traitement. La construction des routes, des installations et des voies ferrées qui y sont associées résulteront, elles aussi, en des altérations des formations actuelles; cependant, étant donné l'ondulation relative et la nature inclinée du terrain avec un mort-terrain d'une profondeur allant jusqu'à 51 m, nous ne pensons pas que des formations seront perdues.



La stabilité du terrain est en général un problème pour la plupart des projets miniers. D'une perspective géologique, aucun glissement de terrain ou aucun signe de mouvement lente de masse n'ont été observés en examinant les photographies aériennes existantes.

La préparation du site et les activités de construction ont le potentiel provoquer un changement de la qualité et de la quantité du sol. Le dépôt de poussières associé à la construction a le potentiel de changer la qualité du sol. Cependant, le matériel géologique parent contient du fer et, par conséquent, le dépôt de poussières composées de particules de fer n'aura pas d'effet néfaste sur la qualité du sol sur les terrains en amont.

La construction du site de la mine et de l'infrastructure associée pourra avoir un effet sur la répartition de la neige et sur les amoncellements. La plupart de ces phénomènes seront causés par des changements de la microtopographie qui influencent la direction et la vitesse du vent.

Les effets du drainage de roche acide et de la lixiviation de métaux ne devraient certainement pas se produire si l'on se base sur les tests effectués à ce jour et sur l'expérience des autres opérations.

Mesures d'atténuation

Avec la mise en œuvre de mesures d'atténuation standard (tels que le maintien de tendance de drainage naturel), des glissements peu importants ne sont pas anticipés.

Les changements de la quantité du sol seront minimisés grâce à l'empilage de tourbe et de terres végétales. Les piles de stockage de sols seront utilisées pour récupérer le site progressivement et au moment de la fermeture de la mine. Le rejet d'effluents sera traité avant le relâchement dans l'environnement, minimisant ainsi les effets ultérieurs sur la qualité du sol.

Les effets sur les dépôts et les amoncellements de neige seront limités grâce à l'utilisation de barrières de neige pour contrôler les amoncellements dans les zones critiques. De plus, un plan de dynamitage sera développé.

Effets environnementaux résiduels

Étant donné la mise en œuvre des mesures d'atténuation, le projet ne devrait pas donner lieu à des effets environnementaux négatifs dans des conditions d'exploitation normales.

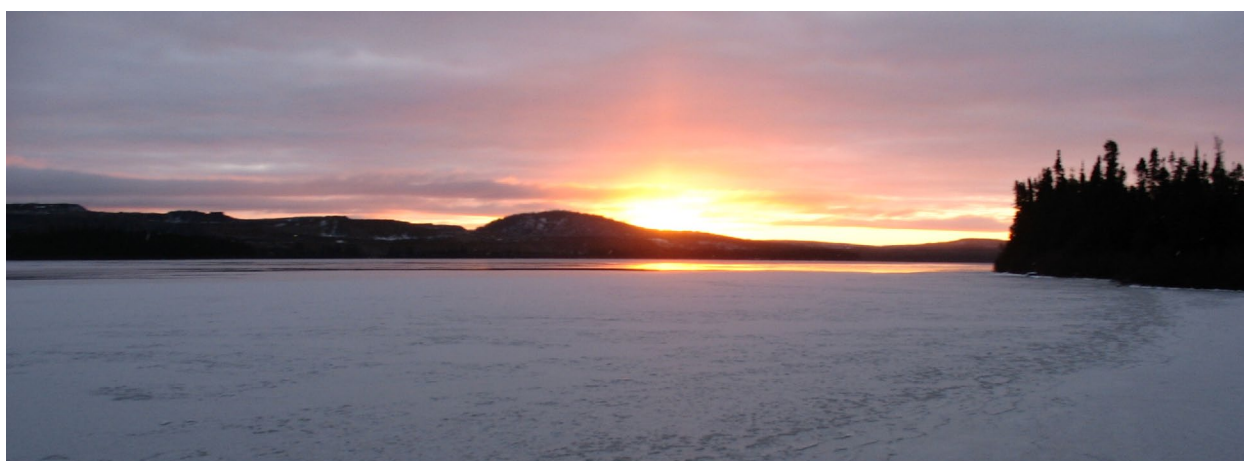
7.2.3 Ressources en eau

Les ressources en eau combinent les ressources en eau souterraine et les ressources en eau de surface. Ces deux types de ressources sont des éléments importants du cycle hydrologique et un effet sur l'une peut influencer l'autre. Une évaluation de ligne de base pour l'eau de surface et l'eau souterraine a été effectuée pour ce CEV. Une évaluation hydrologique a été faite. Elle était caractérisée par les conditions de ligne de base du partage des eaux potentiellement affectées par le projet et comprenait un examen des informations hydrologiques régionales, une évaluation du climat et des précipitations, une évaluation de l'équilibre de l'eau, une surveillance hydrologique et une modélisation hydrologique. Des puits de surveillance de l'eau souterraine ont été

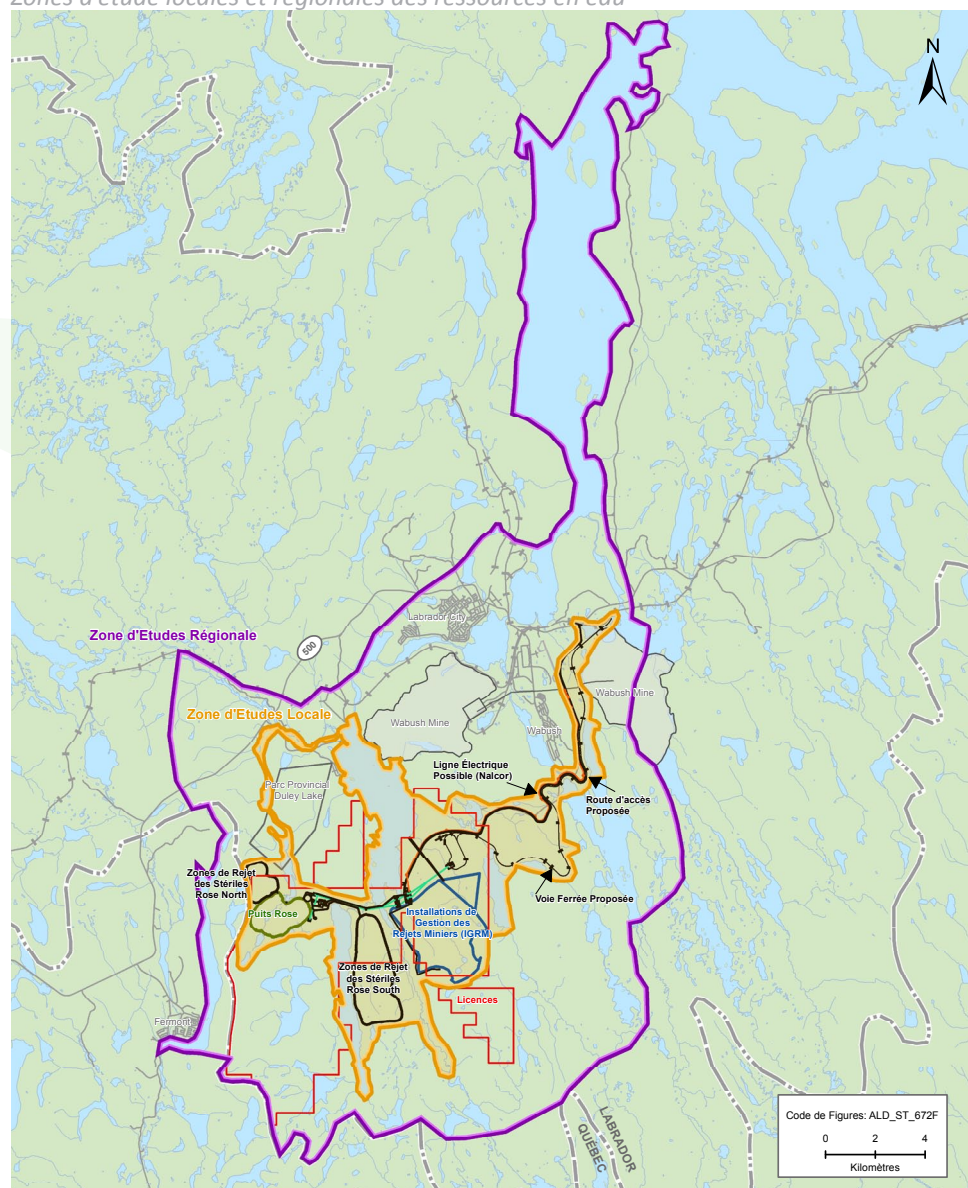
installés dans et près du lieu de la mine à ciel ouvert proposée et ailleurs dans la zone du projet. Les données de ligne de base d'eau souterraine ont été dérivées de programmes de forage d'exploration, de tests hydrogéologiques spécifiques au site, de surveillances du niveau de l'eau souterraine automatiques et manuels et de prélèvements d'échantillons de qualité d'eau dans toute la zone du projet.

Le dépôt de fer Rose se trouve dans un système de drainage orienté vers le nord-est qui comporte quatre petits bassins et le bassin Rose. Le flot d'eau souterraine régionale dans la région suit en général la topographie de la zone en amont vers les vallées adjacentes, avec un déplacement court (en général moins de quelques kilomètres) du point de recharge au point de rejet. Le flot de l'eau souterraine locale est influencé par la topographie. La recharge souterraine des précipitations est en général imitée à la fin du printemps et l'été lorsque le sol n'est pas gelé (de mai à octobre).

En ce qui concerne les ressources en eau de surface, un système de cours d'eau et de lacs dans la zone d'étude locale se rejette éventuellement dans Wabush Lake. Le drainage dans la zone d'étude locale est en général dirigé vers le nord et vers l'est par une série de milieux humides et de lacs et des rivières qui se connectent.



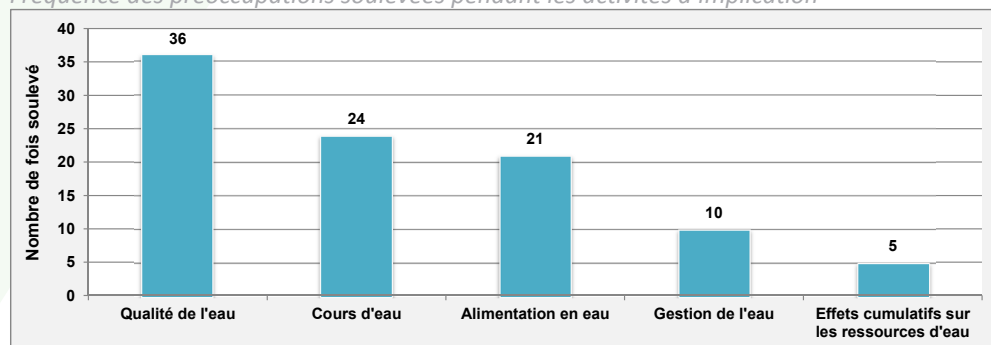
Zones d'étude locales et régionales des ressources en eau



Préoccupations

Les préoccupations principales identifiées pendant la consultation de l'EIE et lors du programme d'engagement sont notamment la contamination des cours d'eau et de la réserve d'eau, la dégradation de la qualité de l'eau à la surface et souterraine, la gestion de l'eau et les effets cumulatifs sur les ressources en eau. En réponse à ces problèmes, Alderon mettra en œuvre des mesures d'atténuation dont notamment la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'eau, un traitement des effluents (et notamment le traitement de l'eau rouge) et le contrôle de la poussière. Un enregistrement complet de tous les commentaires et les réponses sont inclus en annexe B

Fréquence des préoccupations soulevées pendant les activités d'implication



Effets environnementaux potentiels

Les ressources en eau peuvent être affectées pendant les phases de construction, d'exploitation et de mise hors service des travaux. Les effets directs principaux du projet sur les ressources en eau souterraine seront notamment des opérations de pompage importantes et d'assèchement pendant les opérations de la mine à ciel ouvert, et des changements localisés de la qualité de l'eau souterraine aux alentours des installations de l'usine, des réservoirs de stockage de pétrole, des bassins de rejets et des zones de rejets des stériles.

Les modifications de la surface résultant des installations du projet (telles que la mine à ciel ouvert et les installations de gestion des rejets) et les activités affectant l'eau de surface (telles que le retrait de l'eau et le rejet d'effluents traités) seront des causes principales des effets sur les ressources en eau de surface. Les effets sur l'eau de surface sont des changements potentiels de l'hydrologie de l'eau de réception, la qualité de l'eau et la qualité des sédiments. Les changements du flot et de la qualité de l'eau sont associées à des changements au drainage, à l'infiltration et aux caractéristiques de rejet de l'eau souterraine, au retrait et à l'utilisation de l'eau du projet et au retour des effluents traités dans les eaux de réception.

Mesure d'atténuation

Des pratiques exemplaires de gestion seront utilisées pour gérer l'érosion et la sédimentation, le drainage et l'assèchement pour minimiser les effets sur les ressources en eau souterraine et en eau de surface. Par exemple, les effluents seront traités, et notamment l'eau rouge sera contrôlée afin de respecter les réglementations MMR et NL en matière de contrôle environnemental des eaux et des eaux d'égout sur les limites de rejet. Des tranchées périmétriques seront construites autour de la mine à ciel ouvert et autour des zones de rejet des stériles pour recueillir et divertir les écoulements de surface. Les niveaux de l'eau souterraine entre la mine à ciel ouvert et les utilisateurs d'eau souterraine identifiés seront contrôlés pendant la durée du projet. Un retrait et une réutilisation optimisés de l'eau, et un rétablissement de l'équilibre de l'eau et des tendances de drainage naturelles permettront également d'atténuer les effets négatifs sur la quantité et la qualité de l'eau de surface.

Effets environnementaux résiduels

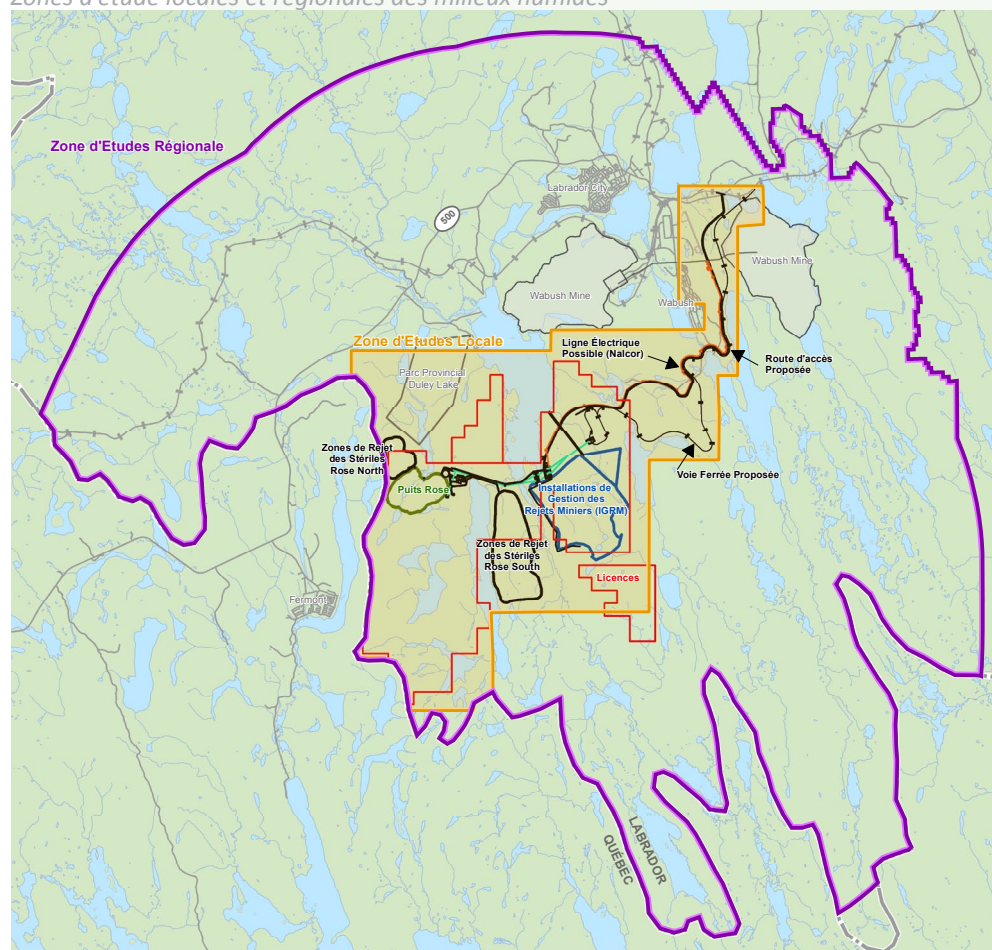
Étant donné la mise en œuvre des mesures d'atténuation, le projet ne devrait pas donner lieu à des effets environnementaux négatifs dans des conditions d'exploitation normales.

7.2.4 Milieux humides

Les milieux humides sont caractérisés comme des terrains dont l'eau se trouve à la surface ou près de la surface du sol et sont notamment des marais, des bogues, des marécages et des milieux humides à eau peu profonde. Les milieux humides ont été sélectionnés comme CEV étant donné le potentiel d'interaction du projet avec les environnements de milieux humides et en raison de la relation entre ce CEV, la faune et les autres environnements biologiques et physiques. La majorité des données de ligne de base ont été recueillies grâce à des enquêtes de la zone d'étude locale qui comprenaient des enquêtes détaillées sur la végétation, un inventaire des milieux humides et une étude sur les plantes rares.

Les milieux humides sont relativement communs dans la zone d'étude régionale et dans la zone d'étude locale; les marais sont le type de milieu humide le plus abondant.

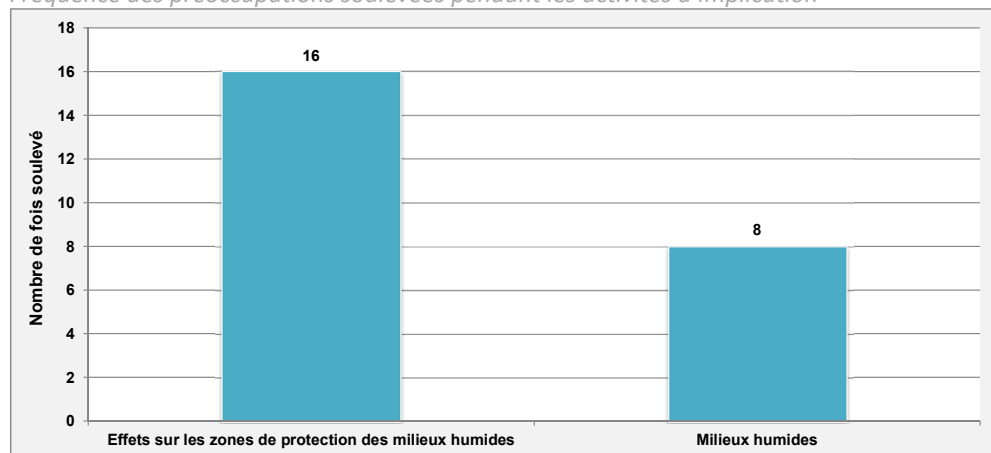
Zones d'étude locales et régionales des milieux humides



Préoccupations

La préoccupation principale soulevée pendant le processus de consultation était les effets potentiels du projet sur les zones de gestion des milieux humides. Alderon est en train de conclure une entente de gestion d'entreprise avec les municipalités et la province (par le biais du Plan conjoint des habitats de l'Est) pour résoudre le problème des effets du projet sur les unités de gestion. Un enregistrement complet de tous les commentaires et les réponses sont inclus en annexe B.

Fréquence des préoccupations soulevées pendant les activités d'implication



Effets environnementaux potentiels

Les effets sur les milieux humides se produiront essentiellement pendant la phase de construction. Les activités de construction ont le potentiel de modifier ou de diminuer la quantité et la fonction des milieux humides. La préparation du site (et notamment le débroussaillage, l'excavation, le transport des matériaux, la mise à niveau, et le retrait et l'empilage des terrains-morts) aura le plus d'effet sur la qualité et la quantité des milieux humides. La construction de routes d'accès, de voies ferrées, de moyens de traverser les cours d'eau, des bâtiments du site et des autres infrastructures associées pourront également contribuer à une perte ou une altération potentielle des milieux humides. Cependant, aucun type de milieu humide ne sera complètement perdu à la suite des activités du projet. Les effets du projet sur la fonction des milieux humides devraient être limités, et aucune perte à long terme ou dans un futur éloigné des fonctions des milieux humides dans la zone de l'étude locale ou dans la zone de l'étude régionale n'est attendue. Parmi les 8 918 ha de milieux humides identifiés dans la zone d'étude régionale, moins de six pour cent seront perdus.

Mesures d'atténuation

Une planification et une conception efficaces et l'application de mesures d'atténuation prouvées et connues seront mises en œuvre dans le cadre du projet pour éviter ou minimiser les effets environnementaux sur les milieux humides. Des mesures générales visant à minimiser les effets néfastes seront prises dans le cadre du plan de protection environnementale spécifique au projet élaboré pour le projet avant le début de la phase de construction.

Le programme de gestion de l'habitat des milieux humides de Terre-Neuve-et-Labrador « fonctionne dans le contexte du plan conjoint des habitats de l'Est pour conserver, améliorer et restaurer les milieux humides en eau douce et en eau salée

importante pour les oiseaux aquatiques et pour les autres espèces fauniques » (gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador 2011b). Alderon est en cours de négocier une entente de gérance d'entreprise pour atténuer encore plus les effets du projet sur les milieux humides.

Effets environnementaux résiduels

Étant donné la mise en œuvre des mesures d'atténuation, le projet ne devrait pas donner lieu à des effets environnementaux négatifs dans des conditions d'exploitation normales.

7.2.5 Poissons d'eau douce, habitat du poisson et pêches

Les poissons, l'habitat du poisson et les pêches sont notamment les populations et les habitats associés à toutes les espèces de poissons d'eau douce qui peuvent être ou qui seront affectés par le projet. Les poissons sont notamment toutes les espèces à toutes les étapes de leur vie, alors que l'habitat du poisson est défini comme des zones d'habitat de poissons productifs et migratoires qui peuvent être affectées par le projet. L'habitat du poisson productif est notamment toutes les zones qui permettent des fonctions importantes de prolongation du processus de la vie des poissons et notamment les lieux de ponte, les zones d'alevinage, les aires de recherche de nourriture et les corridors de migration. Les pêches sont définies comme les pêches commerciales, autochtones, de subsistance et récréatives. Cependant, étant donné qu'il n'y a pas de pêches autochtones commerciales ou de subsistance, seules les pêches récréatives sont pertinentes à cette évaluation.

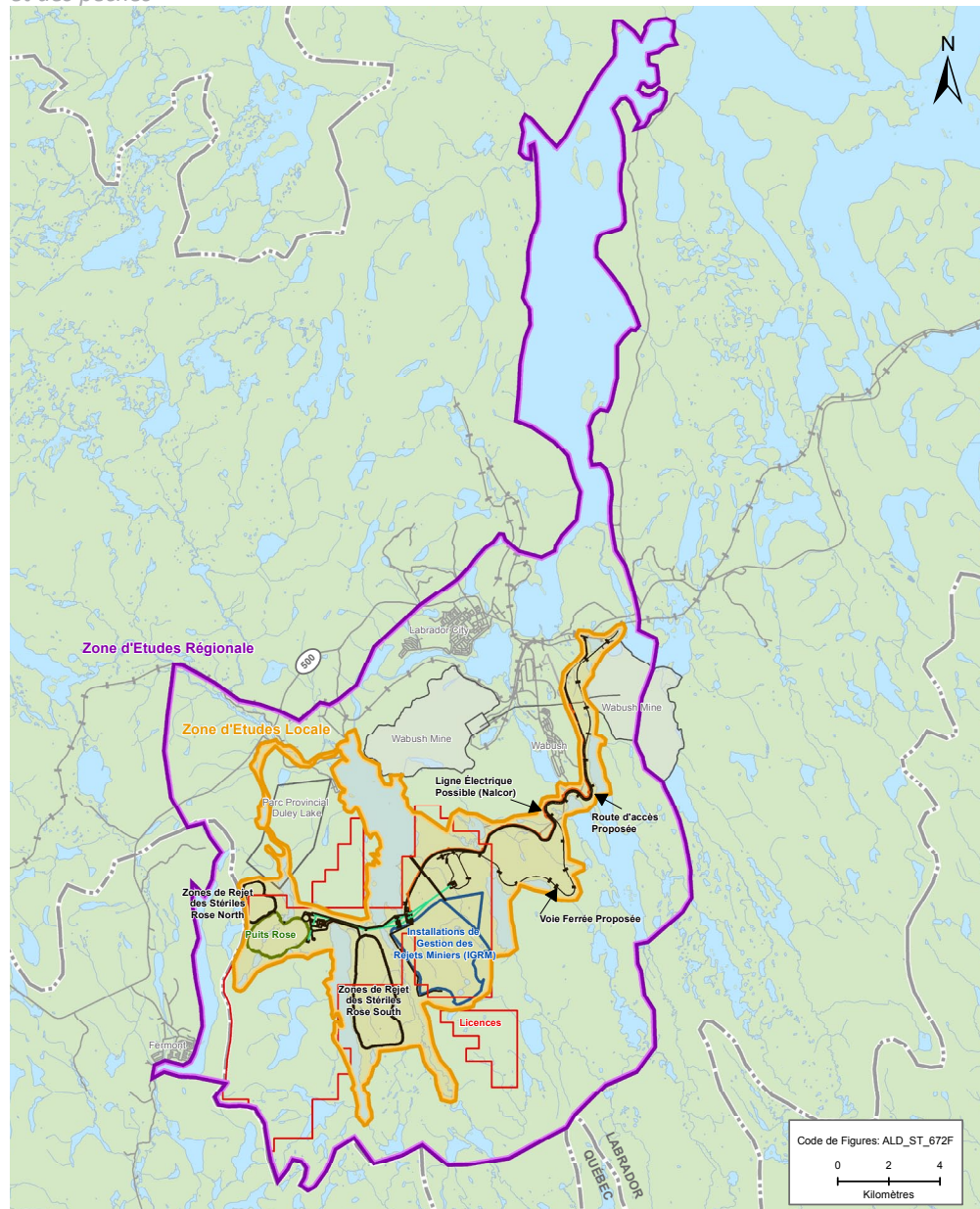
Dans les études sur le terrain qui ont été réalisés, de nombreux lacs et rivières se trouvent dans la zone de développement du projet. Ces études sur le terrain



ont été améliorées par les informations obtenues auprès d'autres sources pour fournir une caractérisation des plans d'eau de la zone d'étude locale et de la zone d'étude régionale. Les espèces observées étaient notamment des menés de lac, des chabots visqueux, des truites mouchetées, des mulets perlés et des naseux des rapides. Aucune des espèces de poissons observées ne figurait sur la liste fédérale ou provinciale des espèces protégées dans le cadre de la *loi sur les espèces en voie de disparition provinciale* ou de la *loi sur les espèces en péril*.

Les effets environnementaux sur les poissons d'eau douce, sur l'habitat du poisson et sur les pêches vont vraisemblablement se produire dans la zone de développement du projet et dans la zone d'étude locale. Ces effets pourraient être des drainages qui s'écouleraient éventuellement dans Little Wabush et Wabush Lake.

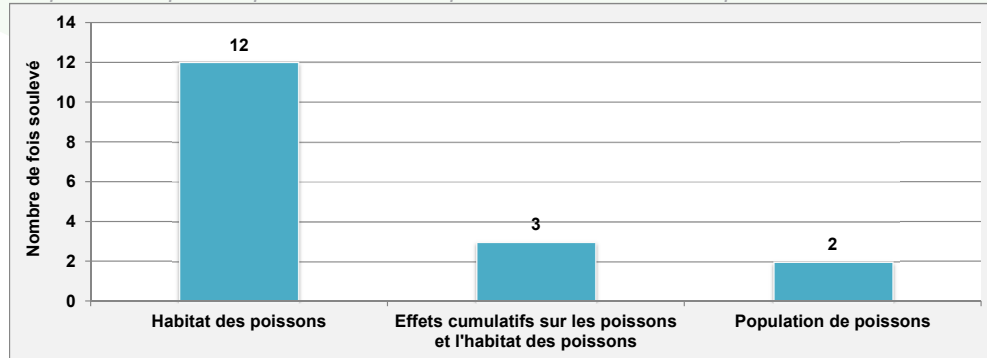
Zones d'étude régionales et locales des poissons d'eau douce, de l'habitat du poisson et des pêches



Préoccupations

Les préoccupations soulevées dans le cadre du programme d'engagement des autochtones, du public et des parties prenantes étaient notamment une perte ou une contamination de l'habitat du poisson, le déclin des populations ou des espèces de poissons, et les effets cumulatifs sur les poissons, l'habitat du poisson et les pêches. Afin de résoudre ces problèmes, Alderon collabore avec le ministère des Pêches et des Océans pour développer un plan de compensation en conformité avec la *loi sur les pêches*. De plus, les effluents et le drainage du site seront recueillis et traités conformément aux exigences réglementaires, afin d'obtenir une qualité acceptable des effluents avant le rejet. Un enregistrement complet de tous les commentaires et les réponses sont inclus en annexe B.

Fréquence des préoccupations soulevées pendant les activités d'implication



Effets environnementaux potentiels

Le projet interagira avec les poissons d'eau douce, l'habitat du poisson et les pêches dans des endroits où il y aura un changement de l'habitat du poisson et notamment : altération ou retrait de l'habitat du poisson existant; changement de la qualité de l'eau ou de la qualité des sédiments; changement de l'écoulement de l'eau; et barrières potentielles pour le passage des poissons.

Des effets sur les poissons et sur l'habitat du poisson sont anticipés pendant la phase de construction du projet, à la mine à ciel ouvert proposée et dans les zones de rejet des stériles, et dans les installations de gestion des rejets miniers. Les plans d'eau, et notamment la Waldorf Rive, seront traversés par les routes d'accès au site et/ou la voie ferrée. Les effets sur l'habitat du poisson seront limités aux modifications et aux pertes provenant de la préparation du site et des activités de construction.

La santé et la mortalité des poissons ne sera probablement pas affectée, avec des exceptions mineures provenant de blessures limitées et de pertes associées aux déplacements des poissons avant l'assèchement d'étangs ou de rivières. La santé des poissons ne sera certainement pas affectée car la protection de l'habitat et les mesures de la qualité des effluents minimiseront les effets négatifs.

Il n'y a pas de pêche commerciale dans la zone et il n'y a pas de pêche autochtone ou de subsistance signalée dans la zone. Le retrait de l'habitat du poisson pendant la phase de construction donnera lieu à une perte d'opportunités de pêche récréative dans le site de la mine à ciel ouvert. La pêche se produit dans d'autres lieux de la zone d'étude locale et au-delà.

Mesures d'atténuation

La *loi sur les pêches* est en cours d'amendement pour fournir une protection aux pêches autochtones, commerciales et récréatives en protégeant la productivité de l'habitat qui les soutient. La loi permet au ministère d'émettre une autorisation dans le cadre de la Section 35 (2) qui permettra les travaux ou les activités donnant lieu à des dommages sérieux aux poissons. Une autorisation sera émise seulement avec l'acceptation d'un plan de compensation approprié qui compense les conséquences graves pour les poissons, et notamment l'altération permanente ou la destruction de l'habitat du poisson. Une autorisation doit être émise avant que toute action puisse être prise qui donnerait lieu à des conséquences graves. Le développement et la mise en œuvre d'un plan de compensation des poissons atténuera les pertes d'habitat de poissons résultant du projet pour éviter des conséquences graves pour les poissons.

D'autres mesures d'atténuation seront : contrôle des solides suspendus par le biais de gestion de l'eau de surface et d'étangs de décantation; traitement des eaux du site de la mine pour éliminer les contaminants afin de répondre aux normes réglementaires; suppression de la poussière; fourniture d'eau de surface adéquate et des flots de ligne de base; taille et installation correctes des ponçeaux et restauration progressive.

Effets environnementaux résiduels

Étant donné la mise en œuvre des mesures d'atténuation, le projet ne devrait pas donner lieu à des effets environnementaux négatifs dans des conditions d'exploitation normales.

7.2.6 Oiseaux, autre faune et leur habitat et zones protégées

Les oiseaux, la faune et leur habitat et les zones protégées sont notamment les oiseaux migratoires et non migratoires (tels que les oiseaux aquatiques, les rapaces et les oiseaux de milieux humides et d'autres oiseaux de terre) les amphibiens, des petits mammifères, des ongulés (tels que des caribous sédentaires ou migratoires dans la région, et des orignaux) et des animaux à fourrure tels que des ours noirs, des loups, des martres, des renards roux, des castors et des loutres). Les zones protégées sont également considérées comme des composantes étant donné le potentiel d'interaction entre les activités du projet et les zones protégées prévues (telles que les parcs nationaux, provinciaux et régionaux; les zones naturelles protégées et les bassins hydrographiques; les réserves écologiques) et le besoin de protéger les écosystèmes, la diversité des espèces et les habitats importants.

Les informations utilisées pour déterminer la présence connue ou probable d'espèces dans la zone de développement du projet, ou à proximité de la zone, sont dérivées d'examen d'enregistrements historiques locaux et d'autres sources de données de ligne de base dont notamment la loi sur les espèces en péril et les registres de la *loi sur les espèces en péril* de Terre-Neuve-et-Labrador, le comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les plan de gestion et de récupération (lorsqu'ils sont disponibles), des sources gouvernementales et non-gouvernementales, de la documentation existante et des collections de données recueillies sur le terrain.

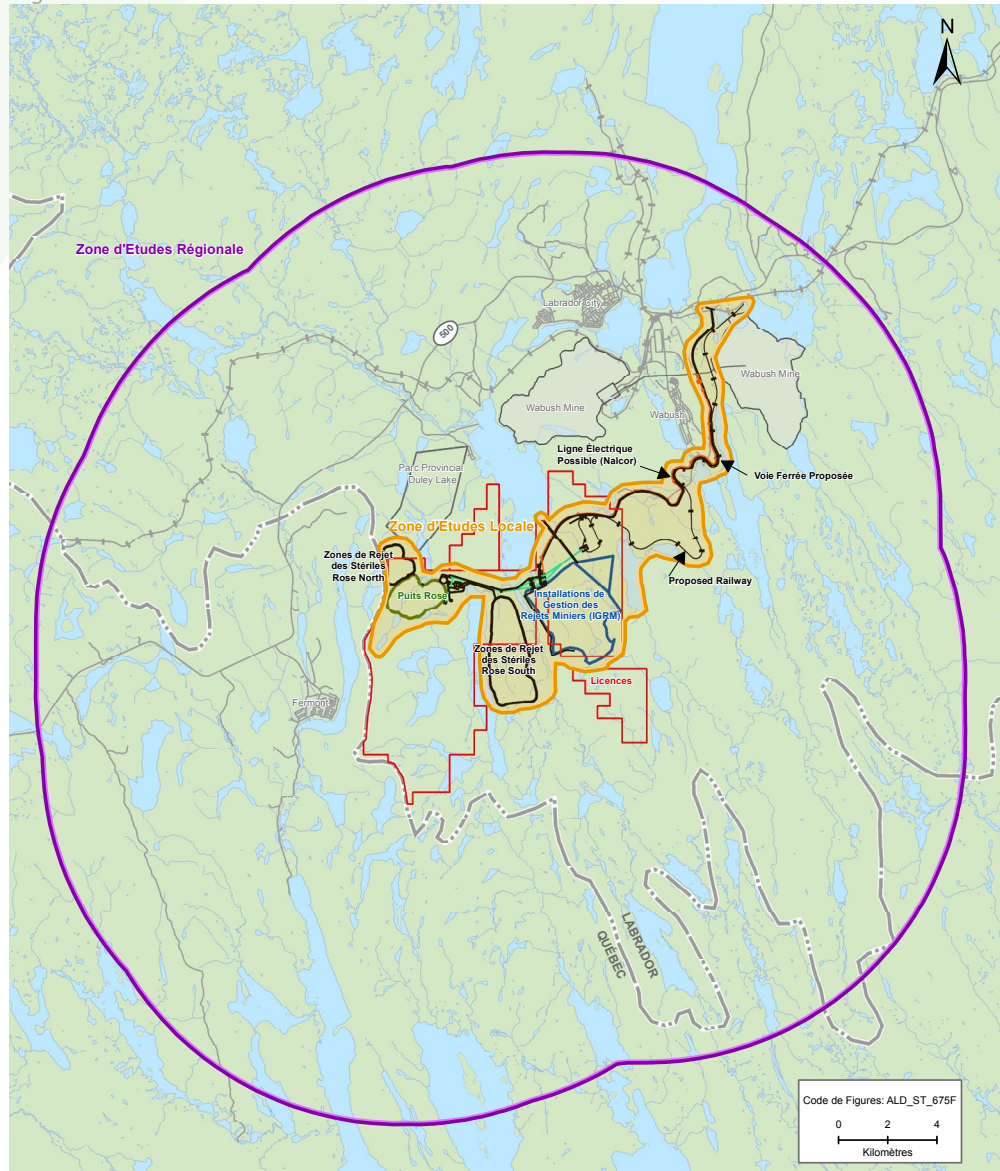
Les données historiques indiquent que 163 espèces d'oiseaux, parmi lesquelles 138 sont considérées comme migratoires, ont été observées dans l'ouest du Labrador - des enquêtes spécifiques au site ont permis d'observer 30 espèces d'oiseaux chanteurs, 15 espèces d'oiseaux aquatiques et cinq autres espèces d'oiseaux. Les oiseaux aquatiques sont en général observés lorsqu'un habitat adapté est disponible. Des enquêtes sur le terrain ont confirmé la présence de plusieurs mammifères dans la zone d'étude régionale. Aucun caribou n'a été observé, ni espèces mammifères protégées.

La faune terrestre dans l'ouest du Labrador comporte des grands animaux ou des animaux à fourrure et d'autres petits mammifères. Pendant les enquêtes de la faune conduites pour le projet Kami en 2011 en 2012, aucun caribou n'a été observé aux alentours du site du projet. L'orignal est une espèce relativement nouvelle au Labrador, dont le terrain dans l'ouest du Labrador provient de la dispersion du Québec dans les années 50. Les ours noirs sont les plus gros prédateurs de l'ouest du Labrador. Les animaux à fourrure dans l'ouest du Labrador sont notamment : le loup, le renard roux, le coyote de l'Est, le lynx du Canada, la marte, la belette pygmée, l'hermine, le carcajou, le vison d'Amérique, le lièvre blanc, l'écureuil roux et la loutre. D'autres espèces de mammifères se trouvent dans l'ouest du Labrador et notamment le porc-épic et plusieurs petits mammifères dont le campagnol, le campagnol des prés, la musaine cendrée et la souris sauteuse des champs.

Les groupes principaux d'oiseaux dans l'ouest du Labrador sont notamment les rapaces, les oiseaux aquatiques et les oiseaux chanteurs des forêts. D'autres oiseaux de rivages, du gibier à plume sédentaire (espèces de lagopèdes), des oiseaux aquatiques (mouettes, sternes bécasseaux) et des pic-vert sont également présents. L'ouest du Labrador fait partie de la voie migratoire de l'Atlantique (le corridor le plus à l'est parmi plusieurs corridors pour la migration des oiseaux aquatiques). Il y a deux groupes d'oiseaux aquatiques migrateurs qui se reproduisent dans cette région. Le groupe de nidification précoce comprend des canards barboteurs et des oies et le groupe de nidification tardive est compris de canards de mer et de canards plongeurs. Les oiseaux aquatiques identifiés pendant le sondage étaient notamment la grande harle, le loup-garou à l'oeil d'or, l'oie canadienne, le canard noir américain et le fuligineux à collier.

Les oiseaux chanteurs de l'ouest du Labrador sont notamment les membres de la famille des moucherelles, des corvidés, des grives vraies, des fauvettes et des moineaux. Les espèces les plus communes sont les moineaux à gorge blanche, les roitelets à couronne rubis, le merle d'Amérique, le junco ardoisé et la fauvette à croupion jaune. Deux espèces d'oiseaux listés comme des espèces à risque ont été observées au alentours du projet : la moucherolle à côté olive et le quiscale rouilleux.

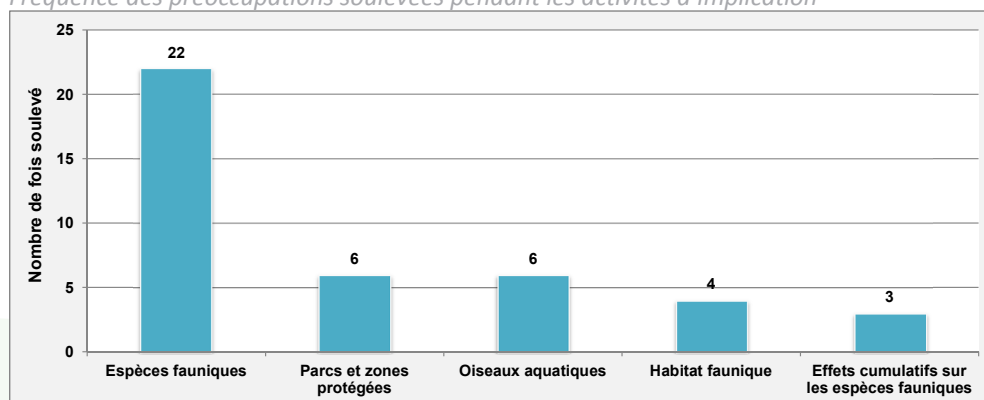
Il y a quatre zones protégées adjacentes ou recouvrant l'infrastructure proposée du projet. La réserve du parc provincial de Duley Lake, l'unité de gestion Pike Lake South (unité de gestion faisant partie de la municipalité de Labrador City) l'unité de gestion Jean Lake Rapids et l'unité de gestion Elephant Head (les deux dernières unités de gestion font partie de la ville de Wabush).



Préoccupations

Les effets sur les espèces sauvages étaient le problème principal identifié pendant les activités de consultation et d'engagement. Les effets potentiels sur les parcs et les zones protégées, les oiseaux aquatiques et l'habitat faunique ont également suscité des préoccupations. Plusieurs conceptions du projet et mesures d'atténuation sont incorporées au projet pour contrôler les émissions et les rejets du site, pour éviter les espèces sensibles et leur habitat, dans la mesure du possible, pour mettre en œuvre un plan de gestion avifaune et pour minimiser la taille de la zone perturbée. Alderon conclue une entente de gérance entreprise pour répondre aux préoccupations liées au programme de gestion des milieux humides. Un enregistrement complet de tous les commentaires et les réponses sont inclus en annexe B.

Fréquence des préoccupations soulevées pendant les activités d'implication



Effets environnementaux potentiels

Les activités associées à la construction, à l'exploitation, à la maintenance du projet, à la mise hors service et à la récupération du projet ont le potentiel d'affecter les CEV. Les activités de préparation et de construction du site auront les effets néfastes les plus importants du projet en raison de changements de l'habitat (perte ou modification d'environ 22 km² d'habitat pour les espèces fauniques), d'un changement de la distribution et du mouvement (tel que l'abondance et la répartition des espèces fauniques, une perturbation sensorielle), le changement des risques de mortalité (la perte directe d'animaux individuels), le changement de la santé (augmentation du niveau de stress donnant lieu à l'introduction de maladies et masquage des signaux auditifs cruciaux) et d'un changement des zones protégées (perte directe d'une portion de la zone de gestion de Pike Lake South, une unité de gestion de l'habitat des milieux humides).

Les effets des activités d'exploitation et de maintenance comprennent les effets liés au bruit et à l'éclairage du site qui peuvent entraîner la mortalité des oiseaux migrateurs dans certains cas (en cas de brouillard ou de brume le soir).

Mesures d'atténuation

Les effets sur les oiseaux, sur la faune en général et sur son habitat, et sur les zones protégées seront atténués par le biais d'une série de mesures conçues pour limiter la zone perturbée par le projet et, ensuite, pour contrôler les émissions et les décharges. Les mesures d'atténuation principales pour les effets liés au projet sont notamment une entente de gérance d'entreprise qu'Alderon est en train de mettre en œuvre, un plan de gestion avifaune, une limitation du débroussaillage à la période en dehors de la saison de reproduction (lorsque cela sera possible), l'interdiction de la chasse ou du harcèlement de la faune sur le site du projet et une restauration progressive.

Effets environnementaux résiduels

Étant donné la mise en œuvre des mesures d'atténuation, le projet ne devrait pas donner lieu à des effets environnementaux négatifs dans des conditions d'exploitation normales.

7.2.7 Espèces en danger et espèces dont la conservation est une préoccupation

Les espèces en danger et les espèces dont la conservation est une préoccupation sont notamment les espèces de plantes ou d'animaux, et/ou les habitats critiques, d'une importance provinciale, nationale ou internationale, et particulièrement là où les espèces et/ou leur habitat critique reçoivent une protection dans le cadre de la législation fédérale ou provinciale. Les espèces en danger sont les espèces figurant dans l'annexe 1 de la loi fédérale sur les espèces en péril (SARA) comme « menacées » ou « en danger » ou listées dans le cadre de la *loi provinciale des espèces en danger de Terre-Neuve-et-Labrador* (NLESA) comme « en danger », « menacées » ou « vulnérables ». Les espèces dont la conservation est une préoccupation sont des espèces classifiées comme extrêmement rares dans la province par le Centre de données sur la conservation du Canada Atlantique pour la végétation; et/ou classifiées comme « pouvant être à risque », « sensibles » ou « indéterminées » par NLDEC.

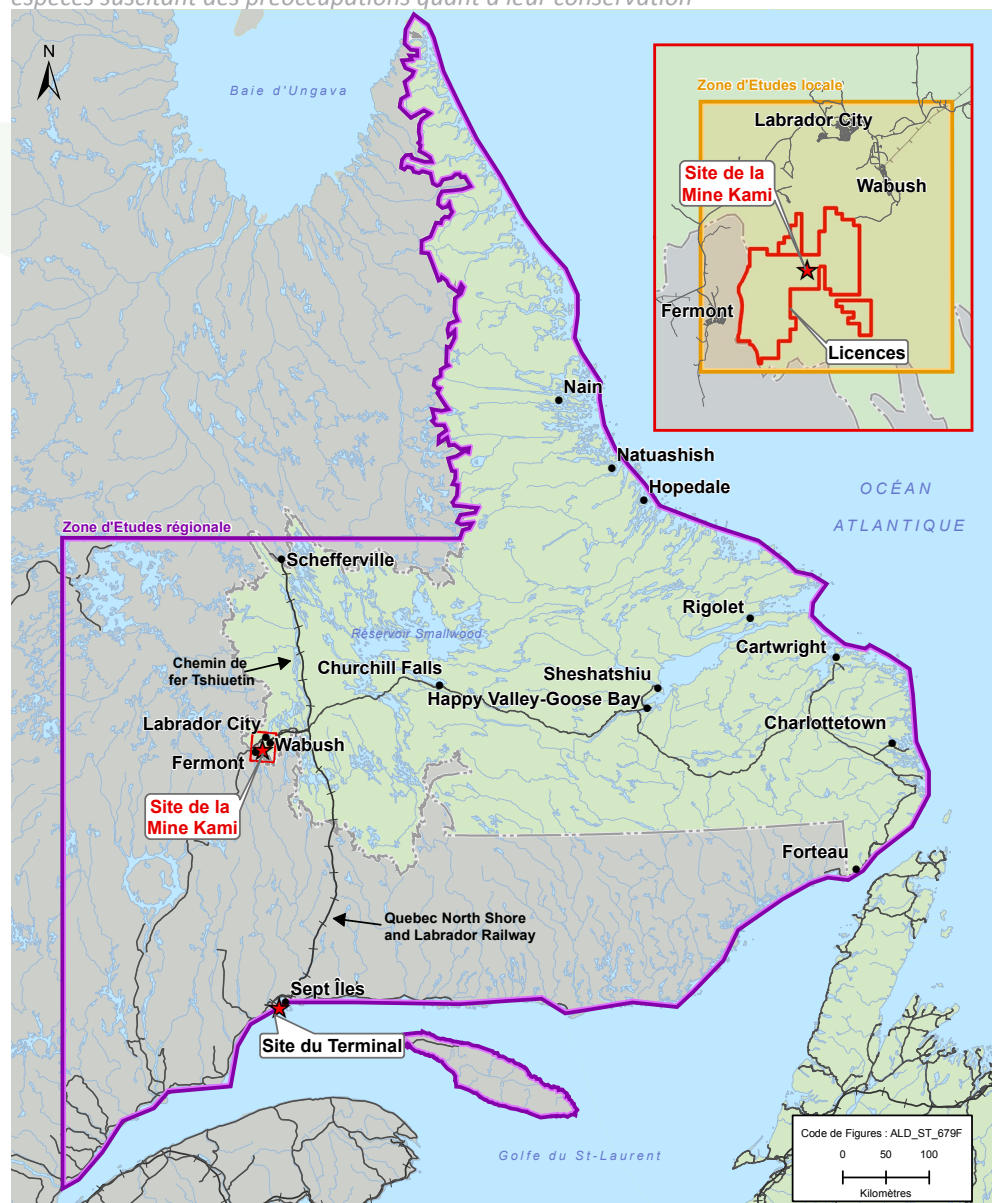
L'évaluation de ce CEV comprend des recherches, des enquêtes sur le terrain et des analyses d'effets axées sur les espèces protégées par la *loi sur les espèces en péril* (SARA) et la loi sur les espèces en danger de Terre-Neuve-et-Labrador. La majorité des données ont été recueillies grâce à des enquêtes effectuées pendant les saisons 2011 et 2012 et notamment des enquêtes détaillées sur les animaux et la végétation, des enquêtes sur les milieux humides et des enquêtes sur les plantes rares.

Il n'y a aucune observation de plantes listées comme à risque dans la zone de développement du projet. Huit espèces de plantes présentant des préoccupations de conservation ont été enregistrées dans la zone d'étude locale et notamment la valériane septentrionale, l'hellébore verte, le carex de châtaigne, le carex paniculé, le potamot à longs pédoncules, la muhlenbergie mexicaine, l'orchidée verte du Nord et le carex jaune. La présence de ces espèces a également été enregistrée à



l'extérieur du projet. Des espèces d'oiseaux listés comme des espèces en danger ont été observées aux alentours du sud du projet : la moucherolle à côtés olives et le quiscale rouilleux. Il n'y a pas eu d'observation d'espèces de poissons à risque ou d'espèces de poissons suscitant des préoccupations quant à leur conservation.

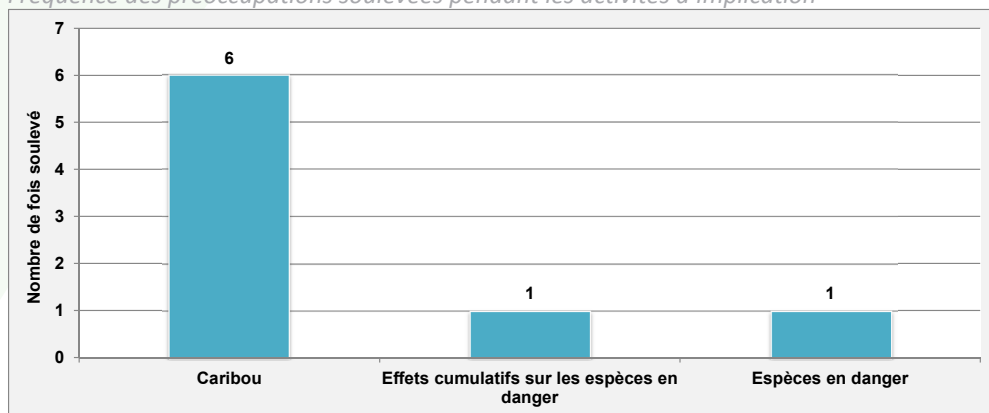
Zones d'études locales et régionales des espèces à risque et des espèces suscitant des préoccupations quant à leur conservation



Préoccupations

Les préoccupations principales présentées par les groupes autochtones, le public et d'autres parties prenantes étaient notamment les effets cumulatifs sur le caribou, des préoccupations en matière de déclin du caribou et de troupeaux plus petits, l'observation d'espèces en danger aux alentours ou dans la zone du projet et les effets globaux du projet sur les espèces en danger. Le troupeau de caribous sédentaires et protégés de Lac Joseph ne se trouve pas dans cette zone et ne devrait pas être affecté par le projet. Un enregistrement complet de tous les commentaires et les réponses sont inclus en annexe B.

Fréquence des préoccupations soulevées pendant les activités d'implication



Effets environnementaux potentiels

Les activités associées à la construction, l'exploitation, la maintenance du projet, la mise hors service et la récupération du projet ont des effets potentiels sur l'abondance et la répartition des espèces de plantes rares ou sensibles. Le projet donnera lieu à une modification ou une perte d'environ 22 km² d'habitat (ce qui représente moins de cinq pour cent de la zone d'étude régionale). Les effets sur les espèces de plantes dont la conservation soulève des préoccupations seront limités à la phase de construction durant laquelle des perturbations en surface se produiront. Les huit espèces de plantes enregistrées dans la zone d'étude locale ont toutes été enregistrées ailleurs dans les zones d'étude régionale. Le type d'habitat préféré par la mouche à côté des olives est en général bien représenté dans le paysage et représente environ 21 pour cent de la zone d'étude régionale. L'habitat du quiscal rouilleux est commun dans la zone d'étude régionale.

Mesures d'atténuation

Lorsque cela sera possible, les espèces de plantes qui soulèvent des préoccupations de conservation seront évitées. Lorsqu'il ne sera pas possible de les éviter, la transplantation de ces plantes dans d'autres sites sera envisagée. Plusieurs mesures d'atténuation seront mises en œuvre, dans la mesure du possible, pour minimiser les effets environnementaux. Il s'agira notamment de minimiser l'empreinte du projet, d'établir des zones tampons autour des milieux humides et des zones riveraines, et d'éviter les lieux connus où se trouvent des espèces rares ou des espèces dont la conservation suscite des préoccupations.

Effets environnementaux résiduels

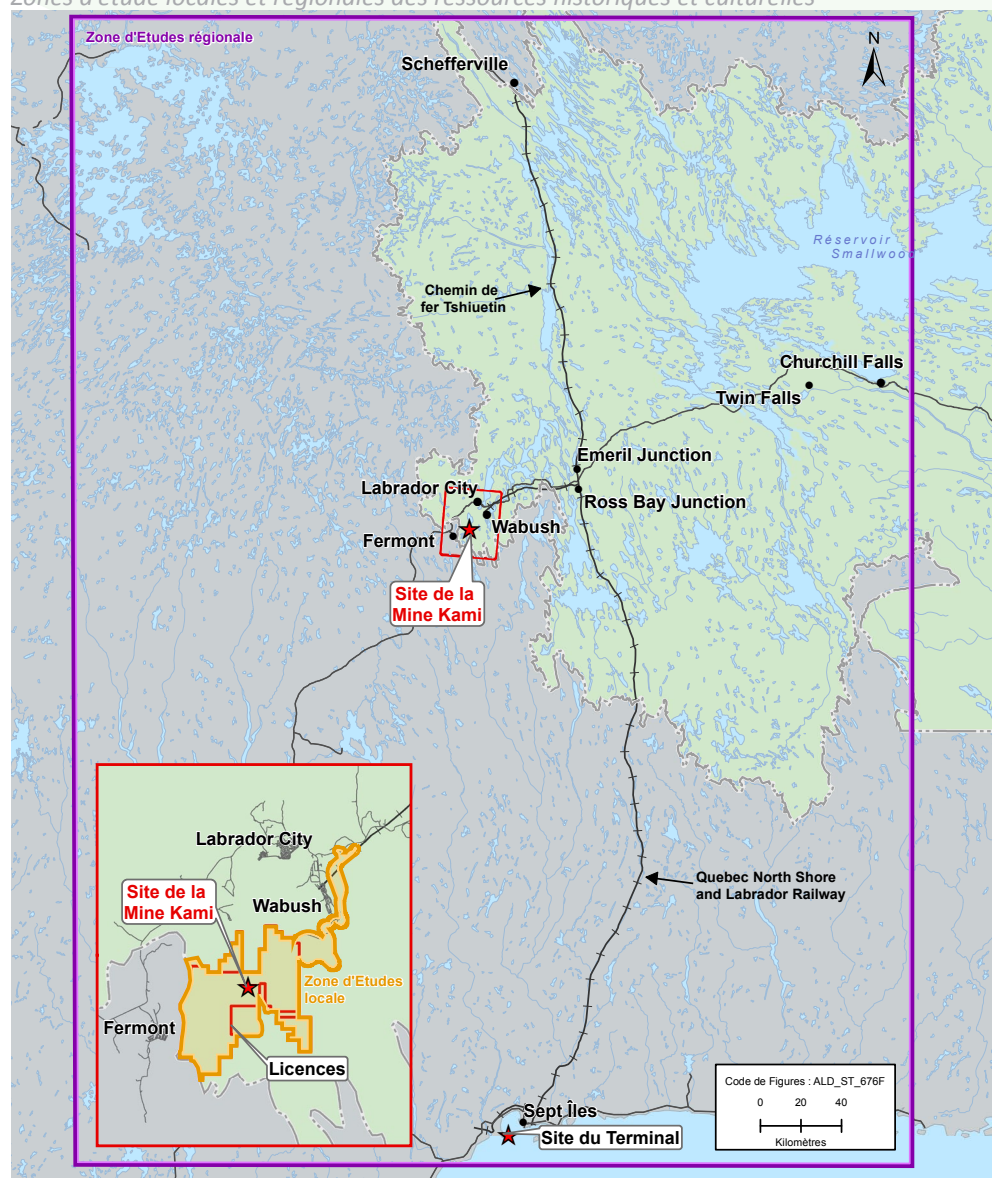
Étant donné la mise en œuvre des mesures d'atténuation, le projet ne devrait pas donner lieu à des effets environnementaux négatifs dans des conditions d'exploitation normales.

7.2.8 Ressources historiques et culturelles

Les ressources historiques et culturelles sont notamment des sites, des matériaux, des paysages ou des lieux ayant une importance historique, archéologique, culturelle/spirituelle, paléontologique et architecturale. Des recherches effectuées, des enquêtes sur le terrain, le mappage du potentiel archéologique et des entrevues avec des personnes informées ont été effectués pour caractériser les conditions de ligne de base et pour soutenir l'évaluation des effets potentiels du projet.

Ces travaux ont indiqué qu'il n'y a pas de site culturel spirituel connu ou potentiel, de fossiles communs ou de ressources architecturales dans la zone de développement du projet ou dans les zones adjacentes.

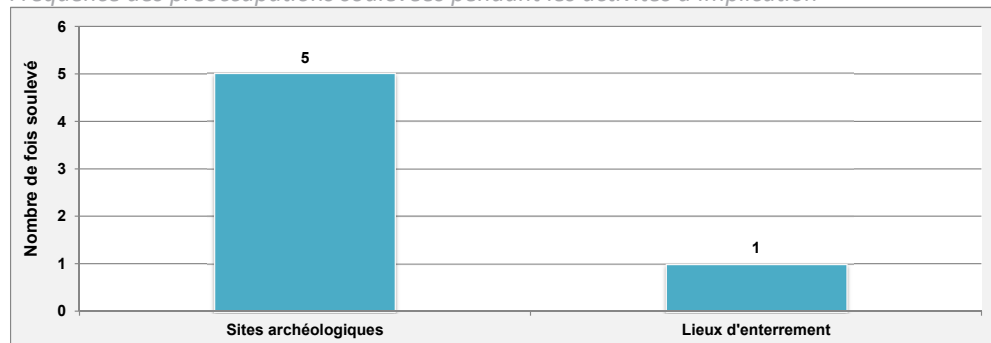
Zones d'étude locales et régionales des ressources historiques et culturelles



Préoccupations

Les préoccupations identifiées durant les activités de consultation et d'engagement concernant les ressources historiques et culturelles sont la perturbation de sites archéologiques et les effets potentiels sur les sites de sépulture. Un enregistrement complet de tous les commentaires et les réponses sont inclus en annexe B. Même si aucun site archéologique n'a été trouvé et ne sera certainement pas trouvé, des mesures d'atténuation seront mises en œuvre en cas de découverte inattendue de ressources historiques et culturelles.

Fréquence des préoccupations soulevées pendant les activités d'implication



Effets environnementaux potentiels

Un examen de l'inventaire des enregistrements des sites archéologiques de Terre-Neuve-et-Labrador a indiqué qu'aucun site archéologique ou contemporain n'est inscrit dans la zone d'étude locale. Les études sur le terrain spécifiques au site conduites dans la zone d'étude locale n'ont, elles non plus, identifié aucun site. Toutes les activités du projet qui pourraient perturber ou causer la perte de ressources historiques et culturelles ont été évaluées. Cependant, étant donné qu'il n'y a pas de sites archéologiques dans la zone d'étude locale, le projet n'aura d'effet, et ne perturbera pas physiquement, sur aucun site d'importance archéologique.

Mesures d'atténuation

Même si aucun site archéologique n'a été trouvé, et ne sera probablement pas trouvé, des mesures d'atténuation seront mises en œuvre en cas de découverte inattendue de ressources historiques et culturelles, conformément au plan de protection de l'environnement d'Alderon.

Effets environnementaux résiduels

Le projet n'aura probablement pas d'effets négatifs importants sur l'environnement dans des conditions d'exploitation normales.

7.2.9 Utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par des autochtones

Les lignes directrices en vigueur nécessitent qu'Alderon évalue les effets de tout changement que le projet pourrait causer sur l'utilisation des terres et des ressources à des fins traditionnelles par des autochtones. L'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par des autochtones est un CEV étant donné qu'elle fait partie de la définition de la loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) des effets environnementaux. Afin d'évaluer les effets du projet sur l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par des autochtones, l'EIE :

- Identifie les terres, les plans d'eau et les ressources ayant une valeur sociale, économique, archéologique, culturelle spirituelle spécifique pour les autochtones ; et
- Décrit l'utilisation actuelle de ces terres, plans d'eau et ressources à des fins traditionnelles - pêche, chasse, piégeage, cueillette de plantes, navigation et autres activités similaires conduites pour se nourrir, pour des raisons sociales et culturelles ou pour organiser des cérémonies.

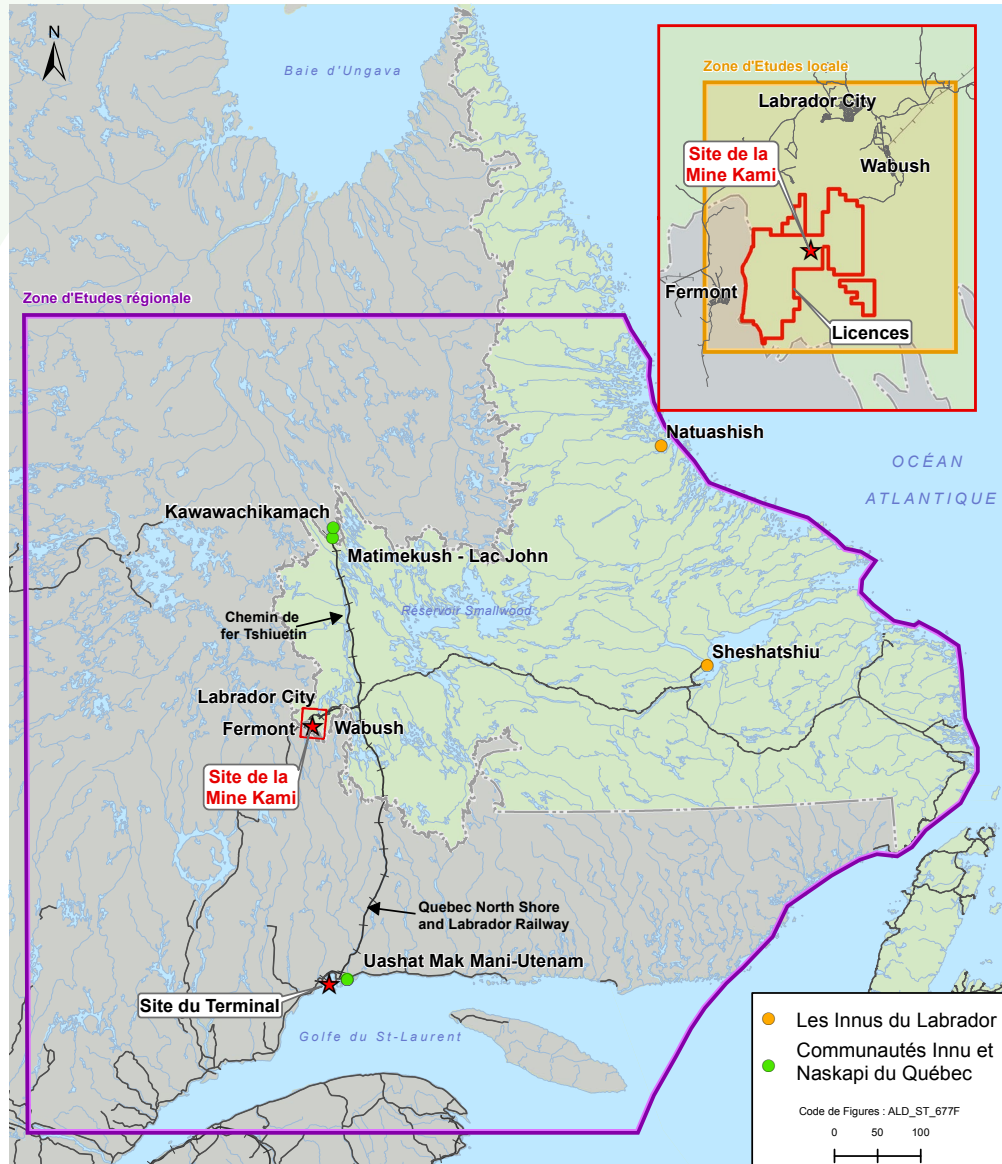
Alderon a effectué l'évaluation des effets du projet sur le CEV en comparant les composantes et les activités du projet proposé et les informations disponibles en ce qui concerne la nature, la portée géographique et la fréquence des activités des autochtones sur les terres et les ressources afin d'identifier des interactions potentielles.

À l'heure actuelle, aucun groupe autochtone ne dispose d'une revendication territoriale réglée sur la zone du projet. Cependant, il y a cinq groupes autochtones qui revendiquent des droits et des titres sur les terres de l'ouest du Labrador et notamment sur la zone du projet, et qui revendiquent cette région comme leur territoire traditionnel :

- La nation Innu Nation (représentant les Innus du Labrador) ;
- Le conseil de la communauté NunatuKavut (NCC) ;
- La première nation Uashat Mak Mani-Utenam (Québec) ;
- La première nation Matimekush - Première nation de Lac John (Québec) ; et
- La nation Naskapi de Kawawachikamach (Québec).

Le projet empiète également sur deux réserves de conservation de castors créées par le gouvernement du Québec en 1954 (Lots 244 et 245 de la réserve de castors de Saguenay). Même si les lots 244 et 245 de réserve de castors de Saguenay sont situés entièrement au Labrador et sont par conséquent sujets à la loi du Québec, ces régions sont sujettes à des intérêts revendiqués par certaines familles traditionnelles d'Uashat mak Mani-Utenam.

Alderon a examiné toutes les informations disponibles concernant l'utilisation des terres et des ressources, et notamment les informations fournies directement par les groupes autochtones pendant le processus d'engagement. De plus, Alderon a passé en revue des informations obtenues grâce à des études à propos de l'utilisation des terres et des ressources préparées par des groupes autochtones soit dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet ou dans le cadre de l'évaluation environnementale d'autres projets dans l'ouest du Labrador et dans le nord-est du Québec.



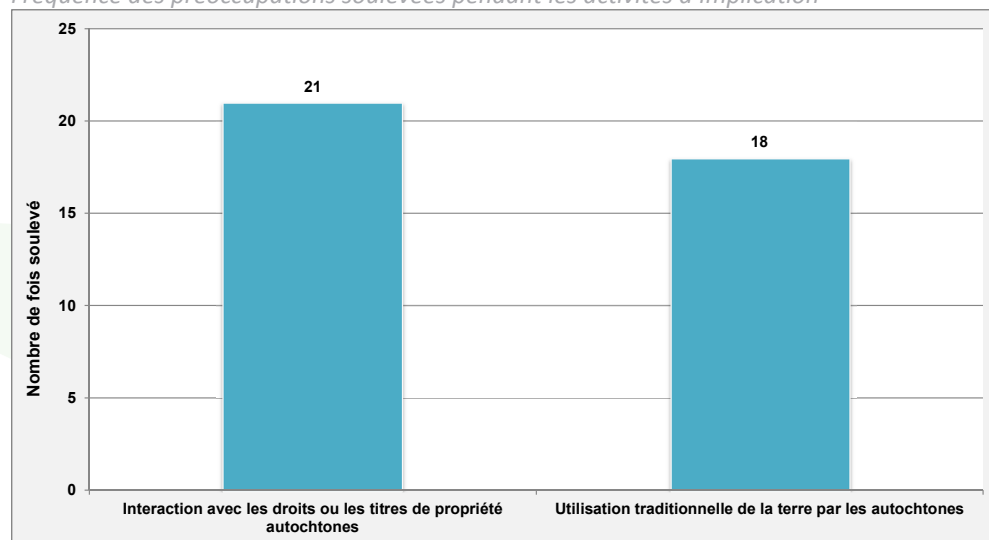
Préoccupations

Afin de déterminer les effets potentiels du projet sur l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par des groupes autochtones, Alderon a fait de nombreux efforts pour communiquer avec chacun des cinq groupes autochtones identifiés dans la région et pour identifier et répondre aux préoccupations de la communauté concernant les effets potentiels du projet sur ses activités.

Les préoccupations soulevées par les groupes autochtones étaient notamment une interaction possible du projet avec des droits ou des titres autochtones existants; un impact possible sur les activités d'utilisation traditionnelle des terres et des ressources. Alderon reconnaît que la zone du projet se trouve sur des terres sujettes à des revendications de droits autochtones et continuera à collaborer avec les groupes et les communautés autochtones afin de contrôler les effets du projet sur l'utilisation des terrains et des ressources par les autochtones.

Un enregistrement complet de tous les commentaires et les réponses sont inclus en annexe B.

Fréquence des préoccupations soulevées pendant les activités d'implication



Effets environnementaux potentiels

Alderon a évalué les effets du projet sur ce CEV en adoptant trois perspectives - répartition de l'activité, niveau d'activité et valeur et qualité culturelle de l'activité - Alderon a conclu que le projet n'aurait probablement pas d'effet négatif sur l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les autochtones.

Les informations existantes et disponibles indiquent qu'aucun des cinq groupes autochtones n'a à l'heure actuelle d'activité traditionnelle sur les terres et les ressources aux alentours ou dans la zone d'étude provinciale ou locale. L'utilisation actuelle des terres et des ressources par les Innu du Labrador semble être axée sur la région centrale et sud-est du Labrador et, même s'il y a des indications d'une utilisation dans l'ouest du Labrador le long de la TransLabrador Highway, cette activité ne semble pas se produire à proximité ou dans la zone du projet. Même si les membres de la première nation Uashat mak Mani-Utenam et de la première nation Matimekush-Lac John semblent utiliser des terres et des ressources naturelles à des fins traditionnelles sur leurs territoires traditionnels, les activités sont conduites dans des zones à proximité des communautés et non dans la zone d'étude provinciale ou locale. De plus, rien n'indique que le piégeage, ou toute autre utilisation des terres et des ressources, est actuellement pratiqué par la première nation Uashat mak Mani-Utenam dans les lots 244 et 245 des réserves de castors de Saguenay. De même, la nation Naskapi de Kawawachikamach a indiqué lors de son engagement avec Alderon qu'elle n'entrait pas dans la zone d'étude provinciale et que ses activités d'utilisation des terrains et des ressources étaient concentrées dans les zones aux alentours de Kawawachikamach et dans d'autres zones accessibles par chemin de fer et par route.

Les membres NCC résidant à Labrador City et à Wabush participent actuellement à diverses utilisations des terrains et des ressources dans la région, et notamment à des activités de chasse, de pêche, de cueillette de baies, de camping et de déplacement. Cependant, ces activités, même si elles reflètent clairement des connaissances locales, ne peuvent pas être considérées comme des activités

traditionnelles car elles ne sont pas nécessaires à la poursuite des activités ancestrales qui étaient pratiquées par ce groupe dans la région de l'ouest du Labrador. Les activités des membres NCC ont cependant été envisagées dans le cadre de l'évaluation globale de l'utilisation actuelle des terres et des ressources dans la zone et près de la zone du projet.

Le projet aura des effets localisés dans la zone d'étude provinciale et dans la zone d'étude locale. Ces effets sont notamment la limitation de l'accès au site dans la zone d'étude provinciale pour des raisons de sécurité pendant les phases de construction et d'exploitation, la modification du paysage naturel et d'autres perturbations localisées dans la zone d'étude provinciale et dans la zone d'étude locale en raison de bruits, de poussières et d'intrusions visuelles. Cependant, ces effets localisés et ces perturbations n'auront pas d'effet négatif sur l'emplacement ou la fréquence des terres et des ressources actuelles utilisées pour des raisons traditionnelles par des autochtones. Même si la zone du projet se trouve sur un territoire traditionnel revendiqué par chacun des cinq groupes autochtones, il n'y a pas d'indication d'une utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par l'un des groupes dans la zone d'étude provinciale ou dans la zone d'étude locale. Il y a pas non plus de site connu ayant une importance historique, culturelle ou spirituelle pour un groupe autochtone dans la zone d'étude provinciale ou dans la zone d'étude locale. Les utilisations actuelles des terres et des ressources naturelles à des fins traditionnelles par des autochtones dans la région en dehors de la zone d'étude locale ne seront pas affectées car le projet n'aura pas d'effet négatif significatif sur la quantité et la qualité de la végétation, des poissons, de la faune ou de l'habitat. Par conséquent, et d'après les informations mises à la disposition d'Alderon, le projet n'aura certainement pas d'effet négatif sur l'emplacement ou la disponibilité de l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les autochtones.

De plus, Alderon a évalué les effets des emplois créés par le projet sur la disponibilité des autochtones pour participer à des utilisations traditionnelles des terres et des ressources dans la zone d'étude régionale. Même s'il n'y a pas d'indication d'utilisation des terres et des ressources à des fins traditionnelles dans la zone d'étude provinciale ou locale, les niveaux d'activités traditionnelles dans la région pourront être affectés par une participation accrue à la force de travail du projet. L'emploi pendant une période prolongée à l'extérieur des communautés peut interférer avec les activités traditionnelles et les autres intérêts culturels. Pour résoudre ce problème potentiel, Alderon continuera à collaborer avec chaque groupe autochtone pour envisager des rotations de quart de travail et/ou des congés culturels pour permettre la participation aux activités traditionnelles.

Même si le projet ne va certainement pas avoir d'effets négatifs sur l'emplacement ou sur le calendrier de l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par des autochtones, ni sur le niveau de participation globale à ces activités par des personnes et des groupes autochtones, Alderon ne prévoit pas une diminution associée conséquente de la qualité globale ou de la valeur culturelle de l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par des autochtones.

Mesures d'atténuation

Même si selon les informations obtenues à ce jour il n'y a pas d'indication que le projet aura des effets négatifs importants sur l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par des autochtones, Alderon reconnaît que la zone du projet se trouve sur des terres assujetties à des revendications de droits autochtones. Alderon continuera à collaborer avec les groupes et les communautés autochtones afin de contrôler les effets du projet sur l'utilisation des terres et des ressources autochtones et prendra les mesures d'atténuation nécessaires le cas échéant.

Effets environnementaux résiduels

Le projet n'aura probablement pas d'effets négatifs importants sur l'environnement dans des conditions d'exploitation normales.

7.2.10 Autres utilisations actuelles des terres et des ressources

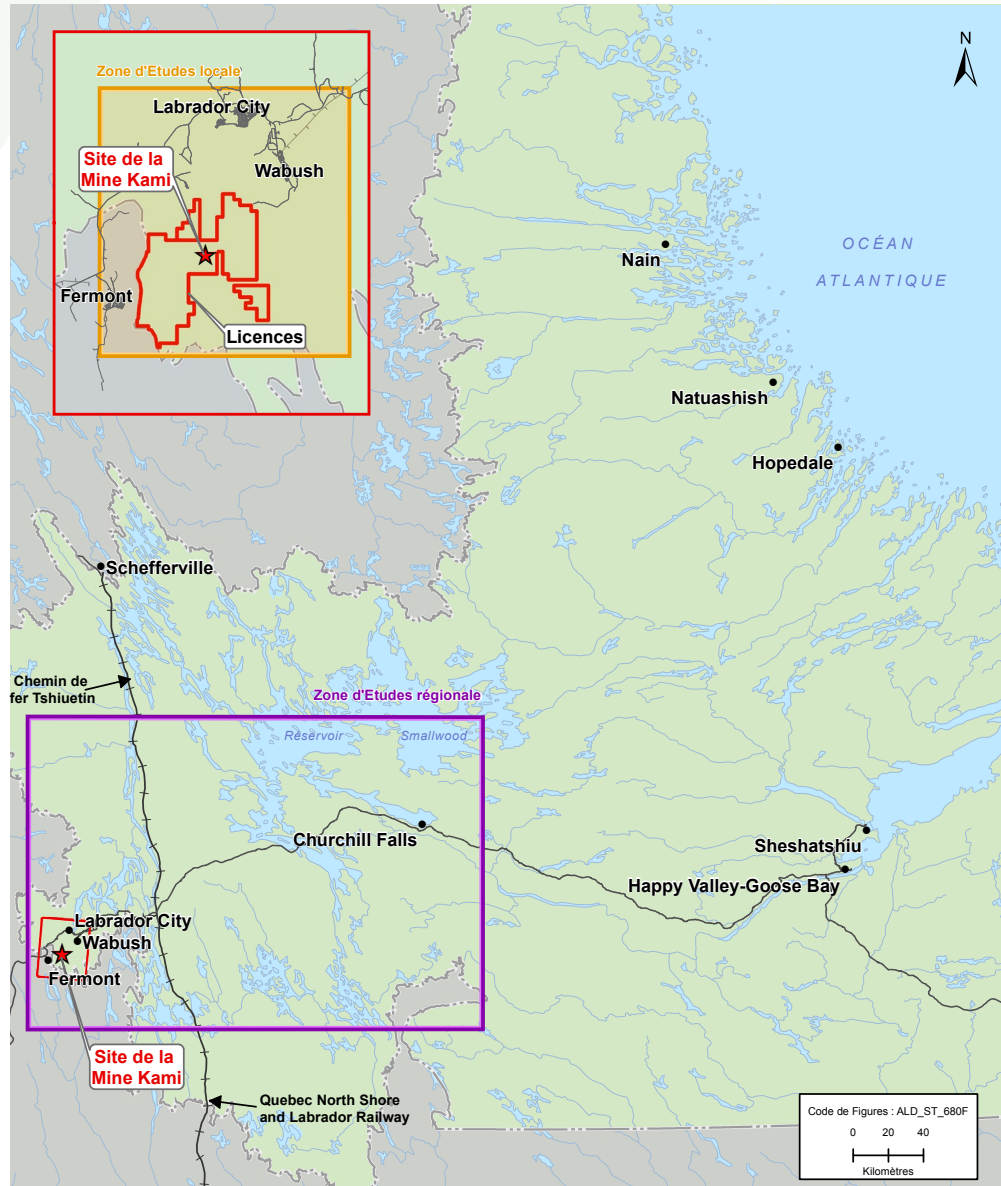
Les autres utilisations actuelles des territoires et des ressources sont définies comme toutes utilisations ou récoltes des territoires actuels (de 1990 à aujourd'hui), et notamment les utilisations industrielles entreprises par des personnes ou des communautés non autochtones dans l'ouest du Labrador et à Fermont, au Québec. En particulier, ce CEV est axé sur l'utilisation actuelle des terres et des ressources dans la zone d'étude locale et dans la zone d'étude régionale. L'évaluation des effets environnementaux du projet sur ce CEV a inclus une évaluation des sources secondaires disponibles et des entrevues d'information détaillées avec des utilisateurs des terres et des ressources locaux pour caractériser les conditions de la ligne de base locale et régionale.

Le recueil et l'analyse des données de ligne de base indiquent que de nombreuses personnes à Labrador City, Wabush et Fermont utilisent les terres et les ressources de l'ouest du Labrador pour de nombreuses activités récréatives telles que le motoneige, la pêche et la récolte des ressources naturelles. Il y a de nombreux



chalets situés dans l'ouest du Labrador, dont la plupart se trouvent le long de plans d'eau principaux tels que Long Lake, Walsh River, Mills Lake, Waldorf River, Riordan Lake, et les parties supérieures et inférieures de Loon lakes.

Autres utilisations actuelles des terres et des ressources locales et zones d'étude régionales

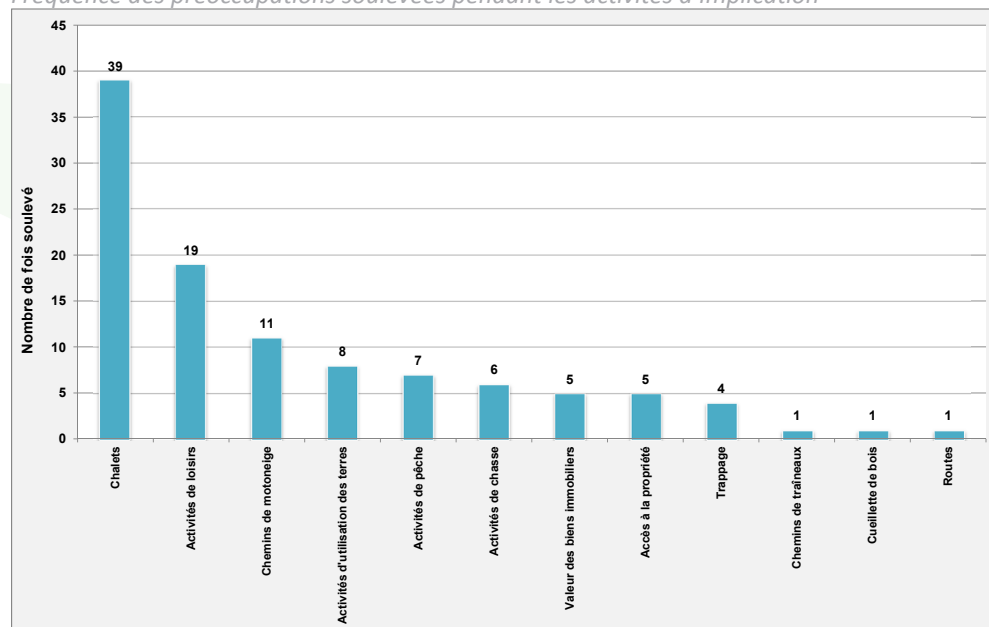


Préoccupations

Les préoccupations soulevées pendant les consultations faisaient notamment état d'effets potentiels sur les chalets, les activités récréatives, les chemins de motoneige, les activités d'utilisation du territoire, les activités de pêche, les activités de chasse, l'accès aux propriétés, la valeur des propriétés, le piégeage, la récolte du bois et les routes. Alderon se conformera à toutes les normes réglementaires applicables et élaborera des mesures d'atténuation/de gestion des effets, et des surveillances qui seront mis en œuvre lors de la phase appropriée du projet pour minimiser les effets sur l'utilisation du territoire. Alderon continuera à communiquer avec les propriétaires des chalets en ce qui concerne les effets du projet. Les modifications esthétiques, et notamment l'eau rouge et les

caractéristiques importantes du projet, ont été identifiées comme un problème par de nombreux participants. Alderon a procédé à une analyse du bassin hydrologique et a développé des photosimulations a priori et a posteriori. Ces analyses indiquent que les caractéristiques importantes du projet seront à peine visibles depuis les trois municipalités adjacentes. Un enregistrement complet de tous les commentaires et les réponses sont inclus en annexe B.

Fréquence des préoccupations soulevées pendant les activités d'implication



Effets environnementaux potentiels

Plusieurs activités du projet nécessiteront la mise en place de zones à accès limité autour des activités et des caractéristiques du projet et/ou la modification des paysages ou des plans d'eau. Ces limitations et ces modifications auront un effet sur l'accès aux terrains et aux ressources pendant les phases de construction, d'exploitation et de maintenance du projet, et résulteront en un changement du niveau d'activité et d'utilisation de ces terres et de ces ressources. Des changements de l'utilisation des chalets pourraient provenir de niveaux de bruit et de poussières élevés et/ou de changement de l'accès aux zones des chalets. L'aspect du paysage pourrait être modifié par les caractéristiques physiques des travaux visibles de l'extérieur de la zone de développement du projet. Le projet a de plus été évalué pour déterminer les effets sur l'utilisation du territoire désignés.

Mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation pour minimiser les effets négatifs sont notamment une combinaison de caractéristiques de conception (telles que l'utilisation de travées de pont pour faciliter la navigation, la restauration progressive, le déplacement de certaines caractéristiques du projet pour minimiser les effets visuels) et des mesures de gestion des effets (telles que gestion de l'air/l'eau/du bruit, développement d'un plan de dynamitage). De plus, Alderon est déterminé à continuer à faire participer les parties prenantes pour comprendre et pour résoudre les préoccupations potentielles. Plus spécifiquement, Alderon collaborera avec les organismes de motoski et de ski de fond pour résoudre les effets du projet et avec les propriétaires des chalets pour résoudre les problèmes d'accès provenant du projet.

Effets environnementaux résiduels

Étant donné la mise en œuvre des mesures d'atténuation, le projet ne devrait pas donner lieu à des effets environnementaux négatifs dans des conditions d'exploitation normales.

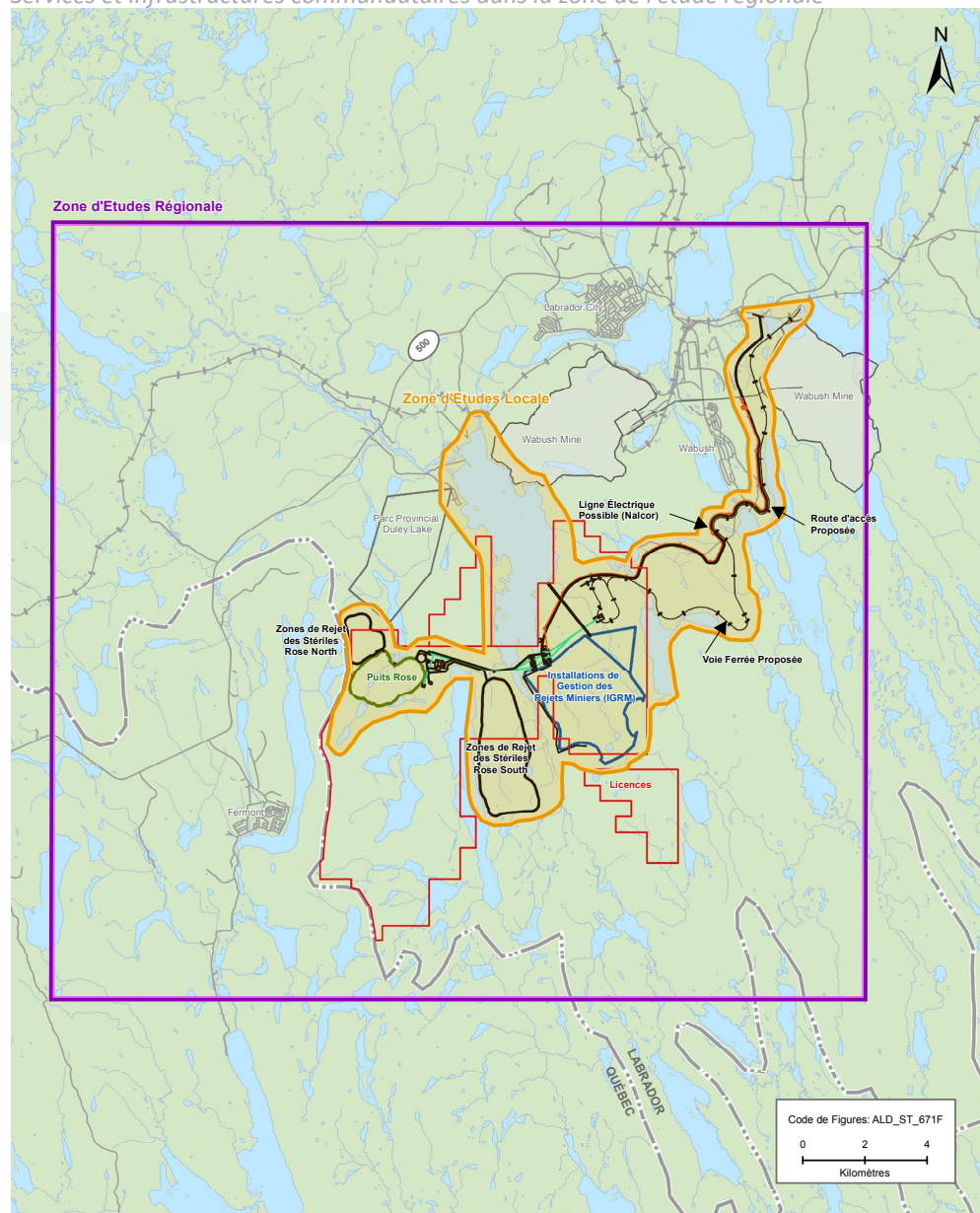
7.2.11 Services et infrastructures communautaires

Les services et infrastructures communautaires ont été sélectionnés comme CEV car le projet pourrait potentiellement affecter la capacité des communautés avoisinantes, Labrador City, Wabush et Fermont, à fournir des services et des structures physiques et sociaux. Les données démographiques de base et les informations à propos des services et des infrastructures ont été recueillies sur le site Web de certains organismes, grâce à des entrevues avec des gouvernements municipaux et des autorités régionales et locales, et auprès de conseils et d'agences au niveau communautaire.

Les informations de base pour les services et les infrastructures communautaires comprenaient notamment une description de la situation actuelle et des récentes tendances dans l'ouest de Labrador et à Fermont en ce qui concerne l'emploi et les services sociaux, les services de santé et les programmes sociaux, l'information et les services et les programmes éducatifs, la santé et la sécurité, la capacité administrative municipale, les services et infrastructures municipaux, les services et les infrastructures récréatifs, la disponibilité des services et des infrastructures pour les femmes, l'infrastructure de transport, l'infrastructure commerciale et industrielle, et le logement (résidentiel et touristique).



Services et infrastructures communautaires dans la zone de l'étude régionale

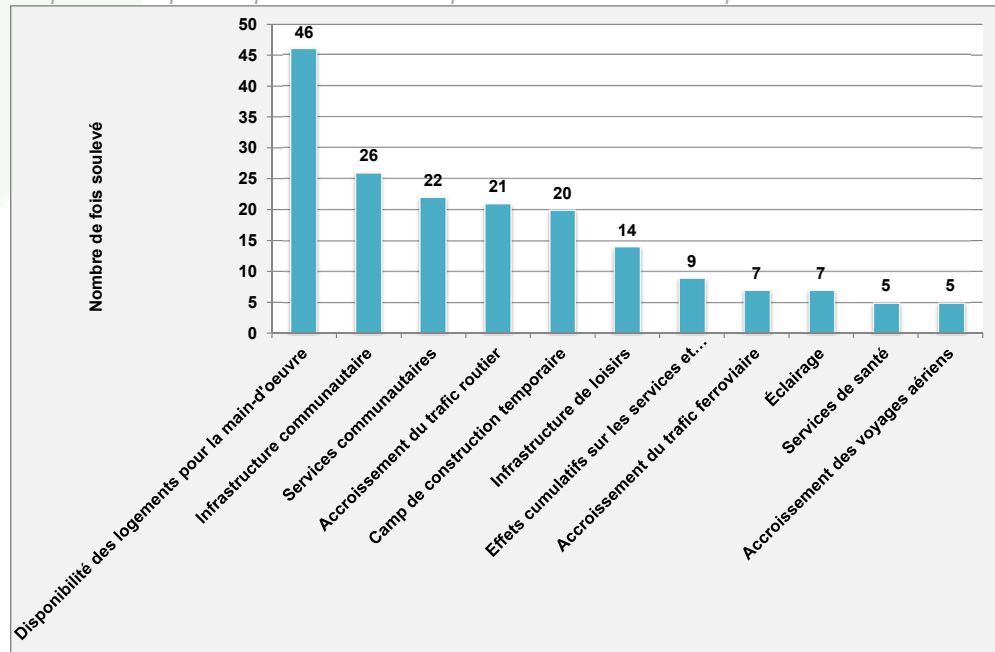


Préoccupations

Les préoccupations potentielles concernant les services et l'infrastructure communautaires sont notamment la disponibilité des logements pour la main-d'œuvre, les infrastructures communautaires, les services communautaires, l'augmentation du trafic routier, le camp de construction temporaire, les infrastructures récréatives, les effets cumulatifs, l'accroissement du trafic ferroviaire, la lumière, les services de santé et l'augmentation du trafic aérien. Alderon mettra en œuvre plusieurs initiatives de gestion pour minimiser les effets du projet, et notamment mettra en place un programme avec les conseils municipaux pour développer un plan de logement pour le projet, et bâtira une route d'accès pour le site du projet pour minimiser le trafic lié au projet sur les routes municipales. De plus, Alderon participe à un groupe de travail régional pour l'ouest du Labrador et à un comité de conseil communautaire pour l'ouest du Labrador pour résoudre les préoccupations liées aux services et infrastructures

communautaires dans l'ouest du Labrador. Un enregistrement complet de tous les commentaires et les réponses sont inclus en annexe B.

Fréquence des préoccupations soulevées pendant les activités d'implication



Effets environnementaux potentiels

Les effets sur les services et infrastructures communautaires proviendront essentiellement de « l'immigration » dans la région et de l'augmentation conséquente de la demande d'infrastructures et de services. Les effets potentiels du projet sur les services et infrastructures municipaux dans l'ouest du Labrador pendant la phase de construction proviendront essentiellement :

- Des déplacements de personnel, de matériel et d'équipements par l'aéroport de Wabush ;
- Des déplacements de personnel, de matériel et d'équipements par la route dans l'ouest du Labrador ;
- D'une augmentation de la demande de services et d'infrastructures provenant de « l'immigration » en raison du projet.

Les effets potentiels du projet sur les services et les infrastructures communautaires proviendront essentiellement de « l'immigration » en raison du projet. En raison de leur proximité et de leur infrastructure, Labrador City et Wabush seront les centres principaux pour le projet. La main-d'œuvre non locale arrivera et partira de ces deux villes et les matériaux et les équipements y seront expédiés. Par conséquent, la plupart des effets du projet sur les services et l'infrastructure devraient se produire dans ces deux villes. Ces effets ne devraient pas être importants en raison des contacts réguliers entre Alderon et les autorités compétentes.

Mesures d'atténuation

Pour régler les problèmes de disponibilité et de prix du logement, Alderon est en train de négocier des protocoles d'entente avec les villes de Labrador City et de Wabush pour développer et mettre en œuvre une stratégie de logement associée au projet. Alderon mettra en place un certain nombre d'initiatives de gestion

pour minimiser les effets du projet pendant toutes les phases et notamment pendant la phase de construction d'une route d'accès au site du projet pour minimiser les effets liés à la circulation sur les routes. Alderon continuera à évaluer les implications du projet sur l'utilisation des infrastructures et services locaux, régionaux et provinciaux. Cela concernera notamment les exigences directes du projet ainsi que les augmentations indirectes de l'utilisation et de la demande d'infrastructures et de services par les employés du projet et leurs familles.

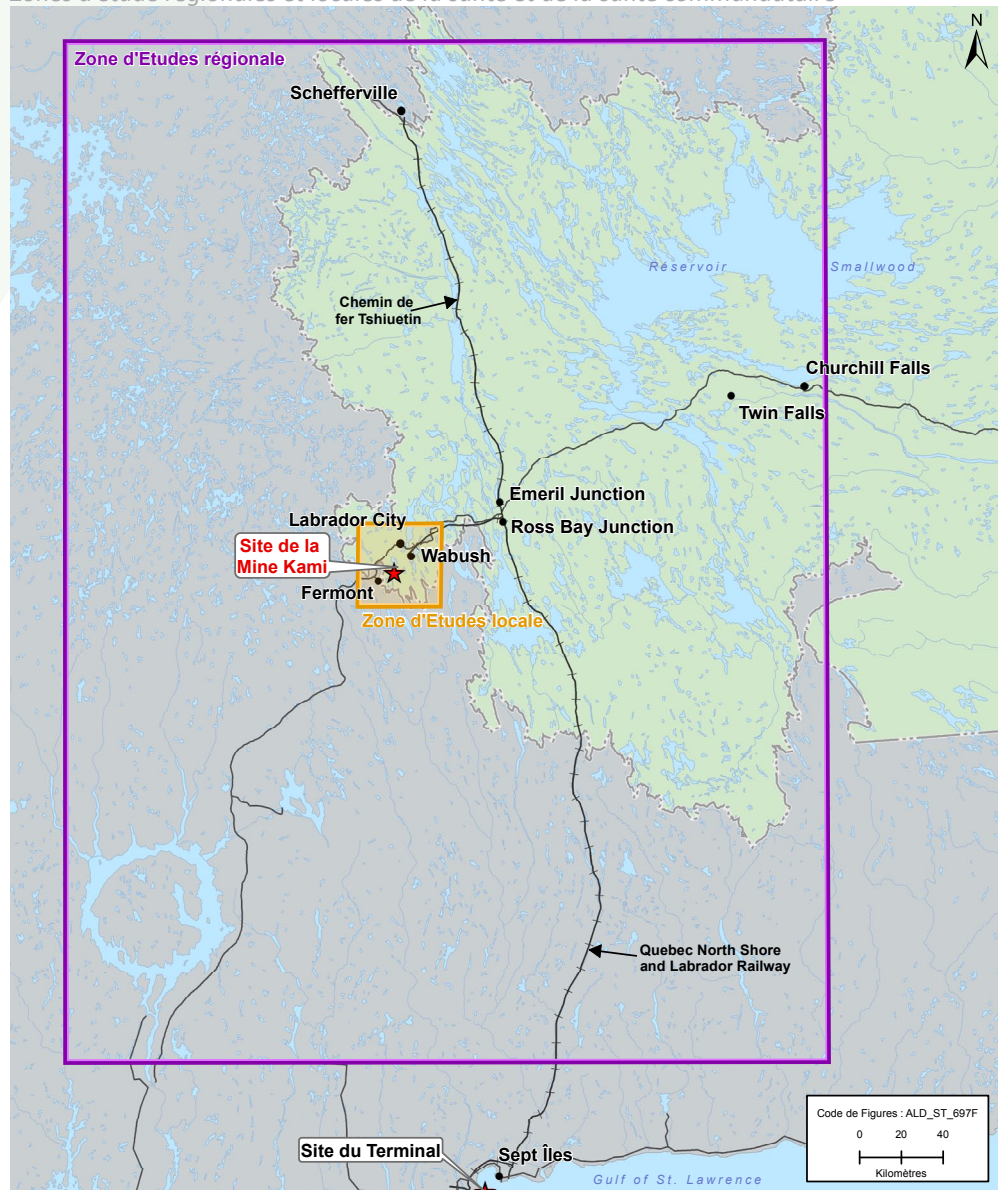
Effets environnementaux résiduels

Étant donné la mise en œuvre des mesures d'atténuation, le projet ne devrait pas donner lieu à des effets environnementaux négatifs dans des conditions d'exploitation normales.

7.2.12 Santé et santé de la communauté

La santé et la santé de la communauté envisagent les individus et les communautés qui peuvent être affectés (de façon positive et/ou de façon négative) par les différents éléments et les différentes activités du projet et/ou par leurs résultats environnementaux (par exemple poussière, bruit, lumière, et/ou changements esthétiques; présence de travaux et de personnel liés au projet, emploi et revenus). Plusieurs indicateurs, et notamment des autoévaluations de santé et la fréquence de certaines maladies, sont utilisés pour analyser la santé de la communauté dans l'ouest du Labrador. Globalement, les résidents de l'ouest du Labrador sont en assez bonne santé et indiquent des niveaux de stress peu élevé par rapport à d'autres régions. Une évaluation des risques de santé humains a été effectuée pour le projet pour évaluer les effets physiques du projet.

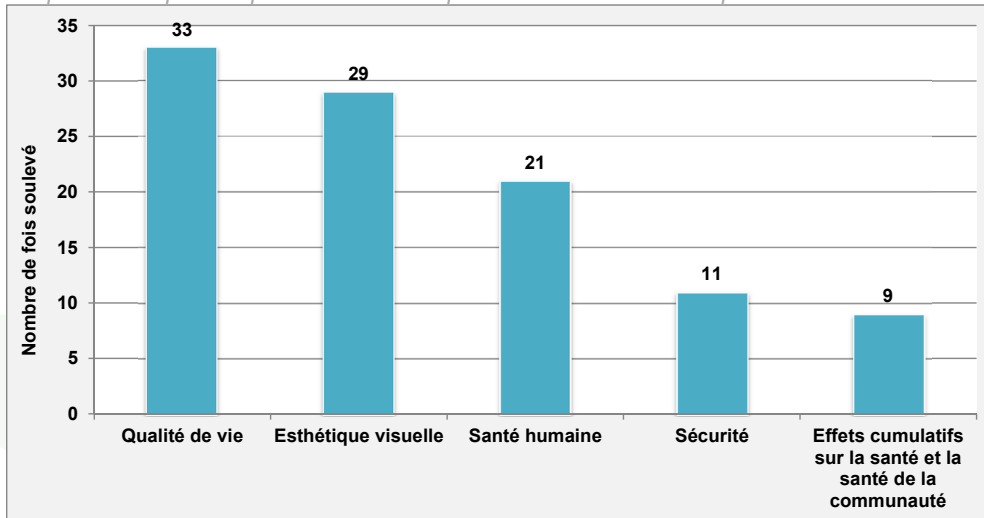




Préoccupations

Les préoccupations identifiées pendant les consultations et les activités d'engagements concernant la santé et la santé de la communauté sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Les préoccupations principales indiquées par les participants comprenaient notamment la qualité de vie, l'esthétique visuelle, la santé humaine, la sécurité et les effets cumulatifs. Un enregistrement complet de tous les commentaires et les réponses sont inclus en annexe B. Alderon développera des mesures d'atténuation/de gestion des effets et surveillera les effets sur la santé et la santé de la communauté.

Fréquence des préoccupations soulevées pendant les activités d'implication



Effets environnementaux potentiels

La santé physique est affectée principalement par les émissions d'air et les rejets dans l'eau et, même si les effets sur l'air et la qualité de l'eau commenceront pendant la phase de construction, ils devraient être plus importants pendant la phase d'exploitation et diminuer à nouveau au moment de la fermeture et après la fermeture. Les opérations et la maintenance du projet donneront lieu à des émissions diffuses de produits chimiques pouvant susciter des préoccupations; cependant, en raison des mesures d'atténuation prévues actuellement, ces émissions ne dépasseront pas les normes de qualité de l'air en vigueur aux emplacements des capteurs représentatifs sauf en ce qui concerne un léger dépassement de PM_{2,5} à l'extrémité sud de Long Lake. Cette phase du projet donnera également lieu à des émissions de poussières. Cependant, étant donné les mesures d'atténuation actuellement prévues, ces émissions ne donneront pas lieu à un changement mesurable de la qualité de base du sol aux emplacements des capteurs représentatifs et la chute de poussières prévue ne donnera pas d'accumulation mesurable de métaux dans la végétation à l'emplacement des capteurs représentatifs.

Pendant la phase d'exploitation et de maintenance, les effets négatifs potentiels sur les ressources en eau de surface sont notamment des changements de tendances de drainage, des changements de régimes d'écoulement, des changements de qualité de l'eau et de la sédimentation.

Le projet permettra de créer des emplois et les avantages associés à ces nouveaux emplois auront des effets positifs globaux sur la qualité de vie dans l'ouest du Labrador.

Une augmentation de l'abus de drogue et d'alcool et des activités criminelles peut parfois être associée aux projets de développement importants et la région connaît déjà des augmentations dans ce domaine et d'autres problèmes depuis plusieurs années.

Mesures d'atténuation

Alderon mettra en œuvre des mesures d'atténuation visant à éviter ou à réduire les effets sur l'environnement atmosphérique, les ressources en eau, la végétation, les sols, et les autres CEV biophysiques et socio-économiques pertinents. Ces mesures atténueront les effets potentiels sur la santé physique et la santé de la communauté.

Alderon offrira un programme d'assistance complet aux employés pour soutenir les employés et se conformera aux dispositions pertinentes de tous les accords conclus concernant les avantages sociaux respectant les politiques et concernant le lieu de travail.

Effets environnementaux résiduels

Étant donné la mise en œuvre des mesures d'atténuation, le projet ne devrait pas donner lieu à des effets environnementaux négatifs dans des conditions d'exploitation normales.

7.2.13 Économie, emploi et activité

L'économie, l'emploi et l'activité ont été choisis comme CEV parce que l'influence du projet sur l'économie, sur l'emploi et sur l'activité est fondamentale pour évaluer les implications socio-économiques du projet sur les résidents locaux et sur les recettes du gouvernement. Les recherches de base étaient basées sur les données géographiques utilisées par Statistique Canada et par l'agence des statistiques de Terre-Neuve-et-Labrador. Les sources d'information principales étaient Statistique Canada, l'agence des statistiques de Terre-Neuve-et-Labrador et son site Web des comptes communautaires, les gouvernements provinciaux et municipaux, des institutions de formation, des conseils de développement économique régional et d'autres agences publiques. En utilisant ces sources d'information, les conditions de base ont été caractérisées pour les conditions d'emploi et de revenu existantes, la réserve d'employés spécialisés et non spécialisés, l'égalité et la diversité de l'emploi et notamment les groupes potentiellement sous-représentés, les niveaux de revenus, les sources de revenus, le profil commercial et industriel, les activités liées au tourisme et la capacité en matière d'activité.

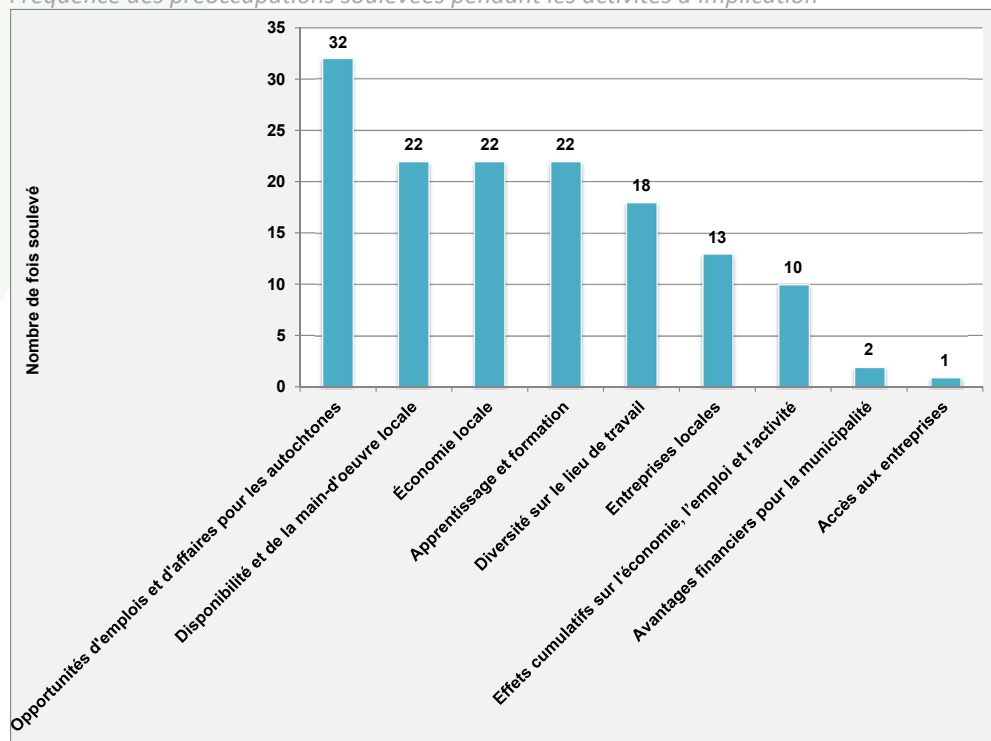
Zones d'étude régionale de l'économie, de l'emploi et de l'activité



Préoccupations

Les préoccupations potentielles concernant l'économie, l'emploi et l'activité sont notamment les opportunités d'emploi et d'affaires pour les groupes autochtones, la disponibilité de la main-d'œuvre locale, l'économie locale, l'apprentissage et la formation, la diversité sur le lieu de travail, les effets potentiels sur les entreprises locales, les effets cumulatifs, les avantages financiers pour la municipalité et l'accès aux entreprises. Alderon envisagera ces préoccupations dans le plan des avantages du projet et dans le plan de diversité. Un enregistrement complet de tous les commentaires et les réponses sont inclus en annexe B.

Fréquence des préoccupations soulevées pendant les activités d'implication



Effets environnementaux potentiels

Le projet aura des effets sur l'économie, l'emploi et l'activité en raison des dépenses réalisées pour acquérir des fournitures et des services et en raison des emplois qu'il permettra de créer. Les effets directs, indirects et induits des dépenses du projet, avec les taxes commerciales, les redevances et les subventions tenant lieu d'impôt, contribueront également aux recettes municipales et aux recettes de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Une évaluation économique indépendante estime que le projet apportera une contribution au PIB provincial de 26 milliards de dollars. Pendant les phases de construction et d'exploitation, le projet contribuera 39 810 années-personne d'emplois directs, indirects et induits, parmi lesquels 17 916 auront lieu dans l'ouest du Labrador. Le projet permettra également de dégager 2,7 milliards de dollars en revenus directs, indirects et induits pour les employés et pour les entreprises locales. Le projet générera 4,3 milliards de dollars de recettes fiscales pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador et 3,5 milliards de dollars pour le gouvernement fédéral.

Mesures d'atténuation

La gestion de la plupart des effets du projet liés aux changements de l'économie, de l'emploi et de l'activité sera établie dans le plan des avantages du projet et dans le plan de diversité. Ces documents comporteront des initiatives et des objectifs de gestion des effets qui seront soumis à une négociation avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

Effets environnementaux résiduels

Étant donné les mesures d'atténuation/de gestion des effets, le projet n'aura probablement pas d'effets négatifs importants sur l'environnement dans des conditions d'exploitation normales. Les effets résiduels globaux du projet sur l'économie, l'emploi et l'activité devraient s'avérer positifs, étant donné la nature du projet et l'utilisation des approches et des mesures de gestion des effets.

décrites dans le plan des bénéfices du projet et dans le plan de diversité d'Alderon. L'économie, l'emploi et l'activité sont les avantages principaux du projet pour les communautés avoisinantes, pour la région et pour la province dans laquelle le projet se trouve.

7.3 Effets de l'environnement sur le projet

7.3.1 Méthode et approche

La zone d'étude locale pour l'évaluation des effets de l'environnement sur le projet est constituée par les zones du bassin hydrographique en amont des structures du projet (mines, usines, zone de rejet des déchets, convoyeurs et routes). Cette zone a été sélectionnée comme zone de l'étude pour la plupart des facteurs environnementaux parce que l'eau (approvisionnement en eau, inondation, et glace) aura l'effet potentiel le plus important sur le projet tel que déterminé au sein des différents sous-bassins hydrographiques. D'autres facteurs environnementaux tels que le climat et la géologie (y compris la sismicité) sont décrits pour une zone plus importante étant donné que leurs effets sont temporaires (tels que la météo) ou ressentis plus largement (tels que la sismicité). Les effets de ces événements sur le projet ont été évalués.

7.3.2 Préoccupations

Aucun commentaire ou préoccupation concernant les effets de l'environnement sur le projet n'a été soulevé pendant les activités d'engagement d'Alderon. Un enregistrement complet de tous les commentaires et les réponses sont inclus en annexe B.

7.3.3 Effets environnementaux potentiels

Les effets de l'environnement sur le projet envisagent la façon dont les conditions locales et les dangers naturels, tels que des conditions climatiques difficiles et/ou extrêmes et des événements extérieurs (inondations, embâcle glaciaire, glissements rocheux, glissements de terrain, incendies, conditions de débordement et événements sismiques) et pourraient avoir des effets néfastes sur le projet et la façon dont ces effets pourraient affecter l'environnement (par exemple urgence environnementale en raison de conditions environnementales extrêmes).

Conditions environnementales	Effets potentiels
Température	<ul style="list-style-type: none"> • Gel profond avec pénétration au sol. • La profondeur de la glace peut limiter la profondeur/l'emplacement de l'entrée et du rejet de l'eau et les lignes de rejet des effluents ainsi que l'orientation des écrans d'entrée et des diffuseurs d'effluents. L'emplacement et la profondeur de l'eau et les lignes de rejet seront conçus pour éviter la glace.
Précipitations	<ul style="list-style-type: none"> • Un stockage long et important des précipitations comme la neige pendant l'hiver nécessite une capacité de dégagement de la neige et de chasse-neige. • Une accumulation longue et importante de neige dans les IGRM peut bloquer la disponibilité de l'eau de surface pour les efforts de récupération. Long Lake sera utilisé comme source de traitement de l'eau lorsque l'approvisionnement en eau de récupération sera limité. • Les accumulations de neige peuvent être importantes en raison de la faiblesse de l'ablation nivale pendant l'hiver et, par conséquent, le projet prendra en compte des chargements de neige structurels importants. • Des pluies extrêmes pourraient causer des inondations
Changement du climat à long terme	<ul style="list-style-type: none"> • Les effets potentiels du changement climatique sur l'exploitation du projet seraient principalement liés aux augmentations de la fréquence des événements climatiques néfastes et aux changements de précipitations. • Une augmentation des événements climatiques extrêmes pourrait potentiellement affecter l'exploitation du projet en augmentant les opérations de maintenance non prévues en raison de dommages causés par des tempêtes. • La réserve d'eau de la mine et de l'usine de traitement sera extraite de Long Lake. Une diminution des précipitations locales et de la surface libre de la nappe, si elles se produisaient, pourraient avoir des effets néfastes sur l'approvisionnement en eau du projet.
Sismicité	<ul style="list-style-type: none"> • Dangers et désastres géologiques et notamment glissements de terrain, avalanches, glissements de roche et inondations côtières à la suite d'activités sismiques à terre.

7.3.4 Mesures d'atténuation

La mesure d'atténuation principale est une planification judicieuse. Toutes les conceptions d'ingénierie adhéreront aux normes nationales et internationales en vigueur. Ces normes indiquent les conceptions d'ingénierie appropriées pour les conditions environnementales physiques normales et extrêmes spécifiques au site et indiquent des critères de conception que les agences de réglementation considèrent comme satisfaisants pour supporter les conditions environnementales physiques potentielles. Les codes de construction tiennent compte de critères d'environnement physiques tels que la température, le vent, la neige, la charge de la glace et le drainage. De plus, l'évolution de la conception est prise en compte afin que les matériaux soient choisis pour une durabilité suffisante et pour leur résistance à la corrosion.

7.3.5 Effets environnementaux résiduels

La planification et la conception du projet tiennent et tiendront compte des critères suivants : climats extrêmes, hydrologie et dangers géologiques. L'expérience des autres mines de fer dans la région, ainsi que les codes et les normes prescrits, donnent un niveau de confiance élevé et permettent d'estimer que les conditions environnementales ne devraient pas avoir d'effets importants sur le projet. La surveillance du site sera réalisée pour identifier les problèmes potentiels et pour vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation. Par conséquent, aucun effet néfaste de l'environnement n'est anticipé sur le projet.

7.4 Effets d'accidents et de mauvais fonctionnement possibles

7.4.1 Méthode et approche

Les effets environnementaux potentiels de chaque accident et de chaque mauvais fonctionnement ont été évalués pour chaque CEV, en fonction des conditions existantes de chaque CEV et des connaissances à propos des effets environnementaux des événements accidentels. Quatre scénarios d'événements accidentels ont été évalués pour le projet et notamment un déraillement, un incendie de forêt, la trouée d'une digue et un arrêt prématuré.

7.4.2 Préoccupations

Pendant son processus de consultation et d'engagement, Alderon a écouté les questions et les préoccupations exprimées par les groupes autochtones, les parties prenantes et le public. Alderon a écouté plusieurs individus qui ont exprimé des préoccupations à propos du chemin de fer qui passera à proximité de la source d'approvisionnement en eau de la ville de Wabush et du potentiel de déraillement du train qui pourrait avoir des effets environnementaux néfastes pour l'approvisionnement en eau de la ville. D'autres préoccupations exprimées concernaient des événements accidentels et notamment le rejet d'effluents non traités dans Duley (Long) Lake et à propos des systèmes permettant d'informer les résidents de Fermont, au Québec, en cas d'accident sur le site du projet. Alderon mettra en place un plan d'intervention en cas d'urgence avant l'initiation de la phase de construction. Un enregistrement complet de tous les commentaires et les réponses sont inclus en annexe B.

7.4.3 Effets environnementaux potentiels

Les accidents et mauvais fonctionnement potentiels qui peuvent se produire en raison des activités du projet sont identifiés et évalués pour les cinq scénarios de pire éventualité.

Déraillement d'un train

Le carburant sera transporté grâce à la ligne de chemin de fer au site du projet et le concentré de fer sera transporté du site du projet grâce au chemin de fer QNS&L. Il y a un potentiel, en cas de déraillement d'un train, que le carburant et/ou le concentré de fer soit immédiatement déposé le long et à côté de la voie ferrée. Le réseau ferroviaire desservant le Labrador a des antécédents de sécurité satisfaisants et son rendement suggère que les possibilités d'un épanchement de carburant ou de déraillement sont très basses.

Incendie de forêt

Même si cela est peu probable, les activités du projet concernant l'utilisation de chaleur ou de flammes pourraient provoquer un incendie. L'importance et la durée d'un incendie de ce type dépendraient des efforts et des conditions météorologiques. Un approvisionnement en eau permettant d'éteindre un incendie sera extrait et sera conservé pressurisé à la station de pompage près de la zone du concentrateur. Le personnel sera formé à la prévention et au contrôle des incendies. Un plan de prévention et de lutte contre les incendies de forêt sera incorporé au plan d'intervention en cas d'urgence.

Trouée d'une digue

Il est possible que la digue de la lagune de traitement tertiaire se troue ce qui pourrait dégager des effluents dans l'environnement en aval. Pour empêcher ce type d'événement accidentel ou ce type de mauvais fonctionnement de se produire, les digues situées dans les installations de gestion des rejets miniers seront conçues conformément aux normes de sécurité de l'Association canadienne des barrages (ACB). Les lignes directrices de sécurité de l'ACB seront utilisées pour guider le processus d'évaluation des conséquences des dangers et pour les normes de conception associées pour les digues et des installations de gestion des rejets miniers.

Arrêt prématuré ou permanent

Il est actuellement prévu que la mine soit opérationnelle jusqu'à environ la fin de 2033. À ce moment, la fermeture et la restauration commenceront. Cependant, si les conditions du marché changeaient ou si d'autres facteurs apparaissaient qui résulteraient en un arrêt prématuré de la mine, les exigences réglementaires comportent des dispositions pour l'assurance financière d'Alderon. Tous les événements associés aux activités incluses dans le plan de développement, dans le plan de restauration et de fermeture, ainsi que les activités requises pour la surveillance et la maintenance du site sont inclus dans la couverture d'assurance financière.

7.4.4 Mesures d'atténuation

Dans le cas peu probable où l'un de ces scénarios venait à se réaliser, des effets environnementaux néfastes pourraient se produire. Un plan d'intervention en cas d'urgence sera élaboré avant l'initiation des activités de construction et comportera des mesures détaillées qui permettront d'intervenir en cas d'accident et de mauvais fonctionnement indiqué ci-dessus. À l'exception des incendies de forêt, il est peu probable que les accidents et les mauvais fonctionnements évalués affectent les deux juridictions étant donné que les effets d'un épanchement seraient confinés au bassin hydrologique affecté et ne se déplaceraient pas du Labrador au Québec. En cas d'incendie de forêt qui affecterait les deux juridictions, Alderon informera toutes les agences compétentes; cependant, la probabilité d'un incident de forêt lié au projet est faible.

7.4.5 Effets résiduels

Les accidents et les mauvais fonctionnements, par définition, ont une très faible probabilité de se produire et, par conséquent, les effets environnementaux des accidents et des mauvais fonctionnements, et notamment ceux qui pourraient être importants, ont peu de chances de se produire.

7.5 Effets sur la capacité des ressources renouvelables

Un des éléments requis pour une étude complète consiste à « envisager la capacité des ressources renouvelables qui vont certainement être affectées par le projet afin de répondre aux besoins présents et futurs ». Ressources renouvelables qui peuvent être affectées par le projet :

- Ressources en eau ;
- Milieux humides ;
- Poisson et habitat du poisson ;
- Oiseaux aquatiques et autre faune.

Si l'on considère la conception et la mise en œuvre des mesures d'atténuation du projet, il n'y aura certainement pas d'effets néfastes importants et, par conséquent, des effets néfastes du projet sur la capacité des ressources renouvelables pour répondre aux besoins présents et aux besoins futurs ne sont pas anticipés.

7.6 Effets environnementaux cumulatifs

7.6.1 Approche

L'effet global sur chaque CEV provenant des effets environnementaux résiduels du projet en combinaison avec les effets environnementaux des autres projets et activités pertinents qui ont été ou qui seront mis en œuvre ont été évalués. Les effets environnementaux cumulatifs ont été évalués dans la zone d'étude régionale spécifique à chaque CEV (par exemple les limites spatiales dans lesquelles les effets environnementaux cumulatifs sont censés se produire), et l'évaluation est axée sur le degré de changement par rapport à la ligne de base des conditions CEV résultant de la combinaison du projet à d'autres projets en cours et futurs pertinents.

7.6.2 Portée

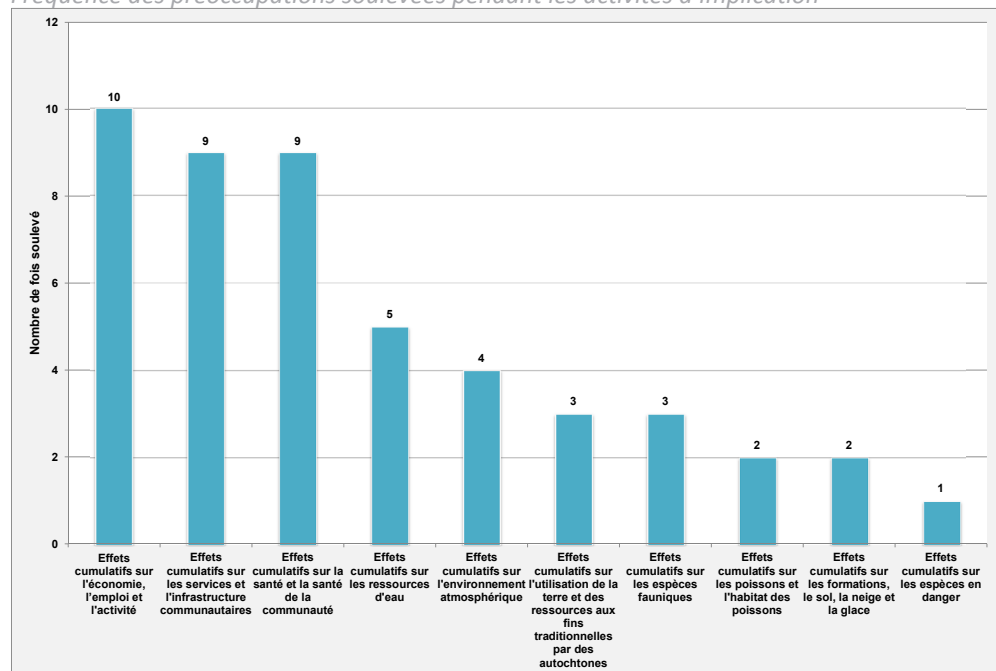
Les projets en cours et futurs raisonnablement envisageables avec des effets environnementaux qui vont certainement s'associer dans l'espace et dans le temps à ceux du projet sont notamment :

- Opérations au Labrador (existantes et expansion prévue) – Iron Ore Company (IOC) of Canada ;
- Mines Wabush - Cliffs Resources ;
- Mine Mont Wright - ArcelorMittal ;
- Mine Bloom Lake et Rail Spur - Cliffs Resources ;
- Mine de fer Schefferville - Labrador Iron Mines ;
- Projet de minerai de fer DSO - Tata Steel (anciennement New Millennium) ;
- Projet de génération hydroélectrique de Lower Churchill ;
- Infrastructure ou autres projets au Port de Sept-Îles.

7.6.3 Préoccupations

Les préoccupations identifiées pendant les activités de consultation et d'engagement concernant les effets cumulatifs sont indiqués dans l'illustration ci-dessous. Les préoccupations le plus fréquemment soulevées par les participants sont notamment les effets cumulatifs sur l'économie, l'emploi et l'activité, les effets cumulatifs sur les services et l'infrastructure communautaires, les effets cumulatifs sur la santé et la santé communautaire. Les préoccupations identifiées pendant les activités de consultation et d'engagement concernant les effets cumulatifs sont présentés dans l'annexe B. Alderon participe au groupe de travail régional de l'ouest du Labrador pour gérer les effets en collaboration avec des sociétés minières locales, des municipalités et des gouvernements. Les mesures d'atténuation et de gestion des effets proposées par Alderon atténueront les effets cumulatifs globaux du projet en combinaison avec d'autres projets et d'autres activités.

Fréquence des préoccupations soulevées pendant les activités d'implication



7.6.4 Effets cumulatifs potentiels

Les projets en cours et raisonnablement envisageables qui vont certainement se recouper dans l'espace dans le temps avec le projet Kami sont identifiés dans le tableau ci-dessous avec un « Y » pour représenter l'effet cumulatif sur le CEV.

Nom du projet/ de l'activité	Environnement atmosphérique	Formation, sol, neige et glace	Ressources en eau	Milieux humides	Poissons d'eau douce, habitat du poisson et mortalité et pêches	Oiseaux, autre faune et leur habitat, et zones protégées	Espèces en danger et espèces dont la conservation suscite des préoccupations	Ressources historiques et culturelles	Utilisation courante des terres et des ressources à des fins traditionnelles par des autochtones	Autres utilisations courantes des terres et des ressources	Services et infrastructures communautaires	Santé et santé communautaire	Économie, emploi et activité
Opérations au Labrador (existantes et expansion planifiée) – Iron Ore Company of Canada	O	O	N	O	O	O	O	N	O	O	O	O	O
Mines Wabush - Cliffs Resources	O	O	N	O	O	O	O	N	O	O	O	O	O
Mine Mont Wright - ArcelorMital	N	O	N	N	N	O	O	N	O	O	O	N	N
Mine Bloom Lake et Rail Spur - Cliffs Resources	O	O	N	O	N	O	O	N	O	O	O	N	N
Mine de fer Schefferville - Labrador Iron Mines	N	N	N	N	N	O	O	N	O	N	O	N	O
Projet de minerai de fer - Tata Steel (anciennement New Millennium)	N	N	N	N	N	O	O	N	O	N	O	N	O
Projet de génération hydroélectrique Lower Churchill	N	N	N	N	N	O	N	N	O	N	N	N	O
Infrastructure ou autres projets au Port de Sept-Îles	N	N	N	N	N	O	N	N	O	N	N	N	N
Urbanisation	N	O	N	O	O	O	O	N	O	O	N	N	N

7.6.5 Mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation et de gestion des effets proposées par Alderon atténueront les effets cumulatifs globaux du projet en combinaison avec d'autres projets et d'autres activités. De plus, Alderon participe à un groupe de travail régional pour l'ouest du Labrador et à un comité de conseil communautaire pour l'ouest du Labrador pour gérer les effets en collaboration avec des sociétés minières, des municipalités et des gouvernements locaux. Les groupes permettent d'identifier des façons grâce auxquelles plusieurs parties prenantes peuvent collaborer pour gérer les effets de la croissance rapide de l'industrie minière locale sur les communautés de Labrador City et de Wabush.

7.6.6 Effets résiduels

Les effets cumulatifs des autres projets et activités du projet de mine Kami ne sont pas considérés être significatifs. Les activités actuelles et futures sont soumises à des processus d'approbation réglementaire et à des mesures d'atténuation standard qui limiteraient les effets néfastes. Le projet a le potentiel d'interagir de façon cumulative avec les projets passés, actuels ou futurs, ce qui aurait des effets cumulatifs sur l'environnement atmosphérique, les formations, les sols, la neige et la glace, les milieux humides, l'eau douce, l'habitat du poisson et les pêches; les oiseaux, la faune en général et son habitat, et les espèces protégées; les espèces en danger et les espèces dont la conservation suscite des préoccupations; l'utilisation actuelle des territoires et des ressources à des fins traditionnelles par des autochtones; les autres utilisations actuelles des territoires et des ressources; les services et infrastructures communautaires; et l'économie, l'emploi et l'activité. Cependant, étant donné les mesures d'atténuation proposées pour ce projet, qui préviendraient ou minimiseraient les effets environnementaux néfastes, les effets cumulatifs devraient être insignifiants pour tous les CEV.



8.0 PROGRAMME DE SUIVI

Un programme de suivi et de surveillance sera conçu et mis en œuvre, le cas échéant, durant toutes les phases du projet.

L'objectif du programme de suivi est de vérifier l'exactitude des prédictions faites dans l'évaluation environnementale ainsi que l'efficacité des mesures d'atténuation. Les programmes de suivi sont proposés lorsqu'il y a une incertitude quant aux prévisions des effets étant donné la nature des effets (par exemple effet unique ou relativement inconnu) ou manque d'information. Les résultats du programme de suivi seront utilisés pour affiner et optimiser les mesures d'atténuation et pour mettre en œuvre des mesures de gestion adaptatives associées au projet.

Les programmes de suivi et de surveillance proposés sont résumés ci-dessous.

CEV	Engagement
Atmosphérique Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • La surveillance de l'air ambiant aux limites des installations et dans les communautés les plus proches • Surveillance annuelle des émissions de gaz à effet de serre et rapport à Environnement Canada • Surveillance du niveau de pression sonore pendant les phases de construction et d'exploitation
Formations, sols, neige et glace	<ul style="list-style-type: none"> • Des surveillances de type « cut and fill » ont été placés, et des contrôles des conditions de drainage aux traverses de ruisseau • Le personnel supervisera l'extraction du sol, les piles de stockage et les opérations de remplacement • Les volumes de sols empilés seront mesurés et suivis de la récupération au remplacement • Les piles de stockage de sol seront surveillées pour assurer que les mesures de contrôle de l'érosion et de plantation sont efficaces et que des panneaux appropriés sont en place • La croissance de la végétation et l'érosion seront contrôlées sur le sol remplacé par rapport aux normes de restauration • Des contrôles réguliers de seront effectués de novembre à avril pour assurer que les barrières à neige sont correctement placées et fonctionnent correctement • Surveillance des écoulements des piles de stockage, rejet des IGRM, et de l'eau de la mine pour vérifier le pH, TDS, sulfate et les métaux dissouts conformément aux réglementations MMER et NL sur le <i>contrôle environnemental de l'eau et des eaux d'égout</i>

CEV	Engagement
Ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la quantité d'eau de surface pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture • Surveillance de la quantité d'eau de surface pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture • Établissement de seuils de retrait/rejet de quantité d'eau • Établissement d'objectifs de rétablissement de l'équilibre d'eau • Surveillance de l'érosion/sédimentation • Restauration des tendances de drainage à la fermeture • Surveillance • Surveillance du remplissage OPM • Installation depuis la surveillance permanente à OPM, IGRM et dans certaines installations de la mine • Surveillance de la composition chimique de l'eau souterraine et des niveaux d'eau • Surveillance du niveau d'eau hors site et du périmètre • Surveillance du rejet du puisard OPM • Surveillance de la qualité de l'eau (IGRM, entrées OPM) • Intervention d'urgence pour les épanchements • Surveillance des niveaux d'eau près de la mine à ciel ouvert Rose après la mise hors service • Surveillance de la composition chimique de l'eau souterraine après la mise hors service près des IGRM
Milieux humides	<ul style="list-style-type: none"> • Des surveillances de la conformité seront effectués pour confirmer que les mesures d'atténuation des milieux humides sont mises en œuvre de façon appropriée
Poissons, habitat du poisson et pêches	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la conformité au plan de compensation • Qualité de l'eau et prélèvement conformément aux exigences MMER
Oiseaux, autre faune et leur habitat et zones protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Des surveillances de la conformité seront effectués pour confirmer que les mesures d'atténuation sont mises en œuvre de façon appropriée • Contrôle de la conformité aux mesures d'atténuation. • Variété d'initiatives de surveillance et d'information
Espèces en danger et espèces dont la conservation suscite des préoccupations	<ul style="list-style-type: none"> • Une surveillance de la conformité sera effectuée pour confirmer que les mesures d'atténuation sont mises en œuvre de façon appropriée
Ressources historiques et culturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Une surveillance de la conformité sera effectuée pour confirmer que les mesures d'atténuation sont mises en œuvre de façon appropriée
Utilisation actuelle des terres et des ressources par des autochtones à des fins traditionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement constant avec les communautés et les organisations autochtones
Autres utilisations courantes des terres et des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement continu avec les groupes locaux d'utilisateurs de ressources tels que les clubs de motoneige et les clubs de ski de fond • Engagement continu avec les propriétaires de chalet • Contacts continus avec les municipalités

CEV	Engagement
Services et infrastructures communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement avec les autorités locales et mises à jour régulières sur les activités et les plans du projet • Alderon soutiendra, le cas échéant, et participera à la formation d'une initiative de surveillance conjointe qui inclurait les villes de Wabush, de Labrador City et de Fermont. • Engagement avec les agences et les organismes compétents, notamment avec le groupe de travail régional de l'ouest du Labrador et avec le panel de recommandation communautaire de l'ouest du Labrador pour fournir des informations à propos du projet et pour identifier et discuter des implications potentielles du projet sur les services et les infrastructures locaux et notamment à propos de la main-d'œuvre « extérieure » aux communautés.
Santé et santé communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la collaboration avec les communautés, les agences et les prestataires de services locaux et régionaux pour identifier et planifier tous les problèmes liés au projet, et notamment en fournissant des informations et des calendriers sur le projet mis à jour. Cela comprendra la poursuite de sa participation au panel de recommandation communautaire de l'ouest du Labrador et au groupe de travail régional de l'ouest du Labrador.
Économie, emploi et activité	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler et élaborer des rapports à propos des avantages du projet et du plan de diversité, et notamment signaler l'atteinte des objectifs, tel qu'indiqué dans l'entente à propos des bénéfices, le plan des bénéfices et le plan de diversité • Soutenir et participer à la formation d'une initiative de surveillance conjointe qui inclurait des villes de Wabush, Labrador City et Fermont, le cas échéant.

9.0 AVANTAGES DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (ÉE) POUR LES CANADIENS

En plus de répondre aux exigences réglementaires, cette évaluation environnementale présente des avantages pour les Canadiens. Ces avantages sont notamment la maximisation des avantages environnementaux, le soutien d'un développement durable, la participation du public, l'augmentation des connaissances scientifiques, et des avantages pour la communauté et sur le plan social. Des exemples de la façon dont le processus d'évaluation environnementale de ce projet bénéficie aux Canadiens sont indiqués ci-dessous.

Facteurs du processus ÉE bénéficiant aux Canadiens	Exemples spécifiques
Avantages environnementaux maximisés	<ul style="list-style-type: none"> • La route d'accès au projet a été changée, et une nouvelle route devra être construite afin d'éliminer le potentiel de congestion du trafic le long de Grenfell Drive à Wabush. • La zone de rejet des stériles de Rose South devait initialement être située à côté de la mine et plus près de la ville de Fermont, au Québec. En réponse aux demandes du public et aux préoccupations à propos des effets environnementaux sur la ville et sur ses résidents, Alderon a déplacé la zone de rejet des stériles à environ 5 km à l'est. • Les IGRM devraient éviter les plans d'eau, autant que possible. • Grâce à une analyse des contraintes environnementales effectuée au début du processus ÉE, les éléments du projet ont été situés de façon à éviter, lorsque cela était économiquement et techniquement possible, les zones sensibles sur le plan de l'environnement telles que des lacs et la réserve du parc provincial Duley Lake. De cette façon, les effets environnementaux de ces caractéristiques ont été minimisés grâce à un évitement. • L'utilisation de technologies non conventionnelles n'est pas requise pour minimiser les effets sur l'environnement.
Soutien du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet est conçu et sera construit et exploité en tenant compte d'une restauration progressive et d'une fermeture et d'une restauration future.
Participation du public	<ul style="list-style-type: none"> • La participation du public a influencé la conception du projet de plusieurs façons importantes. Comme indiqué ci-dessus, la route d'accès au projet a été changée pour éviter Grenfell Drive à Wabush à la suite des préoccupations exprimées par le public à propos de la congestion du trafic. • La planification du projet en réponse aux commentaires du public permettra également une diminution des nuisances et une amélioration de l'esthétique visuelle pour les résidents de la ville de Fermont grâce à un déplacement de la zone de rejet des stériles plusieurs kilomètres à l'est et à l'écart de la ville.
Augmentation des connaissances scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> • La compréhension de l'environnement existant aux alentours du projet s'est grandement améliorée à la suite des études de ligne de base effectuée en soutien de l'ÉE.
Avantages communautaires et sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Un plan d'avantage et un plan de diversité ont été développés dans le cadre du processus ÉE afin que les avantages du projet soient optimisés.

10.0 CONCLUSIONS GLOBALES DU PROMOTEUR

Le projet de la mine Kami a été conçu et sera mis en œuvre de façon à atténuer les effets environnementaux néfastes pour qu'ils aient un niveau acceptable.

Les préoccupations qui ont été exprimées par les groupes autochtones et par le public, et les exigences prescrites dans les lignes directrices de l'étude d'impact sur l'environnement, ont été envisagées en évaluant les effets environnementaux qui pourraient résulter de la construction, de l'exploitation et de la maintenance, et de la mise hors service et de la récupération du projet.

En résumé, le projet ne donnera certainement pas lieu à des effets résiduels néfastes importants, de façon isolée ou cumulativement avec d'autres projets et activités. Les accidents et les mauvais fonctionnements, s'ils se produisaient, pourraient avoir des effets importants sur certains CEV; cependant, les chances que cela se produise sont très limitées étant donné la planification qui a été mise en œuvre et les normes qui ont été prescrites.

Le projet Kami aura des effets positifs sur l'économie, l'emploi et l'activité locale et provinciale.

11.0 RÉFÉRENCES

Environnement Canada. 2012. Canadian Climate Normals 1971 - 2000, Wabush Lake A, Newfoundland. Disponible à : http://www.climate.weatheroffice.gc.ca/climate_normals/index_1961_1990_e.html. Accédé : Avril 2012.

Government of Newfoundland and Labrador. 2011. A Minerals Strategy for Newfoundland and Labrador. Discussion Paper. http://www.nr.gov.nl.ca/nr/mineralstrategy/minerals_strategy.pdf

Nalcor Energy. 2009. Lower Churchill Hydroelectric Generation Project. Étude d'impact sur l'environnement . Volume 1 Part A – Regional Environmental Setting and Context.

Protected Areas Association of Newfoundland and Labrador (PAANL). 2008. L5 Mid Subarctic Forest. Newfoundland and Labrador Ecoregion Brochures Disponible à : <http://www.env.gov.nl.ca/env/publications/parks/index.html>.

Statistique Canada. 2012. 2011 Census of Canada (Community Profiles). Statistique Canada, Ottawa, ON. Disponible à : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=E>. Accessed: Avril 2012.

Wilkin, E.B. 1986. Terrestrial Ecozones of Canada. Ecological Land Classification, Series No.19. Environnement Canada. Hull, PQ.

(cette page est volontairement blanche à des fins de mise en page)

ANNEXE A

Tableaux sommaires CEV et matrices sommaires des effets résiduels

(cette page est volontairement blanche à des fins de mise en page)

Tableau A.1**Sommaire des effets environnementaux résiduels du projet : Environnement atmosphérique**

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels									Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions	
Changement de la qualité de l'air											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Programme de suppression de la poussière diffuse. Programmes d'entretien préventif de l'équipement. Contrôle de la poussière pour le bâtiment du concasseur et tous les points de transfert du convoyeur. 	A	M	L	ST	R	R	D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle de la qualité de l'air ambiant.
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Convoyeurs couverts, si nécessaire. Utiliser des sous-traitants qualifiés pour le dynamitage et des plans de dynamitage qui incorporent le contrôle des émissions de poussières. 	A	M	L	MT	C	R	D	N	H	
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Restauration progressive des piles de stériles et des IGRM. Limitation de vitesse sur le site à 50 km/h. 	A	M	L	ST	R	R	D	N	H	
Changement des émissions de GES											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Politique de mise en arrêt de l'équipement. 	A	M	G	ST	R	R	D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle annuel des émissions de GES et rapports à Environnement Canada.
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Programmes d'entretien préventif de l'équipement. 	A	M	G	MT	C	R	D	N	H	
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Mise en oeuvre d'un plan de gestion de GES. 	A	M	G	ST	R	R	D	N	H	
Changement de l'environnement acoustique											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de silencieux sur l'équipement de construction. Adhésion aux programmes d'entretien de l'équipement. 	A	M	L	ST	R	R	D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance des niveaux de pression acoustique pendant la construction et l'exploitation, s'il y a lieu.
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Maintien d'une végétation tampon entre le projet et les résidents et les résidents et les chalets avoisinants. 	A	M	L	MT	C	R	D	N	H	
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Limitation de la vitesse du train à 50 km à l'heure ou moins. 	A	M	L	ST	R	R	D	N	H	
Changement des vibrations											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion aux programmes d'entretien de l'équipement. 	A	L	L	ST	S	R	D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Le contrôle des vibrations sera effectué le long de la voie ferrée située le plus près des chalets et des zones résidentielles le cas échéant.
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Limitation de la vitesse du train à 50 km à l'heure ou moins. 	A	M	L	MT	S	R	D	N	H	
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de rails soudés et de systèmes de ballasts. 	A	L	L	ST	S	R	D	N	H	
Changement des émissions de lumière											

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels									Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions	
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Lumière directe lorsque nécessaire. Conservation d'un écran de végétation, lorsque cela est possible. 	A	L	L	ST	S	R	D	N	H	
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Placement des équipements d'éclairage portables dans des lieux non visibles par les zones urbaines avoisinantes. 	A	L	L	MT	R	R	D	N	H	
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de moyens de protection contre la lumière horizontaux complets, le cas échéant. 	A	L	L	ST	S	R	D	N	H	

Code :

<p>Direction :</p> <p>P Adverse : l'état des ressources atmosphériques se détériore par rapport à l'état et à la tendance de base.</p> <p>P Positive : l'état des ressources atmosphériques s'améliore par rapport à l'état et à la tendance de base.</p> <p>N Neutre : pas de changement des ressources atmosphériques par rapport à l'état et à la tendance de base.</p> <p>Ampleur :</p> <p>N Négligeable : pas d'effets négatifs mesurables anticipés.</p> <p>L Faible : des effets détectables se produisent mais entrent dans les conditions normales de variation de la ligne de base.</p> <p>M Modérée : des effets se produisent qui causeraient une augmentation par rapport à la ligne de base, mais ils se trouvent dans les limites et les objectifs réglementaires.</p> <p>H Haute : des effets se produisent qui jouent un rôle important en eux-mêmes ou en combinaison avec d'autres sources qui causeraient un dépassement des objectifs ou des normes au-delà des limites du Projet.</p>	<p>Étendue géographique :</p> <p>S Spécifique au site : effets limités à à l'empreinte du projet au sein de la ZEL.</p> <p>L Locale : effet limité à la ZEL.</p> <p>R Régionale : les effets sont limités à la ZER.</p> <p>G Globale : Échelle provinciale, nationale ou globale (émissions de gaz à effet de serre seulement).</p> <p>Durée :</p> <p>ST Court terme : les effets se produisent pendant moins de deux ans.</p> <p>MT Moyen terme : les effets se produisent entre 2 et 15 ans.</p> <p>LT long terme : les effets se produisent pendant plus de 15 ans.</p> <p>P Permanente : le retour à l'état initial n'aura pas lieu.</p> <p>Fréquence :</p> <p>O Une fois : les effets se produisent une fois.</p> <p>S Sporadique : les effets se produisent à intervalles irréguliers.</p> <p>R Régulière : les effets se produisent régulièrement et à intervalles réguliers.</p> <p>F Fréquemment : les effets se produisent continuellement pendant la durée du Projet.</p>	<p>Réversibilité :</p> <p>R Réversible : les effets cessent à la fin du Projet.</p> <p>O Irréversible : les effets continuent après la fin du Projet.</p> <p>Contexte environnemental ou socio-économique :</p> <p>U Non perturbé : les effets se produisent dans une zone non affectée ou relativement non affectée par l'activité humaine.</p> <p>D Développé : les effets ont lieu dans une zone où l'activité humaine a déjà eu lieu. La zone a été très perturbée par le développement humain ou le développement humain est toujours présent.</p> <p>Importance :</p> <p>S Significative.</p> <p>N Non significative.</p> <p>Confiance dans les prévisions :</p> <p>L Niveau de confiance faible.</p> <p>M Niveau de confiance modérée.</p> <p>H Haut niveau de confiance.</p>
---	---	--

Tableau A.2

Résumé des effets environnementaux résiduels du projet : Formations, sols, neige et glace, et drainage rocheux acide et de lixiviation des métaux

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels										Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions		
Changement de la forme du relief et de la stabilité du terrain												
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Minimiser l'utilisation de matériaux d'esker pour utilisation sur les agrégats. Maintenir le drainage existant lorsque cela est possible. 	A	L-H	S	M	S	I	S/O	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler la conformité des mesures d'atténuation. 	
Exploitation et entretien		A	L	S	S	S	I	S/O	N	H		
Mise hors service et restauration		N	L	S	P	O	I	S/O	N	H		
Changement de la qualité et de la quantité de sol												
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Gérer le recueil et le stockage des piles de stockages de sol. Promouvoir la végétation sur le sol des piles de stockage pour prévenir l'érosion. Concevoir un drainage de la surface pour empêcher les inondations de la zone de piles de stockage. Des protocoles de contrôle de l'érosion seront suivis. Les volumes de sols stockés dans les piles de stockages seront mesurés et suivis de la récupération au remplacement. Restauration progressive Programme de suppression de la poussière diffuse. 	A	L	L	MT	R	R	S/O	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler la conformité des mesures d'atténuation. 	
Exploitation et entretien		A	L	L	MT	O	R	S/O	N	H		
Mise hors service et restauration		N	L	L	MT	R	R	S/O	N	H		
Changement de la glace et de la neige												
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir des installations et des activités pour minimiser les émissions de poussières. Utilisation de barrières à neige et retrait de la neige. Limitation de la vitesse. Gérer le dynamitage afin que les vibrations n'affectent pas la couverture de glace des lacs avoisinants. 	A	M	L	ST	R	R	S/O	N	M	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler la conformité des mesures d'atténuation. 	
Exploitation et entretien		A	M	L	ST	R	R	S/O	N	M		
Mise hors service et restauration		A	L	L	M	R	I	S/O	N	H		
Drainage rocheux acide et lixiviation des métaux												
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Les effluents rejetés seront traités conformément aux critères de traitement des rejets du REMM. 	N	N	L	ST	C	I	U	N	M	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler la conformité des mesures d'atténuation. 	
Exploitation et entretien		N	N	L	ST	C	I	U	N	M		
Mise hors service et restauration		N	N	L	ST	C	I	U	N	M		

Code :

<p>Direction :</p> <p>P Positive. A Adverse. N Neutre.</p> <p>Amplitude :</p> <p>N Négligeable L Faible : pour les reliefs, des changements mineurs de forme et de stabilité sur le plan régional; pour les sols, des changements atteignant au maximum 5 pour cent. M Modérée : pour les reliefs, des changements modérés de formes et de stabilité sur le plan régional; pour les sols, des changements atteignant entre 5 et 10 pour cent. H Haute : pour les reliefs, des changements importants de formes et de stabilité sur le plan régional; pour les sols, des changements de plus de 10 pour cent.</p> <p>Étendue géographique :</p> <p>S Site : effet limité à la PDA et 200 m au-delà. L Locale : effet limité à la ZEL. R Régional : les effets vont au-delà de la ZEL mais sont limités à la ZER.</p>	<p>Durée :</p> <p>ST Court terme : les effets se produisent pendant la phase de construction. MT Moyen terme : les effets durent au-delà de la phase de construction, mais ne vont pas au-delà de la phase de mise hors service à la fin du Projet. LT Long terme : les effets continuent jusqu'à 30 ans après la fin du Projet. P Permanente : le retour à l'état initial n'aura pas lieu.</p> <p>Fréquence :</p> <p>O Une fois : les effets se produisent une fois. S Sporadique : les effets se produisent occasionnellement, mais pas régulièrement pendant la durée du Projet. R Régulier : les effets se produisent à intervalles réguliers pendant la durée du Projet. C Continuellement : les effets se produisent continuellement pendant la durée du Projet.</p> <p>Réversibilité :</p> <p>R Réversible : l'environnement retrouvera son état initial après la mise hors service à la fin du Projet. I Irréversible : l'environnement ne retrouvera certainement pas son état initial après la mise hors service à la fin du Projet.</p>	<p>Contexte environnemental ou socio-économique :</p> <p>U Non perturbé : les effets se produisent dans une zone non affectée ou relativement non affectée par l'activité humaine. D Développé : la zone a été déjà perturbée par le développement humain ou de l'activité humaine a déjà eu lieu. S/O Sans objet.</p> <p>Importance :</p> <p>S Significative. N Non significative.</p> <p>Confiance dans les prévisions :</p> <p>Fondée sur l'information scientifique, l'analyse statistique et l'efficacité des mesures d'atténuation ou de gestion des effets</p> <p>L Niveau de confiance faible. M Niveau de confiance modérée. H Haut niveau de confiance.</p>
--	---	--

Tableau A. 3

Sommaire des effets environnementaux résiduels du projet : Ressources d'eau

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels									Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions	
Changement de la quantité d'eau à la surface											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Mise en oeuvre progressive de la restauration Optimisation du recueil et de la réutilisation de l'eau Rétablissement des conditions d'équilibre aquatique actuelles, dans la mesure du possible. Consulter le tableau 16. 52 pour une liste détaillée des mesures d'atténuation 	A	L	S	ST	R	R	U	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle de la quantité d'eau à la surface (niveau d'eau) pendant la construction, l'exploitation et la fermeture.
Exploitation et entretien		A	L	L	MT	R	R	U	N	H	
Mise hors service et restauration		P	L	S	ST	O	R	U	N	H	
Changement de la qualité de l'eau à la surface											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Mise en oeuvre du contrôle de l'érosion et de la sédimentation. Utilisation de tranchées et de bassins de sédimentation de taille appropriée. Gestion de la contamination d'ammonium. Mise en place du traitement des effluents, et notamment contrôle des eaux rouges conformément aux options indiquées dans la Description du projet. Restauration du tracé du réseau hydrographique naturel et conservation ou restauration des conditions d'équilibre aquatique actuelles, dans la mesure du possible. Gestion du traitement des effluents dans le respect des limites de rejet du REMM et du NL ECWSR. Consulter le tableau 16. 52 pour une liste détaillée des mesures d'atténuation 	A	L	S	ST	S	R	U	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle de la qualité de l'eau à la surface pendant la construction, l'exploitation et la fermeture.
Exploitation et entretien		A	L	L	MT	R	R	U	N	H	
Mise hors service et restauration		P	L	S	ST	O	R	U	N	H	

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels									Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions	
Changement des tendances de drainage de l'eau à la surface											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Minimisation des interactions et des altérations du drainage. Construction d'un pipeline du lac en amont de la mine à ciel ouvert. Construction de fossés périmétriques autour de la zone de rejet des stériles et de la mine à ciel ouvert. 	A	L	S	ST	R	R	U	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler la conformité des mesures d'atténuation.
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Construction de drainage croisé pour les routes d'accès et la voie ferrée. Restauration du tracé du réseau hydrographique naturel et conservation ou restauration des conditions d'équilibre aquatique actuelles, dans la mesure du possible. 	A	L	S	MT	R	R	U	N	H	
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Consultez le tableau 16. 52 pour une liste détaillée des mesures d'atténuation 	P	L	S	ST	S	R	U	N	H	
Changement de qualité ou de quantité d'eau souterraine											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Meilleures pratiques de gestion. Contrôle du dynamitage. 	A	L	S	ST	S	R	U	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Puits de contrôle de l'eau souterraine pour contrôler les niveaux d'eau, son écoulement et sa composition chimique. levels, flows and chemistry.
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Mise en oeuvre de pratiques de gestion exemplaires. Se reporter au <u>contrôle proposé</u>. 	A	L	L	MT	R	R	U	N	H	
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Inondation de la mine à ciel ouvert. 	P	L	S	ST	O	R	U	N	H	

Code :

<p>Direction :</p> <p>P Positive : l'état des ressources d'eau s'améliore par rapport aux conditions et aux tendances de la ligne de base.</p> <p>A Adverse : les conditions des ressources d'eau sont en déclin par rapport aux conditions et aux tendances de la ligne de base.</p> <p>N Neutre : pas de changement des conditions des ressources d'eau par rapport aux conditions et aux tendances de la ligne de base.</p> <p>Ampleur :</p> <p>N Négligeable : pas d'effets mesurables anticipés.</p> <p>L Faible : des effets détectables se produisent mais entrent dans les conditions normales de variation de la ligne de base.</p> <p>M Modérée : des effets se produisent qui causeraient une augmentation par rapport à la ligne de base, mais ils se trouvent dans les limites et les objectifs réglementaires.</p> <p>H Haute : des effets se produisent qui pourraient jouer un rôle en eux-mêmes ou en combinaison avec d'autres sources et qui causeraient le dépassement des objectifs ou des normes dans la zone d'étude régionale du projet.</p> <p>Ampleur géographique :</p> <p>S Spécifique au site : effets limités à l'empreinte du projet au sein de la ZEL.</p> <p>L Locale : effet limité à la ZEL.</p> <p>R Régionale : les effets sont limités à la ZER.</p>	<p>Durée :</p> <p>CT Court terme : les effets se produisent pendant moins de deux ans.</p> <p>MT Moyen terme : les effets durent entre trois et 20 ans.</p> <p>LT Long terme : les effets durent plus de 20 ans.</p> <p>P Permanente : le retour à l'état initial n'aura pas lieu.</p> <p>Fréquence :</p> <p>O Occasionnelle : les effets se produisent une fois par mois ou moins.</p> <p>S Sporadique : les effets se produisent occasionnellement, et à intervalles irréguliers.</p> <p>R Régulier : les effets se produisent régulièrement et à intervalles réguliers.</p> <p>C Continuellement : les effets se produisent continuellement pendant la durée du Projet.</p> <p>Réversibilité :</p> <p>R Réversible : les effets cessent à la fin du Projet.</p> <p>I Irréversible : les effets continuent à la fin du Projet.</p>	<p>Contexte environnemental ou socio-économique :</p> <p>U Non perturbé : les effets se produisent dans une zone non affectée ou relativement non affectée par l'activité humaine.</p> <p>D Développé : les effets ont lieu dans une zone où l'activité humaine a déjà eu lieu. La zone a été très perturbée par le développement humain ou le développement humain est toujours présent.</p> <p>S/O Sans objet.</p> <p>Importance :</p> <p>S Significative.</p> <p>N Non significative.</p> <p>Confiance dans les prévisions :</p> <p>Fondée sur l'information scientifique, l'analyse statistique et l'efficacité des mesures d'atténuation ou de gestion des effets</p> <p>L Niveau de confiance faible.</p> <p>M Niveau de confiance modérée.</p> <p>H Haut niveau de confiance.</p>
---	---	---

Tableau A.4

Sommaire des effets environnementaux résiduels du projet : Milieux humides

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels									Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions	
Changement dans la qualité et quantité des milieux humides											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Minimisation des pertes de milieux humides et limitation des activités de construction à la PDA. Conformité avec les lois, les permis, les approbations et les lignes directrices provinciales et fédérales. Maintenir l'hydrologie aux traverses de ruisseaux. Maintien du drainage naturel, lorsque cela est possible. Contrôle de l'érosion et de la sédimentation. Gestion des espèces invasives. Remise en état progressive, et notamment restauration des milieux humides. Négociation d'une entente de <u>gérance globale</u>. 	A	M	S	LT	O	I	U/D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler la conformité des mesures d'atténuation.
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Conformité avec les lois, les permis, les approbations et les lignes directrices provinciales et fédérales. Contrôle de l'érosion et de la sédimentation. Gestion des espèces invasives. Remise en état progressive, et notamment restauration des milieux humides. Négociation d'une entente de <u>gérance globale</u>. 	A	L	S	LT	C	I	D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler la conformité des mesures d'atténuation.
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Conformité avec les lois, les permis, les approbations et les lignes directrices provinciales et fédérales. Contrôle de l'érosion et de la sédimentation. Gestion des espèces invasives. 	A/P	M	S	LT	O	I	D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler la conformité des mesures d'atténuation.

Code :

<p>Direction :</p> <p>P Positive. A Adverse. N Neutre.</p> <p>Amplitude :</p> <p>L Faible : les effets résiduels du projet sur les milieux humides (altération/perte) ne devraient pas dépasser cinq pour cent de la surface totale du milieu humide dans la ZRE.</p> <p>M Modérée : les effets résiduels du projet sur les milieux humides (altération/perte) devraient dépasser cinq pour cent de la surface totale du milieu humide dans la ZRE mais ne pas dépasser 25 pour cent.</p> <p>H Haute : les effets résiduels du projet sur les milieux humides (altération/perte) devraient dépasser 25 pour cent de la surface totale du milieu humide dans la ZRE. Les effets peuvent être facilement observés, mesurés et décrits et peuvent être répandus.</p> <p>Étendue géographique :</p> <p>S Spécifique au site : Les effets peuvent être limités à l'empreinte du projet pour tous les éléments du Projet (par exemple PDA). Effets limités au milieu humide directement affecté.</p> <p>L Locale : Les effets vont au-delà de l'empreinte du projet et peuvent affecter les zones avoisinantes (ZLE), et notamment les communautés avoisinantes comportant des milieux humides dans un rayon de 1 km de la licence d'exploitation minière.</p> <p>R Régionale : Les effets se font sentir dans la ZRE. Zone dans laquelle des effets indirects ou cumulatifs peuvent se produire.</p> <p>B Les effets se font sentir au-delà de la zone d'étude régionale. Zone dans laquelle des effets indirects ou cumulatifs peuvent se produire.</p>	<p>Durée :</p> <p>ST Des effets à court terme se produisent pendant la phase de préparation du site ou pendant la phase de construction du Projet (par exemple 1 à 2 ans).</p> <p>MT Des effets à moyen terme se poursuivent au-delà des phases de construction et d'exploitation du projet (jusqu'à 17 ans).</p> <p>LT Des effets à long terme sont des effets qui se poursuivent après 17 ans.</p> <p>P Des effets permanents persistent.</p> <p>Fréquence :</p> <p>U Des effets se produisent occasionnellement ou une fois pendant la durée du projet (par exemple, débroussaillage).</p> <p>S Sporadique : les effets se produisent de façon sporadique, à des intervalles irréguliers, sans tendance prévisible pendant le projet (épanchement d'hydrocarbures).</p> <p>R Des effets se produisent régulièrement et à intervalles réguliers pendant la durée du Projet.</p> <p>C Des effets continus se produisent continuellement.</p> <p>Réversibilité :</p> <p>R Réversible - les effets sont réversibles pendant la durée du projet.</p> <p>I Irréversibles Des effets à long terme irréversibles qui sont permanents (par exemple des effets résiduels indéfinis).</p>	<p>Contexte environnemental ou socio-économique :</p> <p>U Non perturbé : La zone est peu ou pas affectée par l'activité humaine.</p> <p>D Développé : La zone a été très perturbée par le développement humain ou le développement humain est toujours présent.</p> <p>S/O Sans objet.</p> <p>Importance :</p> <p>S Significative. N Non significative.</p> <p>Confiance dans les prévisions :</p> <p>L Niveau de confiance faible. M Niveau de confiance modérée. H Haut niveau de confiance.</p>
--	--	--

Tableau A.5

Sommaire des effets environnementaux résiduels du projet : Poisson d'eau douce, habitat du poisson et pêche

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels										Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions		
Changement dans l'habitat du poisson												
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'indemnisation, s'il y a lieu, exigé en vertu de l'autorisation de la <i>Loi sur les pêches</i>. 	N	L	S	P	C	I	U	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance du plan d'indemnisation en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i>. 	
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet 	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	N	H		
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les activités près/dans les cours d'eau nécessiteront certainement un examen dans le cadre de la <i>loi sur les pêches</i>. 	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	N	H		
Santé ou mortalité des poissons												
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Déplacement des poissons. Maintien des écoulements. 	A	N	S	T	O	R	U	N	M	<ul style="list-style-type: none"> Prélèvement d'échantillons pour contrôler la qualité de l'eau conformément aux exigences EPP/EEM. 	
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Écrans pour poissons. Lignes directrices en matière de dynamitage. Réglementation MMR concernant les décharges. 	N	N	L	T	C	R	D	N	M	<ul style="list-style-type: none"> Prélèvements d'échantillons pour contrôler la qualité de l'eau conformément aux exigences MMR 	
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les activités près/dans les cours d'eau nécessiteront certainement un examen dans le cadre de la <i>loi sur les pêches</i>. 	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	N	H		
Changement dans l'utilisation des pêches existantes												
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'indemnisation. 	A	N	L	L	C	I	U	N	H		
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet 	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	N	H		
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet 	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	N	H		

Code :

<p>Direction :</p> <p>P Positive : les conditions sont en cours d'amélioration par rapport à la ligne de base.</p> <p>N Neutre : pas de changement par rapport à la ligne de base.</p> <p>A Adverse : changements négatifs par rapport à la ligne de base.</p> <p>Amplitude :</p> <p>N Négligeable : pas d'effets adverses mesurables anticipés.</p> <p>L Faible : effets adverses anticipés mesurables dans les habitats à faible sensibilité et pas de réduction mesurable du nombre d'espèces de poissons anticipée.</p> <p>M Modérée : effets mesurables anticipés dans les habitats modérément sensibles ou risque de mortalité anticipé pour les espèces ne figurant pas sur la liste des espèces en danger.</p> <p>H Haute : effets mesurables anticipés sur l'habitat hautement sensible ou l'habitat considéré comme important pour les espèces en danger ou risque de mortalité anticipé pour les espèces en danger.</p> <p>Étendue géographique :</p> <p>S Spécifique au site : effets limités à la PDA.</p> <p>L Locale : les effets vont au-delà de la PDA mais restent limités à la ZEL.</p> <p>R Régionale : les effets vont au-delà de la ZER.</p>	<p>Durée :</p> <p>T Temporaire : les effets sont mesurables de plusieurs jours à plusieurs mois.</p> <p>M Modérée : les effets sont mesurables jusqu'à un an mais pas pendant plusieurs années.</p> <p>L Long terme : les effets sont mesurables pendant plusieurs années mais ne sont pas permanents.</p> <p>P Permanente : les effets sont permanents.</p> <p>Fréquence :</p> <p>O Une fois : les effets se produisent une seule fois.</p> <p>S Sporadique : les effets se produisent plusieurs fois à intervalles irréguliers.</p> <p>R Régulière : les effets se produisent régulièrement et à intervalles réguliers.</p> <p>C Continue : les effets se produisent constamment.</p> <p>Réversibilité :</p> <p>R Réversible : les effets cesseront pendant le projet ou une fois le projet terminé</p> <p>I Irréversible : les effets persisteront après la fin du projet, même après la restauration de l'habitat et les travaux de compensation</p> <p>Contexte environnemental :</p> <p>U Non perturbé : les effets auront lieu dans une zone qui n'a jamais été affectée par le développement humain.</p> <p>D Développé : les effets auront lieu dans une zone qui a déjà été affectée par le développement humain, dans une zone dans laquelle le développement humain est toujours présent ou dans une zone qui a déjà été perturbée par les activités du Projet.</p>	<p>Importance :</p> <p>S Significative :</p> <p>N Non significative.</p> <p>Confiance dans les prévisions :</p> <p>L Basse : les processus biologiques ne sont pas bien compris, les données de ligne de base sont limitées, aucune analyse de prévisions disponible, mesures quantitatives limitées, et l'efficacité des mesures d'atténuation est inconnue.</p> <p>M Modérée : les processus biologiques généraux sont compris, la ligne de base est adéquate, certaines analyses de prévisions et mesures quantitatives sont disponibles, mesures d'atténuation prouvées.</p> <p>H Haute : les processus biologiques sont bien compris et sont prévisibles, la ligne de base et les données régionales sont adéquates, le modèle statistique et les prévisions ont fait leurs preuves, les mesures d'atténuation se sont avérées réussies.</p>
---	---	---

Tableau A.6

Sommaire des effets environnementaux résiduels du projet : Oiseaux, autre faune et leur habitat; et zones protégées

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels							Suivi et contrôle recommandés		
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique		Importance	Confiance des prévisions
Changement de l'habitat											
Construction, exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction au minimum de l'empreinte de la construction (p. ex., à la ZDP), dans la mesure du possible; • Épargner les espèces sensibles et leurs habitats, dans la mesure du possible; • Réduction au minimum des perturbations et du remblayage des milieux humides adjacents et conservation des conditions hydrologiques, dans la mesure du possible; • Réhabilitation des routes d'accès qui ne sont plus nécessaires; • Localisation des zones d'emprunt situées à plus de 100 m de la ligne des hautes eaux des cours d'eau, dans la mesure du possible; • Conservation de zones tampons naturelles autour des milieux humides et des zones riveraines; • Élimination des rémanents de dégagement, comme indiqué aux permis; • Respect des lois provinciales et provinciales, des permis, des approbations et des lignes directrices; • Mise en oeuvre de mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments; • Restauration progressive; • Mise en oeuvre du plan de gestion Avifauna; • Gestion des espèces invasives. 	A	L	S	LT	O	I	U/D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler la conformité des mesures d'atténuation.

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels								Suivi et contrôle recommandés	
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance		Confiance des prévisions
Changement de la distribution et du mouvement											
Construction, exploitation et entretien, mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Mise en oeuvre du plan de gestion Avifauna; Réduction au minimum de l'empreinte de la construction (p. ex., à la ZDP), dans la mesure du possible; Épargner les habitats des espèces sensibles, dans la mesure du possible; Restriction des activités de dégagement pendant la saison de reproduction des oiseaux, dans la mesure du possible; Restriction des activités de dégagement et des autres activités dans un rayon de 800 m d'un nid de rapace occupé, et de 200 m d'un nid inoccupé; Marquage des limites des zones sensibles avant le début des travaux dans le secteur; Réduction du bruit au minimum, dans la mesure du possible; Laisser la faune traverser les sites de construction sans être dérangée; Respect des lois provinciales et provinciales, des permis, des approbations et des lignes directrices; Conservation de l'hydrologie aux traverses de cours d'eau en installant des ponceaux conformément aux méthodes approuvées; Mise en oeuvre de mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments; Gestion des espèces invasives; Restauration progressive. 	A	L	S	LT	O	I	U/D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler la conformité des mesures d'atténuation.

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels									Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions	
Changement des risques de mortalité											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> • Chasse et harcèlement de la faune interdits sur le site du projet; • Mise en oeuvre du plan de gestion Avifauna lors de récoltes accidentelles; • Réduction des situations pouvant mener à des collisions; • Utilisation de paillis de soudure du 1er avril au 15 novembre pour éviter les incendies de forêt; • Élimination des déchets de manière appropriée; • Réduction de l'éclairage pour assurer la sécurité des activités; • Protection du dessus des lampes extérieures; • Utilisation de détecteur de mouvement pour l'éclairage de sécurité. 	A	L	S	ST	O	R	U/D	N	H	• Aucun.
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> • Chasse et harcèlement de la faune interdits sur le site du projet; • Mise en oeuvre du plan de gestion Avifauna lors de récoltes accidentelles; • Réduction des situations pouvant mener à des collisions; • Utilisation de paillis de soudure du 1er avril au 15 novembre pour éviter les incendies de forêt; • Élimination des déchets de manière appropriée; • Réduction de l'éclairage pour assurer la sécurité des activités; • Protection du dessus des lampes extérieures; • Utilisation de détecteur de mouvement pour l'éclairage de sécurité. 	A	L	S	ST	O	R	U/D	N	H	• Aucun.
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> • Interdire la chasse ou le harcèlement de la faune sur le site du Projet. • Limiter les situations menant à des collisions potentielles. 	A	L	S	ST	O	R	U/D	N	H	• Aucun.

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels								Suivi et contrôle recommandés	
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance		Confiance des prévisions
Changements en matière de santé											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Dégagement par paillage et au moyen d'équipement forestier mécanique; Recours aux pratiques exemplaires pour les carburants et les autres matières dangereuses, p. ex., le herbicides; Mise en oeuvre de diverses mesures de contrôle de la poussière; Enfouissement interdit des déchets lors des activités de réhabilitation progressive; Permissions pour les citernes de carburant d'emprunter uniquement les routes d'accès approuvées; Équipement doit arriver sur le site exempt de toute fuite de liquide; Inspection et entretien de l'équipement selon un horaire périodique; Établissement d'un site pour l'entretien, la réparation et le nettoyage de l'équipement; ce site doit être situé à au moins 100 m de tout lac, rivière, ruisseau et milieu humide. 	A	L	S	ST	R	I	U/D	N	H	• Aucun.
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Dégagement par paillage et au moyen d'équipement forestier mécanique; Recours aux pratiques exemplaires pour les carburants et les autres matières dangereuses, p. ex., le herbicides; Mise en oeuvre de diverses mesures de contrôle de la poussière; Enfouissement interdit des déchets lors des activités de réhabilitation progressive; Permission pour les citernes de carburant d'emprunter uniquement les routes d'accès approuvées; Équipement doit arriver sur le site exempt de toute fuite de liquide; Inspection et entretien de l'équipement selon un horaire périodique; Établissement d'un site pour l'entretien, la réparation et le nettoyage de l'équipement; ce site doit être situé à au moins 100 m de tout lac, rivière, ruisseau et milieu humide. 	A	L	S	ST	R	I	U/D	N	H	• Aucun.
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des pratiques exemplaires pour les carburants et les autres matériaux dangereux tels que les herbicides Mettre en oeuvre différentes mesures de contrôle de la poussière. 	A	L	S	ST	R	I	U/D	N	H	• Aucun.

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels									Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions	
Changement dans les zones protégées											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Mise en oeuvre des mesures prévues pour les autres effets possibles du projet; Établissement d'une zone protégée de rechange qui ferait office d'aire de protection régionale à l'instar de la zone de gestion du Pike Lake South; Négociation d'une entente de <i>gérance globale</i>. 	A	L	L	LT	C	I	U/D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler la conformité des mesures d'atténuation.
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Mise en oeuvre des mesures prévues pour les autres effets possibles du projet; Établissement d'une zone protégée de rechange qui ferait office d'aire de protection régionale à l'instar de la zone de gestion du Pike Lake South; Négociation d'une entente de <i>gérance globale</i>. 	A	L	L	LT	C	I	U/D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler la conformité des mesures d'atténuation.
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures indiquées dans les effets potentiels du Projet seront employées. 	A	L	L	LT	C	I	U/D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler la conformité des mesures d'atténuation.

Code :

<p>Direction :</p> <p>P Positive A Adverse N Neutre</p> <p>Amplitude :</p> <p>L Faible : les effets résiduels du projet (alteration/pertes) ne devraient pas dépasser 5 pour cent de la population connue dans la ZER et ne sont pas mesurables.</p> <p>M Modérée : les effets résiduels du projet (alteration/pertes) devraient dépasser 5 pour cent et ne devraient pas dépasser 25 pour cent de la population connue dans la ZER et ne sont pas mesurables.</p> <p>H Haute : les effets résiduels du projet (alteration/pertes) devraient dépasser 25 pour cent de la population connue dans la ZER; les effets peuvent facilement être observés, mesurés et décrits et peuvent être répandus.</p> <p>Étendue géographique :</p> <p>S Spécifique au site : les effets sont limités à l’empreinte du projet pour tous les éléments du projet (par exemple PDA), et limités aux éléments environnementaux directement concernés.</p> <p>L Locale : Les effets vont au-delà de l’empreinte du projet dans la zone avoisinante de la ZER</p> <p>R Régionale : Les effets vont au-delà de la ZRE, où des effets indirects ou cumulatifs peuvent se produire.</p> <p>B Au-delà de régionale : (effets provinciaux, nationaux et/ou internationaux) - les effets vont au-delà de la ZER, ou des effets indirects ou cumulatifs peuvent se produire.</p>	<p>Durée :</p> <p>ST Court terme : les effets se produisent pendant la phase de préparation ou de construction du site du Projet -(par exemple 1 à 2 ans).</p> <p>MT Moyen terme : les effets vont au-delà de la phase de construction et d’exploitation du projet (jusqu’à 17 ans).</p> <p>LT Long terme : les effets durent plus de 17 ans</p> <p>P Permanent : les effets persistent.</p> <p>Fréquence :</p> <p>O Une fois : les effets se produisent une fois pendant le projet (par exemple débroussaillage).</p> <p>S Sporadique : les effets se produisent de façon sporadique, à des intervalles irréguliers, sans tendance prévisible pendant le projet (épanchement d’hydrocarbures).</p> <p>R Régulier : les effets se produisent à intervalles régulier pendant la durée du projet</p> <p>C Continue.</p> <p>Réversibilité :</p> <p>R Réversible : les effets sont réversibles pendant la durée du projet.</p> <p>I Irréversible : un effet à long terme qui est permanent (par exemple reste de façon indéfinie en tant qu’effet résiduel).</p>	<p>Contexte environnemental ou socio-économique :</p> <p>U Non perturbé : La zone est peu ou pas affectée par l’activité humaine.</p> <p>D Développé : La zone a été très perturbée par le développement humain ou le développement humain est toujours présent.</p> <p>S/O Sans objet.</p> <p>Importance :</p> <p>S Significative.</p> <p>N Non significative.</p> <p>Confiance dans les prévisions :</p> <p>L Niveau de confiance faible.</p> <p>M Niveau de confiance modérée.</p> <p>H Haut niveau de confiance.</p>
--	---	---

Tableau A.7
Sommaire des effets environnementaux résiduels du projet : SAR/SOCC

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels									Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions	
Changement de l'habitat											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> • La conception du projet minimise l'empreinte de la construction (par exemple PDA) dans la mesure du possible. • Éviter les espèces en péril (SAR) et les espèces dont la conservation est préoccupante (SOCC), ou leurs habitats, dans la mesure du possible. • Délimiter les endroits où les plantes de type SAR/SOCC se trouvent et éviter ces endroits, dans la mesure du possible. • Minimiser les perturbations et les infiltrations dans les milieux humides adjacents et maintenir les conditions hydrologiques si cela est possible. • Remettre en état les routes d'accès qui ne sont plus nécessaires. • Placer les mines empruntées à plus de 100 m du plus haut niveau des cours d'eau, lorsque cela sera possible. • Maintenir des tampons naturels autour des milieux humides et des zones riveraines. • Traiter les débris des débroussaillage comme spécifié dans les permis. • Limiter les activités de construction au PDA. • Conformité avec les lois, les permis, les approbations et les lignes directrices provinciales et fédérales. • Maintenir l'hydrologie aux traverses de ruisseaux. • Contrôle de l'érosion et de la sédimentation. • Restauration progressive • Pour préserver le milieu de pousse, la surface végétale doit être retirée et stockée pour être restaurée plus tard (source de graines), lorsque cela est possible. 	A	M	S	LT	O	I	U/D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler la conformité des mesures d'atténuation.

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels									Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions	
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Se conformer aux lois, permis, approbations et lignes directrices provinciales et fédérales. Contrôle de l'érosion et de la sédimentation. Gestion des espèces invasives. Mise en oeuvre progressive de la restauration. 	A	L	S	LT	O	I	U/D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler la conformité des mesures d'atténuation.
Changement de la distribution et du mouvement											
Construction, exploitation, entretien et remise en état et restauration	<ul style="list-style-type: none"> La conception du projet minimise l'empreinte de la construction (par exemple PDA) dans la mesure du possible. Limiter les activités de débroussaillage à la période hors de la saison de reproduction des oiseaux, chaque fois que cela est possible. Indiquer les limites des zones sensibles avant de commencer le travail dans la zone. Étudier les zones de dynamitage SAR ou SOCC avant de commencer toute activité de dynamitage. Limiter le niveau de bruit lorsque cela est possible. Permettre à la faune de passer dans les sites de construction sans harcèlement. Conformité avec les lois, les permis, les approbations et les lignes directrices provinciales et fédérales. Maintenir l'hydrologie aux traverses de ruisseaux grâce à l'installation de ponceaux par le biais de méthodes approuvées. Contrôle de l'érosion et de la sédimentation. Gestion des espèces invasives. Mise en oeuvre de mesures de restauration et de remise en état. 	A	L	S	LT	O	I	U/D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle de la conformité des mesures d'atténuation.
Changement des risques de mortalité											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Chasse et harcèlement de la faune interdits sur le site du projet. Mettre en oeuvre le plan de gestion Avifauna pour éviter les incidents. Limitation de la vitesse des véhicules sur le site 	A	L	S	LT	O	I	U/D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle de la conformité des mesures d'atténuation.

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels									Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions	
Exploitation, entretien et mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Chasse et harcèlement de la faune interdits sur le site du projet. Limitation de la vitesse des véhicules sur le site Utilisez des tapis de soudage du 1er avril au 15 novembre pour éviter les incendies de forêt. Traiter les déchets de façon appropriée. Limiter l'éclairage au nécessaire pour des opérations sécuritaires. Couvrir les éclairages extérieurs sur le dessus. 	A	L	S	LT	O	I	U/D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle de la conformité des mesures d'atténuation.
Changements en matière de santé											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Envisager le débroussaillage grâce au paillage et à des équipements forestiers mécanisés. Utiliser des pratiques exemplaires pour les carburants et les autres matériaux dangereux tels que les herbicides Mettre en oeuvre différentes mesures de contrôle de la poussière. 	A	L	S	LT	O	I	U/D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle de la conformité des mesures d'atténuation.
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas enfouir les résidus pendant les activités de restauration progressive. Assurer que l'équipement arrive sur le site sans fuite de liquide. Inspecter et entretenir les équipements en suivant un calendrier régulier. Établir un site pour l'entretien, la réparation et le nettoyage des équipements se trouvant au minimum à 100 m de tout lac, rivière, ruisseau ou milieu humide. Utiliser des pratiques exemplaires pour les carburants et les autres matériaux dangereux tels que les herbicides Mettre en oeuvre différentes mesures de contrôle de la poussière. 	A	L	S	LT	O	I	U/D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle de la conformité des mesures d'atténuation.
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des pratiques exemplaires pour les carburants et les autres matériaux dangereux tels que les herbicides Mettre en oeuvre différentes mesures de contrôle de la poussière. 	A	L	S	LT	O	I	U/D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle de la conformité des mesures d'atténuation.

Code :

<p>Direction :</p> <p>P Positive : changements bénéfiques ou désirables de l'environnement.</p> <p>A Adverse : aggravation ou changements non désirables de l'environnement.</p> <p>N Neutre : pas de changements détectables ou mesurables de l'environnement.</p> <p>Amplitude :</p> <p>L Faible : les effets résiduels du projet (altération ou perte) ne devraient pas dépasser 5 pour cent de la population connue dans la ZER. Pas d'effets mesurables sur le VEC dans l'ensemble.</p> <p>M Moderée : les effets résiduels du projet (altération ou perte) devraient dépasser 5 pour cent de la population connue dans la ZER mais pas dépasser 25 pour cent de la population connue dans la ZER et les effets peuvent être mesurés.</p> <p>H Haute : les effets résiduels du projet (altération ou perte) devraient dépasser 25 pour cent de la population connue dans la ZER; les effets peuvent être facilement observés, mesurés et décrits et peuvent être répandus.</p>	<p>Étendue géographique :</p> <p>S Spécifique au site : les effets sont limités à l'empreinte du projet pour tous les éléments du projet (par exemple PDA), et son limites directement aux éléments environnementaux concernés.</p> <p>L Locale : les effets vont au-delà de l'empreinte du projet et touchent les zones avoisinantes de la ZEL.</p> <p>R Régionale : les effets vont au-delà de la ZEL et s'étendent à la ZER, dans laquelle des effets indirects ou cumulatifs peuvent se produire.</p> <p>B Au-delà de régional (étendue provinciale, nationale, et/ou internationale) : les effets vont au-delà de la ZER. Zone dans laquelle des effets indirects ou cumulatifs peuvent se produire.</p> <p>Fréquence :</p> <p>O Une fois : les effets se produisent une fois pendant la durée du projet (par exemple, débroussaillage).</p> <p>S Sporadique : les effets se produisent sporadiquement, à des intervalles irréguliers, sans tendance prévisible pendant la durée du projet (par exemple, épanchements d'hydrocarbures).</p> <p>R Régulière : les effets se produisent régulièrement et à des intervalles réguliers pendant la durée du projet.</p> <p>C Continue : les effets se produisent continuellement.</p>	<p>Durée :</p> <p>ST Court terme : les effets se produisent pendant la phase de construction ou de préparation du site- du projet (par exemple, 1 à 2 ans).</p> <p>MT Moyen terme : les effets se prolongent pendant les phases de construction et d'exploitation du projet (jusqu'à 15 ans).</p> <p>LT Long terme : les effets durent plus de 15 ans.</p> <p>P Permanente : les effets persistent.</p> <p>Réversibilité :</p> <p>R Réversible : les effets sont réversibles pendant la durée du projet.</p> <p>I Irréversible : effets à long terme et permanents (par exemple, des effets résiduels se produisent de façon indéfinie).</p> <p>Contexte environnemental ou socio-économique :</p> <p>U Non perturbé : la zone n'est relativement pas affectée ou pas affectée du tout par l'activité humaine.</p> <p>D Développé : la zone a déjà été perturbée par le développement humain ou le développement humain est toujours présent..</p> <p>S/O Sans objet.</p> <p>Importance :</p> <p>S Significative.</p> <p>N Non significative.</p> <p>Confiance dans les prévisions :</p> <p>L Niveau de confiance faible.</p> <p>M Niveau de confiance modérée.</p> <p>H Haut niveau de confiance</p>
<p>Remarque : (a) Même s'il n'y a pas de seuil pour évaluer l'altération/la perte potentielle de plantes individuelles ou de populations de plantes, les lignes directrices acceptées concernant le recueil des spécimens de plantes vasculaires et non vasculaires indiquent qu'une population immédiate peut supporter la perte de 1 à 20 individus ou 5 pour cent de sa population (Alberta Native Plant Council [ANPC] Native Plant Collection and Use Guidelines 2000).</p>		

Tableau A.8

Sommaire des effets environnementaux résiduels du projet : Ressources historiques et culturelles

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels								
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions
Perte ou altération des ressources archéologiques et culturelles										
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Mise en oeuvre du PPE en cas de découverte imprévue 	A	N/L	S	P	S	I	U	N	H
Exploitation et entretien		A	N/L	S	P	S	I	U	N	H
Mise hors service et restauration		S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O

Code :

<p>Direction :</p> <p>N Neutre : aucun effet sur les ressources archéologiques et culturelles.</p> <p>A Adverse : perte ou perturbation des ressources archéologiques et culturelles.</p> <p>Amplitude :</p> <p>N Négligeable : aucun effet attendu sur les ressources archéologiques et culturelles.</p> <p>L Faible : perturbation des ressources archéologiques et culturelles, mais avec récupération des ressources et des renseignements associés avant les travaux et avec toutes les approbations réglementaires nécessaires.</p> <p>M Modérée : perturbation ou perte d'une portion des ressources archéologiques et culturelles avec la récupération d'une portion des ressources et des renseignements associés, ou un effet direct sur des ressources archéologiques et culturelles connues qui intéressent et qui préoccupent la communauté, mais qui ne réduit pas l'intégrité et la valeur culturelle globales du site.</p>	<p>H Haute : perturbation ou perte de ressources archéologiques et culturelles, sans récupération des ressources et des renseignements associés, ou un effet direct sur les ressources culturelles et archéologiques, qui réduit l'intégrité et la valeur culturelle globales du site.</p> <p>Étendue géographique :</p> <p>S Site : les effets sont limités à la PDA.</p> <p>L Locale : les effets sont limités à la ZEL.</p> <p>R Régionale : les effets vont au-delà de la ZER.</p> <p>Durée :</p> <p>T Temporaire : des effets se produiront, mais des mesures sont prises pour sauvegarder et récupérer les renseignements des ressources, et/ou déplacer/restaurer le site.</p> <p>P Permanente : les effets sont permanents et irréversibles.</p> <p>Fréquence :</p> <p>O Une fois : les effets se produisent une fois.</p> <p>S Sporadique : les effets se produisent occasionnellement, ne sont pas cohérents pendant la durée du projet.</p> <p>R Régulière : les effets se produisent à intervalles réguliers pendant la durée du projet</p> <p>C Continue : les effets se produiront continuellement.</p>	<p>Contexte environnemental ou socio-économique :</p> <p>U Non perturbé : la zone a été relativement ou pas perturbée par une activité humaine récente.</p> <p>D Perturbé : la zone a été fortement perturbée par un développement humain récent ou un développement humain est toujours présent.</p> <p>S/O Sans objet.</p> <p>Importance :</p> <p>S Significative.</p> <p>N Non significative.</p> <p>Confiance dans les prévisions :</p> <p>L Niveau de confiance faible.</p> <p>M Niveau de confiance modérée.</p> <p>H Haut niveau de confiance.</p>
--	--	--

Tableau A.9

Sommaire des effets environnementaux résiduels du projet : Utilisation actuelle du territoire et des ressources à des fins traditionnelles par les autochtones

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels									Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions	
Modification de la répartition des activités (emplacement ou chronologie)											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Échanges permanents avec les communautés et les organisations autochtones. Politique d'interdiction de chasser et de pêcher pour les travailleurs du projet sur place. Restauration progressive 	N	-	-	N	-	-	D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Échanges permanents avec les communautés et les organisations autochtones.
Exploitation et entretien		N	-	-	N	-	-	D	N	H	
Mise hors service et restauration		N	-	-	N	-	-	D	N	H	
Modification des niveau d'activités générales											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Échanges permanents avec les communautés et les organisations autochtones. Possibilité d'horaires de travail rotatifs ou de congés culturels et d'activités culturelles sur les lieux de travail. 	N	-	-	N	-	-	D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Échanges permanents avec les communautés et les organisations autochtones.
Exploitation et entretien		N	-	-	N	-	-	D	N	H	
Mise hors service et restauration		N	-	-	N	-	-	D	N	H	
Modification de la qualité globale et de la valeur culturelle de l'activité											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Échanges permanents avec les communautés et les organisations autochtones. 	N	-	-	N	-	-	D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Échanges permanents avec les communautés et les organisations autochtones.
Exploitation et entretien		N	-	-	N	-	-	D	N	H	
Mise hors service et restauration		N	-	-	N	-	-	D	N	H	

Code :

<p>Direction :</p> <p>P Positive.</p> <p>A Adverse.</p> <p>N Neutre (ou Sans effet).</p> <p>Ampleur :</p> <p>F(L) Faible : touche un petit groupe d'utilisateurs.</p> <p>M Modéré : Touche moins de la majorité des utilisateurs, pour de multiples activités.</p> <p>E(H) Élevé : Touche la majorité des utilisateurs du territoire et des ressources, pour de multiples activités.</p> <p>Étendue géographique :</p> <p>S Site : Comprend la ZDP et une bande périmétrique de 200 m.</p> <p>L Locale : ZEL.</p> <p>R Régionale : ZER.</p>	<p>Fréquence :</p> <p>N Ne se produira probablement pas.</p> <p>O Une fois : Se produit une fois.</p> <p>S Sporadique : Se produit de façon sporadique.</p> <p>R Régulier : Se produit de façon régulière.</p> <p>C Continue.</p> <p>Durée :</p> <p>C(S) Court terme : Phase de construction seulement.</p> <p>M Moyen terme : Se poursuit pendant la phase d'exploitation et d'entretien.</p> <p>L Long terme : Se poursuit après l'exploitation et l'entretien.</p> <p>P Permanente.</p> <p>Réversibilité :</p> <p>R Réversible.</p> <p>I Irréversible.</p>	<p>Contexte environnemental ou socio-économique :</p> <p>U Non perturbé : La zone est peu ou pas affectée par l'activité humaine.</p> <p>D Développé : La zone a été très perturbée par le développement humain ou le développement humain est toujours présent.</p> <p>Importance :</p> <p>S Significative.</p> <p>N Non significative.</p> <p>Confiance dans les prévisions :</p> <p>L Niveau de confiance faible.</p> <p>M Niveau de confiance modérée.</p> <p>H Haut niveau de confiance.</p> <p>S/O Sans objet.</p>
--	--	---

Tableau A.10

Sommaire des effets environnementaux résiduels du projet : Autres utilisations actuelles du territoire et des ressources

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels									Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions	
Changement d'accès											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Installer des panneaux de circulation pour traverser les cours d'eau et pour les caractéristiques du projet concernant l'eau Collaboration avec les clubs de motoneige et de ski de fond locaux pour résoudre le problème des effets du projet. Collaboration avec les propriétaires de chalet pour résoudre le problème des effets du projet sur l'accès aux chalets 	A	R	S	C	M	R	D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à collaborer avec les groupes d'utilisateurs des ressources locales tels que les clubs de motoneige et de ski de fond.
Exploitation et entretien		A/P	I	S	N	M	R	D	N	H	
Mise hors service et restauration		P/A	L	S	ST	S/P	R	D	N	H	
Changement de niveau d'activité/d'utilisation											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la poussière/du bruit Mise en oeuvre d'une politique d'interdiction de la chasse et des armes à feu pour les travailleurs Collaboration avec les clubs de motoneige et de ski de fond locaux pour résoudre le problème des effets du projet. Pour des motifs de sécurité publique, l'accès au puits à ciel ouvert continuera d'être interdit après sa mise hors service; une berme sera mise en place sur le périmètre et des affiches y seront apposées. La mise hors service du site comprendra le retrait des rails, le contournement des zones de rejet des stériles et la revégétalisation de ces zones et des IGRM. 	A	R	S	C	S	R	D	N	H	
Exploitation et entretien		A	N	L	C	M	R	D	N	H	
Mise hors service et restauration		P	I	S	C	P	R	D	N	H	

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels									Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions	
Changement de l'utilisation des chalets											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la poussière/du bruit Inventaire des chalets et de leurs propriétaires; Échanges permanents avec les propriétaires de chalet Installer des panneaux de circulation pour traverser les cours d'eau et pour les caractéristiques du projet concernant l'eau Collaboration avec les clubs de motoneige et les propriétaires de chalet pour résoudre le problème des effets du projet. Élaboration d'un programme de dynamitage Collaboration avec les propriétaires des chalets pour résoudre les problèmes d'accès. 	A	R	S	C	P	R	D	N	H	
Exploitation et entretien		A	R	L	C	L	R	D	N	H	
Mise hors service et restauration		P	L	L	C	P	R	D	N	H	
Changement du paysage											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> La zone de rejet des stériles de Rose South Waste Rock Disposal Area a été déplacée pour réduire au minimum l'impact visuel sur les résidents de Fermont 	A	R	L	C	M	R	D	N	H	
Exploitation et entretien		A	R	L	C	M	R	D	N	H	
Mise hors service et restauration		P	I	L	C	P	R	D	N	H	
Changement de l'utilisation désignée des sols											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Alderon engagera des discussions permanentes avec Labrador City et Wabush. 	A	R	S	C	M	R	D	N	H	
Exploitation et entretien		A	N	S	C	M	R	D	N	H	
Mise hors service et restauration		P	I	S	C	L	R	D	N	H	

Code :

<p>Direction :</p> <p>P Positive.</p> <p>A Adverse.</p> <p>N Neutre.</p> <p>Amplitude :</p> <p>F(L) Faible : touche un petit groupe d'utilisateurs du territoire et des ressources.</p> <p>M Modéré : Touche moins de la majorité des utilisateurs, pour de multiples activités.</p> <p>E(H) Élevé : Touche la majorité des utilisateurs du territoire et des ressources, pour de multiples activités.</p> <p>Étendue géographique :</p> <p>S Site : Au sein de la ZDP.</p> <p>L Local : Au sein de la ZEL.</p> <p>R Régional : Au sein de la ZER.</p>	<p>Fréquence :</p> <p>N Ne se produira probablement pas.</p> <p>O Une fois : Se produit une fois.</p> <p>S Sporadique : Se produit de façon sporadique.</p> <p>R Régulier : Se produit de façon régulière.</p> <p>C Continue.</p> <p>Durée :</p> <p>CT(S) Court terme (limité à la phase de construction).</p> <p>M Moyen terme (se poursuit pendant la phase d'exploitation et d'entretien).</p> <p>L Long terme (16 à 50 ans).</p> <p>P Permanente.</p> <p>Réversibilité :</p> <p>R Réversible : L'effet peut être annulé pour revenir aux conditions actuelles.</p> <p>I Irréversible : L'effet ne peut pas être annulé.</p>	<p>Contexte environnemental ou socio-économique :</p> <p>U Non perturbé : La zone est peu ou pas affectée par l'activité humaine.</p> <p>D Perturbé : La zone a été très perturbée par le développement humain ou le développement humain est toujours présent.</p> <p>Importance :</p> <p>S Significative.</p> <p>N Non significative.</p> <p>Confiance dans les prévisions :</p> <p>L Niveau de confiance faible.</p> <p>M Niveau de confiance modérée.</p> <p>H Haut niveau de confiance.</p> <p>S/O Sans objet.</p>
---	--	--

Tableau A.11**Sommaire des effets environnementaux résiduels du projet :
Services communautaires et infrastructure**

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels									Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions	
Services municipaux et infrastructure (ouest du Labrador)											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie en matière de logements Services médicaux sur site Collaboration avec le Labrador West Regional Task Force et le Labrador West Community Advisory Panel Arrangements de transport 	A	L	WL	MT	C	S/O	S/O	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Alderon communiquera avec les autorités locales et fournira des mises à jour régulières sur les activités et les plans du projet.
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'une route d'accès au site. Approvisionnement en eau au moyen de puits pendant la construction. Collaboration avec Nalcor Energy pour s'assurer que la demande d'électricité d'Alderon n'exercera pas de pression indue sur le réseau d'alimentation en électricité. 	A	M	WL	LT	C	S/O	S/O	N	M	
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Politiques et pratiques en matière de ressources humaines Liaison avec les agences 	A	L	WL	MT	C	S/O	S/O	N	H	
Services municipaux et infrastructure (Fermont)											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie en matière de logements Services médicaux sur site 	A	L	F	MT	C	S/O	S/O	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Alderon communiquera avec les autorités locales et fournira des mises à jour régulières sur les activités et les plans du projet.
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Politiques et pratiques en matière de ressources humaines 	A	L	F	LT	C	S/O	S/O	N	H	
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement en eau au moyen de puits pendant la construction. Liaison avec les agences 	A	L	F	MT	C	S/O	S/O	N	H	
Logements et accommodations (ouest du Labrador)											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie en matière de logements Arrangements de transport 	A	M	WL	MT	C	S/O	S/O	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Alderon communiquera avec les autorités locales et fournira des mises à jour régulières sur les activités et les plans du projet.
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Politiques et pratiques en matière de ressources humaines Liaison avec les agences 	A	M	WL	LT	C	S/O	S/O	N	M	
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration avec le Labrador West Regional Task Force et le Labrador West Community Advisory Panel 	A	L	WL	MT	C	S/O	S/O	N	H	
Logements et accommodations (Fermont)											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie en matière de logements Arrangements de transport 	A	L	F	MT	C	S/O	S/O	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Alderon communiquera avec les autorités locales et fournira des mises à jour régulières sur les activités et les plans du projet.
Exploitation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> Politiques et pratiques en matière de ressources humaines 	A	L	F	LT	C	S/O	S/O	N	H	
Mise hors service et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Liaison avec les agences 	A	L	F	MT	C	S/O	S/O	N	H	

Code :

<p>Direction : P Positive. A Adverse.</p> <p>Amplitude : L Faible : Changement perçu par moins de 5 % des foyers. M Modérée : Changement perçu par 5 % à 33 % des foyers. H Haute : Un changement qui touche plus de 33 pour cent des foyers.</p> <p>Étendue géographique : WL Western Labrador. L Labrador. F Fermont.</p>	<p>Durée : ST Court terme. MT Moyen terme. LT Long terme. P Permanente – il n’y aura pas retour à l’état initial.</p> <p>Fréquence : O Occasionnelle, une fois par mois ou moins. S Se produit de façon sporadique et à intervalles irréguliers. R Se produit de façon régulière et à intervalles réguliers. C Continue.</p> <p>Réversibilité : R Réversible. I Irréversible. S/O Sans objet.</p>	<p>Contexte environnemental ou socio-économique : U Non perturbé : La zone est peu ou pas affectée par l’activité humaine. D Développé : La zone a été très perturbée par le développement humain ou le développement humain est toujours présent. S/O Sans objet.</p> <p>Importance : S Significative. N Non significative.</p> <p>Confiance dans les prévisions : L Niveau de confiance faible. M Niveau de confiance modérée. H Haut niveau de confiance.</p>
--	---	---

Tableau A.12**Sommaire des effets environnementaux résiduels du projet : Santé et santé de la communauté**

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels									Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions	
Changements dans la qualité de l'air (qui pourraient affecter la santé humaine)											
Opération et entretien (représentant toutes les phases du projet)	<ul style="list-style-type: none"> Se reporter au chapitre 14, ressources atmosphériques 	A	L	L	M	C	R	D	N	M	<ul style="list-style-type: none"> Programme de surveillance de la qualité de l'air.
Changement de la qualité de l'eau (qui pourrait avoir un effet sur la santé humaine)											
Opération et entretien (représentant toutes les phases du projet)	<ul style="list-style-type: none"> Se reporter au chapitre 16, ressources d'eau 	A	L	S	M	C	R	D	N	M	<ul style="list-style-type: none"> Programme de surveillance des eaux de surface.
Changement de la qualité du sol (qui pourrait avoir un effet sur la santé humaine)											
Opération et entretien (représentant toutes les phases du projet)	<ul style="list-style-type: none"> Se reporter au chapitre 14, ressources atmosphériques 	A	L	L	P	C	R	D	N	M	<ul style="list-style-type: none"> Programme de surveillance de la qualité de l'air.
Changement de la qualité de la végétation (qui pourrait avoir un effet sur la santé humaine)											
Opération et entretien (représentant toutes les phases du projet)	<ul style="list-style-type: none"> Se reporter au chapitre 14, ressources atmosphériques 	A	L	L	M	C	R	D	N	M	<ul style="list-style-type: none"> Programme de surveillance de la qualité de l'air.
Changement dans la sécurité publique (blessures/accidents)											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Limites de l'accès au site du projet Systèmes de transport, nouvelles routes d'accès Planification et communication 	A (N)	L	L	S	S	R	D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la collaboration avec les communautés et agences locales et régionales et avec les prestataires de services Fourniture de renseignements sur le projet lorsque cela est demandé.
Exploitation et entretien		A (N)	L	L	M	S	R	D	N	H	
Mise hors service et restauration		N	-	-	-	-	-	-	-	-	

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels									Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions	
Changements dans le domaine de l'abus de substances illégales											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'une force de travail locale chaque fois que cela est possible. Plan d'hébergement de l'effectif Information et formation communautaire et culturelle pour les employés Programme d'assistance aux employés Programme de dépistage de la drogue et de l'alcool, dans la mesure où les lois le permettent. Poursuite de la collaboration avec les communautés et agences locales et régionales et avec les prestataires de services 	A	L	L	S	S	R	D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la collaboration avec les communautés et agences locales et régionales et avec les prestataires de services Fourniture de renseignements sur le projet lorsque cela est demandé.
Exploitation et entretien		A	L	L	M	S	R	D	N	H	
Mise hors service et restauration		N	-	-	-	-	-	-	-	-	
Changements dans le domaine de la criminalité											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Comme ci-dessus 	A	L	L	S	S	R	D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la collaboration avec les communautés et agences locales et régionales et avec les prestataires de services Fourniture de renseignements sur le projet lorsque cela est demandé.
Exploitation et entretien		A	L	L	M	S	R	D	N	H	
Mise hors service et restauration		N	-	-	-	-	-	-	-	-	
Changements en matière de perception de la qualité de vie et du bien-être											
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Comme ci-dessus 	A / P	L	L	M	S	R	D	N	H	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la collaboration avec les communautés et agences locales et régionales et avec les prestataires de services Fourniture de renseignements sur le projet lorsque cela est demandé.
Exploitation et entretien		A / P	L	L	M	S	R	D	N	H	
Mise hors service et restauration		N	-	-	-	-	-	-	-	-	

Code :

<p>Direction :</p> <p>P Positive. A Adverse. N Neutre (ou Sans effet).</p> <p>Amplitude :</p> <p>F(L) Faible : Touche un petit nombre de personnes, et peut ne pas se différencier de l'état normal ou des variations naturelles du CEV;</p> <p>M Modéré : L'effet est décelable au sein de la population, mais dans les plages de variation normales ou dans les limites ou les objectifs fixés des normes réglementaires.</p> <p>H Haute : la cause des effets est claire et les dépassements des limites /normes et/ou objectifs réglementaires sont constants.</p> <p>Étendue géographique :</p> <p>S Site : Comprend la ZDP et une bande périmétrique de 200 m. L Locale : ZEL. R Régionale : ZER.</p>	<p>Fréquence :</p> <p>N Ne se produira probablement pas. O Une fois : Se produit une fois. S Sporadique : Se produit de façon sporadique. R Régulier : Se produit de façon régulière. C Continu.</p> <p>Durée :</p> <p>C(S) Court terme : Phase de construction seulement. M Moyen terme : Se poursuit pendant la phase d'exploitation et d'entretien. L Long terme : Se poursuit après l'exploitation et l'entretien. P Permanente.</p> <p>Réversibilité</p> <p>R Réversible. I Irréversible.</p> <p>Réversibilité :</p> <p>R Réversible. I Irréversible.</p>	<p>Contexte environnemental ou socio-économique :</p> <p>U Non perturbé : La zone est peu ou pas affectée par l'activité humaine. D Développé : La zone a été très perturbée par le développement humain ou le développement humain est toujours présent.</p> <p>Importance :</p> <p>S Significative. N Non significative.</p> <p>Confiance dans les prévisions :</p> <p>L Niveau de confiance faible. M Niveau de confiance modérée. H Haut niveau de confiance. S/O Sans objet.</p>
--	--	--

Tableau A.13**Sommaire des effets environnementaux résiduels du projet : Économie, emplois et affaires**

Phase du projet	Mesures d'atténuation/de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels									Suivi et contrôle recommandés
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte environnemental ou socio-économique	Importance	Confiance des prévisions	
Économie											
Construction	• Plan d'avantages sociaux et dispositions du plan de diversité	P	H	LW L NL	MT	C	S/O	S/O	S	H	• Conformément au plan d'avantages sociaux et aux dispositions du plan de diversité.
Exploitation et entretien		P	H	LW L NL	LT	C	S/O	S/O	S	H	
Mise hors service et restauration		P	L	LW L NL	ST	C	S/O	S/O	S	H	
Emplois											
Construction	• Plan d'avantages sociaux et dispositions du plan de diversité.	P	H	LW L NL	MT	C	S/O	S/O	S	H	• Conformément au plan d'avantages sociaux et aux dispositions du plan de diversité.
Exploitation et entretien		P	H	LW L NL	LT	C	S/O	S/O	S	H	
Mise hors service et restauration		P	L	LW L NL	ST	C	S/O	S/O	S	H	
Activité											
Construction	• Plan d'avantages sociaux et dispositions du plan de diversité.	P	H	LW L NL	MT	C	S/O	S/O	S	H	• Conformément au plan d'avantages sociaux et aux dispositions du plan de diversité.
Exploitation et entretien		P	H	LW L NL	LT	C	S/O	S/O	S	H	
Mise hors service et restauration		P	L	LW L NL	ST	C	S/O	S/O	S	H	

Code :

<p>Direction : P Positive. A Adverse.</p> <p>Amplitude : L Faible : Un changement qui touche moins de cinq pour cent des foyers. M Modérée : Un changement qui touche entre cinq et 33 pour cent des foyers. H Haute : Un changement qui touche plus de 33 pour cent des foyers.</p> <p>Étendue géographique : LW Zone économique 2. L Labrador. NL Province.</p>	<p>Durée : ST court terme. MT Moyen terme. LT Long terme. P Permanente : il n’y aura pas retour à l’état initial.</p> <p>Fréquence : O Occasionnelle, une fois par mois ou moins. S Se produit de façon sporadique et à intervalles irréguliers. R Se produit de façon régulière et à intervalles réguliers. C Continue.</p> <p>Réversibilité : R Réversible. I Irréversible. S/O Sans objet.</p>	<p>Contexte environnemental ou socio-économique : U Non perturbé : La zone est peu ou pas affectée par l’activité humaine. D Développé : La zone a été très perturbée par le développement humain ou le développement humain est toujours présent. S/O Sans objet.</p> <p>Importance : S Significative. N Non significative.</p> <p>Confiance dans les prévisions : L Niveau de confiance faible. M Niveau de confiance modérée. H Haut niveau de confiance.</p>
--	--	---

(cette page est volontairement blanche à des fins de mise en page)

ANNEXE B

**Relevé complet des commentaires recueillis
au cours des activités de consultation et
des rencontres, accompagnés de réponses**

Tableau B.1

Préoccupations soulevées par les groupes autochtones et par les parties prenantes - Description du projet

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Ingénierie et conception du projet	Propriétaires de chalet	Existe-t-il des solutions de rechange à l'emplacement proposé des infrastructures? Pourquoi Alderon propose-t-elle cette configuration pour les infrastructures? Pourquoi n'a-t-on pas choisi d'autres emplacements ou trajets?	Le site de la mine et des infrastructures connexes a été choisi en fonction de l'emplacement du gisement de minerai. La section 2.5 décrit les principales considérations qui ont mené à la sélection des emplacements des éléments clés du projet. Diverses solutions de rechange ont été déterminées et évaluées en tenant compte de facteurs techniques, de sécurité, économiques et environnementaux, comme le décrit la section 2.8.
	Fermont	Pourquoi la route longe-t-elle le chemin de fer au lieu d'aller en ligne droite? Le fait de longer le chemin de fer engendrerait-il des problèmes de sécurité?	
	Wabush	A-t-on étudié d'autres options pour ce qui est de la route d'accès? Pourquoi utiliser la route d'Elephant Head et de Jean Lake au lieu de celle de Duley Lake, comme c'est actuellement le cas? Préoccupation liée à la proximité des infrastructures du projet et de Grenfell Dr.	Cela n'est pas considéré comme une option réalisable du point de vue technique et économique en raison de la distance et des coûts inhérents. Le site de la mine et des infrastructures connexes a été choisi en fonction de l'emplacement du gisement de minerai. La section 2.5 décrit les principales considérations qui ont mené à la sélection des emplacements des éléments clés du projet. Diverses solutions de rechange ont été déterminées et évaluées en tenant compte de facteurs techniques, de sécurité, économiques et environnementaux, comme le décrit la section 2.8.
		Serait-il possible de faire appel à un convoyeur au lieu d'un chemin de fer?	

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Activités minières	Fermont	Quelle sera la fréquence des dynamitages? Ces derniers seront-ils synchronisés avec ceux des autres mines? À la mine d'ArcelorMittal de Mont Wright, tout le personnel doit être évacué dans un périmètre de 1 000 mètres lors d'un dynamitage. Il pourrait y avoir des problèmes de communication relatifs aux dynamitages pour s'assurer que personne ne se trouve dans le secteur. Quel sera le périmètre de sécurité établi autour du puits pour assurer la sécurité des personnes?	Suite à l'approbation de l'évaluation environnementale (ÉE), un programme de dynamitage sera élaboré et mis en œuvre conformément d'une part aux lois, à la réglementation et aux meilleures pratiques industrielles en vigueur, et d'autre part en tenant compte de la sécurité et des préoccupations environnementales et sociales, comme décrit dans l'ÉE. Consultez la section 2.6.2.
	Propriétaires de chalet	Y aura-t-il des activités de dynamitage les fins de semaine?	
	Propriétaires de chalet	Veillez fournir des précisions sur les mesures élaborées pour réduire au minimum les impacts environnementaux.	Le processus ÉE a pour objectif de déterminer des mesures d'atténuation afin d'éviter ou de réduire les préoccupations et les effets environnementaux. Ces mesures sont décrites aux présentes et résumées dans le chapitre 27.
	Fermont	En ce qui concerne les conséquences potentielles de l'éclairage sur les lieux de travail, procédera-t-on à des activités pendant la nuit?	Certains aspects de la construction et des activités du projet se dérouleront 24 heures sur 24. Les émissions lumineuses et leurs conséquences potentielles sont évaluées en détail au chapitre 14.
	Nation Innu	Est-ce la première fois que l'on fait appel à des convoyeurs dans la région? Quelle est la largeur du droit de passage pour les convoyeurs?	Des convoyeurs sont communément utilisés dans le cadre d'activités minières similaires. À cet égard, les convoyeurs seront recouverts pour réduire au minimum les émissions fugaces (p. ex., poussière, débris). La section 2.5.2 décrit en détail les caractéristiques (emplacement, dimensions) et l'utilisation des convoyeurs.
	Propriétaires de chalet	Quelle sera la hauteur du convoyeur au-dessus du lac? Le convoyeur sera-t-il entouré de garde pour éviter les déversements dans le lac et protéger les propriétaires qui se rendront à leur chalet?	
	Propriétaires de chalet	Je suis préoccupé par la sécurité en ce qui concerne la vitesse et le nombre de camions sur la route.	La sécurité constitue la principale préoccupation d'Alderon; ainsi, tous les employés et les entrepreneurs (y compris les camionneurs) ont l'obligation de se conformer à la politique et aux procédures de santé et de sécurité d'Alderon. Ces dernières prévoient d'éviter d'utiliser les routes actuelles, dans la mesure du possible. Consultez la section 2.5.5.
	Wabush / Fermont / Labrador City	Les préoccupations en matière de sécurité portent notamment sur la sécurité des enfants et des personnes âgées en raison de l'augmentation du trafic routier et ferroviaire pendant la construction.	

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Faisabilité économique	Wabush	Compte tenu de la concurrence et des autres projets d'expansion, comme le projet Genesis d'IOC, croyez-vous qu'Alderon réussira à concrétiser une mise en production à temps?	Compte tenu des caractéristiques et de l'échéancier du projet ainsi que des conditions actuelles du marché, ce projet est viable et attrayant du point de vue économique. La section 2.2 présente certaines des considérations et des conditions économiques clés, pertinentes au projet.
	Wabush / Nation Innu	30 % de fer ne semble pas constituer un pourcentage de concentration élevé. Par conséquent, la réalisation de ce projet est-elle économique et rentable? Prévoit-on que le prix du minerai de fer va augmenter? Quel devrait être le prix du minerai de fer pour que le projet soit rentable?	
	Conférence de l'ICM	Êtes-vous préoccupé par le fait que les analystes prédisent que le prix du fer chutera dans quelques années?	
	Conférence de l'ICM	Une personne qualifiée a-t-elle signé un EIP en ce qui concerne la norme 43-101? Qu'arrivera-t-il aux employés au terme de la durée de vie prévue de la mine?	Le personnel et les entrepreneurs d'Alderon possèdent les qualifications et les compétences appropriées à leurs rôles respectifs. La section 1.1 décrit la proposition du projet ainsi que la structure globale de gestion et présente certains des postes clés ainsi que les personnes qui les occupent. Quant à la section 2.7, on y trouve de l'information sur l'effectif prévu de construction et d'exploitation du projet, y compris les échéanciers et la durée de chaque activité et poste.
	Fermont	Alderon devrait fournir au public la preuve que les concessions du Québec sont stériles, sinon cela pourrait soulever des soupçons laissant croire qu'Alderon tente de cacher des éléments en laissant tomber ces concessions.	La propriété Kami est entièrement située au Labrador. Les activités minières au Québec ne font pas partie du projet tel qu'il est actuellement proposé. Consultez la section 2.4 pour une description de l'emplacement du projet et des permis d'exploitation qui y sont associés.
Accidents et défaillances	Propriétaires de chalet	Préoccupations relatives au déversement dans Duley Lake des effluents en provenance des bassins de résidus, qui risquent de contaminer le lac.	Alderon traitera tous les effluents conformément aux normes réglementaires avant leur rejet dans l'environnement. Les sections 2.5.4 et 2.6.2 décrivent les caractéristiques et les fonctions clés des installations de gestion des rejets miniers et de l'infrastructure de traitement des effluents. Les effets possibles d'un accident ou d'une défaillance sont évalués au chapitre 16 et dans d'autres sections.
	Le mouvement citoyen de Fermont	En cas d'accident, quelles mesures prendra-t-on pour aviser les citoyens de Fermont et atténuer les risques? Lorsqu'un incident se produit au Québec, le MDDEP avise la communauté par le biais d'un communiqué de presse.	En cas d'accident ou de défaillance (p. ex., de déversement), Alderon en avisera les agences et les communautés potentiellement à risque, s'il y a lieu, conformément à son plan de protection de l'environnement et à ses plans d'intervention d'urgence. Les procédures d'évitement et d'intervention en cas d'accident sont notamment décrites aux chapitres 5 et 8, et on en tient compte tout au long de l'EIE.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Route d'accès	Labrador City	Préoccupation liée au fait que la route est située près des sources d'approvisionnement en eau.	La conception et la construction de la route se feront conformément à toutes les normes réglementaires en vigueur, qui prévoient notamment des zones tampons. Le chapitre 16 évalue en détail le problème ainsi que les mesures visant à atténuer tout effet potentiel sur les ressources en eau.
	Fermont	Les propriétaires de chalet suggéraient que la route desservant la mine du projet devrait partir de Fermont pour réduire la distance à faire pour se rendre au travail.	Le site de la mine et des infrastructures connexes a été choisi en fonction de l'emplacement du gisement de minerai. La section 2.5 décrit les principales considérations qui ont mené à la sélection des emplacements des éléments clés du projet. Diverses solutions de rechange ont été déterminées et évaluées en tenant compte de facteurs techniques, de sécurité, économiques et environnementaux, comme le décrit la section 2.8. Une telle route n'est pas considérée comme une option réalisable du point de vue technique et économique.
Chemin de fer	Nation Innu	Alderon obtiendrait-elle des droits sur le chemin de fer et procéderait-elle à sa mise à niveau?	Dans le cadre du projet, Alderon prévoit se servir du chemin de fer QNS&L actuel; elle ne planifie pas la mise à niveau de cette infrastructure. Le nouveau chemin de fer proposé par Alderon se raccordera au chemin de fer de QNS&L, comme le décrivent les sections 2.5.7 et 2.6.2.
	Labrador City	Alderon se servira-t-elle du système ferroviaire actuel ou construira-t-elle le sien?	
	Propriétaires de chalet	L'une des importantes préoccupations, à mon sens, c'est que le chemin de fer est trop proche de la ville de Wabush.	Pour répondre à cette préoccupation, Alderon a déplacé le chemin de fer pour l'éloigner de la ville de Wabush, afin de nuire au minimum au développement planifié dans le secteur sud-est de la ville. Les effets possibles (notamment en ce qui a trait aux vibrations) de l'exploitation du chemin de fer sont modélisés et décrits au chapitre 14.
	Wabush / Labrador City	Comment le chemin de fer affectera-t-il la nouvelle expansion de la ville?	Le chemin de fer a été déplacé pour l'éloigner du secteur nord-est de Wabush afin de nuire au minimum à l'expansion future de la ville. La section 2.5 décrit les principales considérations qui ont mené à la sélection des emplacements des éléments clés du projet. Diverses solutions de rechange ont été déterminées et évaluées en tenant compte de facteurs techniques, économiques et environnementaux, comme le décrit la section 2.8.
	Wabush / Labrador City	Alderon a-t-elle envisagé d'autres solutions, p. ex. un raccordement au réseau des mines Wabush, du côté ouest de Jean Lake?	
	Labrador City	Préoccupation liée au fait que le chemin de fer étant situé à proximité des ressources en eau, des milieux humides et des tourbières oligotrophes, il pourrait y avoir contamination par le déversement de matériaux dans l'eau.	La conception et la construction de la route se feront conformément à toutes les normes réglementaires en vigueur, qui prévoient notamment des zones tampons. Les chapitres 16 et 17 évaluent en détail le problème ainsi que les mesures visant à atténuer tout effet potentiel sur les ressources en eau et les milieux humides.
	Wabush	Pour assurer la sécurité, des barrières devraient être installées sur les routes, là où il y a un passage à niveau. À cet égard, Alderon ne devrait pas se contenter de respecter les exigences, mais devrait placer la barre plus haute.	La sécurité constitue la principale préoccupation d'Alderon. De la manière dont il est actuellement conçu, le chemin de fer ne traverse pas l'autoroute TransLabrador ni aucune route provinciale ou municipale pavée. La section 2.5.7 décrit l'infrastructure ferroviaire proposée.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Bassin de rejets miniers	Propriétaires de chalet	Mon chalet se trouve sur Loon Lake et je suis inquiet au sujet des rejets miniers.	Alderon traitera tous les effluents conformément aux normes réglementaires avant leur rejet dans l'environnement. Les sections 2.5.4 et 2.6.2 décrivent les caractéristiques et les fonctions clés des installations de gestion des rejets miniers et de l'infrastructure de traitement des effluents.
	Fermont / Wabush	Où seront situés les rejets miniers? Préoccupation liée au fait que les rejets miniers seront situés près de résidences et de chalets. Serait-il possible de déplacer les rejets miniers?	Les installations de gestion des rejets miniers proposées sont situées à l'ouest de Riordan Lake, dans le secteur est de la zone du projet. Consultez la Figure 2.5 de la section 2.5 pour un plan global du projet. La section 2.5.4 décrit les principaux éléments sur lesquels étaient fondées la conception et la planification des installations de gestion des rejets miniers. Diverses solutions de rechange ont été déterminées et évaluées en tenant compte de facteurs techniques, économiques et environnementaux, comme le décrit la section 2.8.
	Nation Innu	Alderon devrait ériger une clôture autour des rejets miniers et du puits pour éviter que la faune, notamment les caribous et les perdrix, ne s'y aventure pour manger les résidus.	Les installations de gestion des rejets miniers seront entourées d'une série de crêtes naturelles et de digues de confinement. La section 2.5.4 décrit les principaux éléments sur lesquels étaient fondées la conception et la planification des installations de gestion des rejets miniers. Le chapitre 19 comprend une évaluation des effets possibles sur la faune et des mesures d'atténuation.
	Labrador City	Préoccupation quant à l'effet des rejets miniers sur l'eau, notamment sur le Riordan Lake, les milieux humides et tourbières oligotrophes et les réseaux d'alimentation en eau voisins. Serait-il possible que les rejets miniers débordent ou suintent dans l'eau? Qu'arrivera-t-il aux poissons?	Alderon traitera tous les effluents conformément aux normes réglementaires avant leur rejet dans l'environnement. Les sections 2.5.4 et 2.6.2 décrivent les caractéristiques et les fonctions clés des installations de gestion des rejets miniers et de l'infrastructure de traitement des effluents. Les effets possibles d'un accident ou d'une défaillance sont évalués au chapitre 16 et dans d'autres sections. Le chapitre 18 comprend une évaluation des effets possibles sur les poissons (ressources halieutiques) et des mesures d'atténuation.
	Wabush	Alderon a-t-elle envisagé de se servir des rejets miniers pour établir des pistes cyclables ou des sentiers pédestres pour les résidents, comme cela s'est déjà fait dans le cadre d'autres projets?	L'utilisation des rejets miniers à des fins récréatives n'est pas possible. Alderon travaillera avec les municipalités pour déterminer les améliorations pouvant être apportées aux infrastructures récréatives. Le chapitre 24 comprend de l'information sur les infrastructures récréatives.
Emplacement des lignes de transport	Wabush	Préoccupation quant à l'emplacement de la ligne de transport d'électricité le long du lac et des effets possibles sur les loisirs et les résidents (situés à moins de 1 km). Effets possibles sur la santé et sur l'approvisionnement en eau. La ligne de transport pourrait-elle être déplacée?	La conception et la construction de la ligne de transport se feront conformément à toutes les normes réglementaires en vigueur, qui prévoient notamment des zones tampons. La section 2.5.6 décrit les éléments dont on a tenu compte au moment de la conception et de la planification de la ligne de transport.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Disponibilité de l'alimentation électrique	Labrador City / Wabush	Préoccupation liée aux besoins en électricité; quels sont ces besoins? Nalcor sera-t-elle en mesure de fournir suffisamment d'électricité pour toute la durée du projet? Serait-il possible de récupérer de l'électricité du Québec?	Pendant la phase d'exploitation, la demande d'électricité globale du projet oscillera entre 100 et 120 MW. La section 2.5.6 décrit les besoins en électricité et les moyens utilisés pour y pourvoir (options par Nalcor Energy), y compris la responsabilité d'obtenir les permis et de construire de nouvelles lignes de transport.
	Uashat	Comment Alderon règle-t-elle le problème de l'alimentation en électricité et où obtiendra-t-elle cette électricité? Alderon devra-t-elle construire une ligne de transport et, le cas échéant, l'EIE tient-il compte de cette ligne et de l'accès à l'électricité?	
Emplacement des haldes de stérile	Fermont	L'abandon des concessions du côté du Québec modifie-t-il la forme des haldes?	Le projet ne comporte aucun élément ni activité au Québec. Cet abandon ne modifie pas la conception du projet présenté dans l'EIE. Consultez la section 2.5.3 pour plus de détails sur la conception et l'emplacement des haldes de stérile.
	Fermont / Wabush / Labrador City	Les stériles pourraient-ils être déplacés, à l'écart de Fermont?	L'emplacement des haldes de stérile a été sélectionné (et par la suite modifié) en tenant compte de cette question et des consultations avec les résidents. Consultez la section 2.5.3 pour plus de détails sur la conception et l'emplacement des haldes de stérile.

Tableau B.2
Préoccupations soulevées par les groupes autochtones et les parties prenantes sur l'environnement atmosphérique

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Changement de la qualité de l'air	Fermont / Wabush	<p>Préoccupations liées aux effets possibles sur la qualité de l'air, la pollution atmosphérique et la qualité de vie. Questions posées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les mesures prévues pour atténuer la pollution atmosphérique attribuable aux divers composants liés aux activités minières? • Le projet affectera-t-il la qualité de vie et la pureté de l'air sur le territoire? • Que fera-t-on si la qualité de l'air est affectée? Fermera-t-on la mine? 	<p>Les effets possibles exercés par le projet sur la qualité de l'air ont été évalués dans l'EIE. Le principal effet du projet à cet égard sera une augmentation de la quantité de poussière. Des mesures d'atténuation ont été déterminées pour tous les effets possibles, y compris les émissions de poussières : élimination des poussières, programmes d'entretien préventif de l'équipement et mesures d'ingénierie (convoyeurs fermés). Les émissions des sites de dynamitage seront surveillées pour s'assurer qu'elles demeurent dans les limites réglementaires.</p> <p>La section 14.6 présente les résultats de l'évaluation des effets sur l'environnement atmosphérique. Le chapitre 25 de l'EIE portait sur l'évaluation des effets des activités minières sur la santé en général et sur la santé des communautés (y compris sur la qualité de vie).</p>
	Fermont	<p>Des panaches de gaz toxiques sont associés aux dynamitages; que ferez-vous s'ils atteignent Fermont?</p> <p>Les personnes de Fermont souffrant de maladies respiratoires pourront-elles inhaler l'air en toute sécurité?</p> <p>Les émissions toxiques des dynamitages seront-elles transportées par le vent jusqu'à Fermont et jusqu'aux territoires connexes du Québec?</p>	<p>La distance qui sépare Fermont du puits de la mine, où se déroulera la majorité des activités de dynamitage, est de cinq kilomètres; la concentration des émissions des dynamitages diminuera à mesure que ces dernières s'éloigneront du site de la mine. Les émissions des sites de dynamitage seront surveillées pour s'assurer qu'elles demeurent dans les limites réglementaires. Cela signifie que la concentration des émissions sera comparable à celle d'autres sources de combustion utilisées par les résidents, notamment les poêles à bois et les barbecues.</p> <p>La section 14.6 fournit des détails sur la nature des émissions. Le chapitre 25 de l'EIE portait sur l'évaluation des effets des activités minières sur la santé en général et sur la santé des communautés (y compris sur la qualité de vie).</p>
	Wabush / Fermont	<p>Questions sur la surveillance de la qualité de l'air :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliquez les programmes de gestion de la qualité de l'air, notamment le raisonnement à l'origine du choix des sites et des paramètres de surveillance, etc. • Alderon prévoit-elle la prise de mesure (installation de capteurs) pour assurer la qualité de l'air à Fermont? • Le public aura-t-il accès aux outils utilisés pour surveiller la qualité de l'air? 	<p>Alderon a réalisé des programmes de base sur la qualité de l'air afin d'établir les conditions actuelles de l'environnement atmosphérique qui pourraient être affectées par le projet. En plus de se servir des données des stations de surveillance en place, Alderon a installé de telles stations sur les rives du Long Lake, à Wabush et à Fermont. Ces données ont servi à modéliser la dispersion des particules émises par les installations du projet. Les paramètres mesurés comprenaient : matière particulaire totale, PM_{2,5} et PM₁₀. Un programme de surveillance, comparable à celui utilisé dans les domaines semblables, sera mis en place au moment de l'exploitation.</p> <p>La section 14.5 comprend les résultats des analyses. La section 14.10 et l'annexe F fournissent des renseignements supplémentaires sur la qualité de base de l'air et sur le programme de surveillance proposé.</p>

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Bruit	Fermont / Labrador City / Wabush / propriétaires de chalet	Préoccupation de la part des propriétaires de chalet (Round Rail, Riordan Lake), des résidents et des usagers récréatifs de la réserve du parc Duley Lake quant à la pollution par le bruit attribuable au transport aérien ou autre et aux dynamitages. Les résidents peuvent entendre et sentir les dynamitages d'autres mines (ArcelorMittal, IOC) situées plus loin que le projet; ils sont donc préoccupés par le bruit des activités qui sont à proximité. Questions posées: <ul style="list-style-type: none"> • Comment serait-il possible que nous ne soyons pas affectés par votre mine? • Le bruit et les vibrations entraîneront-ils le bris de vitres et de vaisselle? • Le bruit des dynamitages sera-t-il perceptible à Fermont ou dans les zones récréatives environnantes? 	Les niveaux de bruits ont été prévus et mesurés avec soin au moment de la conception du projet pour assurer qu'ils se situent dans les limites réglementaires. Suite à l'approbation de l'évaluation environnementale (ÉE), un programme de dynamitage sera élaboré et mis en œuvre conformément d'une part aux lois, à la réglementation et aux meilleures pratiques industrielles en vigueur, et d'autre part en tenant compte de la sécurité et des préoccupations environnementales et sociales, comme décrit dans l'ÉE. La section 14.6 fournit des détails sur les prévisions liées au bruit tandis que la section 2.6.2 comprend le programme de dynamitage.
	Fermont	À la mine d'ArcelorMittal de Mont Wright (où travaillent les participants), tout le personnel doit être évacué dans un rayon de 1 000 mètres lors des dynamitages. Des participants ont indiqué qu'il pourrait y avoir des problèmes de communication relatifs aux dynamitages pour s'assurer que personne ne se trouve dans le secteur.	Avant les dynamitages, de l'équipement de signalisation diffuse de puissants avertissements sonores dans la zone touchée. La section 14.6 aborde les effets possibles des activités de dynamitage.
	Le mouvement citoyen de Fermont	<ul style="list-style-type: none"> • A-t-on pris des mesures pour réduire les effets du bruit? • A-t-on effectué des études sur les effets du bruit sur la ville de Fermont? • Alderon respectera-t-elle les limites fixées par l'Organisation mondiale de la santé (World Health Organization) en matière de bruit? 	Le niveau de bruit a fait l'objet de prévision pour Fermont et se situera dans les limites réglementaires, même lorsque les activités de la mine seront les plus intenses. La section 14.6 comprend les prévisions en matière de bruit.
	Labrador City / Wabush	<ul style="list-style-type: none"> • Un signal sonore sera-t-il installé là où le chemin de fer traverse la route? Le cas échéant, le bruit pourrait déranger les résidents du voisinage. 	Conformément à la réglementation ferroviaire, le train doit siffler chaque fois qu'il traverse une voie publique (passage à niveau) et au besoin pour avertir toute personne se trouvant sur l'emprise (droit de passage). Le trajet proposé pour le chemin de fer ne comporte aucun passage à niveau, ce qui réduit la possibilité que le sifflet du train constitue un problème de bruit. Consultez la section 2.5.7 pour plus de détails sur le trajet proposée pour le chemin de fer.
	Sept-Îles	<ul style="list-style-type: none"> • Les exigences réglementaires relatives à la poussière, au bruit, etc. sont-elles différentes à Terre-Neuve par rapport à celles du Québec? 	Le projet a été conçu conformément aux lignes directrices fédérales et provinciales, y compris celles de Terre-Neuve-Labrador et du Québec. Consultez la section 14.2.3 pour un survol de la réglementation et des lignes directrices pertinentes.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Poussière	Propriétaires de chalet	La poussière constitue une préoccupation importante. Pour la première fois depuis le début des activités à la mine Consolidated Thompson, de la poussière envahit le secteur de Duley Lake. Préoccupation relative aux vents répandant de la poussière partout. De nombreux propriétaires de chalet sont préoccupés par le fait que les vents dominants entraînent la poussière des bassins de rejets miniers vers Wabush. Un nouvel emplacement pourrait devoir être suggéré pour la ville. Les propriétaires de chalet s'attendent à recevoir une indemnisation pour le bruit et la poussière.	Les émissions de poussières ont été prévues et mesurées avec soin au moment de l'évaluation du projet pour assurer qu'elles se situent dans les limites prescrites. Alderon prendra des mesures d'atténuation pour réduire les effets secondaires d'importance pouvant affecter les propriétés. La section 14.6 aborde les technologies de modélisation et de contrôle des poussières.
	Fermont / Labrador City / Wabush / propriétaires de chalet	La poussière provenant des activités, des rejets miniers et des dynamitages est un important sujet de préoccupation pour les trois communautés. Questions posées : <ul style="list-style-type: none"> Quels sont les plans prévus de gestion de la poussière? Comment ces plans tiennent-ils compte des vents dominants et des tempêtes? Des participants ont suggéré des mesures d'atténuation de la poussière, notamment le revégétalisation, ainsi que la modification des activités de culbutage du stérile lorsque le vent vient du nord-est.	Les effets possibles de la poussière ont fait l'objet de prévisions et d'évaluation dans l'EIE. Cette évaluation a tenu compte des conditions climatiques, fondées sur trois années de données climatologiques, comprenant notamment les vents dominants et d'autres conditions. En fonction des résultats de ces analyses, des mesures d'atténuation ont été déterminées pour la gestion de la poussière attribuable aux rejets miniers, aux dynamitages et au trafic routier. Pendant la phase d'exploitation, quatre citernes d'eau assureront à temps plein le contrôle de la poussière sur les routes. Pour ce qui est des installations de gestion des rejets miniers, la poussière y sera contrôlée au moyen d'eau, de revégétalisation et d'autres pratiques de gestion. Pour réduire au minimum l'émission de poussière, les convoyeurs seront recouverts. Consultez la section 14.6 pour plus de détail sur la gestion et le contrôle de la poussière.
	NNK	À Schefferville, la poussière des rejets miniers constitue une préoccupation d'importance. <ul style="list-style-type: none"> Quels seront les effets de la poussière en provenance du projet. Quel type de mesures d'ingénierie mettra-t-on en place? 	des rejets miniers, la poussière y sera contrôlée au moyen d'eau, de revégétalisation et d'autres pratiques de gestion. Pour réduire au minimum l'émission de poussière, les convoyeurs seront recouverts. Consultez la section 14.6 pour plus de détail sur la gestion et le contrôle de la poussière.
	NNK	Le sable silteux des rejets miniers pourrait-il servir à faire du béton ou être utilisé à d'autres fins en construction?	Alderon assurera une revégétalisation progressive des installations de gestion des rejets miniers (IGRM), de sorte qu'aucun matériau ne sera utilisé à d'autres fins. Alderon pourrait toutefois envisager d'autres utilisations s'il y a lieu. Les sections 2.5.4 et 2.6.2 fournissent de l'information sur les IGRM.
		Caractérisation de la qualité du sol actuel - l'arrosage de la route entraînera-t-il du ruissellement?	Le matériau utilisé pour la route ne représente aucun risque en cas de ruissellement. Le taux d'arrosage sera établi afin d'en maximiser l'efficacité tout en réduisant au minimum le ruissellement.
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Wabush	Demande de renseignement sur l'intégration d'activités minières plus écologiques : remplacement des carburants fossiles pour la flotte de véhicules miniers; réduction de l'utilisation d'électricité, remplacée par l'énergie solaire ou éolienne; utilisation de dormants de chemin de fer en matériau composite.	Les installations de traitement et les excavatrices utilisées dans le cadre de projet fonctionnent à l'électricité, qui proviendra principalement de sources renouvelables, à savoir des centrales hydroélectriques. Les émissions de GES ont été évaluées et comparées aux totaux à l'échelle provinciale et nationale. La section 14.6 fournit les résultats de cette analyse.

Tableau B.3

Préoccupations soulevées par les groupes autochtones et les parties prenantes en ce qui concerne la topographie, les sols, la neige et la glace

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Drainage rocheux acide et lixiviation des métaux	Généralités	Généralités	<p>Selon l'EIE, les risques de drainage rocheux acide et de lixiviation des métaux sont très peu élevés. L'évaluation a porté sur les résultats d'analyse d'échantillons de base et sur l'expérience des activités mines de minerai d'or environnantes. Certaines parties du gisement de minerai contiennent des sulfures en mesure d'entraîner un drainage rocheux acide. Les effluents des rejets miniers, le ruissellement et l'eau de la mine feront l'objet d'une surveillance constante pendant toute la durée de l'exploitation pour s'assurer qu'ils sont conformes aux normes réglementaires. Si le drainage rocheux acide devait constituer un problème, des mesures d'atténuation appropriées seront déterminées et mises en œuvre. Les sections 15.6 et 16.6 fournissent plus de détails à cet égard.</p>
Neige et glace	Le mouvement citoyen de Fermont	A-t-on pris des mesures pour éviter que la neige soit polluée par les rejets miniers?	<p>Des mesures de contrôle sur place limiteront les émissions de particules en fonction des normes réglementaires en vigueur. En contrôlant les émissions de particules des activités du projet, le dépôt de poussière sur la neige accumulé sera grandement réduit. En raison de la composition du minerai de fer, on ne prévoit pas d'effets environnementaux néfastes résiduels. Cette évaluation a tenu compte des prévisions d'émissions pendant la période d'activités la plus intense de la mine. La section 15.6 fournit des détails sur les mesures de contrôles prévues.</p>
	Fermont	Quels seront les effets des dynamitages sur les glaces du lac Daviault?	<p>Suite à l'approbation de l'évaluation environnementale (ÉE), un programme de dynamitage sera élaboré et mis en œuvre conformément d'une part aux lois, à la réglementation et aux meilleures pratiques industrielles en vigueur, et d'autre part en tenant compte de la sécurité et des préoccupations environnementales et sociales, comme décrit dans l'ÉE. Cette préoccupation a été abordée dans la section 15.6, et la section 2.6.2 fournit de l'information sur le programme de dynamitage.</p>

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Réhabilitation	Fermont	Avez-vous l'obligation de mettre un montant d'argent de côté pour assurer la réhabilitation du site, comme c'est le cas au Québec?	Oui, une assurance financière, comme stipulé à l'article 10 de la Loi sur les mines et à la section 8 de la Réglementation sur les mines, sera constituée pour couvrir les coûts de toutes les activités prévues au plan de développement, au plan de fermeture et de réhabilitation ainsi que pour les activités permanentes d'entretien et de surveillance du site. Les sections 2.6.4 et 8.1.12 fournissent de l'information sur le plan de fermeture et de réhabilitation.
	Fermont	Avez-vous déjà un plan de réhabilitation?	À l'étape de l'étude de faisabilité, un plan de fermeture et de réhabilitation a été préparé; ce plan sera révisé en détail avant de procéder à la construction et à l'exploitation du projet. La section 2.6.4 de la description du projet fournit des détails préliminaires sur les activités de fermeture et de démantèlement de la mine. Les sections 2.6.4 et 8.1.12 fournissent de l'information sur le plan de fermeture et de réhabilitation.
	Fermont	Comment ferez-vous pousser des arbres sur le roc?	
	Le mouvement citoyen de Fermont	Existe-t-il un plan de réhabilitation clair pour toute la durée des activités de la mine, fournissant des détails sur les travaux à entreprendre?	L'objectif du plan de fermeture et de réhabilitation est d'établir les conditions nécessaires au rétablissement et à la propagation à long terme des espèces indigènes dans les zones affectées par les activités de développement et d'exploitation d'Alderon. Les zones affectées seront nivelées et profilées; de la terre végétale sera ajoutée, là où ce sera nécessaire pour assurer la croissance des végétaux; une végétation de densité et de diversité similaires aux zones adjacentes sera ensuite établie sur place. La section 2.6.4 fournit de plus amples renseignements sur les activités de réhabilitation prévues.
	Wabush	Quel type de végétation sera remis en place dans la zone du projet?	
	Innu de Matimekush – Lac John	Que fera Alderon du puits à ciel ouvert une fois les activités terminées? La nation Innu se retrouvera avec un trou béant sur son territoire.	Le puits à ciel ouvert sera désactivé avec comme objectif d'en assurer la stabilité. L'inondation naturelle du puits sera permise. Pendant les activités minières, les parois du puits seront excavées selon un angle de stabilité (conception en prévision de la fermeture). Les rives du puits seront nivelées et profilées jusque sous la ligne naturelle et finale des eaux pour assurer un accès sécuritaire à certaines parties du périmètre. La section 2.6.4 fournit plus de détails à cet égard.
Effets cumulatifs	Fermont	La proximité du projet proposé par rapport à Fermont préoccupe un participant. Fermont est déjà exposée aux émissions de poussière des activités minières d'emplacements situés beaucoup plus loin que celui proposé pour le projet. Il donne l'exemple de la « neige rouge » à Labrador City, attribuable aux activités minières.	Comme l'indique la section 14.5 (environnement atmosphérique), les vents dominants dans le secteur, enregistrés à l'aéroport de Wabush, proviennent de l'ouest et du sud; le vent souffle du nord-est, en direction de Fermont, approximativement cinq pour cent du temps. En outre, la modélisation de dispersion des particules a démontré que la zone d'influence pour ce qui est de la qualité de l'air se limitait au site du projet et à quelques centaines de mètres autour de celui-ci, de sorte qu'il est peu probable qu'elle chevaucherait les zones d'influence des mines environnantes pour entraîner un effet cumulatif sur la ville de Fermont.

Tableau B.4

Préoccupations soulevées par les groupes autochtones et les parties prenantes en ce qui concerne les ressources en eau

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Effets cumulatifs sur les ressources en eau	CRE	Le lac Daviault est à la tête du bassin versant de la rivière Moisie; quels seraient les effets cumulatifs de la poussière et des eaux rouges sur ce bassin versant?	Les effets possibles sur les ressources en eau et les mesures d'atténuation ont été déterminés et ont fait l'objet d'une évaluation dans l'EIE. Le lac Daviault ne fait pas partie du même bassin versant que le projet; par conséquent, il n'existe pas de risque d'effets cumulatifs sur le bassin versant du lac Daviault et de la rivière Moisie. Consultez les 16.6 et 16.7 pour plus de détails sur cette évaluation. Alderon mettra aussi en œuvre de nombreuses mesures de gestion et de contrôle de la poussière pour en réduire au minimum la dispersion. Consultez la section 14.6 pour plus de détail sur la gestion et le contrôle de la poussière.
	Le mouvement citoyen de Fermont	Alderon devrait tenir compte des conséquences cumulatives sur toute la région nordique. Fermont est déjà entourée de quatre mines de fer; en ajouter une cinquième contribuerait à l'accroissement de la poussière et de la contamination des lacs et de l'environnement.	Les effets du projet sur la qualité de l'eau ont été analysés dans l'EIE, y compris les risques d'accroissement de la charge sédimentaire, de drainage acide rocheux et de lixiviation des métaux, de contamination à l'ammoniaque et d'eaux rouges. Un système de traitement des effluents sera mis en place aux IGRM, et ces effluents feront l'objet d'une surveillance pour assurer leur conformité aux limites réglementaires fixées. Aucun effet résiduel ou cumulatif n'est prévu sur la qualité de l'eau. Consultez les 16.6 et 16.7 pour plus de détails sur cette évaluation.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Contamination possible des cours d'eau	Propriétaires de chalet	Pour moi, les impacts possibles sur les lacs constituent une préoccupation importante.	Les effluents de la mine seront traités conformément aux normes réglementaires, réduisant au minimum les impacts pour les lacs où ils se déverseront. Il n'y aura aucun écoulement des eaux de surface en direction du lac Daviault, de sorte qu'on ne prévoit aucun impact de la part de ces eaux. Le lac Daviault ne fait pas partie du même bassin versant que le projet; par conséquent, il n'existe pas de risque d'écoulement d'eaux rouges vers le lac Daviault et la rivière Moisie. Consultez la section 16.6 pour plus de détails sur cette évaluation.
	Fermont	Préoccupation du fait que le projet de Bloom Lake a contaminé deux lacs adjacents.	
	Fermont	Les cours d'eau qui alimentent le lac Daviault seront-ils touchés?	
	Fermont	Le bassin versant supérieur de la rivière Moisie sera-t-il touché?	
	CRE	Le lac Daviault est à la tête du bassin versant de la rivière Moisie; quels seraient les effets cumulatifs de la poussière et des eaux rouges sur ce bassin versant?	
	Wabush	Toutes les sources franchissent Daigle Point.	Le lac Daigle est situé à plusieurs kilomètres à l'ouest du projet et se trouve dans un bassin versant distinct, de sorte qu'il ne sera pas touché par le projet. La section 16.5 comprend une description de l'environnement actuel qui pourrait être touché par le projet.
	Wabush	Comment les écoulements de la lagune de traitement tertiaire des rejets miniers affecteront-ils Duley Lake et Long Lake au nord-ouest?	Les IGRM comprendront des bassins de rejets miniers suivis d'une lagune de traitement tertiaire chargée d'assurer la sédimentation (dépôt) des particules fines. L'eau prend beaucoup de temps se déplacer dans ces lagunes, de sorte que ces dernières peuvent éliminer des particules de très petite taille. Cependant, compte tenu du risque que les IGRM du projet produisent des eaux rouges, un système de floculation des eaux rouges sera mis en place dans la lagune de traitement tertiaire pour réduire encore plus la taille des particules éliminées. Ce traitement fera en sorte que la concentration totale des matières en suspension sera très faible dans les affluents de Long Lake et de Duley Lake. Le risque de drainage acide rocheux, de lixiviation des métaux et de contamination à l'ammoniacale dans les effluents des IGRM est peu élevé, de sorte qu'il n'est pas considéré comme potentiel pour la qualité de l'eau. Consultez la section 16.6 pour plus de détails sur cette évaluation.
	Labrador City	Préoccupation liée aux débordements de rejets miniers se déversant dans Riordan Lake.	Alderon traitera tous les effluents conformément aux normes réglementaires avant leur rejet dans l'environnement. Les sections 2.5.4 et 2.6.2 décrivent les caractéristiques et les fonctions clés des installations de gestion des rejets miniers (IGRM) et de l'infrastructure de traitement des effluents. Tous les effluents des IGRM et de la lagune de traitement tertiaire s'écouleront vers le nord en direction de Long Lake et ne devraient par conséquent pas toucher Riordan Lake ni le Québec. Consultez la section 16.6 pour plus de détails sur cette évaluation.
Le mouvement citoyen de Fermont	Quelles mesures a-t-on prises pour éviter les déversements d'eau de la mine dans les zones environnantes? Advenant la contamination des eaux sur le territoire québécois, quelles mesures sont-elles prévues pour réhabiliter les zones contaminées? A-t-on pris des mesures pour protéger le lac Perchard? Comment Alderon Corp s'assurera-t-elle que les eaux souterraines de la région ne sont pas contaminées?		

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
	Fermont	Si vous ajoutez une montagne de stérile sur une montagne, cela modifiera-t-il le bassin versant? Et qu'en est-il des eaux souterraines? Sont-elles situées dans le même bassin versant?	La séparation des eaux de surface et des eaux souterraines ne sera pas modifiée par les piles de stérile. Les zones de rejets chevauchant deux bassins versants seront nivelées pour conserver, dans la mesure du possible, les pentes de séparation actuelles de ces bassins. Consultez la section 16.6 pour plus de détails sur cette évaluation.
	Fermont	Les résidents aiment bien se baigner et nager dans les glaces.	Les activités récréatives actuelles ne devraient pas être affectées par le projet. Consultez la section 23.6 pour plus de détails.
	Fermont	Le processus de concentration exigera-t-il le recours à des produits chimiques? Existe-t-il un risque de contamination?	Alderon traitera tous les effluents conformément aux normes réglementaires avant leur rejet dans l'environnement. L'utilisation d'un agent floculant non toxique devrait réduire le risque d'eaux rouges à forte concentration de particules fines. Les particules floculées seront recueillies par le système de traitement des eaux rouges. Les procédés chimiques seront confinés à un édifice ou à la cour des installations minières; un système de confinement des déversements et d'égout pluvial sera en outre mis en place. Les sections 2.5.4 et 2.6.2 décrivent les caractéristiques et les fonctions clés des installations de gestion des rejets miniers (IGRM) et de l'infrastructure de traitement des effluents.
	Labrador City	Mise en place du puits Rose au centre d'une zone de gérance. Examen des mesures correctives pouvant être prises pour réduire au minimum la perte d'habitat avant la phase de construction.	Alderon négocie une entente de gérance globale avec les municipalités et l'Eastern Habitat Joint Venture afin d'atténuer la perte d'unités de gestion. Consultez la section 19.6.5 pour plus de détails sur l'évaluation des effets possibles et des mesures d'atténuation proposées pour les modifications des zones protégées.
	Labrador City	Quel type d'indemnisation a-t-on prévu pour le système d'eau qu'occupera le puits Rose? Ce système d'eau renferme beaucoup d'eau.	Alderon négocie une entente de gérance globale avec les municipalités et l'Eastern Habitat Joint Venture afin d'atténuer la perte d'unités de gestion. Consultez la section 19.6.5 pour plus de détails sur l'évaluation des effets possibles et des mesures d'atténuation proposées pour les modifications des zones protégées. Alderon préparera aussi un plan d'indemnisation, s'il y a lieu, en vertu de la Loi sur les pêches. Consultez la section 18.6 pour plus de détails. Les zones du cours supérieur en amont du puits Rose seront préservées au moyen de cours de dérivation d'eau claire, qui contourneront le puits. On surveillera en outre les effets sur le niveau des étangs du cours supérieur. Consultez la section 16.6 pour plus de détails.
	Labrador City	Enlèvera-t-on le sol de la tourbière oligotrophe avant d'en faire un bassin de rejets miniers? Si le sol est retiré, les rejets miniers suinteront-ils dans les eaux souterraines ou dans le lac?	Il est nécessaire de retirer le sol organique et le mort terrain pour obtenir une base solide pour la mise en place des digues de rejets miniers. Cela permet aussi de réduire les risques de fuite des digues. Les eaux de suintement des rejets miniers ne devraient pas constituer de risque de sédimentation, de drainage acide rocheux, de lixiviation de métaux, de contamination à l'ammoniacale ou d'eaux rouges. Consultez la section 16.6 pour plus de détails sur l'évaluation et sur les mesures d'atténuation des effets sur les ressources en eau.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
	Nation Innu	Alderon devra prendre soin des tourbières oligotrophes et des ruisseaux entourant la mine, pour s'assurer qu'aucun écoulement n'atteigne les lacs pour les contaminer.	Alderon traitera tous les effluents conformément aux normes réglementaires avant leur rejet dans l'environnement. Les sections 2.5.4 et 2.6.2 décrivent les caractéristiques et les fonctions clés des installations de gestion des rejets miniers (IGRM) et de l'infrastructure de traitement des effluents. Consultez la section 16.6 pour plus de détails sur l'évaluation et sur les mesures d'atténuation des effets sur les ressources en eau.
	Wabush	En cas de déversement, l'équipement et les fournitures nécessaires au confinement et à la récupération seront-ils sur place, près du chemin de fer?	Alderon a préparé un plan détaillé de gestion des déversements prévoyant la conception et la mise en pratique de mesures de prévention, de la formation, la surveillance des déversements, le confinement, la récupération et la réhabilitation des lieux des déversements ainsi que la préparation de rapports. L'équipement de confinement et de récupération des déversements sera sur les lieux et placés de manière stratégique pour assurer une intervention rapide, au besoin. Consultez la section 16.8 pour plus de détails.
Contamination possible de l'approvisionnement en eau	Propriétaires de chalet	Pour moi, une importante préoccupation réside dans le risque que les rejets miniers contaminent la Quaniniche (notre source d'approvisionnement en eau).	Les IGRM sont principalement situées dans le bassin versant de Long Lake; elles sont en outre confinées par une série de crêtes naturelles et de digues. Tous les effluents des IGRM et de la lagune de traitement tertiaire s'écouleront vers le nord en direction de Long Lake et ne devraient par conséquent pas toucher l'approvisionnement public en eau de Wabush. Le principal risque pour l'approvisionnement en eau de Wabush serait un déversement sur la route d'accès ou sur le chemin de fer. Alderon a préparé un plan d'intervention d'urgence en cas d'accident ou de défaillance afin de réduire au minimum, d'atténuer et de remédier aux effets d'un possible déversement touchant l'approvisionnement en eau de Wabush. Consultez les sections 16.6, 16.8 et 23.8 pour plus de détails.
	Fermont / Wabush / Labrador City	Préoccupation en ce qui concerne les déversements ou les ruissellements en provenance du chemin de fer, des lignes de transport ou des rejets miniers pouvant atteindre l'approvisionnement en eau ou le bassin versant. Wabush ne possède aucune source d'approvisionnement en eau de recharge. Il faudrait qu'un plan d'urgence soit mis en place. Questions posées : <ul style="list-style-type: none"> • Comment traiterez-vous les rejets miniers pour éviter qu'ils ne suintent par lixiviation dans les sources d'approvisionnement en eau potable? • Les eaux de surface du lac pourraient-elles être affectées? Nous puisons notre eau dans ce lac. 	
	Labrador City	La route, la ligne de transport et le chemin de fer proposés passent dans la zone de gestion de Jean Lake et près de la source d'approvisionnement en eau et du bassin versant, à grande proximité des résidents. Il faudrait envisager un autre tracé pour le chemin de fer.	

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Effets potentiels sur la qualité de l'eau	Propriétaires de chalet	La qualité de l'eau des lacs sera-t-elle affectée? Y aura-t-il des répercussions sur le bassin versant.	Alderon traitera tous les effluents conformément aux normes réglementaires avant leur rejet dans l'environnement. Les sections 2.5.4 et 2.6.2 décrivent les caractéristiques et les fonctions clés des installations de gestion des rejets miniers (IGRM) et de l'infrastructure de traitement des effluents. Aucun effet néfaste n'est prévu pour les lacs et les bassins versants. Consultez la section 16.6 pour plus de détails sur l'évaluation et sur les mesures d'atténuation des effets sur les ressources en eau.
	Propriétaires de chalet / Fermont / Labrador City	Quels seront les effets sur la qualité de l'eau, notamment de Long Lake, du lac Daviault et de Mills Lake? Le bassin versant des lacs environnants risque-t-il d'être contaminé par un déversement ou par des écoulements de rejets miniers? Qu'arrivera-t-il au bassin versant si le lac est supprimé? Alderon devrait faire des études préliminaires d'assèchement actif pour réduire l'empreinte écologique et simplifier la remise en état; p.ex., centrifuge.	Les IGRM sont principalement situées dans le bassin versant de Long Lake; elles sont en outre confinées par une série de crêtes naturelles et de digues. Tous les effluents des IGRM et de la lagune de traitement tertiaire s'écouleront vers le nord dans Long Lake et ne devraient par conséquent pas toucher le lac Daviault ou Mills Lake. Rose Lake sera supprimé au moment de la création du puits à ciel ouvert. Les eaux du cours supérieur en direction du site du projet seront détournées autour du puits à ciel ouvert. Une augmentation nette des écoulements vers Pike Lake South est prévue en raison de l'assèchement du puits à ciel ouvert. Alderon traitera tous les effluents conformément aux normes réglementaires avant leur rejet dans l'environnement. Les sections 2.5.4 et 2.6.2 décrivent les caractéristiques et les fonctions clés des installations de gestion des rejets miniers (IGRM) et de l'infrastructure de traitement des effluents. Aucun effet néfaste n'est prévu pour les lacs et les bassins versants qui recevront ces eaux, dont Long Lake. Consultez la section 16.6 pour plus de détails sur l'évaluation et sur les mesures d'atténuation des effets sur les ressources en eau.
Gestion des eaux	Fermont	Quelles sont les sources d'eau du projet et comment l'eau sera-t-elle gérée?	Les sources d'eau du projet sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Récupération des eaux qui s'écoulent des IGRM; • Long Lake; • Assèchement du puits à ciel ouvert; • Puits pour le pompage des eaux souterraines locales. Un plan de gestion des eaux est en cours d'élaboration pour maximiser la réutilisation de l'eau servant au traitement du minerai, à la suppression de la poussière ainsi que de l'eau non potable utilisée. En outre, le procédé de traitement du minerai recycle l'eau à plusieurs reprises pour en maximiser la conservation et réduire au minimum les rejets dans les effluents. Consultez les sections 2.6.2 et 16.6 pour plus de détails.

Tableau B.5

Préoccupations soulevées par les groupes autochtones et les parties prenantes en ce qui concerne les milieux humides

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Milieux humides	Labrador City / Wabush	Les participants ont indiqué qu'ils se préoccupaient pour les milieux humides.	Les milieux humides sont communs dans la région et dans la zone du projet. De façon globale, aucun type de milieu humide ne sera complètement éliminé par suite des activités du projet. Les mesures d'atténuation visant à réduire les effets du projet sur les milieux humides comprennent : réduction au minimum des interactions avec les milieux humides en confinant les activités de construction à la zone de développement du projet (ZDP); conservation d'un drainage naturel, dans la mesure du possible; réhabilitation et remise en état progressives des milieux humides. La section 17.6 présente l'évaluation des effets du projet sur les milieux humides.
Zone de gouvernance des milieux humides	Wabush / Fermont / Labrador City	Comment peut-on éviter la perte d'habitat dans les zones de conservation? Ou comment remplacera-t-on les habitats des zones de conservation? Les mesures d'atténuation proposées comprennent notamment : réservation de nouveaux milieux humides; utilisation de l'argent pour des sites d'interprétation; poste d'observation pour le défilé de Wabush; site éducatif; nettoyage des zones historiques touchées; mesures d'atténuation, etc.	Alderon négocie une entente de gérance globale avec les municipalités et la province (par le biais de l'Eastern Habitat Joint Venture) afin de gérer les effets du projet sur les unités de gestion. La section 17.6 fournit plus de détails.

Tableau B.6
Préoccupations soulevées en ce qui concerne les poissons
d'eau douce, l'habitat des poissons et la pêche

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Effets cumulatifs sur les poissons et l'habitat du poisson	Nation Innu	La majorité des aînés et des utilisateurs des terres ont peur de chasser dans la région de Wabush en raison du paysage et de la pollution. Ils ont peur de manger le poisson et le gibier. Les Innu chassent dans cette région au printemps, en été et à l'automne. Ils sont préoccupés par ce que mangent les perdrix, les castors et les autres animaux dans cette région. Ils sont aussi préoccupés par la contamination des poissons.	La section 22.5 et le chapitre 25 de l'EIE abordent l'utilisation de la terre et des ressources par les Autochtones ainsi que les effets possibles sur la santé. Les effets possibles sur le poisson et des mesures d'atténuation ont aussi été déterminés et ont fait l'objet d'une évaluation dans l'EIE. On ne prévoit pas que le projet entraîne une grave contamination par les métaux ou les produits chimiques. Consultez la section 18.6 pour plus de détails sur cette évaluation.
Population et espèces de poissons	Wabush	Le projet aura-t-il des effets sur le poisson?	Les effets possibles sur le poisson et des mesures d'atténuation ont aussi été déterminés et ont fait l'objet d'une évaluation dans l'EIE. Cette évaluation a démontré qu'on ne s'attend pas à une mortalité des poissons par suite du projet. Alderon préparera aussi un plan d'indemnisation, s'il y a lieu, en vertu de la Loi sur les pêches. Consultez la section 18.6 pour plus de détails.
	Wabush	Des ombles de fontaine (truite mouchetée) de 3 à 4 livres sont capturées dans les lacs de la région.	Les effets possibles sur le poisson et des mesures d'atténuation ont aussi été déterminés et ont fait l'objet d'une évaluation dans l'EIE. Cette évaluation a indiqué qu'on ne s'attendait pas à des changements dans la population des truites. Consultez la section 18.6 pour plus de détails.
Habitat du poisson	Propriétaires de chalet	Pour moi, l'impact sur la communauté de la destruction de la vie aquatique constitue une importante préoccupation.	Les effets possibles sur le poisson et des mesures d'atténuation ont aussi été déterminés et ont fait l'objet d'une évaluation dans l'EIE. Cette évaluation a indiqué que la destruction de la vie aquatique par suite du projet devrait être minime. En vertu du <i>Règlement sur les effluents des mines de métaux</i> , des tests mensuels doivent être réalisés sur les effluents pour s'assurer qu'ils ne sont pas extrêmement mortels pour le poisson et la daphnie (puce d'eau douce). Alderon préparera aussi un plan d'indemnisation, s'il y a lieu, en vertu de la Loi sur les pêches. Consultez la section 18.6 pour plus de détails.
	Le mouvement citoyen de Fermont	Quelles mesures prendra-t-on pour assurer la protection des systèmes aquatiques.	
	Nation Innu	Alderon devra prendre soin des tourbières oligotrophes et des ruisseaux entourant la mine, pour s'assurer qu'aucun écoulement n'atteigne les lacs pour les contaminer.	Alderon traitera tous les effluents conformément aux normes réglementaires, notamment au Règlement sur les effluents des mines de métaux, avant de les rejeter dans l'environnement. Les sections 2.5.4 et 2.6.2 décrivent les caractéristiques et les fonctions clés des installations de gestion des rejets miniers (IGRM) et de l'infrastructure de traitement des effluents. Consultez la section 16.6 pour plus de détails sur l'évaluation et sur les mesures d'atténuation des effets sur les ressources en eau.
	Labrador City	Préoccupation quant à la migration des poissons des petits lacs au sud de Mills Lake dans Mills Lake et Molar Lake.	Le projet ne bloquera pas le passage du poisson de Mills Lake vers Molar Lake. Consultez la section 18.6 pour plus de détails.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
	Labrador City	Qu'arrivera-t-il au poisson dans les zones proposées pour l'entreposage des rejets miniers et dans les cours d'eau à proximité?	Alderon préparera aussi un plan d'indemnisation, s'il y a lieu, en vertu de la Loi sur les pêches. Les poissons seront déplacés des zones qui seront asséchées. Consultez la section 18.6 pour plus de détails.
	Labrador City	Comment remplacera-t-on l'habitat du poisson?	
	Labrador City	Il existe de nombreux cours d'eau au sud de Riordan Lake dans lesquels les résidents locaux pêchent. Préoccupations liées au fait que les zones de rejets miniers sont situées juste au nord de ces plans d'eau et que cela pourrait nuire au poisson.	Les IGRM sont principalement situées dans le bassin versant de Long Lake; elles sont en outre confinées par une série de crêtes naturelles et de digues. Tous les effluents des IGRM et de la lagune de traitement tertiaire s'écouleront vers le nord dans le Long Lake et ne devraient par conséquent pas affecter l'habitat du poisson en dehors du bassin versant touché, notamment de Riordan Lake.
Effets cumulatifs sur les espèces sauvages	Nation Innu	La majorité des aînés et des utilisateurs des terres ont peur de chasser dans la région de Wabush en raison du paysage et de la pollution. Ils ont peur de manger le poisson et le gibier. Les Innu chassent dans cette région au printemps, en été et à l'automne. Ils sont préoccupés par ce que mangent les perdrix, les castors et les autres animaux dans cette région. Ils sont aussi préoccupés par la contamination des poissons.	La section 22.5 et le chapitre 25 de l'EIE abordent l'utilisation de la terre et des ressources par les Autochtones ainsi que les effets possibles sur la santé. Les effets possibles sur les oiseaux et la faune et des mesures d'atténuation ont aussi été déterminés et ont fait l'objet d'une évaluation dans l'EIE. Consultez la section 19.6 pour plus de détails sur cette évaluation.
	Nation Innu	Des effets cumulatifs sur le troupeau de caribou de George River ont été observés par suite des projets réalisés dans la région.	Ce troupeau ne touche actuellement pas la zone du projet, par conséquent on ne prévoit pas que le projet pourrait avoir des effets sur les caribous. La section 19.5.3 aborde la zone de déplacement du troupeau de caribous de George River.
Effets possibles sur les espèces sauvages	NNK	Alderon doit s'assurer que la terre est protégée et que les conséquences environnementales sont minimales.	Le processus EE a pour objectif de déterminer des mesures d'atténuation afin d'éviter ou de réduire les préoccupations et les effets environnementaux. Ces mesures sont décrites dans l'EIE et résumées dans le chapitre 27.
	Nation Innu	Alderon devrait ériger une clôture autour des rejets miniers et du puits pour éviter que la faune, notamment les caribous et les perdrix, ne s'y aventure pour manger les résidus.	Les installations de gestion des rejets miniers (IGRM) seront entourées d'une série de crêtes naturelles et de digues de confinement. Les sections 2.5.4 et 2.6.2 décrivent les éléments clés dont on a tenu compte lors de la conception et de la planification des IGRM. La section 19.6 comprend une évaluation des effets possibles sur la faune et des mesures d'atténuation.
	Nation Innu Matimekush – Lac John	Préoccupation quant aux effets possibles du projet sur le caribou On chasse actuellement le caribou près du réservoir Smallwood.	
	NNK	Des membres de la communauté ont suivi le caribou au Labrador par le passé et pourraient le faire de nouveau à l'avenir. Il arrivait même que les caribous viennent à la communauté, mais ce n'est maintenant plus le cas (il y avait 900 000 caribous à cette époque, alors qu'il en reste maintenant environ 80 000). Un caribou s'est aventuré dans la communauté à Noël, mais c'était la première fois que cela se produisait depuis 6 ans.	
	NNK	Des effets cumulatifs sur le troupeau de caribou de George River ont été observés par suite des projets réalisés dans la région. Le projet affectera possiblement le troupeau de George River, situé tout juste à l'extérieur des limites de Wabush.	Les troupeaux ne traversent actuellement pas la zone du projet, par conséquent on ne prévoit pas que le projet pourrait avoir des effets sur les caribous. La section 19.5.3 aborde la zone de déplacement du troupeau de caribous de George River.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
	Labrador City / Wabush	Animaux sauvages observés par des membres de la communauté : lynx dans le secteur sud-ouest; carcajou dans le secteur, mais pas de pékan; des loups (>6) se déplacent en cercle autour de la communauté; tourterelle triste (aperçue pour la première fois en 1981); merle d'Amérique (aperçu dans l'ouest du Labrador jusqu'à Noël); merlebleu de l'Est (aperçu en novembre); grive à joues grises (aperçue dans l'Est); pygargue à tête blanche (nichée probable près de la carrière de dolomite); grand duc d'Amérique (nichée à l'extrémité nord de Riordan Lake); nyctale de Tengmalm (commune); chouette épervière (loin à l'Est); phalaropidés; chauve-souris (entre 20 et 40 dans un chalet); marmotte; carcajou (incertain); grand duc d'Amérique, harfang des neiges, loutre, lynx, marmotte, rat musqué, orignal. Nichée de <i>chouette rayée</i> (grand duc d'Amérique)	La section 19.5 comprend une description de la faune actuelle. La cueillette des données de base pour l'EIE comprenait des levés aériens de sauvagine réalisés en 2011, des recensements des oiseaux chanteurs réalisés en 2011 et 2012 et des levés aériens d'hiver, réalisés en 2012. Les effets possibles sur les oiseaux et la faune et des mesures d'atténuation ont aussi été déterminés et ont fait l'objet d'une évaluation dans l'EIE. Consultez la section 19.6 pour plus de détails sur cette évaluation.
	Labrador City / Wabush	Animaux sauvages observés par des membres de la communauté : les canards branchus sont rares, mais actifs dans le ruisseau de l'incinérateur; l'arlequin plongeur est observé lors du recensement des oiseaux migrateurs dans Jean Lake et Wabush Pond; canard plongeur (juin à octobre).	
Effets possibles sur la sauvagine	Propriétaires de chalet	Pour moi, l'impact sur la communauté de la destruction de la faune constitue une importante préoccupation.	La section 23.5 de l'EIE aborde l'utilisation actuelle du territoire et des ressources. Les effets possibles sur les oiseaux et la faune et des mesures d'atténuation ont aussi été déterminés et ont fait l'objet d'une évaluation dans l'EIE. Consultez la section 19.6 pour plus de détails sur cette évaluation.
Effets possibles sur l'habitat des espèces sauvages	Le mouvement citoyen de Fermont	Le territoire québécois risque-t-il de subir une déforestation de la part des mines Alderon?	Alderon ne prévoit pas faire de coupe de bois. La section 2.6 comprend une liste complète des activités du projet.
	Nation Innu	Alderon devra prendre soin des tourbières oligotrophes et des ruisseaux entourant la mine, pour s'assurer qu'aucun écoulement n'atteigne les lacs pour les contaminer.	Alderon traitera tous les effluents conformément aux normes réglementaires, notamment au Règlement sur les effluents des mines de métaux, avant de les rejeter dans l'environnement. Les sections 2.5.4 et 2.6.2 décrivent les caractéristiques et les fonctions clés des installations de gestion des rejets miniers (IGRM) et de l'infrastructure de traitement des effluents. Consultez la section 16.6 pour plus de détails sur l'évaluation et sur les mesures d'atténuation des effets sur les ressources en eau.
	Labrador City / Wabush	A-t-on étudié les effets possibles du projet sur la faune? Quels seront les effets sur Jean Lake? Les effluents des rejets miniers exerceront-ils des effets sur la faune de Mills Lake?	Les rapides de Jean Lake emprunteront les traverses actuelles, la poussière sera contrôlée et les effets seront limités aux zones actuellement touchées. Les effluents seront traités conformément aux normes et critères de rejet et feront l'objet de tests mensuels. Les chapitres 19 et 20 présentent d'autres informations à cet égard.

Tableau B.7

Préoccupations soulevées par les groupes autochtones et les parties prenantes en ce qui concerne les oiseaux, les autres animaux sauvages, leur habitat et les zones protégées

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Effets cumulatifs sur les espèces sauvages	Nation Innu	La majorité des aînés et des utilisateurs des terres ont peur de chasser dans la région de Wabush en raison du paysage et de la pollution. Ils ont peur de manger le poisson et le gibier. Les Innu chassent dans cette région au printemps, en été et à l'automne. Ils sont préoccupés par ce que mangent les perdrix, les castors et les autres animaux dans cette région. Ils sont aussi préoccupés par la contamination des poissons.	La section 22.5 et le chapitre 25 de l'EIE abordent l'utilisation de la terre et des ressources par les Autochtones ainsi que les effets possibles sur la santé. Les effets possibles sur les oiseaux et la faune et des mesures d'atténuation ont aussi été déterminés et ont fait l'objet d'une évaluation dans l'EIE. Consultez la section 19.6 pour plus de détails sur cette évaluation.
	Nation Innu	Des effets cumulatifs sur le troupeau de caribou de George River ont été observés par suite des projets réalisés dans la région.	Ce troupeau ne touche actuellement pas la zone du projet, par conséquent on ne prévoit pas que le projet pourrait avoir des effets sur les caribous. La section 19.5.3 aborde la zone de déplacement du troupeau de caribous de George River.
Effets possibles sur les espèces sauvages	NNK	Alderon doit s'assurer que la terre est protégée et que les conséquences environnementales sont minimales.	Le processus ÉE a pour objectif de déterminer des mesures d'atténuation afin d'éviter ou de réduire les préoccupations et les effets environnementaux. Ces mesures sont décrites dans l'EIE et résumées dans le chapitre 27.
	Nation Innu	Alderon devrait ériger une clôture autour des rejets miniers et du puits pour éviter que la faune, notamment les caribous et les perdrix, ne s'y aventure pour manger les résidus.	Les installations de gestion des rejets miniers (IGRM) seront entourées d'une série de crêtes naturelles et de digues de confinement. Les sections 2.5.4 et 2.6.2 décrivent les éléments clés dont on a tenu compte lors de la conception et de la planification des IGRM. La section 19.6 comprend une évaluation des effets possibles sur la faune et des mesures d'atténuation.
	Nation Innu Matimekush – Lac John	Préoccupation quant aux effets possibles du projet sur le caribou On chasse actuellement le caribou près du réservoir Smallwood.	Les troupeaux ne traversent actuellement pas la zone du projet, par conséquent on ne prévoit pas que le projet pourrait avoir des effets sur les caribous. La section 19.5.3 aborde la zone de déplacement du troupeau de caribous de George River.
	NNK	Des membres de la communauté ont suivi le caribou au Labrador par le passé et pourraient le faire de nouveau à l'avenir. Il arrivait même que les caribous viennent à la communauté, mais ce n'est maintenant plus le cas (il y avait 900 000 caribous à cette époque, alors qu'il en reste maintenant environ 80 000). Un caribou s'est aventuré dans la communauté à Noël, mais c'était la première fois que cela se produisait depuis 6 ans.	
	NNK	Des effets cumulatifs sur le troupeau de caribou de George River ont été observés par suite des projets réalisés dans la région. Le projet affectera possiblement le troupeau de George River, situé tout juste à l'extérieur des limites de Wabush.	

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
	Labrador City / Wabush	Animaux sauvages observés par des membres de la communauté : lynx dans le secteur sud-ouest; carcajou dans le secteur, mais pas de pékan; des loups (>6) se déplacent en cercle autour de la communauté; tourterelle triste (aperçue pour la première fois en 1981); merle d'Amérique (aperçu dans l'ouest du Labrador jusqu'à Noël); merlebleu de l'Est (aperçu en novembre); grive à joues grises (aperçue dans l'Est); pygargue à tête blanche (nichée probable près de la carrière de dolomite); grand duc d'Amérique (nichée à l'extrémité nord de Riordan Lake); nyctale de Tengmalm (commune); chouette épervière (loin à l'Est); phalaropidés; chauve-souris (entre 20 et 40 dans un chalet); marmotte; carcajou (incertain); grand duc d'Amérique, harfang des neiges, loutre, lynx, marmotte, rat musqué, original. Nichée de chouette rayée (grand duc d'Amérique)	La section 19.5 comprend une description de la faune actuelle. La cueillette des données de base pour l'EIE comprenait des levés aériens de sauvagine réalisés en 2011, des recensements des oiseaux chanteurs réalisés en 2011 et 2012 et des levés aériens d'hiver, réalisés en 2012. Les effets possibles sur les oiseaux et la faune et des mesures d'atténuation ont aussi été déterminés et ont fait l'objet d'une évaluation dans l'EIE. Consultez la section 19.6 pour plus de détails sur cette évaluation.
	Labrador City / Wabush	Animaux sauvages observés par des membres de la communauté : les canards branchus sont rares, mais actifs dans le ruisseau de l'incinérateur; l'arlequin plongeur est observé lors du recensement des oiseaux migrateurs dans Jean Lake et Wabush Pond; canard plongeur (juin à octobre).	
Effets possibles sur la sauvagine	Propriétaires de chalet	Pour moi, l'impact sur la communauté de la destruction de la faune constitue une importante préoccupation.	La section 23.5 de l'EIE aborde l'utilisation actuelle du territoire et des ressources. Les effets possibles sur les oiseaux et la faune et des mesures d'atténuation ont aussi été déterminés et ont fait l'objet d'une évaluation dans l'EIE. Consultez la section 19.6 pour plus de détails sur cette évaluation.
Effets possibles sur l'habitat des espèces sauvages	Le mouvement citoyen de Fermont	Le territoire québécois risque-t-il de subir une déforestation de la part des mines Alderon?	Alderon ne prévoit pas faire de coupe de bois. La section 2.6 comprend une liste complète des activités du projet.
	Nation Innu	Alderon devra prendre soin des tourbières oligotrophes et des ruisseaux entourant la mine, pour s'assurer qu'aucun écoulement n'atteigne les lacs pour les contaminer.	Alderon traitera tous les effluents conformément aux normes réglementaires, notamment au Règlement sur les effluents des mines de métaux, avant de les rejeter dans l'environnement. Les sections 2.5.4 et 2.6.2 décrivent les caractéristiques et les fonctions clés des installations de gestion des rejets miniers (IGRM) et de l'infrastructure de traitement des effluents. Consultez la section 16.6 pour plus de détails sur l'évaluation et sur les mesures d'atténuation des effets sur les ressources en eau.
	Labrador City / Wabush	A-t-on étudié les effets possibles du projet sur la faune? Quels seront les effets sur Jean Lake? Les effluents des rejets miniers exerceront-ils des effets sur la faune de Mills Lake?	A-t-on étudié les effets possibles du projet sur la faune? Quels seront les effets sur Jean Lake? Les effluents des rejets miniers exerceront-ils des effets sur la faune de Mills Lake?

Tableau B.8

Préoccupations soulevées par les groupes autochtones et les parties prenantes en ce qui concerne les espèces en péril et les espèces dont la conservation pose une préoccupation

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Effets possibles sur les espèces en péril	Labrador City / Wabush	Animaux sauvages observés par des membres de la communauté : Arlequin plongeur dans Jean Lake et Wabush Pond lors du recensement des oiseaux migrants; grives à joues grises (aperçue dans l'Est).	La section 19.5 comprend une description de la faune actuelle. La cueillette des données de base pour l'EIE comprenait des levés aériens de sauvagine réalisés en 2011, des recensements des oiseaux chanteurs réalisés en 2011 et 2012 et des levés aériens d'hiver, réalisés en 2012. L'arlequin plongeur n'a pas été observé lors de ces levés, mais a été signalé dans les rapides de Jean Lake par une partie prenante. La section 20.5 comprend une description des espèces en péril et dont la conservation pose une préoccupation, dans la zone du projet. Des mesures d'atténuation des effets possibles sur les espèces en péril ont été établies dans la section 20.6.
Effets possibles sur le caribou	Nation Innu	Alderon devrait ériger une clôture autour des rejets miniers et du puits pour éviter que la faune, notamment les caribous et les perdrix, ne s'y aventure pour manger les résidus.	Les installations de gestion des rejets miniers (IGRM) seront entourées d'une série de crêtes naturelles et de digues de confinement. La section 2.5.4 décrit les éléments clés dont on a tenu compte lors de la conception et de la planification des IGRM. La zone du projet ne comprend pas de troupeau de caribous sédentaires; on ne prévoit donc pas que ces animaux soient affectés par le projet. La section 20.5 comprend une description des espèces en péril et dont la conservation pose une préoccupation, dans la zone du projet.
	NNK	Des membres de la communauté ont suivi le caribou au Labrador par le passé et pourraient le faire de nouveau à l'avenir. Il arrivait même que les caribous viennent à la communauté, mais ce n'est maintenant plus le cas (il y avait 900 000 caribous à cette époque, alors qu'il en reste maintenant environ 80 000). Un caribou s'est aventuré dans la communauté à Noël, mais c'était la première fois que cela se produisait depuis 6 ans.	La zone du projet ne comprend pas de troupeau de caribous sédentaires; on ne prévoit donc pas que ces animaux soient affectés par le projet. La section 20.5 comprend une description des espèces en péril et dont la conservation pose une préoccupation, dans la zone du projet.
	NNK	Natalie d'Astous, biologiste québécoise, a identifié un troisième troupeau de caribous près de la frontière Québec - Labrador. Ce troupeau pourrait être affecté par le projet.	

Tableau B.9

Préoccupations soulevées par les groupes autochtones et les parties prenantes en ce qui concerne les ressources historiques et culturelles

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Perturbation des sites archéologiques	Fermont	On signale la découverte de pointes de flèches sur un site non confirmé au lac d'Aigle, près de Fermont au Québec. La personne qui a fourni l'information signale que les artefacts ont été analysés et remonteraient aux premiers Innu.	La section 21.5 comprend une description des ressources historiques et culturelles à proximité du projet. Le point le plus rapproché du projet au lac d'Aigle est à environ 7,3 km; par conséquent, on ne prévoit pas qu'il sera touché par le projet. La section 21.6 comprend une évaluation des effets possibles du projet sur les sites archéologiques.
Effets possibles sur les lieux d'inhumation	Labrador City	Préoccupation relative à la possible présence d'un cimetière sur le tracé de la route	La section 21.5 comprend une description des ressources historiques et culturelles à proximité du projet. Des recherches connexes et des entrevues n'ont recueilli aucune information pouvant laisser croire qu'il se trouverait un cimetière dans les environs. Cependant, un cimetière comportant une croix est situé au sud du projet; cet emplacement est enregistré comme site archéologique auprès du Provincial Archaeology Office. Les Innu visitent fréquemment ce site et en font l'entretien; il est situé à environ 70 km au sud-est du projet. On ne prévoit pas que ce site sera affecté par le projet. La section 21.6 comprend une évaluation des effets possibles du projet sur les lieux d'inhumation.

Tableau B.10

Préoccupations soulevées par les groupes autochtones et les parties prenantes en ce qui concerne l'utilisation actuelle du territoire à des fins traditionnelles par les Autochtones

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Effet cumulatif sur l'utilisation actuelle du territoire et des ressources à des fins traditionnelles par les Autochtones	Innu d'Uashat Mak Mani-Utenam	Préoccupation relative à la présence d'autres sociétés minières dans le secteur et aux effets cumulatifs sur le territoire traditionnel. Il est particulièrement important de tenir compte des effets cumulatifs. Les membres de la communauté se sentent de plus en plus évincés du territoire. Les commentaires comprenaient : <ul style="list-style-type: none"> Nous pensions que le développement sur notre territoire était terminé. Y a-t-il encore de la place pour d'autres sociétés dans ce secteur. Alderon a dit qu'elle prendrait soin de l'environnement, mais nous ne pouvons plus utiliser le territoire dans ce secteur. Tout a été détruit, l'eau et les animaux. Certaines personnes se rendent sur le territoire tout simplement pour leur bien-être, mais elles ne peuvent plus le faire dans ce secteur. 	Le processus ÉE a pour objectif de déterminer des mesures d'atténuation afin d'éviter ou de réduire les préoccupations et les effets environnementaux. La section 22.8 évalue les effets cumulatifs sur l'utilisation actuelle du territoire et des ressources à des fins traditionnelles par les Autochtones.
Effets possibles sur l'utilisation du territoire à des fins traditionnelles	Nation Innu	Alderon pourrait contribuer à la communauté Innu en finançant un programme d'avant-postes pour les Innu qui souhaitent participer à des activités d'exploitation.	Le chapitre 10 décrit les processus actuels de mobilisation des Autochtones d'Alderon tandis que la section 1.1.1 définit sa politique de relations avec les Autochtones. Alderon négocie actuellement avec la Nation Innu une convention d'avantages.
	Nation Naskapi de Kawawa-chikamach	Alderon devrait mettre des sommes de côté pour permettre aux membres de la communauté d'aller chasser loin de leurs villages (p. ex., pour l'achat de motoneiges). Le caribou avait l'habitude de s'approcher de la communauté, mais ce n'est plus le cas. Il y a déjà eu 900 000 caribous, mais il n'est resté actuellement plus qu'environ 80 000.	Le chapitre 10 décrit les processus actuels de mobilisation des Autochtones d'Alderon tandis que la section 1.1.1 définit sa politique de relations avec les Autochtones.
	Nation Innu	Les Innu chassent dans cette région au printemps, en été et à l'automne. Ils sont préoccupés par ce que mangent les perdrix, les castors et les autres animaux dans cette région. Ils sont aussi préoccupés par la contamination des poissons.	Dans le cadre du projet, une évaluation des risques pour la santé humaine a été réalisée pour étudier les voies potentielles de contamination. Cette étude a démontré que les effets possibles sur les aliments du secteur étaient peu élevés. Le chapitre 25 présente ces problèmes et les analyses effectuées. Le chapitre 22 présente une évaluation de l'utilisation actuelle du territoire et des ressources par les Autochtones dans le secteur du projet.
	Innu de Matimekush – Lac John	Le projet empiète sur leur territoire traditionnel, et risque d'avoir des effets sur l'utilisation du territoire dans ce secteur.	Le chapitre 22 présente une évaluation de l'utilisation actuelle du territoire et des ressources par les Autochtones dans le secteur du projet.
	Nation Naskapi de Kawawa-chikamach	Elle n'utilise actuellement pas le territoire dans le secteur du projet, mais elle a encore des réclamations territoriales au Labrador. Actuellement, les Naskapi ne se déplacent pas dans l'ouest du Labrador. Elle remettra à Alderon des cartes de ses zones de chasse traditionnelles.	Le chapitre 22 présente l'information remise jusqu'à maintenant à Alderon sur l'utilisation actuelle du territoire et des ressources. Les sections 22.2.3 et 22.5 décrivent l'utilisation actuelle du territoire et des ressources de même que l'état des revendications territoriales.
	Nation Innu	Alderon pourrait contribuer à la communauté Innu en finançant la construction de chalets sur le territoire.	Le chapitre 10 décrit les processus actuels de mobilisation des Autochtones d'Alderon tandis que la section 1.1.1 définit sa politique de relations avec les Autochtones. Alderon négocie actuellement avec la Nation Innu une convention d'avantages.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Interaction possible avec les droits et les titres actuels des Autochtones	Nation Innu	Elle considère que tout le Labrador fait partie de son territoire traditionnel et n'entend pas abandonner ses droits	Le chapitre 22 présente une évaluation de l'utilisation actuelle du territoire et des ressources par les Autochtones dans le secteur du projet. Les sections 22.2.3 et 22.5 décrivent l'utilisation actuelle du territoire et des ressources de même que l'état des revendications territoriales.
	Innu de Matimekush – Lac John	Le projet empiète sur leur territoire traditionnel.	
	Nation Naskapi de Kawawa- chikamach	Des revendications territoriales non résolues portent toujours sur une grande partie du Labrador. Des membres de la communauté ont suivi le caribou au Labrador par le passé et pourraient le faire de nouveau à l'avenir.	
	Innu d'Uashat Mak Mani- Utenam	Elle confirme que le secteur du projet est touché par des revendications territoriales et au sein de leur territoire ancestral/traditionnel. Leurs familles traditionnelles détiennent le territoire où se trouve le projet.	Alderon s'est engagée à établir des relations mutuellement avantageuses et respectueuses avec tous les groupes autochtones. Le chapitre 10 décrit les processus actuels de mobilisation des Autochtones d'Alderon tandis que la section 1.1.1 définit sa politique de relations avec les Autochtones.
	Innu de Matimekush – Lac John	Ils souhaitent faire partie d'une entente distincte de celle des Innu de Uashat mak Mani-Utenam, même s'ils partagent le même territoire. Toute convention doit faire l'objet d'une négociation distincte avec les deux groupes.	
	Innu d'Uashat Mak Mani- Utenam	Y a-t-il d'autres groupes autochtones touchés par le projet Kami?	

Tableau B.11

Préoccupations soulevées par les groupes autochtones et les parties prenantes en ce qui concerne les autres utilisations actuelles du territoire et des ressources

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Beauté du paysage	Propriétaires de chalet	Des participants sont préoccupés par le fait qu'ils pourront apercevoir la mine de leur chalet.	L'EIE comprenait des analyses du paysage et des simulations photographiques avant et après le projet, réalisées à partir de points d'observation sélectionnés. Ces éléments démontrent que le projet sera à peu près invisible des trois municipalités. Mais il pourra être aperçu à partir de certains chalets. Consultez la section 23.6.4 pour l'analyse du paysage et les simulations photographiques.
	Conférence ICM / Fermont / Le mouvement citoyen de Fermont	Les activités minières se dérouleront au Labrador, mais la majorité des impacts négatifs frapperont Fermont. Préoccupation liée au fait que le projet entraînera une pollution visuelle, notamment pour ce qui est des piles de stérile. Désir de préserver le paysage intouché de Fermont Questions posées : <ul style="list-style-type: none"> • La société aménagera-t-elle le site de façon qu'il ne soit pas visible de Fermont. • Que verrai-je de ma résidence? 	Pour réduire au minimum les effets sur les résidents de Fermont, la zone de rejet des stériles Rose South a été déplacée d'environ 5 km vers l'est. En raison du déplacement de la zone de rejet des stériles Rose South, le projet sera peu visible de Fermont. Une simulation photographique, avant et après le déplacement, a été effectuée pour Fermont, à partir de la rive ouest du lac Daviault et du sommet du mont Daviault. Cette simulation a démontré que le projet était très peu visible. Consultez la section 23.6.4 pour l'analyse du paysage et les simulations photographiques. La section 2.5.3 comprend une description de la zone de rejet des stériles.
	Fermont	Pour l'analyse de l'esthétique du paysage, deux points de vue devraient être évalués : <ul style="list-style-type: none"> • à partir de Fermont; • à partir du sommet de la colline près du lac Daviault. Un grand nombre de personnes y font de la randonnée pédestre et nous ne voudrions pas que la vue soit détériorée par la pile de rejet des stériles.	
	Labrador City	Préoccupation liée au fait que d'autres lacs seront aux prises avec les problèmes d'impact visuel de Wabush Lake.	Alderon traitera tous les effluents conformément aux normes réglementaires avant leur rejet dans l'environnement. De plus, le traitement est conçu pour réduire au minimum les eaux rouges. La section 2.5.4 et 2.6.2 décrivent les caractéristiques clés des installations de gestion des rejets miniers (IGRM) et de l'infrastructure de traitement des effluents. Le chapitre 16 évalue en détail le problème des eaux rouges ainsi que les mesures visant à atténuer les effets potentiels.
	Labrador City / Wabush	Y aura-t-il des conséquences visibles pour le secteur du parc Duley Lake (p. ex., trafic de camions ou piles de stérile)?	L'EIE comprenait des analyses du paysage et des simulations photographiques avant et après le projet, réalisées à partir de points d'observation sélectionnés. En se fondant sur les analyses de paysage, il semble peu probable que le projet détériorera la vue que l'on aura à partir des terrains de la réserve du parc provincial de Duley Lake, située à l'extrémité nord-est de Long Lake. La zone de rejet des stériles de Rose South sera très peu visible à partir du quai de la réserve du parc provincial de Duley Lake. Consultez la section 23.6.4 pour l'analyse du paysage et les simulations photographiques.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
	Wabush	Les lignes de transport d'électricité constituent une préoccupation visuelle.	L'EIE comprenait des analyses du paysage et des simulations photographiques avant et après le projet, réalisées à partir de points d'observation sélectionnés. En se fondant sur les analyses du paysage, les lignes de transport d'électricité pourront être aperçues à partir des secteurs adjacents. Cependant, la ligne de transport d'électricité a été déplacée le long de la route/ chemin de fer pour restreindre les effets visuels à partir de la piste de randonnée de Jean Lake. Consultez la section 23.6.4 pour l'analyse du paysage et les simulations photographiques.
Accès à la propriété	Wabush / propriétaires de chalet	Le tracé proposé pour le chemin de fer suit la voie d'accès actuellement utilisée par les propriétaires de chalet. De nombreux propriétaires de camp et de chalet, et plus particulièrement ceux de Mills Lake, se préoccupent de la manière dont leur accès sera affecté par le chemin de fer, le convoyeur, le concasseur et le puits. Questions posées : <ul style="list-style-type: none"> • La route proposée le long du chemin de fer sera-t-elle une route publique? • Donnera-t-elle accès aux chalets qui ne sont actuellement accessibles que par motoneiges ou quads? • Que fera-t-on pour en assurer l'accès? • Quel délai auront les propriétaires de chalet avant d'être évincés? • La toure de Mills Lake sera-t-elle dégagée pour y permettre l'accès cet hiver? Par le passé, une chargeuse dotée d'un chasse-neige dégageait sommairement la route. 	L'évaluation des autres utilisations du territoire et des ressources effectuée pour le projet aborde les effets potentiels sur l'accès. Alderon travaillera avec les groupes d'utilisateurs locaux pour régler les effets du projet. Le chemin de fer ne traversera aucune route pavée. Alderon a engagé des discussions avec les propriétaires de chalet du secteur du projet pour réduire au minimum les effets néfastes sur leurs propriétés. Alderon poursuivra ses échanges avec les propriétaires de chalet pour déterminer les mesures d'atténuation à mettre en place, s'il y a lieu, avec chacun des propriétaires. Consultez les sections 23.5 et 23.6 pour plus de détails.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Effets possibles sur les chalets	Propriétaires de chalets / Labrador West Status for Women / Le mouvement citoyen de Fermont / NNK / NCC	L'effet du projet sur les chalets constitue une préoccupation importante. Des résidences et des chalets, particulièrement dans le secteur de Duley Lake, sont situés près du projet et pourraient en être affectés. Que fera Alderon des chalets qui seront touchés par les mines? Quelles mesures prendra-t-on pour protéger les chalets et les camps du secteur?	L'évaluation des autres utilisations du territoire et des ressources effectuée pour le projet aborde les effets potentiels sur l'utilisation des chalets. Alderon a engagé des discussions avec les propriétaires de chalet du secteur du projet pour élaborer une stratégie afin de réduire au minimum les effets néfastes sur leurs propriétés. Alderon poursuivra ses échanges avec les propriétaires de chalet pour déterminer les mesures d'atténuation à mettre en place, s'il y a lieu, avec chacun des propriétaires. Consultez les sections 23.5.2.1 et 23.6.3.
	Propriétaires de chalet / Labrador City / Fermont / Wabush	Les participants souhaiteraient savoir s'ils perdront leurs chalets, particulièrement ceux qui planifiaient d'y apporter des modifications ou des rénovations. Questions posées : <ul style="list-style-type: none"> • A quel moment, où et comment chaque propriétaire de chalet ou chalet sera-t-il touché? • Qu'arrivera-t-il aux chalets et aux propriétaires de chalet dans ce secteur? • Comment Alderon indemniserait-elle les propriétaires de chalet? • Comment déterminera-t-on la valeur des chalets? • Alderon rencontrera-t-elle de nouveaux propriétaires de chalet? • Certaines personnes croient qu'Alderon les indemniserait pour les inconvénients, même si les propriétaires ont accès à leur chalet ou pourront les conserver. • Mesures d'atténuation suggérées : <ul style="list-style-type: none"> • Déplacer les propriétaires vers des terres privées accessibles. • Reconstruire les chalets dans un autre secteur, desservi par des routes et par l'électricité. 	
	Labrador City / Fermont / Wabush	Préoccupation liée au fait que le projet affectera la qualité de vie au chalet, notamment en raison de la pollution, du bruit, des vibrations, de la poussière et d'autres effets.	

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
	Labrador City / Wabush	Corrections à la carte des chalets et aux droits de propriété	Alderon procède à l'établissement d'un inventaire des chalets et de leur propriétaire pour s'assurer d'avoir en main de l'information exacte et à jour. Consultez la section 23.6.3 pour plus de détails.
	Propriétaires de chalet	Préoccupation quant à la façon dont les rejets miniers affecteront les chalets au Loon Lake.	Le chapitre 16 évalue les effets possibles des activités du projet sur les ressources en eau. Aucun effet n'est prévu sur Loon Lake par suite du projet. Les sections 2.5.4 et 2.6.2 décrivent les caractéristiques et les fonctions clés des installations de gestion des rejets miniers (IGRM). Consultez la section 2.4 pour l'emplacement du projet.
	Propriétaires de chalet	Bien que Mills Lake ne fasse pas partie des activités de démarrage, à quel moment les chalets qui s'y trouvent seront-ils touchés? Comment les propriétaires seront-ils indemnisés? Ces propriétaires peuvent-ils procéder maintenant à des rénovations de leurs chalets?	Aucune activité n'est prévue à Mills Lake dans le cadre du projet. Consultez la section 2.4 pour l'emplacement du projet. Les sections 23.5.2.1 et 23.6.3 comprennent une évaluation possible des effets possibles sur les chalets ainsi que les mesures d'atténuation proposées.
	Propriétaires de chalet	Les propriétaires de chalet à Duley Lake veulent obtenir l'électricité dans le cadre du projet.	Alderon a engagé des discussions avec les propriétaires de chalet du secteur du projet pour réduire au minimum les effets néfastes sur leurs propriétés. Alderon poursuivra ses échanges avec les propriétaires de chalet pour déterminer les mesures d'atténuation à mettre en place, s'il y a lieu, avec chacun des propriétaires. Consultez les sections 23.5.2.1 et 23.6.3.
Effets possibles sur la valeur des propriétés	Propriétaires de chalet	Pour moi, la réduction de la valeur des propriétés constitue une importante préoccupation.	Compte tenu de la croissance prévue de la population dans l'ouest du Labrador et de la demande actuelle de logement, la valeur des propriétés dans les municipalités ne devrait pas diminuer par suite du projet. Alderon a engagé des discussions avec les propriétaires de chalet du secteur du projet pour réduire au minimum les effets néfastes sur leurs propriétés. Alderon poursuivra ses échanges avec les propriétaires de chalet pour déterminer les mesures d'atténuation à mettre en place, s'il y a lieu, avec chacun des propriétaires. Consultez les sections 23.5.2 et 23.6.3.
	Wabush	Quel effet auront sur la valeur des propriétés le chemin de fer, l'accroissement du trafic et l'augmentation du trafic d'équipement lourd?	
Effets possibles sur la pêche	Wabush	Préoccupations relatives aux effets du projet sur la pêche. P. ex., un propriétaire de chalet va à la pêche près de la zone de rejet des stériles de Rose South. Aura-t-il le droit d'accéder à cet endroit pendant l'été?	Les interdictions d'accès liées au projet seront minimales au cours de l'été 2012, la construction ne devant pas débuter avant la fin de 2013, à la condition que l'ÉE soit approuvée. Consultez la section 2.6 pour plus de détails sur l'échéancier du projet. La section 23.6 fournit de l'information détaillée sur les effets possibles du projet quant aux activités de pêche.
Effets possibles sur la chasse	Propriétaires de chalet	Les propriétaires de chalet dans les secteurs de Mills Lake et de Rose pourront-ils continuer à chasser et à récolter du bois? Un participant a indiqué que des opérateurs de foreuses avaient demandé à des chasseurs de remiser leurs carabines, même si la chasse se déroule dans ce secteur depuis près de 30 ans. Des restrictions seront-elles imposées aux chasseurs qui se rendent actuellement dans ce secteur?	Les propriétaires de chalet pourront continuer d'utiliser le territoire et les ressources, mais il y aura des restrictions d'accès sur le site du projet, tant pour la sécurité des travailleurs que pour celle du public. Consultez les sections 23.5.5, 23.6.2 et 23.6.3.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Effets possibles sur l'utilisation du territoire	Labrador City	L'entourage de Duley Lake pose-t-il des problèmes particuliers? Une route d'accès traversera-t-elle le parc Duley? Beaucoup d'activités se déroulent dans ce secteur et nous nous demandons si le projet les affectera?	Aucune route du projet ne traversera la réserve du parc provincial de Duley Lake. L'accès au site du projet se fera au moyen de la route située à l'ouest de Wabush. L'EIE évalue les effets potentiels sur les activités à la réserve du parc provincial de Duley Lake et détermine les mesures d'atténuation. Consultez la section 23.6.1 pour plus de détails sur cette évaluation et la section 2.4 pour plus de détails sur l'emplacement du projet.
	Propriétaires de chalet	Un participant exprime des préoccupations quant à la ligne de transport d'électricité à haute tension qui passe derrière les résidences à Wabush.	L'emplacement proposé pour la ligne de transport a été modifié en réponse aux préoccupations de la communauté. Consultez la section 23.6.4 pour des analyses du paysage et des simulations photographiques avant et après le projet, réalisées à partir de points d'observation sélectionnés, pour ce qui est de la ligne de transport d'électricité.
	Labrador City	Comment évitera-t-on les pertes d'habitat dans la zone de conservation? Ou comment remplacera-t-on les habitats des zones de conservation?	Alderon négocie une entente de gérance globale avec les municipalités et l'Eastern Habitat Joint Venture afin d'atténuer la perte d'unités de gestion. Consultez la section 19.6.5 pour plus de détails sur l'évaluation des effets possibles et des mesures d'atténuation proposées pour les modifications des zones protégées.
	Le mouvement citoyen de Fermont	Les hydravions seront-ils en mesure de décoller et d'amerrir sans aucune restriction.	Les hydravions pourront continuer d'utiliser les marinas existantes de l'ouest du Labrador et de Fermont. Consultez la section 23.5 pour plus de détails.
	Wabush	La croissance de la population est importante à Wabush. Préoccupation liée au fait que le chemin de fer pourrait nuire à l'expansion de la ville. Alderon devrait évaluer les répercussions possibles du chemin de fer sur les plans de la ville en matière de croissance.	Pour répondre à cette préoccupation, Alderon a déplacé le chemin de fer pour l'éloigner de la ville de Wabush, afin de nuire au minimum au développement planifié dans le secteur sud-est de la ville. Consultez les sections 2.5.7 et 2.6.2.
Effets possibles des activités de dynamitage	Propriétaires de chalet	Y aura-t-il des activités de dynamitage les fins de semaine?	Suite à l'approbation de l'évaluation environnementale (ÉE), un programme de dynamitage sera élaboré et mis en œuvre conformément d'une part aux lois, à la réglementation et aux meilleures pratiques industrielles en vigueur, et d'autre part en tenant compte de la sécurité et des préoccupations environnementales et sociales, comme décrit dans l'ÉE. Il pourrait y avoir des dynamitages pendant les weekends. Consultez la section 2.6.2 pour plus de détails.
	Le mouvement citoyen de Fermont	Les dynamitages seront-ils coordonnés avec ceux des autres mines de la région pour éviter que tous se produisent en même temps?	Suite à l'approbation de l'évaluation environnementale (ÉE), un programme de dynamitage sera élaboré et mis en œuvre conformément d'une part aux lois, à la réglementation et aux meilleures pratiques industrielles en vigueur, et d'autre part en tenant compte de la sécurité et des préoccupations environnementales et sociales, comme décrit dans l'EIE. Consultez la section 2.6.2 pour plus de détails.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
	Fermont / Labrador City / Wabush / propriétaires de chalet	<p>Préoccupation de la part des propriétaires de chalet (Round Rail, Riordan Lake), des résidents et des usagers récréatifs de la réserve du parc Duley Lake quant à la pollution par le bruit attribuable aux dynamitages.</p> <p>Les résidents peuvent entendre les activités d'autres mines situées plus loin que le projet; ils sont donc préoccupés par le bruit des activités qui sont à proximité. Le bruit et les vibrations entraîneront-ils le bris de vitres et de vaisselle?</p>	<p>Suite à l'approbation de l'évaluation environnementale (ÉE), un programme de dynamitage sera élaboré et mis en œuvre conformément d'une part aux lois, à la réglementation et aux meilleures pratiques industrielles en vigueur, et d'autre part en tenant compte de la sécurité et des préoccupations environnementales et sociales, comme décrit dans l'ÉE. Consultez la section 2.6.2 pour plus de détails. Les effets du projet sur l'environnement atmosphérique, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'air, au bruit, aux vibrations et à la poussière, ont été évalués et des mesures d'atténuation ont été proposées. Pendant les activités minières, le bruit et les vibrations des dynamitages seront surveillés et seront conformes aux normes réglementaires.</p> <p>Consultez les sections 23.5.2.1 et 23.6.3 ainsi que le chapitre 14 (environnement atmosphérique) pour plus de détails.</p>
Effets possibles sur les activités récréatives	Propriétaires de chalet	<p>Pour la communauté, une importante préoccupation est l'impact du déplacement d'équipement lourd dans un secteur récréatif. Des activités d'exploration ont dérangé des activités récréatives.</p>	<p>L'utilisation de l'équipement lourd sera limitée à l'emplacement du projet, de sorte que cet équipement ne se déplacera pas dans les zones récréatives désignées, comme les terrains de camping ou les parcs.</p> <p>Consultez la section 23.6.2 pour une description des effets possibles et des mesures d'atténuation pour ce qui est des activités récréatives et de l'utilisation du territoire.</p> <p>Les effets du bruit, notamment du bruit de l'équipement, ont aussi été évalués dans l'EIE (voir le chapitre 14, environnement atmosphérique, pour plus de détails sur cette évaluation).</p>
	Propriétaires de chalet / Fermont / Le mouvement citoyen de Fermont	<p>Les effets possibles sur le lac Daviault, sur les activités récréatives, sur la navigation de plaisance et sur les terrains de camping prévus sont importants pour les membres de la communauté. Des activités récréatives ont lieu à proximité du projet, et les citoyens se demandent si elles seront affectées par le projet.</p>	<p>Le projet n'interférera pas avec le lac Daviault; par conséquent, il n'affectera pas l'utilisation actuelle du lac pour ce qui est de la navigation de plaisance ou du camping. En se fondant sur les analyses du paysage, seuls certains rejets de stérile pourront être aperçus de la rive ouest du lac Daviault. Quoiqu'il puisse être possible d'entendre les dynamitages, aucune vibration ne sera ressentie sur la rive ouest du lac Daviault.</p> <p>Selon la modélisation effectuée, les niveaux de bruit découlant des activités du projet n'excéderont pas les lignes directrices de Santé Canada pour le lac Daviault. La modélisation de la dispersion des poussières indique que le niveau de poussière au lac Daviault ne sera pas élevé par suite des activités du projet.</p> <p>Consultez les sections 23.6.2 et 23.6.4 ainsi que le chapitre 14 (environnement atmosphérique) pour plus de détails.</p>

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
	Le mouvement citoyen de Fermont	Comment pouvez-vous affirmer que la marina ou les zones de baignades ne seront pas polluées par les activités minières?	Le projet n'interférera pas avec les cours d'eau du Québec. Les modélisations indiquent en outre que le projet n'entraînera pas de niveaux élevés de bruit ou de poussière au Québec. Consultez la section 2.4 pour de l'information sur l'emplacement du projet, la section 23.6.2 pour une évaluation des activités et utilisations pouvant être affectées par le projet et le chapitre 14 pour plus de détails sur l'évaluation des effets sur l'environnement atmosphérique.
	Fermont	Il existe un sentier qui passe à environ 2 km du puits; sera-t-il affecté?	Le projet n'empiètera pas sur ce sentier. Consultez la section 23.5.4 pour une description des activités récréatives extérieures qui pourraient être affectées par le projet et la section 23.6.1 pour l'évaluation des modifications qui seront apportées à l'accès à ces activités.
	Le mouvement citoyen de Fermont	Quel sera le périmètre de sécurité établi pour éviter que des pierres ou des particules n'atteignent les zones récréatives de Fermont?	Un périmètre de sécurité sera établi et mis en place dans le cadre du programme de dynamitage. On ne prévoit pas que les pierres et les particules projetées lors des dynamitages dans le puits à ciel ouvert atteignent Fermont. Consultez la section 23.6.2 pour une évaluation des activités récréatives et des utilisations qui pourraient être affectées par le projet, et le chapitre 14 (environnement atmosphérique) pour plus de détails.
		Demande d'étude sur les conséquences pour le tourisme et les activités récréatives pendant la durée du projet.	La section 23.6.2 comprend une évaluation des effets du projet sur l'utilisation des ressources et du territoire à des fins récréatives. La section 26.6.1 (services et infrastructures communautaires) comprend une évaluation des effets sur l'infrastructure récréative de Labrador City, Wabush et Fermont. La section 26.6 (économie, emploi et affaires) comprend une évaluation des effets sur les entreprises touristiques.
	Nation Innu	Alderon pourrait contribuer à la communauté Innu en finançant un tournoi de hockey.	Alderon s'est engagé à aider les groupes autochtones tout au long du processus Ée et de la durée du projet. Le chapitre 10 décrit les processus actuels de mobilisation des Autochtones d'Alderon tandis que la section 1.1.1 définit sa politique de relations avec les Autochtones.
	Wabush	Un déraillement ou un déversement d'un train pourrait affecter l'utilisation du secteur à des fins récréatives.	Bien qu'un déraillement soit peu probable et qu'il ne s'en soit produit aucun dans l'ouest du Labrador à ce jour, l'évaluation des effets possibles d'un tel incident et la détermination de mesures d'atténuation et des ressources utilisées font partie de l'EIE, au chapitre de l'évaluation des accidents et défaillances. Consultez les sections 23.8 et 23.9.3 pour plus de détails sur cette évaluation.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Effets possibles sur les sentiers de motoneige	Wabush	Préoccupation quant aux modifications proposées pour les sentiers de motoneige et à l'accès à ces sentiers. Le chemin de fer proposé traversera les sentiers de motoneige actuels. Les motoneigistes n'aiment pas les sentiers qui se terminent en impasse, ils leur préfèrent des boucles.	Alderon travaillera avec les groupes de motoneigistes locaux pour régler les effets du projet. Consultez les sections 23.5.4 et 23.6.1.
	Wabush	Qu'est-ce qui est prévu en matière de traverses, d'installation ponceaux, de feux ou de signaux d'arrêt? Besoin de prendre des précautions appropriées en matière de sécurité, pour les déplacements aller-retour à la mine, en raison des interactions possibles avec les sentiers de motoneige.	

Tableau B.12

Préoccupations soulevées par les groupes autochtones et les parties prenantes en ce qui concerne les services et les infrastructures communautaires

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Disponibilité de logements pour les travailleurs	Wabush / Fermont / Labrador City	Préoccupations liées aux politiques d'arrivée et de départ et aux camps de travail temporaires. Soutien à l'hébergement à temps plein des travailleurs dans les communautés de Labrador City et de Wabush. Préoccupation quant à l'afflux de travailleurs à Fermont (plein emploi actuel de l'effectif présent). Questions posées : <ul style="list-style-type: none"> • D'où proviendront les travailleurs et où demeureront-ils? • Des résidences permanentes seront-elles construites et, le cas échéant, qu'en fera-t-on une fois le projet terminé? 	Alderon s'associera aux agences et aux organismes pertinents, notamment au Labrador West Regional Task Force et au Labrador West Community Advisory Panel, pour diffuser de l'information sur le projet et pour déterminer / discuter des conséquences potentielles du projet pour les infrastructures et les services communautaires, y compris celles touchées par l'arrivée de personnel pour le projet. Alderon s'associera aussi aux agences gouvernementales et aux communautés pour établir une stratégie d'hébergement pour le projet, qui tiendra compte des préoccupations en matière de logement. La stratégie pourrait comprendre des mesures comme le recours à des installations temporaires et la construction de nouveaux logements. Pendant la construction du projet, Alderon envisagera de faire appel à du personnel selon un horaire rotatif. Pendant la phase d'exploitation, Alderon entend faire appel à une main-d'œuvre locale pour les activités minières et la maintenance. Les sections 24.5.13, 24.6.1 et 24.6.2 fournissent de plus amples renseignements sur l'hébergement.
	Propriétaires de chalet	Le logement constitue pour moi une importante préoccupation.	
	Lab West Status of Women	Les principales préoccupations comprennent le logement, et plus particulièrement les habitations à loyer modique, et la disponibilité de travailleurs pour la construction des nouvelles résidences. Préoccupation quant aux effets possibles de la présence de travailleurs temporaires de la construction dans l'ouest du Labrador. Y aura-t-il de l'hébergement prévu pour les couples pendant la construction.	
Camp de construction temporaire		Le logement permanent et temporaire constitue une préoccupation. L'industrie doit s'impliquer pour aider à résoudre ces problèmes.	
	Labrador City	Des camps de travail temporaires pourraient aider à résoudre le grave problème de logement, mais seulement pour de l'hébergement temporaire pendant la phase de construction du projet. Aucun camp ne devrait être établi dans les secteurs résidentiels, notamment dans le lotissement de Harrie Lake. Les camps de travail ne devraient pas exercer d'impact sur les infrastructures municipales (égout, installations récréatives, etc.). Des conseillers ont proposé certaines pistes de solution quant à l'endroit où pourraient être situés ces camps, en ce qui concerne les puits artésiens. La ville devrait prendre part à la planification et aux discussions liées à la construction du camp. Labrador City a un problème de disponibilité de terrains. Questions posées : <ul style="list-style-type: none"> • Alderon envisage-t-elle de construire des camps pour ses travailleurs? • Pourquoi les sociétés ne construisent-elles pas des logements au lieu de camps de travail, qui pourraient ensuite servir aux résidents après le projet? 	

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
	Wabush	Souhaite que les sous-traitants habitent dans les camps de travail actuels. Ces camps devraient être de taille à accueillir ce personnel. Le camp sera autonome, avec ses installations de traitement des eaux usées, etc. Alderon remettrait le camp à Wabush une fois la phase de construction terminée.	
	Wabush	Alderon envisage-t-elle de construire des camps de travail ou de faire appel à un horaire de travail avec du personnel en rotation?	
Accroissement du trafic aérien	Le mouvement citoyen de Fermont	Des mesures seront-elles prises pour s'assurer que les aéroports de la région ne subissent pas de pressions indues, qui mèneraient à une augmentation des tarifs?	Alderon s'associera aux agences et aux organismes pertinents, notamment au Labrador West Regional Task Force et au Labrador West Community Advisory Panel, pour diffuser de l'information sur le projet et pour déterminer / discuter des conséquences potentielles du projet pour les infrastructures et les services communautaires, y compris celles touchées par l'arrivée de personnel pour le projet. Alderon travaillera avec Wabush pour s'occuper de l'augmentation du trafic aérien et des activités connexes à l'aéroport. Pour plus de détails à cet égard, consultez les sections 24.5.11, 24.6.1 et 24.11.
	Labrador City / Wabush	L'aéroport comporte une seule piste, et ne comprend pas de caserne d'incendie. Cela limite l'atterrissage de gros porteurs. Préoccupation liée à l'augmentation du trafic à l'aéroport et autour de celle-ci en raison du projet. Demande qu'Alderon prenne des mesures pour que d'autres lignes aériennes desservent l'aéroport.	
Augmentation du trafic ferroviaire	Conférence de l'ICM	N'êtes-vous pas préoccupé par le fait que le réseau ferroviaire du QNS&L ne devienne surutilisé?	La capacité du chemin de fer QNS&L a fait l'objet d'études selon divers scénarios de trafic, y compris pour le trafic associé au projet. Ces études ont permis de déterminer des stratégies d'amélioration des infrastructures pouvant assurer une qualité acceptable de service pour tout le trafic de QNS&L. La mise en œuvre de ces stratégies fait partie des négociations d'un contrat de roulage entre Alderon et QNS&L. Le chapitre 2 et la section 24.5.11.1 comprennent de l'information supplémentaire à cet effet.
	Labrador City	La ligne de chemin de fer et la voie ferrée actuelles constituent une préoccupation. Alderon a-t-elle consulté QNS&L pour connaître le trafic ferroviaire total prévu entre 2015 et 2020?	
	Innu de Matimekush – Lac John	L'augmentation du trafic attribuable au projet pourrait ralentir les trains de passagers et la livraison des marchandises (aliments et carburant) entre Sept-Îles et Schefferville.	
Accroissement du trafic routier	Le mouvement citoyen de Fermont	Quelles mesures Alderon prendra-t-elle pour réduire au minimum les conséquences négatives de l'utilisation de la route 389?	Alderon construira une nouvelle route d'accès au site pour éviter l'utilisation de Grenfell Drive, éliminant ainsi les préoccupations liées au trafic et à la sécurité. La section 2.5.5 illustre l'emplacement de cette route. Les sections 24.5.11, 24.6.1 et 24.11 fournissent de plus amples détails sur les conditions actuelles du trafic et les effets possibles du projet à cet égard.
	Propriétaires de chalet	Le fait que Duncread soit surutilisé, qu'on y roule à grande vitesse et que le nombre de camions y soit élevé constitue pour moi une grande préoccupation.	
	Wabush / Fermont / Labrador City	Préoccupation liée à la présence d'équipement lourd et à l'augmentation du trafic sur Grenfell Drive à Wabush. Ces préoccupations portent notamment sur les coûts d'entretien de la route, les vibrations, la valeur des propriétés et la sécurité des enfants. La route est déjà surchargée. Questions posées : <ul style="list-style-type: none"> Le projet pourrait-il utiliser une autre route? A-t-on envisagé d'accéder au site du projet en empruntant la route 500/389, en passant par le parc provincial de Duley Lake, à l'ouest de Long Lake? Pourrait-on élargir la route et y installer des feux de circulation? 	

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Effets possibles sur les infrastructures communautaires	Fermont / Labrador City / Le mouvement citoyen de Fermont	Les dynamitages affecteront-ils les fondations ou les infrastructures municipales? Allez-vous évaluer toutes les fondations actuelles?	Pour répondre aux préoccupations liées aux dynamitages, Alderon s'est engagée à élaborer un programme de dynamitage particulier au projet. Les effets du projet sur l'environnement atmosphérique, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'air, le bruit, les vibrations et la poussière, ont été évalués et des mesures d'atténuation ont été proposées. Pendant les activités minières, le bruit et les vibrations des dynamitages seront surveillés et seront conformes aux normes réglementaires. Alderon établira des zones de sécurité pour les dynamitages et se pliera aux meilleures pratiques pour réduire au minimum les dommages découlant des dynamitages. Consultez la section 24.6.1 ainsi que le chapitre 14 (environnement atmosphérique) pour plus de détails.
	Le mouvement citoyen de Fermont	Les dynamitages exerceront-ils des impacts sur les tours de communication et compliqueront-ils la vie des citoyens de Fermont?	
	Labrador City	Répercussions sur les services communautaires et la qualité de vie	Alderon s'associera aux agences et aux organismes pertinents, notamment au Labrador West Regional Task Force et au Labrador West Community Advisory Panel, pour diffuser de l'information sur le projet et pour déterminer / discuter des conséquences potentielles du projet pour les infrastructures et les services communautaires, y compris ceux touchés par l'arrivée de personnel pour le projet. Pour plus de détails à cet égard, consultez les sections 10.4, 24.6.1, 24.7 et 24.10.
	Wabush	L'augmentation de la population entraînera d'autres problèmes, notamment en matière de traitement des eaux usées. Le secteur industriel ne comprend aucune usine de traitement des eaux usées; Alderon pourrait peut-être former un partenariat pour des avantages futurs?	Alderon construira une nouvelle route d'accès au site pour éviter l'utilisation de Grenfell Drive, éliminant ainsi les préoccupations liées au trafic et à la sécurité. La section 2.5.5 illustre l'emplacement de cette route. Les sections 24.5.11 et 24.6.1 fournissent plus de détails.
	Wabush	Les travaux publics et les résidents ont indiqué une usure potentielle supplémentaire des voies publiques attribuable au projet.	Le projet utilisera la traverse à niveau actuelle entre Jean Lake / Wahnahnish Lake. Alderon travaille actuellement avec Wabush pour s'assurer de déterminer et d'atténuer les effets sur les infrastructures municipales. Consultez la section 24.6 pour plus de détails.
	Wabush	La traverse à niveau entre Jean Lake et Wahnahnish Lake se trouve à l'emplacement exact de la station de pompage qui dessert actuellement Wabush.	

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Effets possibles sur les services communautaires	Lab West Status of Women	Les principales préoccupations indiquées comprennent : services de santé, garde d'enfants et infrastructures communautaires (magasins et épicerie).	Alderon s'associera aux agences et aux organismes pertinents, notamment au Labrador West Regional Task Force et au Labrador West Community Advisory Panel, pour diffuser de l'information sur le projet et pour déterminer / discuter des conséquences potentielles du projet pour les infrastructures et les services communautaires, y compris ceux touchés par l'arrivée de personnel pour le projet. Pour plus de détails à cet égard, consultez les sections 10.4, 24.5, 24.6.1 et 24.7.
		Service de garderie, conséquence sociale du travail minier et absence de garde d'enfants, problèmes d'emploi dans le secteur des services.	
	Fermont	Des personnes, autres que les citoyens, utilisent les services de Fermont; services de santé, aréna, piscine, etc. Nous sommes préoccupés par l'effet du nouveau projet sur nos services municipaux.	
		Dans le domaine des services, il est très difficile d'attirer et de conserver les employés. Il y a un manque d'effectif et de services de soutien. L'industrie doit s'impliquer pour aider à résoudre ces problèmes.	
	Wabush	Le service de sécurité incendie a été retiré de l'aéroport de Wabush par Transport Canada lorsque le service de transport par jet a été supprimé. Wabush et Labrador City n'ont pas les moyens d'assurer le service de sécurité incendie.	
Nation Innu	La nation Innu offre en collaboration avec Voisey's Bay un programme en vertu duquel chaque personne âgée de 60 ans et plus obtient une allocation mensuelle d'environ 500 \$. Alderon devrait envisager la mise en place d'un tel programme, qui a été très utile à la communauté.	Alderon s'est engagée à établir des relations mutuellement avantageuses et respectueuses avec tous les groupes autochtones. À cet égard, le chapitre 10 décrit les processus actuels de mobilisation des Autochtones d'Alderon tandis que la section 1.1.1 définit sa politique de relations avec les Autochtones. Alderon négocie actuellement avec la Nation Innu une convention d'avantages.	

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Effets possibles sur les infrastructures récréatives	Fermont	Préoccupation liée au fait qu'il existe seulement deux plages acceptables dans tout le secteur (Fermont et Duley Lake).	En raison de la distance qui le sépare des plages de Fermont et de Long Lake, le projet n'aura pas d'incidence sur ces dernières. La section 2.4 fournit plus de détails sur l'emplacement du projet.
	Fermont	Il faut déterminer des moyens d'améliorer la qualité de vie, peut-être en créant un nouveau secteur récréatif.	La section 25.6 comprend une évaluation des effets du projet sur la santé de la communauté, y compris sur la qualité de vie.
	Fermont	Effets possibles du projet sur l'utilisation du territoire, p.ex. sur la motoneige et le ski.	Alderon continuera de travailler avec les groupes de motoneigistes locaux pour régler les effets du projet. Consultez les sections 23.5.4 et 23.6.1.
	Fermont	Les effets possibles sur le lac Daviault, sur les activités récréatives, sur la navigation de plaisance et sur les terrains de camping prévus sont importants pour les membres de la communauté.	Le projet n'interférera pas avec le lac Daviault; par conséquent, il n'affectera pas l'utilisation actuelle du lac pour ce qui est de la navigation de plaisance ou du camping. En se fondant uniquement sur les analyses du paysage, seuls certains rejets de stérile pourront être aperçus de la rive ouest du lac Daviault. Selon la modélisation effectuée, les niveaux de bruit découlant des activités du projet n'excéderont pas les lignes directrices de Santé Canada pour le lac Daviault. La modélisation de la dispersion des poussières indique que le niveau de poussière au lac Daviault ne sera pas élevé par suite des activités du projet. Consultez les sections 23.6.2 et 23.6.4 ainsi que le chapitre 14 (environnement atmosphérique) pour plus de détails.
	Fermont	Il existe un sentier qui passe à environ 2 km du puits; sera-t-il affecté?	La section 24.5.0 décrit les infrastructures récréatives actuelles dans le secteur du projet. On ne prévoit pas que l'accès au sentier sera affecté par le projet.
	Fermont	Quels seront les effets des dynamitages sur les glaces du lac Daviault?	Pour répondre aux préoccupations liées aux dynamitages, Alderon s'est engagée à élaborer un programme de dynamitage particulier au projet. Les effets du projet sur l'environnement atmosphérique, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'air, le bruit, les vibrations et la poussière, ont été évalués et des mesures d'atténuation ont été proposées. Pendant les activités minières, le bruit et les vibrations des dynamitages seront surveillés et seront conformes aux normes réglementaires. Consultez les sections 23.5.2.1 et 23.6.3 ainsi que le chapitre 14 pour plus de détails.
	Labrador City	Le projet est situé dans l'une des dernières zones de nature sauvage du secteur.	La section 23.5 comprend une description de l'utilisation actuelle du territoire à proximité du projet. Sauf pour ce qui est des deux mines existantes, l'ouest du Labrador peut être classé comme très peu développé. La section 23.6 évalue les effets du projet sur l'utilisation du territoire et des ressources.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
	Labrador City / Wabush	Préoccupation quant aux effets possibles de la poussière et du bruit dans le secteur du parc de Duley; ces éléments pourraient déranger les propriétaires et les utilisateurs du parc.	Les niveaux de bruits et les émissions de poussière ont été prévus et mesurés avec soin au moment de la conception du projet pour assurer qu'ils se situent dans les limites réglementaires. Il pourrait occasionnellement arriver que le bruit soit perceptible au loin, mais il se situera dans les limites réglementaires et sera régulièrement surveillé pour s'assurer qu'il se conforme à ces limites. Des mesures d'atténuation ont été déterminées pour tous les effets possibles, y compris les émissions de poussières : élimination des poussières, programmes d'entretien préventif de l'équipement et mesures d'ingénierie (convoyeurs fermés). La section 14.6 fournit plus de détails sur les effets possibles de la poussière et du bruit.
	Wabush	Jean Lake et la route Elephant Head sont des secteurs récréatifs.	Le projet n'empiétera pas sur les secteurs récréatifs de Jean Lake et de la route Elephant Head. Alderon travaille actuellement avec Wabush pour s'assurer de déterminer et d'atténuer les effets sur les infrastructures municipales. Consultez la section 24.6 pour plus de détails.
	Wabush	Effets possibles sur les sentiers de motoneige Il sera important de consulter l'association des motoneigistes.	Alderon travaillera avec les groupes de motoneigistes locaux pour régler les effets du projet. Consultez la section 23.5 pour une description des activités de motoneige actuelles et la section 23.6 pour une évaluation des effets possibles du projet sur la motoneige et des mesures d'atténuation proposées.

Tableau B.13

Préoccupations soulevées par les groupes autochtones et les parties prenantes en ce qui concerne la santé en général et la santé de la communauté

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Effets cumulatifs sur la santé en général et sur la santé de la communauté	Fermont	Effets cumulatifs de toutes les expansions du projet actuel et effets possibles du projet d'Alderon sur la qualité de vie à Fermont	L'évaluation des effets cumulatifs sur l'environnement découlant du projet, associés aux conséquences des autres projets de développement, constitue une part importante indissociable du présent EIE. La section 25.7 évalue les effets cumulatifs du projet en association avec les autres projets de développement sur la santé en général et sur la santé de la communauté.
		Évaluation des effets cumulatifs du projet et des autres projets de développement sur la qualité de vie à Fermont. De nombreuses activités sont en cours à Fermont en matière de développement, de projets miniers et de construction domiciliaire.	
		Il existe une étude sur la situation actuelle au Labrador en ce qui a trait aux conséquences des activités minières sur la santé humaine. Demande au proposant d'évaluer toutes les conséquences que la mine pourrait avoir sur la santé des citoyens de Fermont et des habitants de Terre-Neuve.	Les connaissances actuelles sur les effets connus de projets et d'activités passés ont été analysées et ont servi de base à l'évaluation des effets environnementaux. L'analyse des CVE tient compte de ces préoccupations et effets. La zone d'étude locale qui a été établie pour ce CVE et pour l'évaluation des effets tient compte de la communauté de Fermont, de même que des communautés de Labrador City et de Wabush. Consultez la section 25.2.
Beauté du paysage	Propriétaires de chalet	Je ne veux pas apercevoir une usine par ma fenêtre.	La possibilité de voir les éléments du projet à partir des villes environnantes, des chalets et des zones récréatives faisait partie des considérations clés de la planification du projet et de l'ÉE. L'EIE comprenait des analyses du paysage et des simulations photographiques avant et après le projet, réalisées à partir de points d'observation sélectionnés. Ces éléments démontrent que le projet sera à peu près invisible des trois municipalités. Mais il pourra être aperçu à partir de certains chalets. Consultez la section 23.6.4 pour l'analyse du paysage et les simulations photographiques. Le bruit, la poussière et d'autres perturbations ont fait l'objet de modélisation et ont été évalués au chapitre 14, en fonction des normes en vigueur dans les juridictions pertinentes. Les résultats des analyses de chacun de ces CVE ont été intégrés aux évaluations de la santé en général et de la santé de la communauté, et ont servi à leur réalisation; elles sont présentées au chapitre 25.
	Conférence de l'ICM	Les activités minières se déroulent au Labrador, mais la majorité des impacts négatifs frappent Fermont, notamment pour ce qui est de la poussière, du bruit et de l'impact visuel des piles de stérile. Les exigences réglementaires relatives à la poussière, au bruit, etc. sont-elles différentes à Terre-Neuve par rapport à celles du Québec?	
	Fermont	Que verrai-je de ma résidence?	
	Fermont	Préoccupation liée au fait que le projet entraînera une pollution visuelle. Désir de préserver le paysage intouché de Fermont	
	Fermont	Pour ce qui est de l'étude d'impact visuel, deux points de vue devraient être évalués : à partir de Fermont d'une part, et à partir du sommet de la colline près du lac Daviault, d'autre part. Il est important que ce dernier point de vue fasse l'objet d'une évaluation, puisqu'un grand nombre de personnes y font de la randonnée pédestre et nous ne voudrions pas que la vue soit détériorée par la pile de rejet des stériles.	
	Le mouvement citoyen de Fermont	La société aménagera-t-elle le site de façon qu'il ne soit pas visible de Fermont.	
	Labrador City	Préoccupation liée au fait que d'autres lacs seront aux prises avec les mêmes problèmes d'impact visuel de Wabush Lake.	
	Labrador City / Wabush	Y aura-t-il des conséquences d'impacts visuels pour le secteur du parc Duley Lake (p. ex., trafic de camions ou piles de stérile)?	
	Wabush	Les lignes de transport d'électricité constituent une préoccupation visuelle.	

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Effets possibles sur la sécurité	Propriétaires de chalet	Pour moi, la sécurité constitue une importante préoccupation. Sécurité des propriétaires de chalet qui empruntent la route d'accès à Mills Lake. Aucun service d'accompagnement ou de signalisation pour la machinerie lourde. Aucun responsable de la sécurité sur place.	Le chapitre 25 évalue les effets possibles du projet sur la santé et la sécurité publiques. Cette évaluation comprend l'analyse de chacune des préoccupations soulevées, notamment le trafic routier et ferroviaire, la présence et l'utilisation de machinerie, etc., ainsi que l'élaboration de mesures d'atténuation.
	Propriétaires de chalet	Le fait que Duncread soit surutilisé, qu'on y roule à grande vitesse et que le nombre de camions y soit élevé constitue pour moi une importante préoccupation.	La sécurité constitue la principale préoccupation d'Alderon; ainsi, tous les employés et les entrepreneurs (y compris les camionneurs) ont l'obligation de se conformer à la politique et aux procédures de santé et de sécurité d'Alderon.
	Fermont	Quel sera le périmètre de sécurité établi autour du puits pour assurer la sécurité des personnes?	Le chapitre 23 évalue les effets possibles et les mesures d'atténuation relatives aux autres utilisations du territoire et des ressources.
	Wabush / Fermont / Labrador City	Les préoccupations en matière de sécurité portent notamment sur la sécurité des enfants et des personnes âgées en raison de l'augmentation du trafic routier et ferroviaire pendant la construction.	Suite à l'approbation de l'évaluation environnementale (ÉE), un programme de dynamitage sera élaboré et mis en œuvre conformément d'une part aux lois, à la réglementation et aux meilleures pratiques industrielles en vigueur, et d'autre part en tenant compte de la sécurité et des préoccupations environnementales et sociales, comme décrit dans l'ÉE. Consultez la section 2.6.2.
	Fermont	À la mine d'ArcelorMittal de Mont Wright, tout le personnel doit être évacué dans un périmètre de 1 000 mètres lors d'un dynamitage. Il pourrait y avoir des problèmes de communication relatifs aux dynamitages pour s'assurer que personne ne se trouve dans le secteur.	
Santé humaine	Le mouvement citoyen de Fermont	A-t-on tenu compte du bien-être des citoyens de Fermont?	On a tenu compte de la communauté de Fermont dans la zone d'étude locale établie pour le CVE (santé en général et santé de la communauté) et pour l'évaluation des effets possibles. Consultez la section 25.2.
		Repercussions possibles du projet Kami sur la santé humaine. Il existe actuellement un certain nombre de préoccupations en matière de santé humaine, liées aux activités minières à Labrador City. Nombre de personnes doivent subir des dialyses à Labrador City en raison des concentrations élevées de fer. Alderon s'engagera-t-elle à traiter les personnes qui pourraient être aux prises avec un tel problème?	Le chapitre 25 et l'ARHS qui y est associé ont évalué les effets possibles des émissions du projet sur la santé humaine. Cette évaluation a notamment porté sur les problèmes pouvant être liés à des concentrations élevées de fer chez l'humain. La section 25.6 décrit en outre les engagements d'Alderon quant aux mesures d'atténuation à prendre.
	Fermont	Risques possibles associés au projet, notamment risques pour la santé (augmentation de la concentration de fer dans le sang, exigeant des dialyses).	
	Lab West Status of Women	Les principales préoccupations sont la consommation de drogues (un dépistage devrait être effectué au moment de l'embauche ou lors d'accident), la violence familiale et les abus sexuels. Une étude de l'impact des activités minières sur la santé des femmes a été réalisée; ses résultats se trouvent sur Mining Watch et indiquent que ces activités n'ont pas d'incidence majeure sur la santé des femmes. IOC a élaboré un code d'éthique professionnel pour éviter certains des problèmes associés à une augmentation de la présence d'hommes au sein de la communauté.	Ces questions et d'autres préoccupations sociales et communautaires sont évaluées dans le chapitre 25 (santé de la communauté), tout comme les mesures d'atténuation connexes permettant d'éviter ou de réduire les effets possibles. Les connaissances actuelles sur les effets connus de projets et d'activités passés ont été analysées et ont servi de base à l'évaluation des effets environnementaux. Pour plus de détails à cet égard, consultez les sections 25.5, 25.6, 25.7 et 25.9. Alderon proposera à son effectif des programmes de soutien et d'aide aux employés, comme le décrit la section 25.6.2.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Effets possibles sur la qualité de vie	Fermont	Des mesures seront-elles prises pour réduire au minimum l'impact sur la vie de tous les jours (p. ex., pour la poussière)?	Le chapitre 14 évalue les effets possibles et les mesures d'atténuation relatives à la poussière. Elles comprennent notamment divers engagements envers le recours à des mesures de gestion et d'élimination de la poussière.
	Matimekush - Lac John	Détérioration des infrastructures communautaires et du logement à Matimekush - Lac John, qui exerce un impact négatif sur la qualité de vie.	Le chapitre 24 (services et infrastructures communautaires) évalue les conséquences possibles du projet sur le logement et sur les autres services et infrastructures du Labrador et du Québec. On ne prévoit pas que le projet exercera des effets sur les infrastructures communautaires et le logement à Matimekush - Lac John.
	Matimekush - Lac John	Un programme de désintoxication est nécessaire pour les travailleurs potentiels.	Alderon proposera à son effectif des programmes de soutien et d'aide aux employés, comme le décrit la section 25.6.2.
	Wabush	Préoccupation relative à l'emplacement de la ligne de transport d'électricité (champ magnétique, bruit) et aux problèmes de santé des résidents qui habitent à moins d'un mile de cette ligne.	Le chapitre 25 et l'ARHS qui y est associé ont évalué les effets possibles des émissions du projet sur la santé humaine. La section 2.5.6 décrit les besoins en électricité et les moyens utilisés pour y pourvoir (options), y compris la responsabilité d'obtenir les permis et de construire de nouvelles lignes de transport. La conception et la construction de la ligne de transport se feront conformément à toutes les normes réglementaires en vigueur. La section 2.5.6 décrit les éléments dont on a tenu compte au moment de la conception et de la planification de la ligne de transport.
	Wabush	Préoccupation relative aux impacts sociaux de l'effectif sur horaire rotatif, notamment en ce qui concerne le harcèlement sexuel des femmes.	La détermination et l'élimination de tels problèmes étaient des éléments clés de la planification du projet. Ces questions et d'autres préoccupations sociales et communautaires sont évaluées dans le chapitre 25 (santé de la communauté), tout comme les mesures d'atténuation connexes permettant d'éviter ou de réduire les effets possibles. Cela suppose notamment de s'associer avec des agences gouvernementales et les municipalités pour établir une stratégie d'hébergement et mettre en œuvre des mesures portant sur le travail selon des horaires rotatifs et le transport des travailleurs non-résidents.
	Wabush / Fermont	Quelles seront les répercussions de la proximité des piles de stérile sur la santé humaine à Fermont? La principale préoccupation porte sur l'impact sur la qualité de vie. Quels seront les impacts des panaches de fumée toxique associés aux dynamitages et de la contamination de l'approvisionnement en eau? Dans d'autres projets miniers, on a procédé à l'ensemencement des stériles. La concentration de fer sanguin est élevée dans la population. Certaines personnes doivent subir des dialyses.	Le chapitre 25 et l'ARHS qui y est associé ont évalué les effets possibles des émissions du projet sur la santé humaine. Les préoccupations relatives aux impacts visuels (y compris des modélisations de paysage) sont abordées dans le chapitre 23 de l'EIE. Consultez la section 23.6.4. L'emplacement original des piles de stérile a été modifié suite aux consultations et aux préoccupations soulevées par les résidents de Fermont. La revégétalisation, la remise progressive en état et d'autres mesures seront aussi mises en œuvre.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
	Labrador City	Il a été difficile de préserver la qualité de vie de même que les services et les infrastructures communautaires; nous espérons qu'elles ne seront pas affectées par le projet Kami. Violence familiale et consommation de drogue.	Ces questions et d'autres préoccupations sociales et communautaires sont évaluées dans le chapitre 25 (santé de la communauté), tout comme les mesures d'atténuation connexes permettant d'éviter ou de réduire les effets possibles. La section 24.6. évalue les conséquences possibles du projet sur le logement et sur les autres services et infrastructures du Labrador et du Québec.
	Fermont	Préoccupation quant à l'effet des dynamitages et du bruit qui y est associé sur la communauté. Les résidents peuvent entendre et sentir les dynamitages d'autres mines (ArcelorMittal, IOC), et le puits Rose est situé beaucoup plus près que ces mines. Comment serait-il possible que nous ne soyons pas affectés par votre mine?	Un programme de dynamitage sera élaboré et mis en œuvre. Consultez la section 2.6.2. Le chapitre 14 comprend une analyse détaillée des modèles établis pour le bruit et les vibrations associés aux activités de construction et d'exploitation du projet.
	Conférence de l'ICM	Les activités minières se déroulent au Labrador, mais la majorité des impacts négatifs frappent Fermont, notamment pour ce qui est de la poussière, du bruit et de l'impact visuel des piles de stérile. Les exigences réglementaires relatives à la poussière, au bruit, etc. sont-elles différentes à Terre-Neuve par rapport à celles du Québec?	On a tenu compte de la communauté de Fermont dans la zone d'étude locale établie pour le CVE (santé en général et santé de la communauté) et pour l'évaluation des effets possibles. Consultez la section 25.2. Les chapitres 14 et 23 comprennent une analyse détaillée des modèles établis pour la poussière, le bruit et les impacts visuels associés aux activités de construction et d'exploitation du projet, y compris, lorsque c'était pertinent, une évaluation de ces effets par rapport aux règlements et aux normes actuelles.
	Labrador City / Wabush / Labrador City	Préoccupation liée au fait que la poussière affectera la qualité de vie et l'utilisation des zones récréatives. Cette préoccupation touche tout particulièrement les propriétaires de chalet. Suggestion visant à déplacer les rejets miniers vers le sud.	Les chapitres 14 et 23 comprennent une analyse détaillée des modèles établis pour la poussière, le bruit et les impacts visuels associés aux activités de construction et d'exploitation du projet, y compris, lorsque c'était pertinent, une évaluation de ces effets par rapport aux règlements et aux normes actuelles. Les installations de gestion des rejets miniers proposées sont situées à l'ouest de Riordan Lake, dans le secteur est de la zone du projet. Consultez la Figure 2.5 de la section 2.5 pour un plan global du projet. Les sections 2.5.4 et 2.6.2 décrivent les éléments clés dont on a tenu compte lors de la conception et de la planification des IGRM. Diverses solutions de rechange ont été déterminées et évaluées en tenant compte de facteurs techniques, économiques et environnementaux, comme le décrit la section 2.8.
	Propriétaires de chalet	Les propriétaires de chalets situés du côté est de la propriété se plaignent des vols d'hélicoptère à basse altitude. Préoccupation quant au nombre d'hélicoptères et des impacts du bruit qui y est associé, y compris lors des survols des chalets aux petites heures du matin. Perte de charge sous élingue par un hélicoptère dans le secteur d'un chalet (zone éloignée). Si je peux entendre, voir et sentir le projet, est-ce que j'en serai affecté et comment serai-je traité?	Le chapitre 14 et d'autres sections de l'EIE comprennent une analyse détaillée des modèles établis pour la poussière, le bruit et les impacts visuels associés aux activités de construction et d'exploitation du projet, notamment en ce qui a trait aux conséquences possibles sur l'utilisation du territoire et des ressources du secteur (chapitre 23).

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
		Demande que l'entreprise procède aux mêmes activités environnementales et éthiques pour toutes les municipalités entourant le projet.	On a tenu compte des communautés de Wabush, de Labrador City et de Fermont dans la zone d'étude locale établie pour le CVE (santé en général et santé de la communauté) et pour l'évaluation des effets possibles. Consultez la section 25.2.
	Nation Innu	Suggère qu'Alderon devrait envisager d'offrir un programme en vertu duquel tous les membres de la communauté de plus de 60 ans recevraient une allocation mensuelle de 600 \$. Un programme similaire pour le projet Voisey's Bay a été très utile à la communauté.	Alderon respectera les dispositions de toute entente avantageuse signée dans le cadre du projet. Le chapitre 10 décrit les processus actuels de mobilisation des Autochtones d'Alderon tandis que la section 1.1.1 définit sa politique de relations avec les Autochtones.
		Lorsque nous avons choisi de vivre à Fermont, ce sont la tranquillité et la nature environnante qui nous avaient décidés à y demeurer. Il est malheureux que le développement économique se fasse au détriment de la population qui habite le territoire.	On a tenu compte de la communauté de Fermont dans la zone d'étude locale établie pour le CVE (santé en général et santé de la communauté) et pour l'évaluation des effets possibles. Consultez la section 25.2.
		Préoccupation en ce qui concerne les effets environnementaux et socio-économiques sur Fermont, notamment sur les activités récréatives de Fermont, la qualité de l'air, le bruit et la qualité de vie.	

Tableau B.14**Préoccupations soulevées par les groupes autochtones et les parties prenantes en ce qui a trait à l'économie, à l'emploi et aux affaires**

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Occasions d'affaires et d'emplois pour les Autochtones	Nation Innu	Alderon devrait organiser une visite du site pour les aînés et quelques étudiants des écoles locales afin de promouvoir l'emploi.	Alderon s'est engagée à établir des relations mutuellement avantageuses et respectueuses avec tous les groupes autochtones. Le chapitre 10 décrit les processus actuels de mobilisation des Autochtones d'Alderon tandis que la section 1.1.1 définit sa politique de relations avec les Autochtones.
	Nation Innu	Nous n'apprécions pas que des ententes soient signées, mais qu'on oublie ensuite de les mettre en œuvre. Par exemple, contrairement à ce que prévoyaient les ententes signées pour le projet de Voisey's Bay, aucune formation n'a été donnée. Les contrats ont uniquement été accordés à de grosses sociétés, sans partage équitable avec de petites entreprises.	Alderon s'est engagée à établir des relations mutuellement avantageuses et respectueuses avec tous les groupes autochtones. Le chapitre 10 décrit les processus actuels de mobilisation des Autochtones d'Alderon tandis que la section 1.1.1 définit sa politique de relations avec les Autochtones. Le plan des avantages du projet, le plan de diversité et d'autres ententes avantageuses régleront ces questions. Alderon négocie actuellement avec la Nation Innu une convention d'avantages. Le chapitre 26 fournit de plus amples détails.
	Nation Innu	Demande d'une ventilation des occasions d'affaires et d'emplois pour le programme de forage de l'hiver 2012.	Alderon a fourni ces renseignements à la Nation Innu en novembre 2011 (section 10.3).
	Nation Innu	Demande de présence de surveillants de l'environnement sur le site du projet.	Un plan de protection de l'environnement (PPE) particulier au projet sera élaboré avant le début de la phase de construction. Alderon aura sur place un responsable de la surveillance environnementale qui aura pour tâches l'inspection des lieux et des activités de travail conformément au PPE; l'application des mesures d'atténuation exigées au moment de la conception; la conformité aux règlements et aux permis gouvernementaux. Consultez le chapitre 8 pour plus de détail.
	Innu de Matimekush – Lac John	Un programme de désintoxication est nécessaire pour les travailleurs potentiels.	Alderon proposera à son effectif des programmes de soutien et d'aide aux employés, comme le décrit la section 25.6.2.
	NNK	Nous souhaitons être informés des occasions d'affaires et de contrats. Nous sommes intéressés par les possibilités économiques et possédons un groupe de formation en exploration minière et un entre en évaluation environnementale. Nous avons aussi lancé un programme de formation professionnelle pour gens de métier, qui devrait avoir des étudiants en formation au moment de la phase de construction. J'ai une société de gestion des déchets qui pourrait recueillir les déchets de l'entreprise (p. ex., les pneus) pour les éliminer. Nous envisageons aussi d'ouvrir un centre de traitement des sols contaminés à Schefferville, qui serait plus proche et moins cher que le centre actuel de Baie Comeau.	Alderon élaborera un plan des avantages du projet et un plan de diversité qui comprendront une vaste gamme de mécanismes et de projets de gestion des effets conçus pour accroître les avantages pour la province de Terre-Neuve et Labrador, et plus particulièrement pour le Labrador et la zone économique 2 ainsi que pour les femmes, les Autochtones et les résidents handicapés de la province. La section 26.6 comprend de l'information supplémentaire à cet effet.
Innu d'Uashat Mak Mani-Utenam	Nous avons des ententes avec de nombreux partenaires et souhaitons que les membres de la communauté profitent de ces projets. La communauté compte aussi de nombreuses entreprises, et nous souhaitons qu'elles bénéficient des projets.		

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Apprentissage et formation	CCN	Existe-t-il des possibilités que le CCN participe aux travaux de base des études? Nous sommes intéressés par les occasions d'affaires liées au projet, par exemple pour le soutien des activités de forage.	Des rencontres ont été organisées avec le CNA et d'autres institutions de formation pour discuter des besoins du projet en matière de formation. Alderon s'est engagée à encourager les résidents de la province, et plus particulièrement ceux du Labrador, et à les aider à suivre les cours et la formation nécessaires à maximiser leurs possibilités d'emploi dans le cadre ou en marge du projet. Alderon élaborera un plan des avantages du projet et un plan de diversité qui comprendront une vaste gamme de mécanismes et de projets de gestion des effets conçus pour accroître les avantages pour la province de Terre-Neuve et Labrador, et plus particulièrement pour le Labrador et la zone économique 2. Ces éléments sont abordés dans la section 26.6 et dans le chapitre 24.
	Centre d'expansion des affaires Innu	Demande de renseignements sur les possibilités d'emplois pour deux membres de la communauté autochtone qui ont récemment terminé des programmes de formation en forage en ligne.	
	NNK	Quels avantages ls Naskapi retireront-ils de ce projet?	
	College of the North Atlantic	Souhaite faire progresser le dossier des Autochtones et offrir des possibilités de formation.	
	Labrador City	Alderon devrait participer activement à des programmes de formation d'apprentis et d'apprentissage.	
	Hyron Regional Economic Development Board	L'entreprise devrait proposer des programmes d'apprentissage et de formation. L'industrie doit s'impliquer pour aider à résoudre ces problèmes.	
	Provincial Advisory Council on the Status of Women (PACSW)	Il est important d'établir des objectifs. Les chiffres présentés jusqu'à maintenant par Alderon sont encourageants, parce qu'ils peuvent aider les femmes à choisir leur cheminement de carrière pour obtenir la formation dont elles auront besoin pour avoir un emploi dans la province. Préoccupation liée aux femmes dans les corps de métiers et à l'apprentissage. Il existe une préoccupation quant aux femmes dans les programmes technologiques; il n'y a pas de programme d'apprentissage, de sorte qu'il est difficile de trouver du travail. Il faut communiquer avec l'industrie.	
	College of the North Atlantic	Le CNA aimerait connaître les objectifs d'Alderon en matière de diversité. Un rapport de 1 à 4 pour les apprentis/compagnons apprentis. Peu de compagnons apprentis et défi que représente de faire passer les apprentis à compagnons apprentis. IOC et Hebron ont des pointes de besoin en matière d'emploi qui coïncident avec ceux d'Alderon, de sorte qu'il sera difficile pour la province de fournir un effectif local. Alderon devrait commencer le recrutement et la formation des travailleurs à l'automne 2012. Il faudrait se rencontrer de nouveau pour poursuivre les discussions.	
	Nation Innu	Alderon pourrait contribuer à la communauté Innu en offrant des possibilités de formation. On suggère la mise en place d'un programme de mentorat ou de formation pour les responsables de la surveillance environnementale. La nation Innu a déjà eu un programme Guardian, très utile pour la formation du personnel, puisqu'il n'était pas intégré aux programmes scolaires classiques.	
	Lab West Status of Women	Les principales préoccupations portent sur l'apprentissage.	

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
	Nation Innu	Alderon devrait organiser en début d'année une visite du site pour les aînés de la nation Innu et quelques étudiants des écoles locales afin de promouvoir l'emploi. Nous suggérons aussi qu'Alderon propose des bourses aux étudiants.	Alderon s'est engagée à établir des relations mutuellement avantageuses et respectueuses avec tous les groupes autochtones. Le chapitre 10 décrit les processus actuels de mobilisation des Autochtones d'Alderon tandis que la section 1.1.1 définit sa politique de relations avec les Autochtones.
	Labrador City / Wabush / Fermont	Combien aura-t-on besoin de personnes pour la mine? Combien de travailleurs permanents la mine comptera-t-elle et que fera-t-on pour attirer les travailleurs? La préférence sera-t-elle accordée à la main-d'œuvre locale? Recruterait-on des travailleurs au Québec? Avez-vous besoin d'arpenteurs?	Alderon élaborera un plan des avantages du projet et un plan de diversité qui comprendront une vaste gamme de mécanismes et de projets de gestion des effets conçus pour accroître les avantages pour la province de Terre-Neuve et Labrador, et plus particulièrement pour le Labrador et la zone économique 2 ainsi que pour les femmes, les Autochtones et les résidents handicapés de la province. La section 26.6 comprend de l'information supplémentaire à cet effet.
Disponibilité des travailleurs locaux	Labrador City	Plaintes de travailleurs du secteur des métiers qui ne peuvent obtenir d'emploi auprès des entreprises locales. Ressentiment envers les travailleurs recrutés à l'extérieur pour des emplois pouvant être confiés à la population locale. Combien de travailleurs permanents la mine comptera-t-elle et d'où proviendront-ils?	Alderon s'efforcera d'accroître les possibilités pour les résidents de l'ouest du Labrador, de tout le Labrador et du reste de la province. Les activités liées à l'emploi et aux affaires comprennent : possibilités de recrutement à l'échelle locale dans les journaux, sur les sites Web et sur le site Web du projet; travail conjoint avec les parties prenantes du Labrador pour déterminer la meilleure manière de faire participer les entreprises locales au projet. La section 26.6 comprend de l'information supplémentaire à cet effet.
	Conférence de l'ICM	Ferez-vous appel à des travailleurs locaux pour les activités ou organiserez-vous un horaire rotatif pour employés de l'extérieur?	Alderon s'associera aussi aux agences gouvernementales et aux communautés pour établir une stratégie d'hébergement pour le projet. Pendant la construction du projet, Alderon envisagera de faire appel à du personnel extérieur selon un horaire rotatif. Pendant la phase d'exploitation, Alderon entend faire appel à une main-d'œuvre locale pour les activités minières et la maintenance. Pour plus de détails à cet égard, consultez les sections 24.5, 24.6, 26.5 et 26.6.
	Labrador City	Le personnel administratif et des ressources humaines d'Alderon sera-t-il situé dans l'ouest du Labrador ou à Montréal?	Le personnel administratif et des ressources humaines d'Alderon sera situé dans l'ouest du Labrador. Une liste de postes classés par code CNP se trouve au chapitre 2.
	Wabush	Quand Alderon engagera-t-elle une personne du coin pour les relations avec la communauté?	Alderon s'efforcera d'accroître les possibilités pour les résidents de l'ouest du Labrador, de tout le Labrador et du reste de la province. Les activités liées à l'emploi comprennent : possibilités de recrutement à l'échelle locale dans les journaux, sur les sites Web et sur le site Web du projet; travail conjoint avec les parties prenantes du Labrador pour déterminer la meilleure manière de faire participer les résidents au projet. La section 26.6 comprend de l'information supplémentaire à cet effet.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
	Provincial Advisory Council on the Status of Women (PACSW)	IOC et Hebron ont des pointes de besoin en matière d'emploi qui coïncident avec ceux d'Alderon, de sorte qu'il sera difficile pour la province de fournir un effectif local. Alderon devrait commencer le recrutement et la formation des travailleurs à l'automne 2012. Il faudrait se rencontrer de nouveau pour poursuivre les discussions.	Alderon travaillera avec le Skills Task Force provincial et avec d'autres groupes industriels ou professionnels, des syndicats, des institutions de formation et d'autres sociétés minières pour relever les défis actuels et à venir de manque de main-d'œuvre. Alderon travaillera aussi avec ces groupes pour faciliter la prestation de la formation aux citoyens du Labrador et de Terre-Neuve, y compris aux membres des groupes désignés. La section 26.6 fournit plus de détails à cet égard.
Accès aux affaires	Newfoundland and Labrador Organization of Women Entrepreneurs	Alderon devrait former les propriétaires d'entreprises dans le cadre de séminaires de formation des fournisseurs pour assurer la formation de fournisseurs locaux. Élaboration d'une stratégie d'accès aux affaires, tout particulièrement pour les entreprises détenues par des femmes. On mentionne que les femmes d'affaires peuvent avoir un impact positif considérable sur la communauté. Diversité des fournisseurs et établissement d'objectifs en matière d'entreprises détenues par des femmes.	
Diversité sur le lieu de travail	Fermont	Préoccupation liée au fait que les possibilités d'emploi seront principalement réservées aux anglophones. Les programmes d'équité en matière d'emploi pourraient-ils aussi englober les femmes francophones?	Alderon élaborera un plan des avantages du projet et un plan de diversité qui comprendront une vaste gamme de mécanismes et de projets de gestion des effets conçus pour accroître les avantages pour la province de Terre-Neuve et Labrador, et plus particulièrement pour le Labrador et la zone économique 2 ainsi que pour les femmes, les Autochtones et les résidents handicapés de la province. La section 26.6 fournit plus de détails à cet égard.
	Lab West Status of Women	Les principales préoccupations portent sur les femmes occupant un métier non traditionnel, sur l'adaptation aux femmes sur les lieux de travail et sur l'adoption de lieu de travail respectueux de tous.	
	College of the North Atlantic	Quels sont les objectifs de diversité d'Alderon pour les lieux de travail?	
	Provincial Advisory Council on the Status of Women (PACSW)	La diversité sur les lieux de travail est une importante préoccupation.	
	NLOWE	Alderon devrait former les propriétaires d'entreprises dans le cadre de séminaires de formation des fournisseurs pour assurer la formation de fournisseurs locaux. Élaboration d'une stratégie d'accès aux affaires, tout particulièrement pour les entreprises détenues par des femmes. Les femmes d'affaires peuvent avoir un impact positif considérable sur la communauté. Diversité des fournisseurs et établissement d'objectifs en matière d'entreprises détenues par des femmes.	

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
Avantage financier pour la municipalité	Wabush	Commentaire précisant que le projet de Bloom Lake n'a pas rempli ses engagements dans l'ouest du Labrador.	Les politiques et les pratiques de suivi et de surveillance de toutes les phases du projet seront identiques à ce qui a été établi dans le plan des avantages et le plan de diversité. Elles fournissent une description des processus de surveillance et de déclaration d'Alderon quant au rendement en matière d'avantages et de diversité, y compris quant à l'atteinte des objectifs quantitatifs et des autres cibles, en fonction de son propre rendement et de celui des entrepreneurs et sous-traitants. La section 26.11 comprend de l'information supplémentaire à cet effet.
	Wabush	Travailler avec les parties prenantes pour remettre à la communauté.	Alderon s'est engagée à œuvrer avec les parties prenantes de la communauté tout au long de l'ÉE et du projet pour maximiser les avantages pour la communauté. Le plan des avantages et le plan de diversité définiront l'engagement d'Alderon pour optimiser les avantages locaux. Le chapitre 24 et la section 26.6 comprennent de l'information supplémentaire à cet effet : services et infrastructures communautaires.
	Wabush	Nous ne voulons pas être avantagés au détriment de Labrador City ou des autres, mais si nous (Wabush) devons être affectés plus que les autres, nous nous attendons à davantage de bénéfices.	Le plan des avantages du projet et le plan de diversité définiront l'engagement d'Alderon en matière de travail avec les entreprises locales. Alderon tiendra des séances d'information à l'intention des fournisseurs et fera des appels d'offres conjoints de sorte que les entreprises locales puissent y participer. La section 26.6 comprend de l'information supplémentaire à cet effet.
Effets possibles sur les entreprises locales	Conférence de l'ICM	De nombreux fournisseurs et entrepreneurs régionaux ont manifesté leur intérêt. À cet égard, je crois que nous devrions organiser des séances d'information à St. John et à Sept-Îles lorsque notre stratégie de marché sera confirmée.	Le plan des avantages du projet définira l'engagement d'Alderon en matière de travail avec les entreprises locales. Alderon tiendra des séances d'information à l'intention des fournisseurs et fera des appels d'offres conjoints de sorte que les entreprises locales puissent y participer. La section 26.6 comprend de l'information supplémentaire à cet effet.
	Sept-Îles	Participation de la communauté et des entreprises locales au processus d'approvisionnement pour les phases de construction et d'exploitation de la mine. Confirmation des intentions de l'entreprise en matière d'approvisionnement local.	
	Fermont	Un propriétaire de chalet commercial du lac Daviault s'inquiète de la poussière, de l'impact visuel, du bruit et de l'argent investi pour améliorer le site.	L'évaluation des autres utilisations du territoire et des ressources effectuée pour le projet aborde les effets potentiels sur l'utilisation des chalets. Alderon a engagé des discussions avec les propriétaires de chalet du secteur du projet pour élaborer une stratégie afin de réduire au minimum les effets néfastes sur leurs propriétés. Alderon poursuivra ses échanges avec les propriétaires de chalet pour déterminer les mesures d'atténuation à mettre en place, s'il y a lieu, avec chacun des propriétaires. Consultez les sections 23.5.2.1 et 23.6.3.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
	Fermont	Quelles seront les retombées économiques pour Fermont? Fera-t-on appel à du personnel avec horaire rotatif? La société construira-t-elle des maisons?	Le chapitre 26 évalue les effets du projet sur l'économie, l'emploi et les affaires à Fermont. Pendant la construction du projet, Alderon envisagera de faire appel à du personnel extérieur selon un horaire rotatif. Pendant la phase d'exploitation, Alderon entend faire appel à une main-d'œuvre locale pour les activités minières et la maintenance. La section 26.6 comprend de l'information supplémentaire à cet effet.
	Wabush	Les propriétaires du parc de Duley Lake ne voudront probablement pas que le projet affecte leur entreprise.	Les effets possibles du projet sur le parc provincial de Duley Lake ont été évalués et des mesures d'atténuation ont été déterminées. La section 24.6 fournit plus de détails sur les résultats de cette évaluation.
Effets possibles sur l'économie locale	Propriétaires de chalet	L'impact sur l'économie locale constitue une importante préoccupation. Il faut faire appel à du personnel local, pas à du personnel extérieur sur horaire rotatif.	Pendant la construction du projet, Alderon envisagera de faire appel à du personnel extérieur selon un horaire rotatif. Pendant la phase d'exploitation, Alderon entend faire appel à une main-d'œuvre locale pour les activités minières et la maintenance. Alderon élaborera un plan des avantages du projet et un plan de diversité qui comprendront une vaste gamme de mécanismes et de projets de gestion des effets conçus pour accroître les avantages pour la province de Terre-Neuve et Labrador, et plus particulièrement pour le Labrador et la zone économique 2 ainsi que pour les femmes, les Autochtones et les résidents handicapés de la province. La section 26.6 comprend de l'information supplémentaire à cet effet.
	Wabush	Alderon va-t-elle construire une nouvelle ville ou laissera-t-elle l'économie ou les entrepreneurs locaux se charger des besoins de près de 700 employés?	
	Labrador City	Alderon engagera-t-elle prioritairement du personnel local?	
	Labrador City	Alderon encouragera-t-elle les travailleurs à demeurer dans l'ouest du Labrador?	
	Sept-Îles	Qu'arrivera-t-il aux employés au terme de la durée de vie prévue de la mine?	L'effectif sera tenu au courant des plans du projet et, comme c'est le cas avec tous les autres projets, sera réduit si les plans l'exigent.
	Wabush	Préoccupation quant aux impacts économiques sur les villes.	Le chapitre 26 comprend une évaluation de l'impact économique du projet sur Labrador City, Wabush et Fermont.
	Fermont	Préoccupation quant aux impacts économiques sur les camps, les chalets et les parcs.	L'évaluation des effets sur les autres utilisations du territoire et des ressources comprises dans l'EIE portait aussi sur les effets possibles du projet sur l'utilisation des chalets et des zones récréatives. Les effets économiques du projet sur l'industrie touristique ont aussi été évalués. Alderon a engagé des discussions avec les propriétaires de chalet du secteur du projet pour élaborer une stratégie afin de réduire au minimum les effets néfastes sur leurs propriétés. Alderon poursuivra ses échanges avec les propriétaires de chalet pour déterminer les mesures d'atténuation à mettre en place, s'il y a lieu, avec chacun des propriétaires. Consultez les sections 23.5.2.1 et 23.6.3 pour plus de détails.

Préoccupation	Communauté/ Organisation	Sommaire des commentaires recueillis au cours des activités de consultation et des rencontres	Réponse / Emplacement dans l'EIE
	Fermont	Lorsque nous avons choisi de vivre à Fermont, ce sont la tranquillité et la nature environnante qui nous avaient décidés à y demeurer. Il est malheureux que le développement économique se fasse au détriment de la population qui habite le territoire. Préoccupation du fait qu'Alderon présente le projet comme étant positif pour la communauté.	Le processus ÉE a pour objectif de déterminer des mesures d'atténuation afin d'éviter ou de réduire les préoccupations et les effets environnementaux. Ces mesures sont décrites aux présentes et résumées dans le chapitre 27. Alderon a présenté de l'information sur le projet et sur les effets possibles sur la communauté; elle a répondu aux questions et aux préoccupations tout au long du processus ÉE et continuera de la faire pendant toute la durée du projet. Le chapitre 10 comprend de l'information sur les activités de consultation et les rencontres réalisées jusqu'à maintenant par Alderon.
	Le mouvement citoyen de Fermont	Quelles répercussions la mine aura-t-elle sur le tourisme, compte tenu de l'importance de ce dernier pour l'économie locale?	Les effets possibles du projet sur l'économie locale, notamment sur le secteur touristique, ont été évalués, et des mesures d'atténuation sont proposées dans la section 26.6.



ALDERON

IRON ORE CORP

10 Fort William Place, 8^{ème} étage
St. John's, NL A1C 5W2

Tél : (709) 576-5607
Télec : (709) 576-7541